



**SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL REGIONAL
DE LA NOUVELLE-AQUITAINE DU 23 OCTOBRE 2017**

PROCÈS VERBAL

In extenso

APPROUVÉ* EN SEANCE PLENIERE DU 18 DECEMBRE 2017

ISSN 2552-8238

PROCES VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 23 OCTOBRE 2017

**ADOpte EN SEANCE PLENIERE DU 18 DECEMBRE 2017
avec un vote contre du groupe Front National**

(Cf Procès verbal de la Séance Plénière du 18 décembre 2017)

SOMMAIRE

Séance Plénière du 23 octobre 2017

Sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET

Président du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine

Secrétaire de séance : Benjamin DELRIEUX

- Discours introductif du Président	P. 8
- Approbation du procès-verbal de la séance précédente.	P. 33
- N° 0 – Fonctionnement du Conseil Régional : remplacement Commission Permanente – un membre de Commission Permanente, un(e) vice-président(e)	P. 8
- N° 1 – Rapport sur la situation en matière de développement durable dans la Région Nouvelle-Aquitaine .	P. 34
- N° 2 – Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes de la Région Nouvelle-Aquitaine	P. 47
- N° 3 – Soutien aux pratiques sportives pour tous – Plan de soutien à la politique régionale de féminisation du sport	P. 56
	Vote P. 62
- N° 4 – Décision modificative du budget primitif 2017	P. 65
Budget principal	vote P. 83
Budget annexe « Agence Régionale de l'Innovation »	vote P. 83
Budget annexe « Fonds Européens »	vote P. 84
Budget annexe « Régie cinéma »	vote P. 84
- N° 5 – Orientations budgétaires 2018	P. 85
- N° 6 – Tarifs 2018 de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE « Grenelle »)	P. 117
	Vote P. 122
- N° 7 – Stratégie aéroportuaire régionale	P. 123
	Vote P. 162
- N° 8 – Modification des statuts des régies régionales de transports de la Haute-Vienne et des Landes	P. 163
	Vote P. 164

- N° 9 – Communication relative à la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation des actions de médiation et de valorisation conduites par les services Patrimoine et Inventaire de la Région Nouvelle-Aquitaine P. 165
Vote P. 171
- N° 10 – Règlement d'intervention « Patrimoine et Inventaire » P. 169
Vote P. 171
- N° 11 – Règlement d'intervention – Fonds d'Innovation Long Métrage (F.I.L.M) Nouvelle-Aquitaine P. 172
Vote P. 173
- N° 12 – Service public télévisuel régional – Contrats d'objectifs et de moyens 2018-2020 P. 174
Vote P. 184
- N° 13 – Conventions particulières pour le développement et la structuration de l'enseignement de l'occitan dans les Académies de Bordeaux, Limoges P. 185
Vote P. 191
- N° 14 – Harmonisation de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle continue P. 192
Vote P. 194
- N° 15 – Protocole d'accord entre la Région et la Caisse des dépôts sur la création et le soutien de plateformes microcrédit régional Nouvelle-Aquitaine P. 195
Vote P. 196
- N° 16 – Conférence territoriale de la jeunesse P. 198
Vote P. 199
- N° 17 – Lycées et autres établissements : changement de dénomination du lycée Nord Bassin à Andernos-les-Bains en hommage à Simone Veil P. 200
Vote P. 203
- N° 18 – Lycées et autres établissements : fonctionnement des lycées et autres établissements publics locaux d'enseignement. Dotation globale de fonctionnement aux établissements publics locaux d'enseignement pour l'exercice 2018 P. 204
Vote P. 204

- N° 19 – Fonctionnement des lycées – convention constitutive d'un groupement de commandes pour la maintenance des ascenseurs P. 205
Vote P. 205
- N° 20 – Transition énergétique – Contrat de partenariat Compétitivité énergétique – Entreprises DRT et Thiollet P. 206
Vote P. 206
- N° 21 – Agence régionale pour les travaux d'économie d'énergie (ARTÉÉ) P. 207
Vote P. 207
- N° 22 – Logement parc privé convention pluriannuelle de financement de l'opération de revitalisation du centre bourg de Montmorillon et de développement du territoire P. 208
Vote P. 209
- N° 23 – Création d'une société dédiée à la gestion des participations financières de la Région Nouvelle-Aquitaine P. 210
Vote P. 210
- N° 24 – Conventions Territoriales d'Exercice Concerté (CTEC) de la compétence « solidarité des territoires » entre les départements, chefs de file et la Région Nouvelle-Aquitaine CTEC « solidarité des territoires » de la Corrèze CTEC « solidarité des territoires de la Gironde, CTEC « solidarité des territoires » des Pyrénées-Atlantiques, CTEC « solidarité des territoires » de la Vienne P. 211
Vote P. 212
- N° 25 – Avis du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine sur les Schémas Départementaux d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) pour le département de la Charente SDAASP pour le département de la Corrèze, SDAASP pour le département de la Gironde P. 213
Vote P. 213
- N° 26 – Coopération internationale : accord cadre triennal de coopération décentralisée : Région Nouvelle-Aquitaine/Départements de Bambey, Diourbel, Fatick, Foundiougne, Gossas, Mbacké 2017/2019 P. 214
Vote P. 216

- N° 27 – Participation régionale à la coordination du programme 2017-2020 de valorisation des itinéraires cyclables Eurovelo n° 1 – « Vélodyssée » et V43 « VéloFrancette »

P. 217

Vote P. 217

- N° 28 – Création de la nouvelle Agence Livre Cinéma

P. 218

Vote P.218

- N° 29 – Autorisation de porter plainte avec constitution de partie civile à la suite de la diffusion de vidéos à caractère diffamatoire

P. 219

Vote P. 222

Motions / Vœu / Question orale

- « Maintien de l'activité pétrolière en Nouvelle-Aquitaine» P. 223
Motion adoptée P. 224

- Motion « Demande d'une indemnisation complète des pertes liées à la grippe aviaire» P. 225
Motion adoptée P. 227

Motion «pour la survie de la filière volaille de Nouvelle-Aquitaine» P. 228
Motion rejetée P. 229

Motion « Pour la reconnaissance de nos traditions comme Patrimoine culturel de la Nouvelle-Aquitaine » P. 230
Motion rejetée P. 231

Motion «L'arrêt des contrats aidés, une décision à contre-courant d'une politique globale en faveur de l'emploi » P. 232
Motion adoptée P. 234

Motion « Le logement social : défendons un investissement d'avenir et une politique de solidarité nationale» P. 235
Motion adoptée P. 235

Vœu « Pour une territorialisation de la contribution climat énergie » P. 236
Vœu adopté P. 236

Question orale P. 237

- Annexes P. 239

- Liste des Conseillers Régionaux P. 247

Etat des présences et des absences

Étaient présents :

Monsieur VANDENBROUCKE Gérard (PS), Madame LANZI Nathalie (PS), Madame BROUILLE Andréa (PS), Madame COUTANT Françoise (EC-EELV), Monsieur UTHURRY Bernard (PS), Monsieur NAUCHE Philippe (en cours de séance pouvoir à Mme Delcouderc-Juillard, PS), Monsieur NEMBRINI Jean-Louis (PS), Madame DERVILLE Sandrine (PS), Monsieur BLANCHARD Gérard (PS), Madame BOUDINEAU Isabelle (PS), Monsieur RAYNAUD Jean-Pierre (PS), Madame VEYSSY Catherine (PS), Monsieur LAGRAVE Renaud (PS), Madame BARAT Geneviève (PS),

Madame ABELIN Véronique (UDI), Monsieur AGUERRE Barthélémy (MDA), Madame ALCORTA Martine (en cours de séance pouvoir à M. Baude, EC-EELV), Madame ALMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie (en cours de séance pouvoir à M. Astier, PS), Madame AMMOUCHE-MILHIET Soraya (PRG), Monsieur ARGENTON Xavier (en cours de séance pouvoir à Mme Abelin, UDI), Monsieur ASTIER Dominique (PS), Monsieur AUDI Antoine (LR-CPNT), Madame AVERLAN Joëlle (PS), Monsieur BAUDE Vital (EC-EELV), Madame BAYLE Josie (UDI), Madame BEDU Anne-Laure (en cours de séance pouvoir à Mme Héraud, PS), Monsieur BELOT Nicolas (en cours de séance pouvoir à M. Blanché, LR-CPNT), Monsieur BERGÉ Mathieu (PS), Madame BEYRIS Maryline (PS), Madame BEZIAT Françoise (LR-CPNT), Monsieur BITEAU Benoît (PRG), Monsieur BLANCHÉ Hervé (LR-CPNT), Monsieur BLANCO Jean-François (EC-EELV), Madame BONJEAN Elisabeth (en cours de séance pouvoir à M. Delpeyrat-Vincent, PS), Monsieur BONNEFONT Xavier (en cours de séance pouvoir à M. Sauvâtre, LR-CPNT), Monsieur BOUDIÉ Florent (en cours de séance pouvoir à M. Rousset, PS), Madame BOULTAM Yasmina (PS), Madame BOURDIN Katia (EC-EELV), Monsieur BOUSQUET-CASSAGNE Etienne (en cours de séance pouvoir à M. Houdet, FN/RBM), Madame BRUN Yveline (FN/RBM), Madame CASSIN Armelle (LR-CPNT), Monsieur CATHUS Christophe (PS), Monsieur CAVITTE Pascal (en cours de séance pouvoir à Mme Boultam, PS), Madame CHADJAA Sally (LR-CPNT), Madame CHADOURNE Sandrine (FN/RBM), Madame CHARAÏ Naïma (PS), Monsieur CHARBONNEAU Jean-Romée (FN/RBM), Monsieur CHARTIER Olivier (LR-CPNT), Madame CHASSAGNE Christelle (UDI), Madame CHAUMERON Lucie (FN/RBM), Monsieur CHERET Pierre (PS), Madame CHEYROUX Claudie (FN/RBM), Madame CLAVEAU-ABBADIE Charline (PS), Monsieur COINAUD Pierre (en cours de séance pouvoir à M. Guérin, LR-CPNT), Monsieur COLOMBIER Jacques (FN/RBM), Monsieur CORREIA Eric (PS), Monsieur CORSAN Jean-Jacques (PS), Madame COSTES Marie (LR-CPNT), Monsieur D'AMÉCOURT Yves (LR-CPNT), Monsieur DARBON Alain (en cours de séance pouvoir à M. Corsan, PS), Monsieur DAURÉ Jean-François (en cours de séance pouvoir à Mme Averlan, PS), Monsieur DEGUILHEM Pascal (en cours de séance pouvoir à Mme Lamarque, PS), Madame DELATTRE Nathalie (en cours de séance pouvoir à Mme Bayle, UDI), Madame DELCOUDERC-JUILLARD Nathalie (PS), Monsieur DELPEYRAT-VINCENT Stéphane (PS), Monsieur DELRIEUX Benjamin (en cours de séance pouvoir à M. Hazouard, PS), Monsieur DESHAYES Maurice-Claude (PS), Madame DIAZ Edwige (FN/RBM), Monsieur DIONIS DU SÉJOUR Jean (UDI), Monsieur DORTHE Philippe (PS), Monsieur DRAPRON Bruno (UDI), Monsieur DUBOIS Robert (FN/RBM), Monsieur DUFORESTEL Pascal (PS), Monsieur DURAND Pierre (en cours de séance pouvoir à Mme Cassin, LR-CPNT), Madame DURRUTY Sylvie (LR-CPNT), Madame DUTARET-BORDAGARAY Claire (LR-CPNT), Madame DUTOYA Emilie (PS), Monsieur EMON Jacky (PS), Madame ESPAGNAC Frédérique (en cours de séance pouvoir à M. Laurent, PS), Madame ESTRADE Hélène (LR-CPNT), Monsieur FEKL Matthias (en cours de séance pouvoir à M. Laouani, PS), Monsieur FELTESSE Vincent (en cours de séance pouvoir à M. Trijoulet, PS), Madame FERREIRA Otilia (MDA), Monsieur FLORIAN Nicolas (LR-CPNT), Madame FONTALIRAN Nathalie (LR-CPNT), Madame FRANCO Natalie (PS), Monsieur FREL Lionel (EC-EELV), Madame FROPOS Sabine (non inscrite), Monsieur FROUSTEY Pierre (retard, présent pouvoir à Mme Beyris, PS), Monsieur GAMACHE Nicolas (EC-EELV), Madame GENDREAU Béatrice (PS), Madame GÉRARD Anne (PS), Monsieur GUERIN Guillaume (LR-CPNT), Monsieur GUILLEMOTEAU Patrick (PS), Madame HARRIBEY Laurence (en cours de séance pouvoir à M. Guillemoteau, PS), Monsieur HAZOUARD Mathieu (PS), Madame HÉNAUT Christelle (en cours de séance pouvoir à M. Charbonneau, FN/RBM), Madame HÉRAUD Lydia (PS), Monsieur HOUDET Christian (FN/RBM), Monsieur HUSTAIX Gilles (FN/RBM), Monsieur IRATCHET Jean-Michel (FN/RBM), Monsieur JACQUILLARD William (PS), Madame JEANSON Françoise (PS), Madame JOUBERT Florence (FN/RBM), Madame JUTEL Elisabeth (PS), Madame LAFFORE Sandrine (PS), Madame LAINEZ Marie-Claude (UDI), Monsieur LAMARA Laurent

(en cours de séance pouvoir à M. Malherbe, FN/RBM), Madame LAMARQUE Gisèle (PS), Monsieur LAOUANI Tarik (PS), Madame LAPORTE Hélène (FN/RBM), Madame LAPRÉE Véronique (LR-CPNT), Madame LATOURNERIE Marie-Angélique (LR-CPNT), Monsieur LAURENT Patrice (PS), Madame LE GUEN Nathalie (N.I.), Madame LEICIAGUEÇAHAR Alice (EC-EELV), Monsieur LENOIR Laurent (PS), Madame LE YONDRE Nathalie (PS), Monsieur MACAIRE Jean-François (en cours de séance pouvoir à Mme Waszak, PS), Monsieur MALHERBE Gonzague (FN/RBM), Madame MARCHAND Régine (en cours de séance pouvoir à M. Biteau, PRG), Madame MARENDAT Véronique (UDI), Madame MARTY Christine (FN/RBM), Madame MESNARD Françoise (en cours de séance pouvoir à M. Emon, PS), Monsieur MINVIELLE Michel (en cours de séance pouvoir à Mme Francq, PS), Madame MOEBS Christine (EC-EELV), Madame MOGA Martine (MDA), Monsieur MOLIERAC Guillaume (PS), Madame MONCOND'HUY Léonore (EC-EELV), Monsieur MOREAU Guy (en cours de séance pouvoir à M. Duforestel, PS), Madame MOTOMAN Laurence (EC-EELV), Monsieur MUÑOZ Jonathan (PS), Madame NADAU Marie-Françoise (LR-CPNT), Madame NAYACH Laure (retard, présente, pouvoir à Mme Jeanson, PS), Monsieur ORVAIN Jérôme (EC-EELV), Monsieur OXIBAR Marc (LR-CPNT), Madame OZSOY Mumine (EC-EELV), Monsieur PAGÈS Jean-Louis (EC-EELV), Monsieur PALUTEAU Bruno (FN/RBM), Monsieur PATIER Christophe (LR-CPNT), Monsieur PERREAU Thierry (EC-EELV), Madame PINVILLE Martine (en cours de séance pouvoir à M. Jacquillard, PS), Monsieur PUYJALON Eddie (LR-CPNT), Monsieur RABIT Philippe (en cours de séance pouvoir à pouvoir à M. Puyjalon, LR-CPNT), Madame REQUENNA Pascale (MDA), Monsieur ROGISTER Thierry (FN/RBM), Madame ROUÈDE Laurence (PS), Monsieur SABAROT Henri (PS), Madame SABOURIN-BENELHADJ Muriel (PS), Monsieur SAINTE-MARIE Andde (PS), Madame SAINT-PÉ Denise (en cours de séance pouvoir à Mme Moga, MDA), Monsieur SAUVAITRE Daniel (LR-CPNT), Madame SIARRI Alexandra (LR-CPNT), Madame SIMONÉ Maryline (en cours de séance pouvoir à M. Blanchard, PS), Monsieur SORE Serge (PS), Monsieur TARIS Joan (MDA), Monsieur TAUZIN Arnaud (LR-CPNT), Monsieur TIRANT Benoit (PS), Madame TORTOSA Huguette (PS), Madame TRAPY Nathalie (en cours de séance pouvoir à M. Cathus, PS), Monsieur TRIFILETTI Stéphane (EC-EELV), Monsieur TRIJOLET Thierry (PS), Madame TYTGAT Catherine (en cours de séance pouvoir à Mme Gendreau, PS), Monsieur VERDIN Alain (FN/RBM), Monsieur VEUNAC Michel (MDA), Monsieur VICTOR Cyril (LR-CPNT), Monsieur VINCENT François (en cours de séance pouvoir à Mme Tortosa, PS), Madame VOLPATO Mireille (en cours de séance pouvoir à M. Raynaud, PS), Madame WASZAK Reine-Marie (retard, présente, pouvoir à Mme Barat, PS), Madame WERBROUCK Séverine ((en cours de séance pouvoir à M. Verdin, FN/RBM), Monsieur WILSIUS Francis (en cours de séance pouvoir à Mme Ammouche-Milhiet PRG).

Étaient représentés :

Monsieur BERROYER Jean-Paul (pouvoir à M. Paluteau, FN/RBM), Madame CALMELS Virginie (pouvoir à M. D'Amécourt, LR-CPNT), Monsieur CIBERT Cyril (pouvoir à M. Tirant, PS), Madame COMBRES Maryse (pouvoir à Mme Bourdin, EELV), Madame DE AZEVEDO Aurélie (pouvoir à Mme Diaz, FN/RBM), Monsieur DE LACOSTE-LAREYMONDIE Jean-Marc (pouvoir à M. Colombier, FN/RBM), Monsieur GERARD Vincent (pouvoir à Mme Cheyroux, FN/RBM), Madame PIEUCHOT Christelle (pouvoir à Mme Derville, PS), Madame TARRASO Agnès (pouvoir à Mme Brun, FN/RBM), Monsieur THIERRY Nicolas (pouvoir à M. Frel, EC-EELV).

Étaient Excusés :

Monsieur SEBTON Aurélien (UDI),

OUVERTURE DE LA SEANCE PAR MONSIEUR ALAIN ROUSSET

PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL REGIONAL

REMPLACEMENT AU SEIN DE LA COMMISSION PERMANENTE

M. LE PRESIDENT. – Mes chers Collègues. Si vous voulez bien prendre place. J'avais eu l'observation ce week-end par Yves D'AMÉCOURT, qu'il fallait que l'on commence à l'heure. Je m'en excuse auprès de lui, mais finalement la convivialité du matin chasse le chagrin.

Nous aurons un certain nombre de points formels comme nous le faisons d'habitude en fonction des règles qui régissent le fonctionnement de cette Assemblée, notamment les remplacements à la Commission Permanente qui sont des remplacements bien entendu dans le cadre de l'équilibre des groupes. Vous savez qu'il faut que nous attendions une heure pour confirmer la désignation de telle ou telle personne, s'il n'y a pas d'autres candidats.

À la Commission Permanente, je vous propose de remplacer

- Nathalie DELCOUDERC, qui a souhaité, bien sûr continuer à être au Conseil Régional, mais aussi se recentrer sur ses mandats locaux, et puis la distance est là - je voulais la remercier de tout le travail qu'elle a fait dans l'installation de cette grande Région - par Philippe NAUCHE. Je proposerai dans un deuxième temps de nommer Philippe NAUCHE à la vice-présidence, un corrézien pour une corrézienne, en respectant l'équilibre de l'Exécutif. Philippe NAUCHE reprendra la vice-présidence de l'Économie sociale et l'Économie territoriale de Nathalie DELCOUDERC.

- Monique SÉMAVOINE, qui s'est recentrée sur ses compétences ou son mandat à Pau, par Pascale REQUENNA à la Commission Permanente.

Et puis, je voudrais accueillir deux nouveaux élus :

- Monique SÉMAVOINE qui est remplacée par Madame Claire DUTARET-BORDAGARAY, que je vous demande d'applaudir, si elle est là. Bienvenue.

Et Éric KERROUCHE devenu sénateur, qui est remplacé par Serge SORE.

Serge SORE qui est un personnage très important dans cette assemblée, que je vous invite à fréquenter d'une manière bienveillante, parce qu'il peut vous inviter à "Musicalarue" qui est quand même une des plus belles manifestations culturelles de cette grande Région.

J'ai demandé, aussi, à trois élus de bien vouloir s'impliquer plus dans un certain nombre de domaines.

- Martine PINVILLE, sur la mission de revitalisation des centres villes et des centres bourgs.

M. COLOMBIER. – Monsieur le Président. Excusez-moi, je vous fais signe depuis tout à l'heure. Au nom de mon groupe, nous aimerions, je pense que vous accéderez à notre demande, que l'on fasse une minute de silence pour les morts récents, et y associer, si je puis me permettre, un des soldats du 13^{ème} RDP du Camp de Souge, et des morts de Laura et Maurane qui ont été égorgées, éventrées par le terrorisme...

Ah bon, et pourquoi ? Cela... Je pense que c'est... Mais, je vous remercie Monsieur le Président d'accéder...

M. LE PRESIDENT. – Ne commençons pas comme cela, une plénière apaisée.

M. COLOMBIER. – Je crois que l'on peut rendre hommage quand même, tout en étant apaisés. N'y voyait pas toujours des manœuvres dilatoires de notre part.

M. LE PRESIDENT. – Je reprends mon propos. Donc, des délégations nouvelles, Martine PINVILLE sur la revitalisation des centres villes et centres bourgs. C'est un sujet suffisamment important que nous abordons aussi avec le SRADDET, Gérard. Cela suppose que nous soyons fermes, par ailleurs, sur le moratoire que je voudrais développer sur les grandes surfaces à la périphérie des villes.

Matthias FEKL, Monsieur le Ministre, que nous retrouvons avec beaucoup de plaisir, qui sera à mes côtés et aux côtés de Bernard UTHURRY, sur l'attractivité.

Henri SABAROT, sur les politiques de l'eau.

Nous avons aussi effectivement, d'une part, l'anniversaire tragique, vous l'avez vu dans Sud-Ouest ce matin, de l'accident de Puisseguin où 43 personnes ont perdu la vie dans l'embrasement d'un autocar. Une cérémonie a eu lieu ce matin, à laquelle Florent BOUDIÉ nous représente. Nous pensons, bien entendu, aux familles des victimes de cet abominable accident qui a endeuillé notre région. La mémoire du soldat du Camp de Souge qui a été tué en accompagnement des Forces en Irak et en Syrie.

M. COLOMBIER. – C'est Stéphane GRENIER.

M. LE PRESIDENT. – Stéphane GRENIER. Et puis, je voudrais aussi saluer deux disparitions d'hommes qui ont fréquenté cette maison Gilbert FONGARO, qui était Maire de

la Commune de Pont-du-Casse, et ancien Conseiller régional. Et puis Michel DIEFENBACHER, que j'ai bien connu. Avec qui j'ai beaucoup travaillé à la fois quand il était Président du Conseil Départemental qui a succédé à Jean FRANÇOIS-PONCET. Ici, au Conseil Régional, parce que je crois qu'il a présidé le groupe, je ne sais plus comment vous vous appeliez à l'époque, UMP c'est cela. Et avec lequel on a, je l'avoue, entretenu des relations de travail et de complicité. C'était un homme qui a été un grand serviteur de l'État dans sa fonction préfectorale.

Si vous le voulez bien, je vous propose d'avoir une minute de silence pour ces disparus.

Mme COSTES. – Monsieur le Président, mes chers collègues. À mon tour, et au nom de notre groupe, effectivement, vous l'avez dit, je souhaiterais saluer la mémoire de Michel DIEFENBACHER, qui nous a quittés le 9 octobre dernier, à l'âge de 70 ans des suites d'un cancer. Michel DIEFENBACHER a consacré sa vie au service de la France. Tout d'abord, au service de l'Etat comme Préfet, puis au service du Lot-et-Garonne où il fut Député de la 2^{ème} circonscription de 2002 à 2012, et où il présida le Conseil Départemental jusqu'en 2008. Par la suite, il fut Conseiller régional en 2010, dans cette Assemblée où il succéda à Xavier DARCOS à la tête du groupe d'opposition en octobre 2011. Dans chacune de ses fonctions, Michel DIEFENBACHER a toujours privilégié une attitude constructive et respectueuse d'autrui pour défendre ses convictions. Son sens de la mesure, son intégrité et sa loyauté sont ainsi les qualités qui le définissent le mieux, et que l'on aimerait retrouver plus souvent chez un homme politique. Aussi, Monsieur le Président, je vous remercie de nous permettre de lui rendre un dernier hommage, dans cet hémicycle où il a œuvré pendant 6 ans. Je n'oublie pas, bien entendu, comme vous l'avez souligné de saluer la mémoire de Gilbert FONGARO, qui a été une figure politique incontournable de notre département, décédé ces jours-ci. Merci Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. – Nous aurons l'occasion au cours de cette plénière, aussi d'évoquer le nom et la mémoire de Simone VEIL. Je ne vais pas m'y étendre, j'en dirai un mot tout à l'heure. J'ai appris d'ailleurs, ce que j'ignorais, sur son épée d'académicienne, elle avait fait graver le matricule d'Auschwitz.

Un mot peut-être en introduction sur un certain nombre de points. Vous avez vu le débat qu'il y a eu à Orléans, pour ceux qui étaient là, sur le problème des ressources des Régions. J'ai reçu le Premier Ministre entre temps. J'espère que sur ce problème des 450 M€, cette dotation des 450 M€ dédiés au développement économique, il va y avoir un geste du Gouvernement. En tout cas, pour nous au niveau des Régions de France, quelle que soit la sensibilité d'ailleurs des majorités, c'est un point incontournable, non négociable. D'autant que ces crédits sont fléchés sur les entreprises, sur l'emploi, sur l'investissement. Et que

nous entendons tous que c'est la priorité du Président de la République et de ce Gouvernement. Ce que n'avait peut-être pas compris le Premier Ministre, comme Bercy, c'est que, pour la Nouvelle-Aquitaine c'est 50 M€. Près de 51 M€ que nous avons réussi à obtenir. Et que quand vous aidez une entreprise, vous entamez l'analyse du dossier l'année N. Mais l'élaboration et le financement du projet de l'entreprise, c'est l'année N+1. Donc, la difficulté que nous allons avoir c'est d'avoir lancé les services, les élus sur l'augmentation du nombre de PME, de TPE et d'ETI accompagnés, et que nous allons avoir des difficultés pour assumer cela. J'ai expliqué au Premier Ministre que pourquoi la France ne réindustrialisait pas ; tout simplement parce que nous n'avons pas adopté le modèle allemand qui fait que les PME allemandes sont 3 à 4 fois plus aidées et accompagnées que les PME françaises. Et que les débats idéologiques parisiens sont nuls et non avendus. Le problème est aussi bête que cela, mais Bercy n'est pas dans ce sens-là, d'autant que je regardais l'intervention de Bruno LEMAIRE, qui va attribuer notamment aux grands groupes français une grande partie de l'augmentation du CIR, du Crédit Impôt Recherches. Ce sont des groupes qui optimisent à l'échelle internationale, qui sont beaucoup plus aidés déjà, sous forme d'expérimentation de produits nouveaux, tandis que ce sont les PME qui ont besoin d'être accompagnées, de monter en puissance pour résoudre leur faiblesse dans le cadre de la sous-traitance massive qu'il y a dans notre pays. J'espère que les choses vont bouger.

Le deuxième point qui nous inquiète aussi un peu. On va avoir beaucoup de réunions dans ce domaine-là, ce sont les évolutions sur la formation professionnelle et l'apprentissage. Je ne sais pas ce qu'il en est de la volonté des réformes. L'idée pour nous, Région, c'est bien de sortir du guet, du milieu du guet, et de prendre une responsabilité pleine et entière dans l'apprentissage et dans la formation professionnelle. Prendre cette responsabilité pleine et entière ne signifie pas, bien entendu, ne pas travailler avec les organisations professionnelles, telles qu'elles existent. J'étais, lundi dernier, à Tarnos pour inaugurer un Centre de formation aux métiers de la maintenance hélicoptères, extraordinaire, plus de 20 M€. La Région y a mis 4 M€. Nous l'avons fait en Charente-Maritime ou en Charente la semaine avant. Nous allons inaugurer plusieurs CFA, Barbezieux. On a lancé la reconstruction du CFA, ou poursuivi et complété la construction du CFA à La Rochelle. Les Régions auront assumé la rénovation de la totalité des CFA, des lycées professionnels. J'avoue que je suis un peu inquiet dans ce domaine-là. Mais, j'espère que le Gouvernement nous écoutera dans ce domaine.

Pour le reste, je pense que la stratégie économique et industrielle basée à la fois sur la recherche, la formation, et l'accompagnement des entreprises est une stratégie qui porte ses fruits. La Nouvelle-Aquitaine est, après Paris, la Région la plus attractive de France. Ce qui d'ailleurs n'est pas sans nous poser un certain nombre de problème, parce que le second

emploi ou l'emploi du conjoint pose un problème à cette attractivité. Il faut bien entendu déployer cette attractivité dans la totalité de la Région. Et aujourd'hui les contacts que nous avons avec les entreprises tant dans l'ancienne Poitou-Charentes, ou l'ancien Limousin, sont extrêmement intéressants, les clusters avancent, l'usine du futur avance. Gérard BLANCHARD le dirait mieux que moi, mais le dispositif d'appel à projets, pour les Universités et la recherche, s'est parfaitement déployé. L'inquiétude, qu'il pouvait y avoir à Limoges et à Poitiers, s'est bien entendu abaissée parce qu'il y a eu un haut niveau d'interventions. Les contacts sont de plus en plus intéressants. Sur l'ancien Poitou-Charentes, on vient d'avoir confirmation d'un projet magnifique sur SAGEM, je crois. Bernard, SAGEM, c'est à Châtelleraut. SAGEM à Châtelleraut où l'entreprise va fabriquer les lentilles du plus grand télescope au monde. C'est à Saint-Benoît – c'est à côté de Châtelleraut ? – à côté de Poitiers, pardon. Donc, on est en plein développement. Les progrès aussi que nous sommes en train de faire sur le stockage d'énergie qui est la seule condition visant à développer soit les véhicules électriques, soit le développement des énergies renouvelables progressent bien. Je pense que le Président d'Hydro-Québec viendra nous voir à la fin du mois de décembre, et j'espère qu'à cette occasion-là, nous pourrons faire un tour de table du consortium industriel, avec Total, Saft, Arkema, Serma, etc., qui travaillent dans ce domaine-là.

Je voudrais un mot, aussi, du SRADDET, que nous avons ouvert avec Gérard VANDENBROUCKE à Limoges, il y a une dizaine de jours, autour d'interventions de géographes et d'économistes. J'appelle votre attention sur les réunions que nous aurons sur ce SRADDET, parce que la concertation doit se faire dans l'année qui vient. Et la concertation doit se faire dans tous les groupes de travail que nous allons mettre en place, même s'il y aura un débat le moment venu quand on l'adoptera en début 2019 – c'est à peu près cela – Il faut impérativement que tout le monde de cette assemblée soit mobilisé. Mobilisés, bien entendu parce que tout cela est consubstantiel aux élus que nous sommes, à nos localisations, mais aussi avec le rôle du Conseiller régional ou de la Conseillère régionale. Quelle est la stratégie régionale que l'on doit mettre en place ? Et qui me semble essentielle parce que l'on est à la peine dans beaucoup de domaines, et l'article de Renaud, ce matin, l'évoquait. Donc, je souhaite que nous y participions pour faire converger à la fois une meilleure mobilité, une meilleure accessibilité, la préoccupation environnementale. C'est tout cela que nous devons la fusion d'un certain nombre de schémas qui étaient séparés auparavant. Je voudrais dire un mot sur ces problèmes, en dehors du problème des aéroports pour lequel nous aurons à en débattre tout à l'heure, un mot peut-être rapidement.

Ce projet sur les aéroports fait débat. Je le conçois. Il fait débat, et en même temps, la loi ne nous impose pas. C'est une politique volontaire, ce n'est pas un Règlement

d'intervention, c'est une stratégie. Donc, attention à ne pas le mettre là où il ne doit pas être. Il y a des débats, j'ai bien lu la presse. Je vous propose qu'en fin de matinée, un groupe de travail, avec des représentants désignés par groupes, se rencontre pour examiner les amendements qui ont été déposés. Je trouve d'ailleurs que la procédure – je vois Jean DIONIS qui sourit qui me demandait d'être quasiment islandais sur le fonctionnement de cette maison – permet d'analyser ces amendements. C'est bien entendu à l'Assemblée plénière de les adopter, mais s'il pouvait avoir sur ces 6 ou 7 amendements qui sont proposés une analyse qui confronte les positions politiques, les positions territoriales, et les positions techniques aussi, et juridiques, je trouve que ce serait bien. Donc, je vous laisse totalement avec Renaud LAGRAVE et Mathieu BERGÉ de vous rencontrer pour nous dire un peu quelles seront vos préconisations. Étant entendu, que ce rapport n'est pas figé, et que par définition, nous aurons que ce soit sur Poitiers ou sur Agen, des revoyures, en fonction de l'évolution des choses dans ce domaine-là. Étant entendu aussi, je montrais la lettre aux Présidents de groupes ce matin, que les départements ne sont nullement obligés de se retirer des Syndicats mixtes aéroportuaires. Donc, que l'on ne fasse pas un chantage à la Région, qui ne correspond pas à la réalité des textes.

Maintenant, sur le plan du SRADDET, on a trois types de problèmes, qui nous ont amenés à proposer à la ministre, sur la priorité du rail d'élaborer avec l'État et SNCF, un plan rail. Vous avez vu que l'analyse de SNCF Réseau montrait qu'en gros d'ici 2030, on a 1,2 G€, à peu près un peu moins à dépenser, et 600 M€ en urgence, sinon des lignes vont fermer. Notamment la ligne Limoges-Angoulême ou Limoges-Poitiers. De même que Bergerac-Libourne. Donc, il faut impérativement que nous obtenions ce plan rail, et il faut impérativement que nous ayons des ressources nouvelles, là-dessus : la TICPE est une bonne piste. Adrien ZELLER et moi-même y avons eu recours. Quand il a fallu financer les grands plans notamment sur l'Université ou sur les lignes à grande vitesse, l'État avait ouvert cette piste. Il y a le PIA, la taxe sur les bureaux. Il y a la vignette carbone aussi. Donc, nous sommes dans un défi important. Il me semble, je laisse bien entendu la priorité Bergerac-Libourne pour des raisons d'accessibilité à Bordeaux que j'évoquerai tout à l'heure et du nombre de passagers, qu'il faut que l'on ait des priorités. Et je pense que nous avons deux défis majeurs. Le défi de l'enclavement de Limoges, qui est un défi énorme, qui suppose que l'on maintienne bien sûr une aide à l'égard de l'aéroport. Mais en même temps, que nous puissions avec les élus du Limousin, nous mettre d'accord sur une stratégie : est-ce que c'est la route ? Est-ce que c'est le fer ? Que veut l'État ? Parce que là-dessus, s'il n'y a pas un accord sur le terrain, cela va être compliqué pour nous de surplomber la vie des principaux élus sur place. Alors, on sait que le POLT va continuer à se restructurer. Que le POLT va bénéficier de nouvelles machines. On sait que Limoges est à un peu plus de trois

heures de Paris, mais de la Gare d'Austerlitz avec le conflit avec les métros et les RER pour entrer dans Paris. Je pense que c'est une situation critique. Parce que si je me mets à la place des entreprises qui sont sur place, vous avez Poitiers qui est à deux heures de Charles-de-Gaulle. D'une heure dix minutes de Paris en TGV. Mais Limoges, ce n'est pas pareil. Même si tout n'est pas catastrophique, je pense que l'on a ce spot-là sur lequel il faut que l'on se penche pour réussir à trouver des solutions.

La deuxième zone qui est périlleuse, et le deuxième défi, c'est l'asphyxie de Bordeaux. Chacun en fait l'expérience quand on veut entrer sur Bordeaux, que ce soit du Nord ou du Sud. C'est vraiment une situation... Pas dans Bordeaux même, mais dès que l'on franchit les boulevards, et sur le périphérique. Le Président de la Métropole, Alain JUPPÉ, a proposé un grand contournement autoroutier, je crois – les élus de Bordeaux ne me le confirmeront pas – un barreau sur l'Est qui rejoindrait toutes les autoroutes. D'accord. Yves D'AMÉCOURT me disait ce matin à la réunion des Présidents que c'était un projet qui datait du XIX^e siècle. Que l'État n'a-t-il réservé les terrains ? Parce qu'aujourd'hui, on passe dans les vignes, on passe dans les villages. Mais bon, pourquoi pas ? Nous, simplement, compte tenu de nos compétences, et c'est ce que je dis depuis des années, contournement ferré, parce qu'il n'est pas pensable que nous continuions à n'avoir que 2,5 % des marchandises sur le fer. Cet encombrement, cet étranglement de la capitale régionale sur son périphérique, même si je pense que nous devons aussi, nous-mêmes Région, nous interroger sur le service TER. Il y a des discussions à avoir avec la Métropole. Prenons le cas de la liaison Bergerac-Universités. Ou Libourne-Universités. Aujourd'hui, on s'arrête à la Gare Saint-Jean. Ou on s'arrête à la Gare de Cenon. Qu'est-ce qui empêche la SNCF de diamétraliser, comme les techniciens le disent, et aller jusqu'à Cestas pour se garer, de telle sorte que l'on puisse remonter, d'augmenter le nombre de trains en utilisant plus les trains. Il en est de même d'ailleurs sur les liaisons vers le Nord. Mais il faut que la SNCF arrête de considérer les cheminots, aussi. Que la Gare Saint-Jean, c'est le lieu où tous les TER s'arrêtent et repartent en sens inverse. Non. Il faut que l'on change nos pratiques dans ce domaine-là.

Ensuite, sur la rocade, la Région n'a pas de compétence en voirie, sauf les grandes liaisons "intercités". Mais sur la rocade, je reviens sur une proposition que j'avais faite au Préfet lorsque je présidais la Communauté urbaine de Bordeaux : quand on a trois voies, il faudrait qu'une des voies soit réservée au co-voiturage. C'est relativement simple, puisque nous avons toutes les start-ups qui sont capables de mettre en place des analyses. Je vous donne un chiffre que l'on m'a indiqué, hier. Sur cinq véhicules sur la rocade, il y a six passagers. En gros, un passager par véhicule. Si vous réservez une voie pour le co-voiturage, vous pouvez faire passer 2000 véhicules/heure, avec deux passagers, ce qui fait 4000 passagers. 4000 voyageurs/heure. Les deux autres voies, supposons qu'elles roulent à

50 kms, donc avec les bouchons, etc., vous avez 1500 véhicules/heure, et 3000 passagers sur les deux voies. Une seule voie de co-voiturage permet de faire passer plus de monde que les deux autres voies. Par ailleurs, il faut impérativement que nous travaillions aussi sur des bus en sites propres sur la bande d'arrêt d'urgence. Je le demande depuis très longtemps entre la Gare de Pessac-Alouettes et la zone aéroportuaire. Et il faut impérativement aussi, sur le plan de l'Urbanisme, la Communauté Urbaine réfléchisse à ne pas concentrer les zones d'activités au même endroit. Parce que, par définition si vous concentrez toutes les activités au même endroit, vous amenez les voitures à la même heure, au même endroit, les matins.

Enfin, une suggestion à laquelle la Région, sur le plan du numérique et de la signalétique pourrait s'associer, c'est stocker les camions internationaux pendant les heures de pointe, suggestion du Préfet, avant l'arrivée dans Bordeaux. Cela ne règlera pas tout, parce que ce que l'on n'a pas regardé, c'est que compte tenu de l'attractivité de l'agglomération bordelaise, beaucoup de camions sont des camions de desserte locale.

En tout cas, nous sommes dans les assises de la mobilité, et je souhaite, je le dis à Gérard sur le plan de l'aménagement du Territoire, à Renaud sur le plan des infrastructures, que nous puissions avoir dans ce domaine-là, une position qui puisse faire consensus autant que possible dans l'Assemblée.

Andréa évoquera tout à l'heure la stratégie des orientations budgétaires, et la décision modificative. Nous restons arc-boutés sur la régulation de nos frais de fonctionnement avec, en vous le demandant d'une manière répétitive peut-être, nous ne pouvons pas comparer les budgets les uns aux autres. D'abord parce que le transfert de compétence Transports scolaires est un transfert de fonctionnement. Donc par définition, on ne va pas d'une année à l'autre. Que deuxièmement, notre objectif, et on peut le prendre comme cela, est de maintenir en valeur et en volume nos investissements, 800 M€, bon an mal an. Notre capacité de désendettement, qui ne doit pas dépasser cette année. Cela doit être le maximum. Et j'espère qu'avec la nouvelle ressource que sera la TVA et le dynamisme de la TVA, nous tiendrons cela, de la meilleure manière possible. Et puis nos priorités restent les mêmes. Parce que l'on voit bien que c'est dans la durée que nous réussissons à transformer une région qui était plutôt endormie, il y a quelques dizaines d'années de cela. C'est tout ce que nous avons fait sur la recherche, le transfert de technologies, la formation. Quand je regarde le Pôle Cuir autour de Saint-Junien, de Montbron et de Thiviers. Il est cité en exemple. Quand je regarde la traîne et la maintenance aéronautique, ce que nous allons faire j'espère demain à Villeneuve-sur-Lot autour d'autres métiers, nous sommes en train d'analyser avec Cathy VEYSSY cette analyse pour reproduire Thiviers, reproduire la traîne. Je pense que là, il y a des points importants qui nous permettent de penser loin.

Je sais qu'il y a eu des débats en Commission des Finances sur l'harmonisation du statut, et notamment des primes au niveau des personnels. Je voudrais attirer votre attention, attirer l'attention de cette Assemblée qu'il n'y a pas que le Président ou le Questeur ou les Vice-Présidents qui s'adressent aux personnes qui travaillent avec nous. Il y a toute l'Assemblée. Donc, faisons attention à ne pas blesser dans ce domaine-là.

Deuxièmement, je n'ai jamais dit que la fusion amenait à court terme, des économies. La fusion à court terme ne peut pas amener...

Mais ce n'est pas moi qui l'ai dit.

Eh bien, le Ministre a dit une grosse connerie.

C'est une note, je l'ai repris d'ailleurs en tant que Président de l'Association des Régions de France, immédiatement. C'était une note de la DGCL. Voilà. Je ne vois pas comment c'est possible. D'abord, parce que fusionner les régions, refaire les équipes, refaire une Administration est quelque chose qui est parfois pas facile pour les personnels. Et nous avons besoin, à chaque fois des Présidents de groupe, quand ils parlent des finances félicitent les Services avant de féliciter l'élu, d'ailleurs, c'est toujours aussi sympa. Donc, on est... Mais je vous vois Monsieur GUERIN, mais je ne veux pas vous donner la parole maintenant. Non.

La stratégie d'économie est en perspective, mais il faut que l'on harmonise le système de primes. Et on ne peut pas harmoniser un système de primes, notamment pour les personnes de catégorie "C", par le bas. Ou alors, vous venez avec moi pour le dire aux 8 000 personnes. En plus, dans les lycées, ce sont souvent des métiers pénibles. Si vous êtes allés dans les lycées, allez faire la plonge...

Nous héritons d'une situation où une des trois régions avait mis le niveau de primes à un niveau très élevé. Mais, nous essaierons de compenser cela sur l'organisation du travail, le temps de travail. Nous répondrons à l'exigence de la Chambre Régionale des Comptes et de la Cour des Comptes. Il y a 1607 heures à faire. Les collaborateurs me disent que c'est déjà le cas. Nous allons analyser cela. Et j'ai demandé à la nouvelle DGA chargée des Ressources Humaines et du Budget d'avoir un dialogue de gestion avec tous ses collègues DGA, pour travailler dans le sens où il y a une réelle adéquation des besoins des territoires avec l'organisation de la Région. Nous ferons appel, d'une manière peut-être plus dynamique, à la mobilité. On voit bien qu'aujourd'hui, un certain nombre de territoires, je pense à La Souterraine bien sûr, a besoin d'avoir des collaborateurs qui soient sur place. Donc, il faut que l'on sache élaborer des fiches de poste. Que ces fiches de poste puissent correspondre à une forme de mobilité territoriale. Et il y a, à l'intérieur de la Région, des cadres, des ingénieurs qui ont les compétences nécessaires pour assurer cette mission.

J'ai terminé. Alors, une intervention par groupe, parce que Jacques COLOMBIER, un de vos collègues demande la parole. Je ne sais pas qui intervient pour le groupe Front National.

M. COLOMBIER. – Moi-même apparemment, à moins qu'un de mes collègues veuille... Oui, mais ce sera sur un autre sujet.

M. LE PRESIDENT. – Non, il y a une intervention par groupe. On ne va pas en faire deux.

M. COLOMBIER. – Alors je laisse mon temps de parole, car la question qu'il va poser est beaucoup plus importante.

M. HUSTAIX. – Merci Jacques. Monsieur le Président et cher collègues. La grippe aviaire, le virus est de nouveau à nos portes. Plusieurs foyers ont été détectés en Suisse, dans le Nord de l'Italie, aux Pays-Bas et même dans le Maine-et-Loire où des milliers de dindes ont dû être abattues. Une nouvelle grippe aviaire frapperait deux filières totalement exsangues. L'année dernière, des dizaines d'exploitations ont fait faillite. Et on déplore une dizaine de suicides, notamment dans les Landes et le Gers. Les exploitations sont toutes dans le rouge. L'enjeu est majeur. Cela concerne 30.000 emplois directs et 100 000 emplois indirects. Bien sûr, à moyen et long termes, il faudrait réorganiser une refonte de la filière en imposant la technique de la bande unique qui éviterait une contamination des canards dans les transports. Un retour vers des races de canards plus rustiques et donc plus résistantes, comme la race Kriaxera au Pays Basque pourrait être envisagée aussi. En attendant, une solution d'urgence s'impose. Le Laboratoire SEVA, santé animale de Libourne, dispose depuis le 31 juillet dernier du vaccin contre la grippe aviaire, et en a déjà produit 2 M de doses. Aucun industriel ne produirait 2 M de doses d'un vaccin, s'il n'était pas sûr de sa fiabilité. Des dizaines de milliers d'éleveurs sont concernés. Nous avons la solution pour éviter un nouveau carnage. Alors pourquoi ne l'utilisons pas ? SEVA et le cluster Agroland sont prêts à vacciner les canards selon la tactique des anneaux vaccinaux. Ne vacciner que les canards sains dans un rayon de 3 à 10 kms d'un foyer infecté qui lui sera éliminé. Sans ce vaccin, tous les canards concernés seraient abattus. Mais alors, où est le problème ? Est-ce que le Ministère de l'Agriculture et sa Direction Générale de l'Alimentation bloque l'autorisation de l'utilisation ? Ou est-ce simplement la faute à la lenteur légendaire de l'Administration ? La question mérite d'être posée. Les petits producteurs pesant 40 % du marché, on ne pourrait pas mieux s'y prendre pour organiser leur mort. Votons la disparition d'un savoir-faire immémorial.

Lors de la Commission du 16 octobre, nous avons évoqué ce vaccin, et les élus de la majorité se sont défaussés sur le Ministère de l'Agriculture qui n'a pas donné l'autorisation. Pendant ce temps-là, les grands du foie gras achètent des canards en Bulgarie, en

Roumanie. Des canards dont on ignore à peu près tout de l'hygiène. Plusieurs camions de ces pays de l'Europe de l'Est ont été aperçus sur les plateformes de gros industriels du foie gras dans le Landes. On pourrait interdire temporairement l'importation du foie gras venant de ces pays de l'Est, à l'intérieur de nos frontières, en utilisant l'article 36 du Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne, qui nous permet de restreindre temporairement l'utilisation des produits au nom de la protection de la santé et la vie des personnes et des animaux. Nous poussons aujourd'hui un cri d'alarme face à une nouvelle crise annoncée. Il en va de la survie de toute une filière, des dizaines de milliers d'emplois et de familles. Ils peuvent et doivent être posés.

Monsieur le Président, il y a un peu plus d'un an, nous vous demandions d'être à nos côtés pour augmenter le budget de l'Agriculture et vous l'avez fait. Vous avez donc été à nos côtés sur ce sujet essentiel. Aujourd'hui, nous vous demandons d'être en première ligne et de décrocher votre téléphone pour appeler Stéphane TRAVERS, le Ministre de l'Agriculture, et débloquer le droit d'utilisation de ce vaccin. Merci Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. – Monsieur HUSTAIX, je crois que je vous avais déjà répondu sur ce domaine-là, et en plus SEVA vous a expliqué quelles étaient ses contraintes. Je le sais. Il se trouve que je suis ami avec le patron de SEVA, et qu'il me tient au courant des contacts que vous voulez avoir avec les gens de SEVA.

M. COLOMBIER. - On les a. Ce n'est pas que l'on veut les avoir.

M. LE PRESIDENT. – Je suis au courant de tout cela, Jacques.

M. COLOMBIER. – C'est la DCRI ou quoi ? On ne conteste pas le fait d'être au courant, Cher Président.

M. LE PRESIDENT. – Je ne sais pas si je n'ai pas vécu une vie antérieure dans la police ou dans les OSDEC.

M. COLOMBIER. – Donc, vous savez ce que pense SEVA, alors.

M. LE PRESIDENT. – Je connais bien ce problème, d'abord parce que SEVA, nous avons avec Jean-Pierre RAYNAUD fait plusieurs réunions ici même sur deux points : d'abord avec les services vétérinaires, et notamment le vétérinaire qui est responsable de cela qui est une personne de Toulouse, les agriculteurs, la profession et SEVA. Nous avons par ailleurs créé, je parle sous le contrôle de Jean-Pierre, le cluster Biosécurité. Quelle est l'analyse et de la profession, et de SEVA et du service vétérinaire ?

Premièrement, la première protection contre l'influenza aviaire, c'est la biosécurité. Et il va y avoir un effort d'investissement considérable que l'on est en train de négocier avec Bruxelles, pour faire en sorte que, notamment, les canards quand ils viennent manger ou

quand ils viennent boire, ils soient sous abri, de telle sorte qu'il n'y ait pas de risques de confusion avec les animaux sauvages. La cyber sécurité, c'est aussi un contrôle parfait de la circulation des camions, et les transports, parce que la dernière crise est venue d'un camion de transports qui venait du Gers, je crois, ou du Tarn, et qui a dispersé cela, partout. Il faut que l'on rentre dans un Règlement de biosécurité parfait. Et cela, dire le contraire aux agriculteurs et aux éleveurs serait criminel.

Le deuxième point, c'est que si ce système ne suffit pas, il faudra effectivement sur une bande entourant le lieu de la diffusion de l'influenza pratiquer des vaccins. Mais vous connaissez les conséquences pour l'exportation, pour la vente du vaccin. Vous ne l'avez pas évoquée dans votre propos, mais lorsque l'on vaccine des animaux, on ne peut plus après exporter les foies. Cela pose un problème...

M. COLOMBIER. – Ils sont déjà vaccinés, Monsieur le Président, contre le choléra et contre une autre maladie.

M. LE PRÉSIDENT. – Je fais état, Jacques COLOMBIER... On ne peut pas mieux connaître le problème que les éleveurs, que la profession, que les vétérinaires. Je vous explique là-dessus.

M. COLOMBIER. – On est d'accord.

M. LE PRÉSIDENT. – C'est votre serviteur qui a demandé à SEVA, je suis même allé à Budapest, parce que ce vaccin se prépare à Budapest, voir l'entreprise de SEVA dans ce domaine-là. On est en question, en plus, avec le Ministère pour que l'autorisation de mise sur le marché puisse être faite très rapidement. Mais ne pensons pas que c'est le remède miracle ou le seul remède. Surtout pas.

M. DIONIS DU SEJOUR. – Monsieur le Président, mes chers collègues. Au nom du groupe UDI, merci de me donner la parole pour une intervention introductive qui a pour sujet notre Assemblée et la modification de son Règlement Intérieur. Nous vous en avons saisi, ainsi que les Présidents de Groupes. En préalable, j'accepte au nom du groupe UDI de la proposition que vous nous faites d'un groupe de travail d'amendements sur les amendements aéroportuaires. Même si cela montre nos procédures d'examen des amendements et de Commissions ne sont pas au point, et j'y reviendrai. Cela maintenant deux ans que l'Assemblée a été élue. Deux ans, c'est une bonne durée pour faire une première évaluation. Monsieur le Président, vous êtes le premier Président de la Nouvelle-Aquitaine, et nous sommes la première assemblée élue de la Nouvelle-Aquitaine. Faire Région ensemble. Ensemble, Poitou-Charentes, Limousin, Aquitaine. Douze départements, 5,8 M. Ensemble de Châtelleraut à Saint-Jean-Pied-de-Port. Ensemble de l'Île de Ré à Guéret. C'est un chantier titanesque. Le groupe UDI vous rend acte du fait que vous vous

êtes attaqué à ce défi, et pour parler de manière directe, vous faites le job, Vous, l'Exécutif aquitain, vous voyez que l'on salue les élus, et les Services le font aussi, et c'est déjà énorme. Et parce que ce sont vos convictions, le programme sur lequel vous avez été élu, le groupe UDI salue la manière dont vous incarnez la Région auprès des acteurs socio-économiques, plus largement les parties prenantes du corps social, entreprises, représentations consulaires. Mais, ceci étant dit, le groupe UDI veut aujourd'hui poser, dans notre Assemblée, le sujet de la démocratie dans la nouvelle Région. Très clairement, c'est un sujet très difficile. Pour l'immense majorité de nos concitoyens néo-aquitains, la nouvelle Région est vécue comme artificielle, lointaine, technocratique. Cette perception n'est pas due directement à votre action, mais quand même, ceux qui ont la paternité politique du découpage régional ont une lourde responsabilité en la matière. C'est aujourd'hui, un fait. Il n'empêche qu'interroger dans n'importe quelle rue de nos villages, de nos villes, les habitants, sur la Nouvelle-Aquitaine, cette image d'inaccessibilité vous reviendra en pleine figure. Alors que faire ? Sans doute, faut-il donner du temps au temps. Mais il y a un certain nombre de chantiers démocratiques à ouvrir. C'est en tout cas la conviction du groupe UDI.

Le premier chantier démocratique concerne l'équité territoriale. Je ne peux que constater la déviance forte qui existe encore chez beaucoup de nos concitoyens, en ce qui concerne le traitement équitable des territoires auxquels ils sont légitimement attachés. Monsieur le Président, il faut faire la vérité sur cette affaire. Vous devez être transparent en ce qui concerne la répartition ces crédits régionaux dans les 50 territoires que vous avez retenus en matière de contractualisation territoriale, ainsi qu'entre les douze départements constitutifs de la Nouvelle-Aquitaine. Et sur ces bases de données objectives, alors peut-être qu'un débat de fond pourra naître, et sans doute faire avancer la conviction que la Nouvelle-Aquitaine est équitable.

Enfin, le dernier chantier démocratique à ouvrir, à notre avis, est celui du fonctionnement de notre Assemblée. Là encore, un certain nombre de choses est à mettre à l'actif de votre Exécutif. Les Institutions fonctionnent. Il y a de l'écoute et du respect dans notre Assemblée. Le groupe UDI n'a aucun mal à le mettre à votre crédit. Mais d'un autre côté, nous vous demandons d'être lucide sur le ressenti des élus régionaux sur le fonctionnement de notre Assemblée. Je ne parle pas des CP où nous traitons en moyenne plusieurs centaines de dossiers en trois heures. Nous faisons largement plus du 100/heure. Autant dire qu'il est vain d'espérer un quelconque débat démocratique de qualité à cette occasion. Non. Nous voulons nous concentrer sur le cœur. Le cœur, ce sont les Commissions et les séances plénières. Monsieur le Président, vos Commissions vont mal. À l'exception, peut-être d'une ou deux. Et ce ne sont pas les hommes et les femmes qui les animent qui sont en cause, c'est le système. Car, en clair, pourquoi se fatiguer en Commission, si au final cela ne sert à rien sur

la décision arrêtée par votre Exécutif. Les dysfonctionnements sont nombreux. Toutes les délibérations n'y sont pas examinées. Le calendrier est tardif, incertain. Mais pour poser un diagnostic, il faut aller jusqu'au cœur des séances plénières. Nous avons cinq à six séances plénières par an. Sept à huit jours de débats par an. Le groupe UDI, qui a été actif pendant ces deux premières années, fait un constat très simple : aucun des amendements qu'il a proposés n'a été accepté. Aucun. Seule une motion l'a été. Et d'ailleurs, elle n'est pas mise en œuvre. Nous n'avons pas eu le temps, mais on va le faire, de faire de manière exhaustive le bilan avec les autres groupes qui composent notre Assemblée. Mais à notre avis, leur bilan ressemble furieusement au nôtre. À partir de là, se dessine un constat. L'ambiance est certes bonne en séance plénière, pour l'essentiel respectueuse de la diversité politique qui est la nôtre, mais notre Assemblée est une Assemblée bloquée. Alors me direz-vous, les Services sont sans doute excellents, peut-être, votre majorité l'est sans doute aussi, peut-être, et les divers amendements émis par vos divers oppositions politiques sont sans doute d'une qualité contestable. Monsieur le Président, même s'il peut y avoir une part de vrai dans ce point de vue, je suis sûr que vous-mêmes vous ne croyez pas à cette version. Vous avez une assemblée bloquée, et par conséquent, sa capacité de réaction et de correction d'erreurs est considérablement amoindrie. Vous devez, Monsieur le Président, considérer vos oppositions comme des lanceurs d'alerte, comme des capteurs de dysfonctionnement. Il faut donc en urgence sortir de cette situation d'Assemblée bloquée. Le groupe UDI a adressé à vous-mêmes, ainsi qu'à tous les groupes constitutifs de cette Assemblée une réforme en profondeur de notre Règlement Intérieur. Cette réforme a un objectif précis : refaire de la capacité d'amendements de chaque conseillère régionale, de chaque conseiller régional, sa responsabilité première. Pour cela, il faut revoir de fonds en comble, la place des amendements dans le fonctionnement de notre Institution. Le groupe UDI vous propose une réforme d'ensemble qui passera par l'examen systématique de ces amendements en Commission, et par un vote de la Commission concernée, sur chacun de ceux-ci. Elle passera ensuite par la présentation en Assemblée de la version amendée, si certains de vos amendements ont été acceptés en Commission.

Monsieur le Président, par la voix de votre Directeur de Cabinet, vous nous avez demandé d'accepter le report de ce débat à la séance de décembre. Nous voulons être optimistes. Nous voulons penser que c'est pour vous donner le temps pour instruire correctement cette demande de modification importante, pour regarder ce qui se fait ailleurs, dans les douze autres régions françaises, et aussi à l'étranger. Nous acceptons donc ce calendrier, non sans vous prévenir, Monsieur le Président, que nous ne vous lâcherons pas sur la question de la démocratie dans notre Institution. J'entends les premières critiques par rapport à notre proposition. *Oui, l'UDI, vous voulez parlementariser la Région.* Et alors ! Le

Parlement de la Région Nouvelle-Aquitaine... Cela a de la gueule, Non ! Monsieur le Président, pour les 2^{ème} et 3^{ème} tiers de votre mandat, le groupe UDI vous invite à prendre le risque de la démocratie. Si vous ne le faites pas, l'Institution va s'enfoncer doucement, mais certainement, dans un fonctionnement technocratique qui sera de plus en plus ressenti comme froid et lointain, par nos concitoyens. Je n'accepte pas que nos collègues puissent sortir d'une journée de séance plénière, en disant *nous ne servons à rien*. Le groupe UDI vous donne rendez-vous, ainsi qu'à chacune et chacun de vous, chers collègues, en décembre. Il nous semble qu'il y a de la place pour un vrai élan, une vraie initiative démocratique consensuelle. À vous Monsieur le Président de saisir la balle au bond, et de réussir avec l'ensemble de nos collègues cette belle mutation démocratique.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci Jean. Merci d'abord des constats positifs que je prends avec mes collègues avec plaisir, parce qu'il est vrai que l'on s'y donne avec passion, et en même temps, malgré les distances, avec un plaisir, une curiosité, une volonté de bien faire assez gratifiante, en plus.

Sur les chantiers, iniquité. Si je voulais être -comment dire- en faisant un clin d'œil, oui, on est inéquitable pour aider plus ceux qui en ont le moins. En même temps, la réalité des choses fait que quand vous êtes une ville universitaire, vous allez être plus accompagné par la Région. Il y a une grande ville par définition. Mais en tout cas, vous avez décidé, je ne sais pas si vous l'avez voté comme cela, que nous aurions une analyse des territoires en déprise et que nous mettrions plus de moyens, et notamment de moyens humains, pour ces territoires en déprise. Après, ne nous faisons pas trop d'illusions. Ce qu'il faudra faire c'est être le plus efficace sur l'effet de levier sur ces territoires, pour les retourner, pour leur donner plus de chance : la présence du médecin, l'ouverture de lycée sur les PME, pour la reconstruction des usines, l'accessibilité par le très haut débit. On sait quand même que naturellement, une Collectivité comme la vôtre, par exemple, ou celle de Pau, de Périgueux, de Châtelleraut, de La Rochelle, de Rochefort, ont plus de moyens de proposer des dossiers que la Forêt du Temple. Soyons attentifs, à cela. Mais, c'est une demande et un discours que l'on a chaque fois, notamment sur l'utilisation des crédits européens, et à chaque fois on démontre après la campagne des crédits européens, qu'il y a une vraie équité entre les départements. C'est systématique.

Sur le fonctionnement de l'Assemblée. Je vous remercie de vouloir faire du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine, un exemple pour toutes les Collectivités de cette Région, infrarégionales. Je ne sais pas qu'aucune Collectivité de cette Région pratique ce que vous demandez. Et cela renvoie à l'expérience de chacun, qui est Maire, Président d'agglo, ici. Mais pour autant, je prends le point. Je vous l'ai dit. Ce n'est pas parce que les autres ne le font pas, ou que ceux qui le conseillent ne le font pas non plus pour eux-mêmes, qu'il ne faut

pas que l'on ne tienne pas compte de cette démarche. Donc, et Patrick VOLPILHAC vous l'a dit, on est en train d'analyser ce qui se fait, et les retours d'expérience il y en a très peu en fait. Il y a la Bretagne, qui fait un modèle où on débat des amendements en commissions. Elles ne votent pas. Les commissions ne retiennent pas l'amendement. Je pense que compte tenu de ce qu'est notre Assemblée, il faut que les amendements soient évoqués ici, d'autant qu'un certain nombre d'amendements est des amendements qui déstructurent tellement la stratégie de la Région, qui par ailleurs est approuvée souvent texte après texte. Personne ne conteste ici l'action sur la recherche, l'action sur l'agriculture, l'action sur le développement économique. Je veux dire que la réalité des choses fait que le type de concertations ou de co-constructions que l'on a mis en place, qui est une double co-construction, avec les organisations professionnelles, quelles qu'elles soient d'ailleurs, de l'agriculture, de l'industrie ou de la recherche ou de l'aménagement du territoire ou une co-construction territoriale, fait que quand on a, non seulement j'y tiens mais j'y veille à garder ce que je crois être l'âme de cette région, notre stratégie avec les éléments que l'on peut y apporter, et que je peux y apporter à titre personnel, stratégie de la Région, elle est co-construite avec les forces vives de la Région. Mais c'est bien pour cela que quand on se réunit en CTAP, c'est aussi une façon d'être attentif à cela. Quand je reçois les Communautés de communes, quand je reçois les départements. Je n'ai jamais transformé le pouvoir régional en petit Bercy ou en petit Matignon. Cela, tout le monde peut m'en rendre. D'accord. On va améliorer cela. Et, comment dire, on va en donner l'exemple tout à l'heure. Renaud LAGRAVE me dit... c'est dans un quart d'heure. Dans un quart d'heure, il y a le groupe de travail spécifique aéroport qui va se réunir, chaque membre des groupes. En Mauriac, Stéphane DELPEYRAT.

M. DELPEYRAT. – Monsieur le Président, mes cher collègues. Sur cette question qu'évoque à l'instant Jean DIONIS, de la démocratie, je voudrais quand même rappeler un certain nombre de choses. Nous sommes l'une des seules Régions, si ce n'est la seule, à avoir instauré des groupes inter-assemblés qui associent la Société civile pleinement aux débats sur nos délibérations régionales. Et je pense que le travail, qui est conduit par le Président, les Vice-Présidents et les Services avec les élus du CESER, est extrêmement précieux de ce point de vue-là. Il ne faudrait pas l'oublier. Je rappelle que l'opposition préside la Commission des Finances dans notre Assemblée. Ce qui est quand même un point extrêmement important, aussi de ce point de vue. Et je rappelle que nous travaillons dans un état d'esprit, qu'il s'agisse des schémas, des réflexions sur le Règlement Intérieur, qui donne lieu à de multiples réunions, à la fois dans les territoires, et avec les élus de tous les bans qui ont tout loisir de s'exprimer.

Mais j'en viens au point évoqué par Jean, qui a cité Lénine et François Mitterrand dans la même phrase, avec que faire et laissons du temps au temps. Je l'en félicite. Que si cette question du droit d'amendement est problématique, ce n'est pas que l'Exécutif ou la majorité ne le souhaite pas, c'est que nous avons une difficulté toute simple, d'ordre juridique. C'est que la jurisprudence est absolument constante de ce point de vue-là, et le juge a eu l'occasion à de nombreuses reprises, qui explique que cela n'existe pas dans d'autres Collectivités. Qu'il ne saurait exister aucune restriction au droit d'amendement en assemblée plénière. Ce qui implique, par exemple, que si un amendement était proposé en Commission et que la Commission votait contre, rien n'empêche le Conseiller régional de le représenter ensuite devant l'Assemblée plénière. De même, si cet amendement était adopté en Commission, en aucun cas, il ne saurait lier le vote de notre Assemblée plénière. Donc, il faut que l'on ait un débat sur le rôle des Commissions, en termes d'avis, de réflexion, etc. mais je rappelle qu'en même ce fait-là, pour que l'on ne se raconte pas d'histoires sur le rôle possible des Commissions et du droit d'amendement en Commission, qui, de par la loi, de toute façon, est extrêmement encadré aujourd'hui. Voilà, une petite précision. Mais je ne suis pas opposé à ce que l'on discute, bien entendu, de ce que tu as évoqué.

M. TARIS. – Monsieur le Président, chers collègues. Quelques mots rapides, à mon tour, pour d'abord saluer la mémoire de nos anciens collègues, Michel DIFENBACHER et Gilbert FONGARO. Gilbert FONGARO, d'ailleurs, avait siégé ici au sein du groupe UDF à l'époque. Également pour prendre acte des évolutions au sein de notre Assemblée, avec trois évolutions qui impactent particulièrement notre groupe Modem et apparentés. D'abord, vous l'avez rappelé, le départ de Monique SÉMAVOINE, devenue conseillère départementale des Pyrénées-Atlantiques, remplacée par notre nouvelle collègue, Claire BORDAGARAY, et remplacée à la Commission Permanente par Pascale REQUENNA, de notre groupe, à qui nous souhaitons la bienvenue au sein de la Commission Permanente, puisque l'heure ne va pas tarder à être écoulée. Je crois que vous avez lancé la procédure tout à l'heure. Et au bout d'une heure, elle sera proclamée, élue.

Cf page 8

Le délai d'une heure étant largement expiré, constat d'une seule candidature sur les postes vacants de membres de la Commission permanente, Madame Pascale REQUENNA et Monsieur Philippe NAUCHE sont membres de la Commission permanente avec effet immédiat

M. LE PRÉSIDENT. – C'est fait.

Sur le « Fonctionnement du Conseil Régional : remplacement au sein de la Commission Permanente »

Nomination à la Commission Permanente de Madame Pascale REQUENNA et de Monsieur Philippe NAUCHE

M. TARIS. – C'est donc fait. Donc, nous pouvons féliciter nos nouveaux collègues, membres de la Commission Permanente. Bravo Pascale.

Egalement noté l'entrée de notre collègue du groupe UDI, Nathalie DELATTRE, au Sénat. Nous félicitons généreusement, Nathalie, ainsi que nos autres collègues devenus Sénateurs. Elle sera remplacée dans quelques semaines par...

M. LE PRESIDENT. – Moi, je salue aussi Denise SAINT-PÉ.

M. TARIS. – Attendez, Monsieur le Président, vous m'enlevez mon effet. Laissez-moi finir mon intervention, Président.

M. LE PRESIDENT. – J'avais oublié cela ce matin. Excuse-moi.

M. TARIS. – Laissez-moi saluer nos autres collègues des autres groupes. Je ne voudrais pas tous les citer pour ne pas en oublier. En tout cas, Nathalie, sur la partie girondine de notre liste sera remplacée par Sophie METTE, qui intégrera notre groupe dans quelques semaines. Et puis, bien sûr, nous voulions avoir un mot particulier par notre collègue, membre du groupe Modem et apparentés, Denise SAINT-PÉ.

M. LE PRESIDENT. – Et tu salues aussi Frédérique ESPAGNAC.

M. TARIS. – Frédérique ESPAGNAC, Eric KERROUCHE, Laurence HARRIBEY, j'ai peur d'en oublier.

M. LE PRESIDENT. – J'avais oublié cela, ce matin. Je vous prie, toutes, de bien vouloir accepter mes excuses les plus humbles.

M. TARIS. – Il y a quelque chose de très beau pour nous, dans ce parcours républicain qui a amené Denise du village d'Abitain, village de 150 habitants, c'est cela, Denise ? Jusqu'à la haute Assemblée. Et puis cela nous renvoie aussi à l'idée, et je vais le dire très clairement, on a grand besoin d'élus ancrés dans les territoires au Parlement. Ce n'est pas ringard, ce n'est pas archaïque. C'est une excellente école pour être un bon législateur. Je propose même d'ailleurs que l'on prenne en stage un certain nombre de décideurs parisiens, pour leur montrer comment nous gérons nos Collectivités dans un contact permanent avec la population et avec ...

M. LE PRESIDENT. – côté dans la majorité nationale.

M. TARIS. – Je n'ai pas entendu. Pardon Président. Cela s'applique à tout le monde. Et je ne doute pas Président que vous aviez le même souci dans la mandature précédente. J'en viens aux propositions de nos amis de l'UDI concernant notre fonctionnement, et en particulier, le droit d'amendements et ses modalités. Nous avons gardé ces propositions puisqu'elles ont été transmises à l'ensemble des groupes. Nous les avons regardées avec

attention, et effectivement, elles méritent d'être examinées avec le plus grand sérieux, car elles posent une double question. La première question, c'est l'ouverture démocratique de notre Assemblée. Et nous partageons le constat de nos collègues UDI, une Assemblée bloquée, aucune dynamique d'amendements sur les textes, et des Commissions qui marchent mal. Une Commission qui marche mieux que les autres, est la Commission des Finances, présidée d'ailleurs avec beaucoup de compétences par Olivier CHARTIER, et nous avons été les premiers le soir même du second tour des élections régionales à proposer au-delà de la personne d'Olivier, qui n'était pas candidat, en plus, à ce moment-là, que la Commission des Finances soit présidée par un élu d'opposition, et c'est effectivement, un élément important dans cette ouverture démocratique. Ouvrir le fonctionnement aidera à prendre de meilleures décisions. Stéphane DELPEYRAT a rappelé que nous avons une spécificité aquitaine, avec l'existence des groupes inter-assemblée, que l'on doit d'ailleurs en partie au Président du CESR de l'époque, qui était Jacques CASTAING, qui fut élu dans cette Assemblée. Et cela marche effectivement mieux sur les GIA que sur les Commissions, avec cette spécificité de Nouvelle-Aquitaine. Cette ouverture démocratique permettra aussi d'éviter le risque du sentiment d'avoir raison, tout seul, qui rejoint finalement un peu ce danger que nous avons pointé dès le début de la mandature du risque de la fusion absorption, c'est-à-dire d'une fusion qui se contente de dupliquer les anciens dispositifs d'une des anciennes Régions, et cette dynamique d'amendements, cette dynamique collaborative peut permettre d'éviter ce risque.

Et puis la deuxième question posée par ces propositions de nos collègues de l'UDI, et vous me pardonnerez peut-être de mettre les pieds dans le plat, c'est aussi notre capacité à construire, demain, des majorités de projets. Nous l'avons dit en début de mandat. Nous sommes prêts à des majorités de projets, pas des combinaisons partisans, mais des convergences de fond dans le respect de l'identité et de la place de chacun pour des projets utiles aux Aquitains. Nous avons une conviction, Monsieur le Président, ces majorités de projets sont et seront indispensables, pour une raison simple qui tient à la composition de votre majorité. Vous avez un groupe socialiste déjà, lui-même, très large, et avec en son sein des positions très diverses, mais vous avez surtout un problème évident avec les Verts. Vous avez un problème majeur. Un problème grandissant au fil des mois, et vous avez avec les Verts, non pas une différence de degrés, mais vous avez avec eux, une contradiction de nature. On le retrouve sur l'industrie, notamment sur l'industrie aéronautique, spatiale défense, qui est un fleuron économique de notre Région. On le retrouve sur l'agriculture. On le retrouve sur les transports, et l'on va écouter les débats aujourd'hui sur la question des aéroports. Ce ne sont pas des désaccords techniques, ce sont des divergences philosophiques, qui sont d'ailleurs parfaitement respectables, entre finalement d'une certaine

manière, j'allais dire le travaillisme Monsieur le Président, que vous incarnez, et une idéologie assez proche de celle de la décroissance. Vous êtes sur des logiciels incompatibles et il y aura fatalement une heure de vérité durant ce mandat. Ce problème entre Vous et les Verts va vous exploser et va nous exploser, un jour à la figure. L'intérêt général de la Région aura alors besoin de majorités de projets dans l'esprit de ce que j'indiquais tout à l'heure. Elles seront possibles aussi, grâce à une méthodologie plus collaborative, dans l'esprit de ce que propose l'UDI. C'est pourquoi nous soutenons l'esprit de ces propositions de nos collègues de l'UDI, que nous examinerons plus en détail, si j'ai bien compris, à notre prochaine séance plénière, et nous aurons donc l'occasion d'en reparler. Merci.

M. LE PRESIDENT. – Je suis toujours très attentif aux analyses politiques, extrêmement politiques de Joan TARIS. On se connaît depuis longtemps. Dans ces fonctions différentes, il a toujours été extrêmement politique. Beaucoup plus politique. Moi, je suis un peu technique.

Regardez, ce que nous faisons sur le plan industriel. Vous en parliez tout à l'heure, sur le plan de l'agriculture. C'est vrai que la légitimité de la politique ou le côté innovant un pont plus loin que les actions que nous menons dans cette Assemblée, et que vous soutenez dans les Commissions Permanentes, dans les dossiers de plénière. Que vous soutenez quand on est dans des inaugurations, j'ai bien vu l'autre jour au Centre de formation de Tarnos, ou bien quand on va à Parentis, par exemple, ce n'est que l'amont de la stratégie, l'amont de la décision. Elle s'est faite avec tout le monde. Nous ne proposons pas ici, l'Exécutif ne propose pas des politiques qui ont des arrières pensées partisans. Jamais. Jamais je n'ai pris une décision ici, qui est en face l'étiquette politique du Maire ou du Président du département concerné. Jamais. Et personne ne peut m'accuser, ou aller me chercher sur cela. Mais, il y a eu tout un travail qui a été fait, en amont. Que ce soit sur les aéroports. Ou que ce soit sur l'usine du futur. Ou que ce soit les actions que l'on mène. C'est bien pour cela qu'à un moment donné, quand on amène un texte, soit ce texte va être, comment dire, on va lui sortir les moyens avec parfois des choses qui ne sont pas acceptables. Quand je reprends, parce que depuis que Jean DIONIS nous a fait passer cette proposition d'amendements, je me suis fait sortir les amendements qui avaient été déposés. Tous les amendements qui avaient été déposés, relisons-les. Très peu sont des amendements de construction. Il y a le sempiternel amendement qui vise à sortir les crédits de Pau-Canfranc.

M. DIONIS DU SEJOUR – Pas que cela Président. On va refaire l'exercice.

M. LE PRESIDENT. – On va refaire l'exercice.

M. DIONIS DU SEJOUR – En décembre, on refera l'exercice. Il y a des choses sur l'immobilière d'entreprises...

M. LE PRESIDENT. – Même si vous avez évolués, je vous en remercie, dans ce domaine-là, mais si nous n'avions pas commencé, on n'en serait pas là aujourd'hui. Cela dit, j'aime les majorités de projets. Elles existent dans cette Assemblée. Et on va travailler. Stéphane DELPEYRAT avec l'entourage habituel, avec le Cabinet, travaillera avec les autres groupes, et on va regarder. Si on peut auparavant approfondir cette co-construction des politiques publiques et arriver en séance convaincus de tout le monde.

Sur les alliés Verts. Regardons quand même. Est-ce que l'on peut reprocher à une formation politique d'avoir alerté le monde, la planète, nos concitoyens sur le risque que l'on courait à la ruine, et à la catastrophe. On ne peut pas le faire. Ce n'est pas nous qui l'avons fait, c'est eux qui l'ont fait. Et ne serait-ce que pour cela, c'est respectable. Après, bien entendu que je ne suis pas pour la décroissance. Parce que je pense que c'est impossible, aucun de nos concitoyens ne l'acceptera. C'est comme le débat que nous avons sur la mobilité. On voit bien que si l'on ne fait pas la LGV, tout le monde va passer sur la route. Et cela est un débat de fond que j'ai avec eux. Et je ne m'en suis jamais caché. Je pense que c'est une erreur de tenir cette position. Mais, il faut que l'on s'interroge aussi nous-mêmes, à chaque fois. Qu'est-ce que le progrès ? Je suis pour l'arrêt du glyphosate. Je suis pour la LGV et l'arrêt du glyphosate. Pas du Roundup. J'ai tout jeté ce que j'avais dans mon jardin depuis 10 ans.

Non seulement, il y a eu un tarisme mais maintenant si Françoise COUTANT s'y met. Tout le monde a compris ce que je voulais dire. Donc, ne posons pas le problème comme cela, parce que dans le discours que vous avez, Jean DIONIS et Joan TARIS, sur les amendements, cela suppose que l'on se construise mutuellement, dans cette Assemblée. Que l'on se construise mutuellement et que l'on s'écoute.

M. FREL. – Merci Monsieur le Président. Quelques réactions à ce qui a été dit jusqu'à maintenant, notamment pour, qui s'inquiète de notre contrat de majorités, majorités de progrès, de progrès écologique et social, qui a été discuté avant même l'élection. Je fais un parallèle avec une autre liste qui s'est présentée sous un front unique devant les électeurs, et qui au lendemain, au final, est éclaté en trois groupes. Et au sein de certains groupes, certains sont constructifs, d'autres on ne sait pas. Certains appartiennent à la majorité officiellement au niveau national, mais critiquent le Gouvernement ici dans cette Assemblée. Je crois que c'est à chacun de faire preuve d'une grande logique en la matière, d'une grande cohérence.

Sur cette majorité de progrès écologique et social que nous avons convenue, que nous avons débattue avant d'être ensemble aux manettes de cette nouvelle Région, elle se fait aussi en ayant pleinement conscience des responsabilités que nous avons dès maintenant vis-à-vis de nos concitoyens, mais aussi des responsabilités que nous avons vis-à-vis des générations futures. Un débat a été lancé sur la décroissance, je crois. Je rappelle à chacun que depuis les années 70, depuis le choc pétrolier, nous connaissons une croissance qui est de plus en plus molle, alors même que les écologistes sont rarement aux commandes de nations, à l'heure actuelle. Et que cette croissance qui est va de pis en pis au long des années, et qui n'arrive pas à dépasser en moyenne les 2 %, n'est pas du fait de notre formation politique, mais est un fait économique majeur dont il faudra enfin prendre conscience pour ne pas se cacher derrière une politique qui était valable dans les années de Trente glorieuses, mais chercher enfin de nouvelles solutions. Des nouvelles solutions, par exemple, celles qui ont été données par le Président ROUSSET, en voulant donner la priorité aux transports du quotidien par rail avec la rénovation, la remise à niveau de la POLT (Paris-Orléans-Limoges-Toulouse), qui est à la fois un train du quotidien et une véritable épine dorsale pour les transports du centre de la France vers la capitale. Vers les solutions écologistes qu'il propose pour la rocade, et auxquelles nous souscrivons entièrement puisqu'elles peuvent être mises en place dès maintenant, sans impact nouveau sur notre environnement.

Sur la nouvelle démocratie appelée dans notre Assemblée. Je rappelle aussi que notre Règlement Intérieur, qui a été travaillé en son temps avec l'ensemble des groupes, prévoit aussi le droit d'interpellation de notre Assemblée par 70 000 citoyens. C'est quelque chose qui existe dans très peu de Règlement Intérieur des Assemblées. Je rappelle que rien n'interdit à l'UDI, au Modem de nous envoyer leurs amendements, bien en amont des Commissions, ce qui nous permettrait de nous éclairer aussi sur le débat. Ils en sont libres. Et puis, il y a ce groupe de travail, par exemple, qui est proposé sur les aéroports aujourd'hui, pour travailler sur les amendements tous, ensemble. J'espère que chacun saura s'impliquer réellement pour travailler et pour sortir des postures pour aller déboucher sur quelque chose de constructif. Sinon, c'est peut-être de l'imposture que de vouloir à la fois appeler à la démocratie, et d'autre part faire un blocage pour sauver un aéroport en particulier.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci. Simplement, une stratégie politique, une responsabilité politique n'est pas tout ou rien. J'appelle à ce que tout le monde s'écoute. D'accord ? Je crois que dans votre présence, je me permets de le dire, peut-être que je ne le devrais pas mais, au sein de cet Exécutif, les choses, à travers la biodiversité, à travers un certain nombre de choses, ont considérablement avancé. Vous pouvez acter que le train du quotidien est notre

priorité à 98 %. Mais, essayez de ne pas avoir de blocage sur une structure comme la LGV. Ce n'est pas tenable pour nous. Regardez ce qui s'est passé avec votre position. Aujourd'hui, la zone la plus impossible en matière de train du quotidien, de TER, c'est la liaison Bordeaux-Agen-Toulouse. Vous n'êtes pas sans responsabilités là-dedans.

Je vous signale que l'on a fait une espèce de tout de table. Pardon, Monsieur BITEAU.

M. BITEAU. – Cela va être très bref. Revenir sur la manière de construire les politiques publiques et Joan TARIS a parlé, ou Jean DIONIS je ne sais plus, de démocratie à amplifier. J'aimerais insister sur le fait qu'effectivement, il faut co-construire les projets avec les acteurs de territoires, ce n'est pas contestable. Mais nous devons aussi ne pas négliger les attentes citoyennes, sociétales, même si l'on est issu de la démocratie représentative, ne pas négliger régulièrement les allers et retours avec la société, et ne pas construire des politiques publiques uniquement avec des logiques corporatistes. Mon inquiétude aujourd'hui est autour de deux sujets. Enfin, je vais prendre deux exemples, pour rester bref.

Sur l'eau, par exemple. On a une politique de l'eau qui doit être régie à minima conformément à la loi sur l'eau qui dit que *l'eau est un bien commun* dans son article 1. Que dans son article 2, précise que *l'on doit hiérarchiser les priorités, la priorité première étant la fourniture d'eau potable. La seconde priorité, c'est le bon état des milieux aquatiques.* Et seulement la troisième, ce que l'on appelle *l'eau économique*. Donc, il faudra s'attacher effectivement à co-construire avec les acteurs de l'eau, une politique régionale de l'eau. Ce qui a été engagé dans la concertation conduite par la Région. Mais ne pas trop s'éloigner de ces logiques-là, malgré la pression de certaines corporations.

L'autre exemple d'actualité, c'est les Etats généraux de l'alimentation, où, pour faire plus citoyen et plus large comme consultation, il n'y a pas mieux puisque l'alimentation c'est notre quotidien. Malheureusement la façon, dont sont conduites les consultations des Etats généraux de l'alimentation, s'apparente encore une fois à mettre à la tribune les grands acteurs de l'alimentation, l'agriculture bien sûr, la grande distribution bien sûr. Et trop souvent, on néglige le poids que peut avoir la société civile en termes d'attente de consommation et d'alimentation, notamment sur la dimension qualitative. Donc, voilà, c'est juste un rappel pour que nous restions vigilants sur ces connexions avec la société civile, de manière à ce que cette démocratie représentative, que nous représentons justement, ne soit pas bafouée dans les politiques publiques que l'on conduit.

M. LE PRESIDENT. – Merci. N'oublions jamais que nous avons la chance, au niveau de cette Assemblée et nous sommes les seuls à avoir ce lien aussi direct certes à travers les GIA comme le disait Stéphane DELPEYRAT, mais aussi parce que tous nos dossiers passent devant le CES, d'avoir une Assemblée du Conseil Economique et Social

Environnemental, qui est quand même suffisamment large dans sa composition, acteurs associatifs, pas simplement les acteurs professionnels, acteurs syndicaux, etc., qui permette d'avoir ce type d'échange avec nos concitoyens. Parce que l'on n'arrivera jamais. Vous ne pouvez pas sur un territoire faire voter un territoire sur un projet. Cela ne marche pas parce que l'on sait que c'est de la pseudo-démocratie. Ne viennent s'exprimer que ceux qui sont hostiles. Tout le monde le sait, là-dessus. Donc, cela ne marche pas. La démocratie n'est pas parfaite, mais c'est quand même, quand on regarde ce qui se passe ailleurs, pas si inutile que cela.

Mes chers collègues, je vous remercie de cet échange. Yves D'AMÉCOURT ? C'est vrai.

M. D'AMÉCOURT. – Monsieur le Président. Simplement, un petit éclairage. On a reçu cette semaine, nos collègues de la CSU de Basse Franconie, et je leur expliquais les difficultés que l'on avait dans notre hémicycle, à cause du mode de scrutin qui donne finalement une majorité à la liste qui gagne, quelle qu'elle soit. Et c'est vrai que cela n'entraîne pas aux majorités de projets, puisque la majorité a la majorité quand elle gagne les élections. En Basse-Franconie, enfin en Allemagne dans les Länder, le système est très complexe. Il y a un scrutin territorial, et un scrutin de liste pour corriger le scrutin territorial. Et dans cette Assemblée de 32 élus qui est la Basse Franconie, donc une partie de la Bavière, il y avait 9 groupes. Donc, le Président, qui était là, expliquait qu'il avait beaucoup de mal à construire des majorités de projets, parce que c'était tellement émietté, qu'il n'y avait pas de pouvoir. Donc, il faut trouver la solution entre un mode de scrutin qui permet d'avoir une majorité de travail. Je rappelle qu'avant la loi de décentralisation du 1983, les oppositions ne siégeaient pas dans les Collectivités locales. Donc, tout cela progresse. Tout cela avance. Nous vous avons écrit pour faire des propositions d'amendements de notre Règlement Intérieur. Je pense que c'est intéressant d'avoir une clause de revoyure à mi-mandat. C'est une bonne idée. Si l'Aquitaine peut innover sur un certain nombre de sujets, je pense que cela ne vous déplaira pas, puisque c'est votre façon de fonctionner. Donc, essayons de trouver des choses simples qui nous permettent d'innover. Et l'on grandira tous, ensemble. C'est ce que je voulais vous dire. Merci beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT. – Juste une remarque sur ce thème-là, que l'on peut partager. Je pense, tous. On a un problème de présence ou d'absentéisme dans les Commissions. Ce problème n'est pas lié simplement à l'intérêt des sujets. Parce que, à la limite étant donné que les dossiers de plénière passent dans les Commissions, sauf que nous avons en France un problème démocratique de fond, qui est l'absence du statut de l'élu, qui est un problème démocratique que je trouve scandaleux. La mise en cause des rémunérations des élus, des frais de représentations, la mise en cause des remboursements. Ecoutez, on a eu un

collègue, la Métropole organise, mes collaborateurs me le disaient hier, un déplacement dans la Région parisienne sur des systèmes de transports de bus à haut niveau de services pour rentrer. L'hôtel est à 130 €. Nous remboursons 60 €. Est-ce que je peux demander à un élu d'y aller alors qu'il est remboursé moitié moins. Il y a un mépris dans l'absence de statut de l'élu, dans le niveau des rémunérations, des indemnités des élus, appelons-le comme on veut, du niveau de la retraite des élu locaux, et en même temps, dans l'opinion public, les discours que l'on entend de la part de certains, en train de considérer que tous les élus sont bien entendu par nature des délinquants, sont insupportables. Jean nous en avons discuté plusieurs fois, c'est un vrai problème. Il faut que nous analysions cela et que l'on fasse remonter cela, de nos sensibilités différentes, au niveau national. Et je trouve qu'il serait bien d'ailleurs, plutôt que d'avoir des motions qui visent à semer parfois un peu de zizanie ici, d'avoir une motion qui vise sur le plan de la démocratie, à permettre aux meilleurs de faire de la politique.

Mes chers collègues, je vous remercie de cet échange, préprandial, politique. Je vous propose de passer maintenant à l'ordre du jour. Cela serait bien. Et je sais compter sur votre diligence pour ne pas redire cet après-midi, ce que vous avez dit ce matin.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

M. LE PRESIDENT. – On a, je crois un PV a adopter. Est-ce qu'il y a des observations sur ...

M. COLOMBIER. – Monsieur le Président. Le groupe de travail aéroportuaire se réunit quand ?

M. LE PRESIDENT. – Maintenant. Mais je l'ai dit tout à l'heure. Il se réunit à partir de midi à Mauriac.

Est-ce qu'il y a sur le procès-verbal de la séance précédente un problème ? Des observations, des oppositions, des abstentions ?

Ce procès-verbal est donc adopté.

Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 26 juin 2017

ADOPTÉ

**RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE
DANS LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE – ANNEE 2016**

M. LE PRESIDENT. – Je vais maintenant passer la parole à Françoise COUTANT sur la présentation du rapport en matière de développement durable.

Mme COUTANT. – Ce rapport développement durable 2017 pour l'année 2016, vous l'avez évidemment en version numérique sur vos tablettes, a représenté un énorme travail de consolidation des travaux engagés dans les trois anciennes régions. 2016, année de fusion. Année aussi de mise en place de nouvelles façons de travailler, même techniques, qui a rendu cette harmonisation un peu compliqué. Mais je tiens à remercier vraiment chaleureusement les Services qui se sont prêtés à ce travail, et vous verrez que le résultat est quand même assez magnifique, tant sur la forme que sur le fond. Nous avons, dans chacun des Services du Conseil Régional, ceux que l'on a appelés des référents Développement Durable, chacun a fait remonter ce qui s'est passé, ce qui lui a semblé emblématique en 2016, en région Nouvelle-Aquitaine, sur les questions de Développement durable. Donc, vous l'avez sous les yeux. Vous avez un diaporama que je vais commenter rapidement. *[cf diaporama de présentation page 240]*

Sur les objectifs de ce rapport annuel Développement Durable, qui est donc une obligation de chaque Collectivité pour mettre en avant d'abord le fonctionnement de la Collectivité, les politiques qui sont menées sur chacun des territoires, et proposer des axes d'amélioration. Donc, vous avez ce rapport en trois parties avec une grille d'analyse que l'on présente tous les ans, définissant cinq finalités du développement durable, et cinq éléments déterminants de méthodes. Je ne vais pas les relire. Vous les avez sous les yeux. Vous connaissez tout cela par cœur. En revanche, on va peut-être s'attarder sur quelques exemples pour chacune des cinq finalités, et des cinq éléments de méthodes.

Sur les cinq finalités, la première qui regroupe toutes les questions en lien avec la lutte contre le changement climatique, et la protection de l'atmosphère. Vous avez parmi les actions engagées en Région Nouvelle-Aquitaine. D'abord, c'est neuf premiers territoires qui avaient été engagés, territoires à énergie positive. Je vous rappelle qu'en 2017, nous engagerons douze territoires nouveaux sur le sujet. On peut aussi mettre en avant ce guide environnemental de la construction et de la rénovation durable qui a été engagé pour les bâtiments de la Région. L'accélération du développement des filières de production d'énergies d'origine renouvelables. Et puis les dispositifs en faveur de la performance énergétique des entreprises initiées aussi dans le cadre du SRDEII.

La deuxième finalité concernant la préservation de la biodiversité des milieux et des ressources. Les Services ont choisi de valoriser d'abord la préservation et la valorisation des espaces naturels, la trame verte et bleue, les parcs naturels régionaux, la création de l'Agence régionale de la biodiversité de Nouvelle-Aquitaine, l'aménagement durable des stations et des territoires touristiques du littoral, et le soutien aux productions agricoles soutenables.

Sur la troisième finalité, cohésion sociale, solidarité entre les territoires et les générations. Premier point que nous pouvons mettre en avant le développement d'une mobilité durable avec la modernisation et l'extension des Pôles multimodaux. Le lancement d'un AMI tiers-lieux. La promotion de l'égalité femmes/hommes. Et le partenariat avec la Région du plateau central du Burkina-Faso, dans le cadre d'une coopération décentralisée.

La quatrième finalité. Epanouissement de tous les êtres humains. On peut noter la promotion d'une politique de formation favorisant l'accès à l'emploi. La lutte contre la précarité permettant d'enrayer l'isolement social et amélioré les conditions de vie des populations les plus fragiles. La protection de la santé des néo-aquitains avec le PRS E3. L'affirmation comme priorité de la politique jeunesse également pour notre territoire néo-aquitain.

La cinquième finalité. Le développement économique suivant des modes de production et de consommation responsable, avec le développement des éco activités et des démarches d'éco conception. La promotion d'une économie sociale et solidaire, et le soutien de la recherche et le transfert de technologies. Et puis, notons également plus récemment, le développement d'une économie bleue, régionale et surtout d'une extension qui se poursuit sur 2017 et les années à venir.

Concernant les cinq éléments de méthodes, un premier élément obligatoire, la participation des acteurs. Comment en Nouvelle-Aquitaine, nous faisons participer davantage les acteurs à la mise en place des politiques que nous construisons. Je tiens à souligner quand même que nous avons créé en Nouvelle-Aquitaine ce Conseil Permanent de la Transition Energétique et du Climat, avec un Comité Régional des acteurs qui regroupe près de 500 structures aujourd'hui. Donc, ce COPTec est chargé du pilotage transversal des politiques qui nous concernent, qui relèvent du Conseil Régional. Et puis, on peut également signaler par rapport aux questions relatives aux transports, la structuration de vingt Comités de lignes, qui sont là encore des espaces de concertation, et de partage avec les acteurs du territoire.

Les autres éléments de méthodes. On peut joindre le 2 et le 3 concernant l'organisation du pilotage et la transversalité de l'approche. Avec le lancement du projet "Résonance"

responsabilité sociétale pour une Nouvelle-Aquitaine novatrice compétitive et exemplaire. Et puis également le carnet de suggestions du COPTec, qui permet là encore une co-construction trans-services, je dirai, qui intègre l'ensemble des objectifs que nous nous sommes fixés, et qui permet à chacun des services d'engager des actions en faveur de ces objectifs.

Et enfin, sur les dispositifs d'évaluation partagés, la stratégie d'amélioration continue. On peut noter la mise en place de la Commission d'Évaluation des Politiques Publiques, qui est chargée d'élaborer et de présenter conjointement aux propositions des Services le programme d'évaluation annuelle. Évidemment, tout ceci nécessite des indicateurs, et nous aurons l'occasion d'en reparler sur les vues suivantes : comment est-ce que l'on peut améliorer ? C'est le dernier point qui est requis dans ce rapport annuel de développement durable. Quelles sont les pistes d'action et de projet qui viseraient à améliorer non seulement le rapport mais, surtout les politiques que nous menons en Nouvelle-Aquitaine, en matière de développement durable. Vous avez un tableau qui relate un certain nombre d'objectifs et les plans d'actions, à la fois sur le fond et sur la forme. Et là encore, on peut en extraire quelques-uns. Donc, définir une stratégie de développement durable tenant compte des objectifs de développement durable, les ODD des Nations-Unies. C'est un point qui est quand même important. Comment est-ce que nous le déclinons en plan d'action ? Et bien par une optimisation de l'apport de la stratégie régionale, transition énergétique et climatique en vue de l'élaboration d'une stratégie développement durable de Nouvelle-Aquitaine, qui est articulé à l'échelle des documents. On a beaucoup parlé du Schéma Régional de Développement Économique d'Internalisation et d'Innovation qui a été porté ici, et voté en 2016. On est en préparation de ce schéma régional d'aménagement de développement durable et d'équilibre des territoires, qui est le SRADDET. Comment travaille-t-on tout cela de manière coordonnée avec ces objectifs de développement durable ? Qui sont essentiels aussi pour notre territoire. Nous l'avons rappelé à plusieurs reprises, précédemment.

Un autre objectif important, c'est l'évaluation. C'est un sujet qui revient régulièrement tous les ans quand on présente ce rapport. Évaluer les politiques régionales en lien avec les évolutions de la situation du territoire régional au regard du développement durable. Pour évaluer, il faut définir des indicateurs. Ces indicateurs, on n'est pas les seuls, on ne va pas réinventer la poudre en Nouvelle-Aquitaine, existent à différents niveaux, et en particulier au niveau national avec une stratégie "bas carbone", avec une programmation pluriannuel de l'énergie, pour ne citer que cela. Ou encore des plans d'adaptation au changement climatique. Il y a un certain nombre d'indicateurs qui sont évidemment transposables à l'échelle Nouvelle-Aquitaine et que nous transposons à l'échelle Nouvelle-Aquitaine pour

pouvoir évaluer les politiques que nous menons, évidemment, au quotidien dans cette région.

Un autre objectif essentiel relatif aux fonds. S'inscrire dans une démarche globale de développement durable, dans une optique de coresponsabilité sociétale. Cela fait aussi partie des questions de développement durable, avec une évaluation au regard du développement durable sur le volet participatif qui intègre toutes les parties prenantes à moyen terme.

Sur les améliorations possibles concernant la forme et l'organisation. Il s'agit d'abord de conforter la gouvernance en matière de développement durable et de mettre en place des organes de réflexion. Pour suivre ce réseau de référents Développement Durable qui existe dans chacun des Services de la Région, continuer à animer ce réseau. C'est un point qui est important. Renforcer les synergies avec le COPTec, qui est vraiment cet outil de transversalité que nous possédons en Région Nouvelle-Aquitaine. L'amélioration de l'appropriation et l'utilité du rapport Développement Durable. Il ne s'agit pas non plus de construire un rapport chaque année et de le laisser de côté. Mais bien de l'utiliser, presque au quotidien, pour pouvoir améliorer encore nos travaux dans les années à venir. J'ai été très sensible aux préconisations du CESER qui sont extrêmement intéressantes. Des pistes d'amélioration que nous allons bien sûr étudier, très prochainement d'ailleurs avec l'ensemble des référents Développement Durable de la Région.

Deux dernières slides qui vont permettre de présenter la démarche régionale dans une version de responsabilité sociétale des organisations, un focus sur le dispositif dont je parlais précédemment, le site de "Résonance" que je vous engage à aller voir. Et puis, vous invitez également à participer, si vous le souhaitez, au moins à un des premiers temps qui est important, puisque démarre le Tour de France des objectifs de développement durable. Ce Tour de France démarre dans notre Région, à Angoulême, les 7 et 8 novembre prochain. En présence à l'ouverture de notre Président, Alain ROUSSET, qui viendra justement évoquer comment cette Région Nouvelle-Aquitaine va s'investir de manière importante, continue à s'investir dans tout ce qui concerne le Développement Durable et les transitions. Je le signale, vous pouvez encore vous inscrire à ce Tour de France.

Et puis un point très important, me semble-t-il aussi. C'est la première réunion, la première journée des référents Développement Durable que nous réunirons à Angoulême le 16 janvier 2018, pour faire un point, parce que ces référents sont, je ne dirais pas, isolés chacun dans leur Service, mais c'est important à un moment donné de les réunir, qu'ils se parlent et justement de travailler ensemble à des pistes d'amélioration de ce rapport, pas

seulement du rapport, aussi des politiques que nous menons au quotidien en faveur du développement durable.

Et puis, vous avez quelques actions qui ont été menées en 2016, mais également projection vers 2017, avec les questions d'innovation dans les énergies marines renouvelables. C'est un sujet qui nous tient à cœur dans la région aussi. Le lancement du cluster énergie et stockage, le 12 juillet 2017, avec plus de 150 acteurs présents. L'atelier des solutions, appropriation territoriale des projets d'énergies renouvelables qui s'est tenu le 11 octobre et qui a réuni près de 70 acteurs de la région avec autour de la table des citoyens, mais aussi des énergéticiens, des associations environnementales, des entreprises qui ont discuté ensemble afin de mettre en place un projet d'appropriation de ces énergies renouvelables. Comme fait-on pour développer ces énergies sur nos territoires ? Et nous poursuivrons ces travaux les 13 et 14 novembre à Périgueux, en partenariat avec la DREAL. Fusion des deux clusters éco habitat Limousin et Poitou-Charentes pour le développement de l'habitat durable. C'est aussi un axe important. Et puis 2016, vous avez peut-être participé au premier forum de la croissance verte qui s'est tenue à Angoulême, le 22 novembre, qui permet de renforcer tout l'écosystème filière verte de Nouvelle-Aquitaine. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT. – Merci. Est-ce qu'il y a des remarques, des questions ?

Mme SIARRI. – Merci Monsieur le Président. J'espère que vous nous autoriserez à nous exprimer en deux voix en respectant le délai imparti. Vous êtes d'accord ?

M. LE PRESIDENT. – Est-ce que je peux vous résister ? Non.

Mme SIARRI. – La présentation annuelle avant nos discussions budgétaires de ce rapport de développement durable, n'est surtout pas une formalité anodine. Le contenu de ce document est même le plus important que nous ayons à débattre dans cette assemblée et à partager avec nos concitoyens. Il doit être le témoignage vivant de notre lucidité sur les menaces qui pèsent sur nous, et la démonstration de l'effectif pris en compte de nos responsabilités pour la survie des êtres vivants sur notre territoire régional. La violence des derniers événements météorologiques et la pression inédite des angoisses collectives en termes de santé publique témoignent de l'hyper gravité et de l'hyper actualité du défi écologique. Ce rapport est donc censé formaliser ce que l'on fait, et ce que les habitants pourraient faire parce que l'on les inciterait et que l'on le leur permettrait. Je vais vous faire part de cinq réactions simples à la lecture de ce rapport, cette année, et je vous remercie, en réponse à celles-ci de ne pas m'opposer comme à l'accoutumée les réalisations bordelaises, Bordeaux n'étant pas chef de file du défi écologique, et le nombre de bordelais étant faible au regard du nombre d'habitants de notre région. Ce rapport n'est pas assez lisible pour le

grand public, d'autant qu'il n'est accompagné d'aucun plan de communication, qui permettrait de diffuser des messages et des incitations claires. Or, chacun sait que le défi écologique se gagnera parce qu'il sera porté par le plus grand nombre d'habitants possibles. Il faut pouvoir partager une série d'indicateurs simples, clairs, chiffrés et compréhensibles pour mesurer la réalité des efforts produits et l'intensité de ceux à engager. Les pages consacrées aux axes d'amélioration des cinq finalités sont très inégales entre elles. Par exemple, entre l'enjeu 2 et l'enjeu 5. Et surtout, il n'y a aucun parallélisme entre ceux-là et les objectifs que vous nous avez assigné. C'est très troublant. Ces fameux indicateurs que nous réclamons depuis des années, vont arriver, nous dites-vous en page 99, en tout petit en bas du tableau pour le rapport de 2018. Par exemple, et très concrètement. Quand vous nous rappelez que nous devons avoir baisser nos gaz à effets de serre de 30 % par rapport à 1990, et bien nous ne saurons qu'en 2018, soit deux ans avant l'échéance, où nous en sommes exactement. Nous naviguons donc un peu à vue depuis longtemps. Il est difficile, et je le comprends très bien, d'écrire exhaustivement tout ce qui est entrepris par la Région, mais aussi sur le territoire régional par d'autres structures que notre Collectivité. Mais il est important que dans les choix des actions mises en lumière dans le rapport, une objectivation soit faite de ce qu'elles pèsent exactement. Certaines actions très innovantes n'en restent pas moins marginales ou plus précisément ne sont pas constitutives de l'effet de masse qui doit être recherché. Par exemple, encore, et très concrètement. Les territoires TEPOS sont précieux car ils démontrent que l'on peut faire quand on est volontaire, mais il s'agit d'expériences marginales quantitativement.

Dans un autre registre, celui du logement, deuxième émetteur de gaz à effets de serre. Vous ambitionnez cette fois-ci la massification de l'action. Et il faut s'en réjouir. Mais pour nous éclairer vraiment, combien vous donnez-vous pour rénover tous les logements privés et publics qui en ont besoin sur la Région Nouvelle Aquitaine. Nous savons, combien vous voulez en rénover, mais nous ne savons pas combien il faudrait en rénover. Sur cette finalité, nous le savons tous, le défi aussi est peut-être celui de la non consommation, ou plutôt celui de l'efficace consommation. C'est pour cela que la lisibilité des enjeux est essentielle, car il faut inciter nos concitoyens à consommer efficacement, en les aidant à comprendre les enjeux, les menaces et les opportunités. La Région a la lourde tâche de faire un plan régional de prévention et de gestion des déchets. Vous l'abordez dans la finalité 2 en termes d'objectif, puis il disparaît totalement dans le document. Il n'est plus évoqué que petitement en finalité 5 sur le gaspillage alimentaire dans les axes d'amélioration. Pourtant nous savons à quel point ce chantier est stratégique. Peut-être pourriez-vous compléter ce rapport sur les déchets.

Concernant la finalité 3, celle de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et les générations. J'aurai deux questions : l'une concerne votre objectif de déploiement des infrastructures numériques. Qu'en est-il en 2016 ? Pourquoi n'avoir rien précisé en termes d'axe d'amélioration ? L'autre question concerne cette énigmatique phrase sur les axes d'amélioration, page 47. Il est dit très simplement : *au niveau des Directions des Ressources Humaines, les dispositifs des ex-régions seront harmonisés* ? Que cela veut-il dire au regard de cette finalité ? J'aimerais rappeler que vous avez baissé les budgets dédiés à la politique de la ville. Alors même, précisément, que ces enveloppes servent à corriger des inégalités dans les secteurs urbains les plus pauvres. Je veux faire une incise à ce sujet. Le Gouvernement précédent avait divisé par deux le nombre de bénéficiaires. Celui-là détruit les emplois aidés, dont nous savons tous qu'ils n'étaient pas la panacée, certes, mais qu'ils permettaient au tissu associatif d'accompagner les plus fragiles, là où souvent il n'y a plus ni services publics, ni entreprises. On n'a aucune idée des dispositifs qui y seront substitués et qui pourraient alors justifier et amortir leur suppression brutale sans concertation. En attendant, la cohésion va être mise à mal et la Région est concernée aussi, bien sûr.

Concernant la finalité 4, l'épanouissement de tous les êtres humains. L'isolement et améliorer les conditions de vie des populations les plus fragiles. Je souhaiterais savoir, car je n'en trouve nulle trace dans ce rapport, ce qui a été fait pour permettre aux 10 % d'habitants frappés d'illettrisme, d'en sortir. Cela me semble une priorité. Je veux conclure comme j'ai commencé. Ce rapport doit être une occasion de nous dire les choses, telles quelles sont, et telles qu'il faudrait qu'elles soient, par exclusivité comme vous aimeriez que l'on les voit.

M. LE PRESIDENT. – Je rêve de majorités d'idées comme dirait Jean DIONIS, chère Alexandra SIARRI. Parce qu'être dans le film, c'est mieux que de présenter comme vous l'avez fait le travail énorme que la Région a essayé d'amener. D'abord, vous me dites, surtout de me parler pas de Bordeaux. Et bien si. Vous avez l'obligation au niveau des villes et des agglomérations de plus de 50.000 habitants ou 60.000 habitants de faire un PCAET. Vous ne l'avez pas fait. Vous aviez l'obligation de le faire avant décembre 2016. Ce n'est pas fait.

[Intervention hors micro inaudible] – Ils l'ont voté en juillet.

M. LE PRESIDENT. – Alors, vous venez de le... Oui, six mois de retard. Deuxièmement, le CESER. Nous, on fait notre job aussi. Même si dans ce domaine-là... Si je prends le cas du logement, ce n'est pas la Région malheureusement qui est la plus responsable de la région, ce sont plutôt les intercommunalités. D'accord ? On va voir dans les dix ans qui viennent ce que les choix d'urbanisme et de constructions que vous avez fait

sur la métropole, sur sont conformes ou non à des défis climatologiques. On va voir. Je vous dis que dans dix ans, vous avez des copropriétés dégradées, partout. Croyez mon expérience.

[Intervention hors micro inaudible] C'est de la caricature.

M. LE PRESIDENT. – Non. Tu verras. Simplement, les deux secteurs qui sont le plus liés à la Région, je le répète à chaque fois parce qu'il faut le saluer. Dans le cadre de nos compétences économique, l'agriculture – 30 % de rejet de gaz à effets de serre. Les usines – 60 %. Parce que chaque fois que nous aidons à faire reconstruire une usine, on est attentif à cela. Chaque fois que nous regardons dans les usines métallurgiques, on fait un système circulaire sans rejet.

Alors, qui souhaite intervenir ?

M. PUYJALON. – Merci Monsieur le Président, je vais faire vite. Ce rapport de développement durable pour l'année 2016 est un superbe catalogue à la Prévert. Entendez par là qu'il traite judiciairement de toutes les composantes de ce que doit être un véritable développement durable, équation équilibrée entre l'environnemental, le social et l'économie. L'énumération disparate en six chapitres qui pourtant ont tous un lien avec le développement durable, j'en conviens. Pour autant, Monsieur le Président, même si on m'assure en Commission que celui de 2017 traitera des perturbateurs endocriniens notamment pour le suivi des analyses des milieux aquatiques, notre groupe ne peut que regretter le retard accumulé dans ce domaine par la Région. Le rapport sur la qualité des eaux littorales publié par le CESER en avril 2017 en est déjà l'illustration. Une publication, extrêmement bien faite et très complète qui donne un sens aux actions à mener. Le CESER titrait EAU SECOURS. Je pourrais y rajouter le SOS récent de l'Association UFC Que Choisir "SEAUS", même si pour cette dernière elle est incomplète dans son diagnostic trop stigmatisant pour le monde agricole, et pas suffisamment pour le monde politique.

Dans les propositions d'orientation du CESER, il y avait notamment la surveillance de l'état de santé des écosystèmes avec un processus de mesures et de suivi de la qualité biologique des eaux. Je rajoute qu'évidemment pour cela, il faudrait rompre avec l'omerta, une politique de l'autruche qui consiste depuis trop longtemps à ne chercher que ce que l'on veut trouver. Faire progresser la connaissance des micropolluants et de leurs effets sur les écosystèmes, soutenir la recherche et le développement accès sur la connaissance des nouveaux polluants et des substances émergentes comme les perturbateurs endocriniens, hormones, nanoparticules, produits médicamenteux, etc. Et de leurs effets *[inaudible]*. Je suis déjà intervenu dans cet hémicycle sur ce sujet, Monsieur le Président. Comme le mentionne le CESER, les stations d'épurations STEP ne peuvent traiter correctement des nitrates et

des phosphates, ni certains virus ou bactéries, et aucune de ces stations classiques n'est capable de traiter les produits pharmaceutiques, médicamenteux, hormones et l'ensemble des perturbateurs endocriniens qui menacent gravement la qualité de nos eaux fluviales et littorales, ainsi que toute la biodiversité y afférente. Il faudra donc faire mieux pour le rapport 2017, Monsieur le Président. Dans ce rapport, vous abordez aussi la situation de l'aloise feinte, et de la grande alose au travers de l'étude menée par l'IRSTEA, en relation avec le réchauffement climatique. Evidemment, cette étude à un sens, mais l'urgence n'est-elle pas celle d'analyser la situation qui a conduit à l'effondrement des populations, les années antérieures. Quid de l'impact des silures sur les populations de poissons migrateurs, saumons, aloses, etc. ? Quid de l'analyse des chiffres des passages de ces poissons migrateurs dans les différents barrages le long de nos rivières qui soulèvent de nombreuses questions ? Quid des polluants pouvant impacter la reproduction ? On ne voit pas la moindre subvention pour des études pertinentes sur le sujet. Vous abordez dans les actions phares, celle de capteurs des métaux. Mais j'aimerais que la Région assure un suivi des épandages des boues résiduelles chargées de cadmium, de plomb, et d'autres produits, et que la Région puisse là aussi être plus interventionniste en la matière. Tant il est incompréhensible que l'on puisse déverser sur les terres agricoles proches des zones humides et classées Natura 2000, de surcroît, des composts chargés de métaux lourds, sinon à quoi bon dépenser de l'argent public dans les trames bleues, et la restauration de nos cours d'eau. Monsieur le Président, vous êtes chasseur, pêcheur. Vous ne pouvez pas rester au milieu du guet en ne vous donnant pas les moyens d'une véritable expertise de la situation des milieux aquatiques et d'une priorisation des fonds alloués de la Région pour une véritable protection des milieux aquatiques en Nouvelle-Aquitaine. Je ne doute pas qu'avec la nomination d'Henri SABAROT sur la politique de l'eau, on puisse faire évoluer favorablement ce dossier. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. – J'entends et je partage les perturbateurs endocriniens, la qualité de l'eau, le déversement d'un certain nombre de produits qui peuvent avoir des métaux lourds, mais à ce moment-là on est dans une autre organisation territoriale. La Région n'a pas les pouvoirs régaliens de l'État. Je veux bien les prendre. Mais poser le problème comme cela. Vous voyez ce que je veux dire. Ne vous faites pas plaisir, vous aussi en tant que chasseur, pêcheur, cueilleur, etc., de dire cela. Cela me fait mal au ventre de voir quand il n'y a plus d'eau, quand l'eau n'est pas propre. Je suis pour l'éradication des silures, sauf que les pêcheurs de Dordogne ne veulent plus les éradiquer. On me dit que ce n'est pas la bonne voie. La seule chose que nous ayons pu faire à la Région, c'est en soutenant le Laboratoire d'Olivier DONARD, l'IPREM à Pau, on a les dispositifs scientifiques capables de trouver toutes les microtraces des métaux lourds dans toutes les choses. On l'a aidé. Après, je ne suis pas la DREAL. Nous ne sommes pas le Préfet... Il y a cela aussi. Et l'idée d'avoir

progressivement un dossier, une évaluation, des initiatives, on est toujours la seule Région de France à avoir pris avec Hervé LETREUTE, une analyse du climat. Et nous aurons début d'année prochaine, la présentation du deuxième rapport. On est plus dans une force d'influence. Et enfin, pour les politiques environnementales, cela suppose que tout le monde s'y mette. Que l'on sache mieux trier, moins jeter, plus recycler. C'est un devoir collectif. C'est ce que nous faisons dans les lycées. La lutte contre le gaspillage des lycées, le tri. C'est tout cela. Les circuits courts, c'est tout cela aussi. En fait, cher ami, la chose qu'il faut que l'on fasse, c'est que l'on soit exemplaire pour que notre modèle soit effectivement copié. Mais, Françoise COUTANT pas plus que moi ne pouvons aller vérifier l'analyse de boues qui sont déversées ici ou là. Ce n'est pas notre job. On en n'a pas le droit.

Qui souhaite intervenir ? Tout le monde...Oui, Stéphane.

M. DELPEYRAT-VINCENT – Très rapidement Monsieur le Président. Effectivement, vous avez raison de souligner que la Région peut et doit faire beaucoup, mais qu'elle ne peut pas et ne doit pas tout faire. Je voudrais simplement faire part de mon étonnement, et un peu de mon inquiétude face à l'absence de réaction de l'ensemble de la société, aujourd'hui en particulier, puisqu'ils sont responsables du gouvernement. Il y a un certain nombre d'alertes. Jean JOUZEL récemment qui nous a indiqué qu'il nous restait trois ans pour inverser les choses. Cette étude allemande absolument terrifiante qui a été publiée la semaine dernière, qui indique que 75 % des insectes volants, et pas seulement des abeilles désormais, ont disparus. Les événements climatiques qui ont frappé les États-Unis et cette partie du monde récemment. Ce qui se passe au Portugal avec les incendies. Evidemment que les Régions, les Collectivités ont leur part. Mais, il faudrait enfin que l'on apporte, au niveau pertinent, je pense à la fiscalité carbone qui a été un fiasco lamentable parce que l'on a créé un marché des droits pollués, au lieu de faire une fiscalité carbone. Par exemple, au niveau national et international, je pense qu'il faudrait désormais qu'il y ait une réaction des pouvoirs publics à la hauteur des événements. Parce que j'entends bien les problématiques de court terme qui sont posées. J'entends bien parfois les résistances. Mais, enfin, le coût qui est évalué, financier humain du changement climatique est absolument terrifiant. Et je m'interroge que c'est la responsabilité de notre génération. Pourquoi, il n'y a pas de mesures plus fortes qui sont prises aujourd'hui. On voit bien la COP 21, y compris, remise en question en partie aujourd'hui, on peut saluer d'ailleurs le travail qui a été fait à l'époque par la France, mais par le Président TRUMP. Essayons plutôt de nous rassembler sur ces questions et aussi de poser les questions au niveau où elles doivent être posées. Je ne dis pas que les Collectivités locales n'ont pas leur part. Mais je suis convaincu s'il n'y a pas des décisions qui interviennent sur la taxation carbone, sur la taxation des transactions financières par ailleurs, bref, etc., vous connaissez les mesures qui sont sur la table, nous courrons à la catastrophe.

Et ce n'est pas, nous, avec nos petits bras qui pourront malheureusement inverser une tendance aussi lourde. Donc, j'espère que notre Assemblée est unanime pour cela, et que nous pouvons, les uns et les autres, là où nous sommes, faire part de notre vive inquiétude et notre demande d'action forte en la matière.

M. LE PRESIDENT. – Merci Stéphane. Françoise COUTANT pour quelques compléments.

Mme COUTANT. – Je voulais répondre à quelques interventions. D'abord, Monsieur PUYJALON, merci pour votre intervention constructive parce que vous faites au moins des propositions. C'est intéressant. L'urgence, on en a tous conscience, les uns et les autres. L'urgence est là, sauf qu'en tant que Conseil Régional on ne peut pas aller au-delà des compétences que l'on nous a confiées. Et beaucoup de ce que vous avez évoqué en termes de propositions, relève plutôt des compétences de l'État. Alors, travaillons avec l'État à la mise en place d'indicateurs communs et de politiques communes pour donner aussi du sens au travail de notre Région en la matière. Je suis complètement favorable à cette démarche, et c'est ce que nous essayons de faire. Quant aux interventions concernant ce rapport parce que nous sommes bien sur le rapport développement durable 2016, donc on fait un récapitulatif. Oui. Cela s'apparente peut-être à un catalogue, mais quelque part le but aussi est d'énumérer toutes les actions qui sont menées sur les cinq finalités que nous devons respecter. Je voudrais dire que l'on ne travaille pas seulement avec les territoires TEPOS. Evidemment on peut se dire, 22 territoires TEPOS à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine en 2017, c'est peu. Il faut aller au-delà. Mais, je rappelle quand même que les territoires et les intercommunalités ont ce devoir, comme le rappelait le Président, de fournir un PCAET. Pour une majorité d'entre elles, il devait être fourni avant fin 2016. On peut comprendre qu'il y ait des retards, mais quand même, c'est aussi une base de travail. Ce PCAET doit être conforme aussi aux objectifs de la Région et aux politiques que nous souhaitons mener. Donc, allons-y. On va travailler ensemble, plutôt que de s'opposer ou de chercher tout ce qui ne va pas dans une démarche. Essayons d'améliorer la démarche en faisant des propositions constructives. Je vous engage quand même à relire le rapport du CESER en la matière. J'aurai aimé que soit salué ce travail important qui a été fait par les agents du Conseil Régional, pour justement mettre en avant cette transversalité. Le CESER parle d'un contenu plus lisible, plus cohérent. Je n'ai pas entendu cela dans vos propos. Je le regrette parce que c'est aussi important de respecter le travail qui est fait par les Services de la Région, et de ne pas répéter inlassablement les mêmes discours à chaque rapport développement durable, chaque année.

Aussi, par rapport à l'habitat et au logement, on est complètement en phase sur le fait qu'il faut rénover les logements. Que c'est un poste de consommation d'énergie importante,

mais pas seulement. Le chiffre qui était donné pour l'année 2017 à l'échelle nationale était de 500 000 logements à rénover. La part pour Nouvelle-Aquitaine était de 40 à 80 000. Ce sont des chiffres qui sont sur le papier. Sauf que, c'est comme les PCAET pour l'instant d'un certain nombre de Collectivités, c'est sur le papier. J'attends la déclinaison de tout cela. Et on a au moins le mérite en région Nouvelle-Aquitaine de mettre en place des dispositifs, des actions qui sont souvent innovantes pour pouvoir atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés, qui sont ambitieux, je le rappelle, mais on y arrivera que si l'on travaille ensemble. Et je pense que l'urgence climatique va au-delà des clivages politiques et que l'on doit le faire ensemble.

M. LE PRESIDENT. - Merci. Nous donnons acte de cette présentation.

N° 1

sur le «Rapport sur la situation en matière de développement durable dans la région Nouvelle-Aquitaine Année 2016 »

L'Assemblée Donne Acte

M. LE PRESIDENT. - Tout à l'heure, mais cela est quelque chose dont vous avez l'habitude, sur la respiration de notre Assemblée. J'avais présenté les successions à la Commission Permanente. Elles ont donc été actées. Je vous avais proposé aussi la nomination de Philippe NAUCHE comme Vice-Président ; il n'y a pas eu là non plus de candidat. Et je vous remercie de cette application de nos textes. Donc, je vais demander à Philippe NAUCHE, en le félicitant et en le nommant Vice-Président, de venir nous rejoindre.

l'organisation de cette CP, aucun autre candidat n'avait été présenté.

Cf page 8

Le délai d'une heure étant largement expiré, et avec l'accord à l'unanimité de l'Assemblée de ne pas procéder au scrutin secret, constat d'une seule candidature sur le poste vacant de vice-président : Monsieur Philippe NAUCHE est désigné Vice-président

Sur le « Fonctionnement du Conseil Régional - élection d'un vice-président du Conseil Régional »

Monsieur Philippe NAUCHE désigné au poste de Vice-président

M. LE PRESIDENT. - Je réponds à Nathalie LANZI, il y a une égalité hommes/femmes, alors peut-être avec des absences maintenant, au sein de l'Exécutif.

**RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET
LES HOMMES DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE 2015**

M. LE PRESIDENT. – Naïma CHARAÏ et le rapport sur la situation en matière d'égalité hommes/femme à la Région Nouvelle-Aquitaine

Mme CHARAÏ. – Monsieur le Président, cher collègues. On va présenter cette délibération de ce rapport à deux voix avec Pierre CHERET, le Questeur, puisqu'une grande partie de ce rapport concerne la politique des Ressources Humaines au sein de l'Institution régionale. Donc, au-delà de l'obligation légale qui nous est faite de présenter ce rapport depuis la loi de 2015, ce rapport a trois objectifs : de mesurer les écarts en dressant un état des lieux de la situation entre l'égalité entre les femmes et les hommes, de comprendre ces écarts, et de proposer des mesures de correction et d'amélioration de cette égalité. Comme je vous l'indiquais, ce rapport concerne deux volets : le volet interne. Pierre en dira deux mots. Et ensuite le volet territorial, ce sont les grandes actions que nous menons maintenant depuis plusieurs années, en direction notamment des femmes, et en direction des associations qui œuvrent sur l'ensemble du territoire. Nous avons voté en juin dernier le Règlement d'intervention qui concerne toutes les actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Nous avons mené maintenant depuis plusieurs mois une politique aussi en matière de lutte contre les discriminations et de l'égalité, en mettant en place des référents dans l'ensemble des Directions de la Région, pour améliorer l'égalité, notamment sur l'entrepreneuriat au féminin, sur la question de la formation professionnelle de l'apprentissage, mais aussi en matière d'éducation. Et nous avons mis en place une politique en faveur des associations pour favoriser l'égalité et la lutte contre les discriminations. Il s'agit d'une action forte de la Région. Nous souhaitons nous mobiliser dans ce sens-là. Il y a eu ces derniers jours encore beaucoup de témoignages de femmes, notamment sur la question du harcèlement, et de la question du harcèlement notamment au travail mais aussi dans les transports publics, etc. Donc cette réflexion, nous l'avons aussi au sein de la Région, dans nos compétences propres, mais aussi en essayant d'accompagner les associations qui essaient de lutter contre ce harcèlement, et contre ces inégalités. Voilà en quelques mots, ce que je pouvais vous dire de ce rapport, et je cède la parole à Pierre CHERET.

M. CHERET. – Merci Mme CHARAÏ. Quelques mots à propos du rapport qui est produit par la Collectivité sur son fonctionnement interne sur ce sujet. En disant au préalable que malgré tout le statut de la fonction publique est un élément qui préserve largement l'égalité

hommes/femmes, mais pour autant, il reste quelques discriminations contre lesquelles nous devons lutter. Nous sommes en constant progrès puisque dans les derniers recrutements, y compris au niveau de l'encadrement supérieur de la Collectivité, nous avons aujourd'hui sur douze DGA cinq femmes, ce qui fait pratiquement 40 %. Il en manque encore une pour être à parité parfaite. Et puis juste un petit satisfecit personnel, si vous me le permettez, au niveau de la DRH sur les huit cadres supérieurs sept sont des femmes. Donc là, peut-être qu'il y aurait un travail à faire sur la parité, mais, personnellement, je m'en accommode très bien, et il n'y a aucun, évidemment, problème à regarder cela. Et au demeurant, je crois qu'un des éléments les plus importants à appréhender sur le sujet de l'égalité hommes/femmes, c'est de s'extraire d'une certaine culture judéo-chrétienne avec des images qui seraient aujourd'hui un peu désuètes sur la différence entre les hommes et les femmes. Moi, je n'en fais pas. Je suis issu de cette génération où l'on n'a pas forcément ce regard. Ce n'est pas général, mais il faut l'appréhender en tant que tel à la fois au sein des Collectivités, mais aussi dans la politique régionale comme l'évoquait Naïma. Je ne vais pas vous reprendre tout le dossier, mais plusieurs actions sont menées au sein de la Collectivité sur l'emploi, le recrutement, sur l'articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle. Je pense que c'est un élément extrêmement important, mais qui est valable bien évidemment pour les femmes, mais je considère qu'il est aussi valable pour les hommes, notamment par rapport aux loisirs, à l'éducation des enfants, etc. Et puis aussi, au niveau de l'action sociale où nous faisons des efforts très importants sur la problématique des gardes d'enfants. Cela peut paraître un détail, mais c'est un élément notamment pour les gens qui sont en horaires décalés dans les lycées, par exemple, qui est très fort et très efficace. Il demeure des inégalités, je le disais, encore un peu sur l'encadrement supérieur, même si nous avons beaucoup progressé. Et il y a encore des difficultés par rapport à la conciliation de la vie professionnelle et de la vie personnelle, parce que l'on considère encore un peu trop qu'à un certain niveau, les horaires n'existent plus. Il faut à la fois arriver à allier une grande disponibilité, mais aussi un cadre horaire réglementaire, et notamment ce sera dans notre Règlement de travail à venir, le droit à la déconnexion, pour l'ensemble des agents de la Collectivité.

Enfin, un deuxième point sur l'orientation pluriannuelle en faveur de l'égalité professionnelle. Nous allons mettre en place un groupe de travail paritaire avec des élus, l'Administration et les organisations syndicales pour faire un suivi et des évaluations. Nous voulons avoir une politique proactive pour favoriser l'accès des femmes aux postes d'encadrement supérieur, non pas uniquement dans une logique, je dirai, de discrimination positive, mais d'action volontariste ce qui permette que cela ne soit pas quelque chose ni d'exceptionnel, ni de particulier, mais de naturel.

Dernier point. L'action sociale et l'organisation du travail. Je l'évoquais précédemment. Nous y travaillons, encore demain.

Enfin, pour conclure Monsieur le Président, je dirai que l'égalité hommes/femmes de façon générique et pour m'inscrire dans les pas de Naïma CHARAÏ, il y a eu des progrès importants au cours des cinquante dernières années, mais l'histoire nous montre, et l'actualité nous montre, que nous devons avoir une vigilance permanente. Rien n'est jamais totalement acquis sur le droit des femmes, et sur le droit des citoyens en général. Merci Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Merci. Je ne sais pas si quelqu'un veut intervenir.

Mme FERREIRA. – Monsieur le Président et chers collègues. Dans la rédaction de ce rapport, l'Exécutif régional répond aux exigences de la loi du 4 août 2014, dont le Décret ordonne le plan qui est ici appliqué. Données chiffrées des ressources humaines, bilan des actions menées, et orientations pluriannuelles. Pour le premier volet, interne, celui que tu as défendu, Pierre, nous faisons nôtre, les remarques du CESER à l'encontre de ces données des trois ex-régions agrégées mais non actualisées. Au bilan des actions menées, on retrouve, dans le respect du décret, celles qui, et je cite le décret : *"concernent les rémunérations et les parcours professionnels"*, cela c'est fait, *"la formation et l'articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle"*, cela c'est fait, *"mais la grande majorité relève des obligations légales."* Les actions conduites en faveur de la famille complètent cette liste. Mais c'est la famille, ce ne sont pas les femmes. Or le décret inscrit *"après la vie personnelle, la prévention de toutes les violences faites aux agents sur leur lieu de travail et la lutte contre toutes formes de harcèlement."* Cette exigence ne vient pas de manière opportune aujourd'hui répondre aux déluges actuels. Nous devons conduire une politique institutionnelle qui protège et qui accompagne les femmes victimes, leur offrir une cellule de recueil de la parole, identifiée comme indépendante et qui instruit dignement le dossier, car les chiffres sont éloquentes, je vais les partager avec vous. Une femme sur cinq est confrontée à une situation de harcèlement sexuel au cours de sa vie professionnelle. 30 % des femmes victimes de harcèlement n'en parlent à personne. Moins d'un quart, Monsieur le Président, en fait part à son employeur. Et seulement, 5 % des cas sont portés devant la justice.

Le deuxième volet qui traite des politiques sectorielles, que tu nous as présentées Naïma. Les actions mises en œuvre sont listées de manière exhaustive, et elles nous permettent un bilan comparé des trois schémas déployés, ainsi qu'un classement sans appel. L'ex-région Poitou-Charentes affiche une volonté farouche dans l'égalité entre les femmes et les hommes avec engagement de projets et de moyens. Nous sommes dans la

période d'harmonisation et nous avons vocation à retenir les pratiques les plus vertueuses et les plus efficaces pour nos actions futures. Ce diagnostic nous guide et nous espérons, Monsieur le Président, que vous accepterez de délaissé qu'un peu le modèle aquitain pour vous draper du picto-charentais. La conséquence principale sera l'identification spécifique et je dis bien, spécifique, Monsieur, de l'égalité entre les femmes et les hommes, et de ne pas fondre les droits des femmes dans la lutte contre les discriminations, car ce sont deux thématiques distinctes, et qui méritent d'être soutenues de manière indépendante. L'histoire avec un grand H, nous a appris la prudence. Dans les années 70, le Parti Communiste Français et les groupes d'extrême-gauche se sont opposés au combat féministe au nom de l'unité du prolétariat et de la priorité donnée à la lutte des classes. La feuille de route pour transformer des droits en égalité réelle nous fut donnée par le Ministère des Droits des Femmes, lorsque nous avons eu un Ministère des Droits des Femmes. Listons : c'est lutter contre le harcèlement sexuel et tout particulièrement sur le lieu de travail. Lutter contre les violences faites aux femmes (les agressions sexuelles, les viols, les violences psychologiques). Faciliter une politique d'hébergement d'urgence pour les femmes victimes de violences. Soutenir les actions pour améliorer les droits sexuels et reproductifs. Promouvoir l'entrepreneuriat des femmes par une sensibilisation durant leur parcours scolaires. Accompagner la création et l'accès au financement. Et promouvoir enfin la mixité des métiers. Nous nous sommes enorgueillis d'être la première nouvelle région adhérente à la Charte Européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale. Mettons-nous vite au travail pour l'honorer d'un plan d'action à la hauteur des enjeux. C'est, Monsieur le Président, la demande des élus du Mouvement Démocrate et apparentés. Et je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci Madame FERREIRA. Madame LATOURNERIE.

Mme LATOURNERIE. – Merci Monsieur le Président de me donner la parole. La rédaction de ce rapport est l'occasion pour la nouvelle Région de faire un état des lieux de sa politique à mener pour l'égalité entre les hommes et les femmes au sein de la région Nouvelle-Aquitaine, et de se projeter sur des actions correctives, ou préventives, à mener pour réduire les écarts constatés. Cette prospection a été rendue obligatoire par la loi du 4 août 2014, et complétée par le Décret du 24 juin 2015, relative à la politique d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique. Ce rapport comporte deux volets. Un volet interne qui fait un état des lieux de la politique des ressources humaines de la Région en faveur de l'égalité hommes/femmes. Un volet territorial consacré aux politiques publiques mises en place sur le territoire en direction de cette même égalité. Même si les taux varient entre l'emploi public et l'emploi privé, ce rapport pointe plusieurs sources d'inégalités. L'inégalité des rémunérations qui persiste malgré des

dispositions législatives qui tentent de les réduire. Sur la nouvelle région, on a encore un écart de 8 %. Difficultés pour la femme d'articuler une vie personnelle et une vie professionnelle. Les femmes sont confrontées à un plafond de verre dans les niveaux d'encadrement supérieur. L'absentéisme des femmes nettement supérieur à celui des hommes. Il est de 51 jours en moyenne chez les femmes pour notre Collectivité territoriale, avec des taux supérieurs en matière d'accident du travail, et de disponibilité pour des raisons de santé. On peut regretter cependant la faiblesse avec laquelle, l'efficacité de ces politiques est analysée. Ainsi, le congé parental est présenté comme un facteur d'inégalité entre les hommes et les femmes, renvoyant la femme dans ses casseroles et autres responsabilités familiales, alors qu'en même temps, la Région se félicite d'ouvrir ce droit à 38 % de ses agents masculins. Beaucoup de récits, que ce soit d'hommes ou de femmes, témoignent du bienfait personnel et familial de ce temps de pause dans la vie professionnelle. Le télétravail est une solution ou non pour la mère de famille, qui se retrouve sur le même lieu physique que ses enfants, mais somme toute, claquemurée dans une pièce non loin d'eux. Le rapport fait l'impasse sur l'analyse de l'absentéisme féminin qui doit questionner la pénibilité de certains travaux plutôt dévolus aux femmes. Je pense notamment à l'innovation mise à la disposition des cuisines des lycées avec des expérimentations sur la robotisation de la manipulation de la vaisselle pour réduire son bruit et son portage.

Dans le chapitre de la santé sexuelle des femmes, on peut déplorer de n'y voir que la proposition du Pass contraception. Ce Pass devra désormais se saisir des nouvelles attentes de femmes. Plusieurs publications récentes montrent une forte désaffection d'une génération de jeunes femmes pour les solutions chimiques jusque-là proposées, autant à la faveur du respect de leur corps que dans une réflexion globale portée sur le respect de l'environnement. Nous avons désormais, face à une génération qui s'est libérée à travers la chimie, une génération libérée mais qui veut s'éloigner de la chimie par des méthodes plus naturelles. Il est aussi regrettable de ne pas y voir d'actions en faveur de la femme future maman. Il peut s'agir d'actions en matière d'hygiène et sécurité, mais aussi d'actions inspirées de récents travaux de neurosciences qui ont donné la preuve que la femme enceinte développée une suractivité des structures corticales, permettant de mobiliser des énergies supplémentaires en intelligence émotionnelle, organisationnelle, en créativité. Je vous renvoie aux publications du Docteur Michel ODENT.

Peu d'actions aussi en faveur de la femme mère de famille. Face à la problématique de garde des jeunes enfants, une réflexion pourrait être menée sur des structures de garde à l'intérieur des entreprises ou même des structures interentreprises. Et ce d'autant que le projet de loi de finances de la Sécurité Sociale présentée par le nouveau Gouvernement pioche sévèrement dans les poches des familles, sous couvert de simplification des

prestations. Une politique nationale qui ne sera certainement pas sans conséquences, avec une baisse du taux d'emploi des femmes, et une baisse au recours du mode de garde.

Globalement on peut aussi regretter que ce rapport n'analyse l'inégalité professionnelle principalement que sous le seul motif économique, alors que le travail peut être vécu par la femme comme un vrai motif d'épanouissement et d'émancipation. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT. - Merci. Madame LE GUEN.

Mme LE GUEN. – Merci Monsieur le Président de m'accorder la parole. Rassurez-vous je vais être extrêmement concise concernant cette délibération. Je réagis au débouté à ce que j'ai entendu auparavant concernant ceci dans l'Assemblée. Permettez-moi de ne pas m'émanciper de ma culture judéo-chrétienne et de m'abstenir concernant cette délibération. Merci.

M. LE PRESIDENT. – Bien. Naïma. Est-ce qu'il y a.... Naïma.

Mme DIAZ. – Monsieur le Président, vous ne m'avez pas notée.

M. LE PRESIDENT. – Oui, Madame DIAZ. Vous voulez...

Mme DIAZ – Oui, s'il vous plait.

M. LE PRESIDENT. – Essayons... Je ne voudrais pas avoir l'air de demander sur ce débat, compte tenu de l'actualité de... Après, ce soir, vous allez me dire cela ne va pas assez vite. Mme DIAZ.

Mme DIAZ. – Ce rapport est travaillé, chiffré, détaillé, je vous l'accorde. Pas de problème. Mais sur fond de votre nouvelle lubie, qui est l'écriture inclusive, ce rapport tente de faire illusion et de décrire une situation dont vous auriez mesuré la gravité. Mais à force de regarder les problèmes par le petit bout de la lorgnette, on passe, il me semble à côté de l'essentiel. Vous créez ainsi une vision biaisée de la situation, et les solutions que vous proposez sont tristement bien éloignées de celles qu'il faudrait appliquer. En réalité, tout comme vous l'avez fait lorsque vous avez signé la Charte Européenne pour l'égalité femmes/hommes, vous vous donnez bonne conscience, et pour vous en convaincre vous essayez de créer une bulle dans laquelle tout serait parfait, tout le monde serait beau, et tout le monde serait gentil. Alors que sur de plus en plus de parties de notre territoire national, les femmes ne peuvent plus prendre les transports en commun pour aller travailler. Elles ne peuvent plus s'habiller comme elles le souhaitent sans être insultées. Alors que les agressions à l'encontre des femmes explosent, et qu'une femme meurt tous les trois jours sous les coups de son compagnon, vous nous proposez avec sérieux et solennité la création d'un label. Ne soyons pas dupes. Cette mesurette ne sera pas plus efficaces que le reste

des gadgets dont vous êtes fiers : charte du temps de travail, quota de femmes, lobbying de la théorie du genre, guide des bonnes pratiques pour promouvoir l'égalité, guide pour les futurs parents, extension du congé parental à l'homme – tiens comme le MEDEF, c'est bizarre pour des gens de gauche – ou encore le droit à la déconnexion. Franchement, désolée de vous le dire, mais c'est quand même vous, qui êtes déconnectés de la réalité. Et quand je lis que vous reconnaissez timidement quelques comportements sexistes, je me demande si vous pensez comme Madame OBONO pour qui le fait qu'un conducteur de bus ne veuille pas conduire après une femme relève du simple fait du machisme. Evidemment non. Il s'agit bien là du véritable problème que vous n'osez pas nommer. Il est pourtant à l'origine de notre régression en termes d'égalité hommes/femmes. Il s'agit bien sûr de l'obscurantisme que représente le fondamentalisme islamiste qui gangrène notre société grâce au laxisme entretenu par nos gouvernements depuis 40 ans. Aussi, vous pourrez brandir tous les textes que vous voudrez, ils ne serviront qu'à mettre un pansement sur une hémorragie. Il faudrait avoir le courage de traiter la racine du mal. Rien ne sert d'ouvrir encore des budgets qui ne feront que remplir le tonneau des Danaïdes. Il faut arrêter les pompes aspirantes qui encouragent l'immigration massive et incontrôlée, car c'est cette immigration folle qui importe et impose une culture étrangère qui, elle, n'en a que faire de votre égalité femmes/hommes.

M. LE PRESIDENT. – Pardonnez-moi de faire cette remarque, mais vos propos vont tellement mal avec votre personne. Dire des choses aussi agressives avec

Mme DIAZ – Vous n'êtes pas sexiste, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. – Non, mais...

Mme DIAZ – Un brin charmeur...

M. LE PRESIDENT. – Peut-être. Mais en tout cas, je veux dire qu'un langage agressif va tellement mal avec ce que porte la sensibilité féminine. Il paraît que je dis des bêtises. Alors, Katia BOURDIN.

Mme BOURDIN. – Monsieur le Président, chers collègues. Je voudrais en liminaire constater que ce sont surtout des femmes qui ont pris la parole, sur cette délibération. Il y a Pierre, évidemment. Je tiens à le féliciter. Personnellement, je me réjouis de cette obligation légale. La visibilité annuelle de la situation de l'égalité entre les femmes et les hommes présente un état des lieux effectivement très intéressant, mais on ne mesurera véritablement l'intérêt qu'à long terme, lorsque l'on pourra comparer les rapports et évaluer véritablement l'impact de l'action régionale. Ce diagnostic permet une approche quantitative de la situation avec des données chiffrées, mais ne présente pas malheureusement d'approche qualitative

sur les conditions de travail qui ont été évoquées par les uns et les autres. Et nous proposerons d'enrichir ce rapport avec de nouveaux indicateurs.

Déjà, nous pouvons dire que notre action a fait de bons choix, en action la promotion de l'égalité interne : la mise en place d'un réseau de référents au sein des Services, la formation du personnel, des réunions, des conférences, ainsi qu'une campagne de communication. Dans les choix politiques du Conseil Régional, des signes forts comme le séminaire sur l'entrepreneuriat des femmes qui s'est réuni à Limoges le 5 octobre dernier. Mais aussi des symboles, comme celui de faire le choix de rebaptiser des lycées avec des noms de femmes, n'en déplaise à certains. Un symbole également, le plan de soutien à la politique régionale de féminisation du sport que nous aurons le plaisir de voter tout à l'heure.

Parmi les chiffres que présente ce rapport, certains nécessiteraient cependant d'être interrogés. La faible représentation des femmes dans les grades d'avancement, la mixité dans les instances de la décision de l'Administration le fameux plafond de verre pour les femmes dont on a parlé tout à l'heure, qu'une discrimination positive ou politique proactive nous permettra d'enrayer, puisque je vous rappelle que la loi nous impose d'avoir 40 % de ces emplois fonctionnels occupés par les femmes au 1^{er} janvier 2018.

Une question à se poser aussi sur les écarts salariaux. Résultent-ils vraiment des interruptions de carrière, des temps partiels et des congés parentaux que prennent plus volontiers les femmes ? Pourquoi, dans ce cas, c'est dans la catégorie "A" que les écarts sont les plus significatifs ? Aussi inquiétant, le taux d'absence des femmes salariées dans la catégorie "maladie professionnelle". Les femmes sont trois fois plus nombreuses que les hommes à être victimes de maladies professionnelles. De quelles maladies s'agit-il ? Nous avons tous la volonté de concrétiser et de faire l'égalité entre les femmes et les hommes. Mais nous avons bien compris que cette égalité n'est malheureusement pas naturelle. Pour preuve le comportement de certains hommes au sein de cette Assemblée quand une conseillère prend la parole. La loi sur la parité en 2000 a déjà bien fait avancer les choses, mais on remarque que l'on a seulement 29 % de sénatrices au Sénat. Ce qui montre encore une fois que cette parité n'est pas naturelle. Sachez Monsieur le Président, que notre groupe qui a milité longtemps pour que ces lois existent sera particulièrement vigilant et actif pour que désormais l'ensemble des politiques mises en œuvre par la Région prenne en cours ce sujet transversal qui est une priorité nationale et qui doit aussi être une priorité régionale. Et comme le CESER, nous serions partisans de créer une Commission paritaire dédiée à l'égalité entre les femmes et les hommes. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci. Dans ce domaine-là, je délègue totalement, je prendrai les responsabilités qu'il faut après. Mais autour de Naïma CHARAÏ et de Pierre CHERET, faites

remonter ce qui vous semble être des erreurs, des améliorations possibles... Le talent est partout, et l'essentiel est que je sois entouré de talents pour que les politiques régionales soient les plus efficaces possible.

Je vous remercie. C'est un rapport, donc il n'y a pas de vote. Naïma, vous voulez rajouter quelque chose.

Mme CHARAÏ. – Oui, peut-être un mot par rapport aux prises de parole des uns et des autres. Il serait tellement simple, mais vraiment tellement simple de vouloir faire porter la responsabilité des violences faites aux femmes ou des inégalités sur une catégorie des citoyens français. Il n'empêche, et malheureusement ce fléau du phénomène des violences faites aux femmes et des inégalités concerne en fait, une femme sur deux, et on l'a vu notamment sur les témoignages sur le harcèlement. Une femme qui meurt tous les trois jours des violences intrafamiliales, plus de 90 000 viols chaque année. Des inégalités salariales, c'est à peu près 25 % de salaire en moins à compétence égale, et à qualification égale. Et on se rend compte, en fait, que ce phénomène est pandémique, et la question des inégalités concerne l'ensemble de la population française, et l'on se rend compte dans les différentes études, les rapports de l'IGAS, qu'il ne s'agit pas d'une catégorie de population. Les violences faites aux femmes concernent l'ensemble de la population française. Et l'idée, en tout cas, de ce rapport de poser les inégalités au sein de l'Institution régionale permet et contribue à mon sens à ramener un peu d'égalité dans l'Institution régionale, et ramener un peu de l'égalité sur l'ensemble du territoire national. Et s'il s'agissait simplement, en fait, d'une catégorie de français, le phénomène serait plus simple à régler. Alors qu'il s'agit d'un fait national, et je crois que l'on s'honorerait à faire avancer ce sujet-là, parce qu'il concerne l'ensemble de la population française, et je crois que c'est un sujet suffisamment important pour éviter la polémique, et de porter le discrédit sur une partie de la population française.

M. LE PRESIDENT. – Merci Naïma. L'Assemblée donne acte et de ce rapport et de ce débat. Nous y avons passé un peu de temps, mais cela valait vraiment la peine.

N° 2

sur le «Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes de la Région Nouvelle-Aquitaine »

L'Assemblée Donne Acte

SOUTIEN AUX PRATIQUES SPORTIVES POUR TOUS – PLAN DE SOUTIEN A LA POLITIQUE REGIONALE DE FEMINISATION DU SPORT

M. LE PRESIDENT. – Je vous propose de passer, en demandant à Nathalie de faire une présentation très succincte sur les pratiques sportives pour tous, et puis nous irons déjeuner.

Mme LANZI. - Merci Président, chers collègues. C'est un rapport spécifique au sport féminin qui s'inscrit dans la politique régionale en faveur de l'égalité, réaffirmée par le Président lors de la signature de la Charte Européenne sur l'égalité des femmes et des hommes, ici, le 8 mars 2017. Ce plan présente l'ensemble des actions préconisées par le Ministère en charge du sport, par la Conférence territoriale du sport avec l'ensemble de nos partenaires : CROS, départements, fédérations, comités et ligues. Quatre objectifs.

Le premier – développer la culture de la pratique physique et sportive chez le public féminin. En accompagnant des actions innovantes, en faveur du sport féminin, événements, soutien. En utilisant les CREPS : une opération qui s'appelle "Les quatre saisons du sport féminin". Encourager un public éloigné du sport à découvrir des sports, des clubs, soutenus par la Région. En développant la pratique auprès des scolaires, nous mettons beaucoup l'accent, vous vous rappelez de la séquence l'année dernière de l'UNSS Luxel. Inviter des lycéennes à des temps d'échanges comme on a pu le voir à Biarritz l'ENGIE OPEN, sur des manifestations comme la lycéenne, dont certains et certaines se rappelleront peut-être, qui était venue ici dans le cadre d'un parcours. Une lycéenne sportive invitait une autre lycéenne, et ce sont 500 jeunes filles qui étaient dans la Maison de la Région au mois de mars dernier. Je n'oublie pas aussi l'opération "10 000 pas" qui se développe dans les établissements, une opération de sport-santé. En favorisant les pratiques sur les lieux de travail des trois Maisons de la Région en favorisant bien sûr le bien-être au travail. Et je vous encourage à ne plus prendre l'ascenseur mais les escaliers, vous arriverez vite à 10 000 pas.

Deuxième plan, favoriser la communication et la médiatisation des pratiques sportives féminines. Bien sûr, nous avons vu plus de sports féminins de rugby et de football à la télévision, mais il n'y a que 14 % des retransmissions sportives. Donc, il y a du progrès à faire. Et nous souhaitons valoriser les sportives, développer des actions de communication centrées sur le sport féminin en Région par une Charte graphique, par des portraits de sportives, par la valorisation, l'initiative. Enfin, accompagner les instances fédérales en encadrant par la loi du 4 août 2014. Réduire les inégalités. Poursuites et extensions des

formations destinées aux dirigeantes avec le CROS et le CDOS. Aider à la préconisation des dirigeants à valoriser l'investissement des femmes, et permettre aux femmes d'engager une carrière de haut niveau après leurs études, en insertion professionnelle. Et ce, avec Cathy VEYSSY, nous y travaillerons.

Notion de double projet pour les Services de la formation et de l'apprentissage. Permettre aux femmes après une carrière sportive, ou pendant une carrière sportive, de continuer le sport et d'avoir un emploi.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci Nathalie. Est-ce que vous êtes d'accord sur... Pierre ?

M. DURAND. – Merci Monsieur le Président. Un autre Pierre succède à un autre Pierre pour parler de l'égalité entre les femmes et les hommes, la féminisation. Si nous devons n'être que deux, nous serons ceux-là.

Monsieur le Président et chers collègues. Si vous me le permettez je vais reprendre brièvement les propos que j'ai tenus la semaine dernière en Commission, au sujet de la féminisation du sport. Au préalable, je tiens à rappeler que, bien que nous ayons obtenu l'organisation des jeux olympiques et paralympiques de 2024, bien que le sport soit préempté avec entrain par nos dirigeants politiques quand il s'agit de partager les lauriers de nos champions, dès que les projecteurs médiatiques s'éteignent, le sport en France redevient indigent. Pour preuve, dans le projet de loi de finances 2018, le sport est plus que jamais bradé, avec des moyens financiers amputés de près de 7 %, sans parler des moyens humains. Pour mémoire en 2017, le sport ne représente que 0,14 % du budget global de l'État. Ce qui est une goutte d'eau, vous en conviendrez. Au moins, notre Région fait un peu mieux, en y consacrant 0,78 % de son budget, même si c'est, évidemment, nécessairement, insuffisant. Pour beaucoup, dont je fais partie, le fait d'avoir obtenu l'organisation de la grande fête olympique quadriennale nous laissait espérer de l'ambition pour nos politiques publiques en faveur du sport, et un effet booster au niveau des secteurs laissés en jachère, tel que notamment, le sport-santé, le sport en entreprise, le sport et l'environnement, et la féminisation du sport. C'est ce dernier thème qui nous occupe aujourd'hui. Je veux dire que notre groupe partage, bien sûr, les constats qui témoignent de la faible pratique par les femmes d'activités physiques ou sportives, et surtout aussi, leur sous-représentation dans les instances sportives. Par conséquent, tout ce qui va dans le sens de renforcer la visibilité du sport féminin par une meilleure communication et une plus grande médiatisation, est à soutenir. Ainsi, par exemple, pour faire le lien avec un autre point à l'ordre du jour, la délibération n° 12, ne peut-on pas inciter les opérateurs du service public télévisuel régional à inscrire dans leur grille des programmes, une émission régulière entièrement consacrée

aux sports féminin. Cette expérience a été tenté à l'Étranger sur les ondes d'une radio, certes en Éthiopie, il est vrai que dans ce pays, ils partent de beaucoup plus loin que nous. Elle a porté ses fruits, et a même obtenu une récompense prestigieuse en novembre de l'année dernière, le premier trophée "Femmes et sport" du Comité International Olympique.

Mais parmi tous les leviers à actionner, veillons à ne pas oublier le sport en entreprise. En effet, le principal frein à la pratique d'activités physiques et sportives par les femmes est souvent un manque de temps. Or, le lieu de travail peut offrir des espaces pour un peu d'efforts physiques, au quotidien. Il y a là une opportunité à exploiter en aidant prioritairement les PME et les TPE à se doter d'équipements adaptés. Cette pratique a existé au XIX^e, et jusqu'à la première moitié du XX^e siècle, où le sport en entreprise était très populaire, mais au fil du temps, cette offre a disparu probablement du fait du développement du secteur tertiaire, mais plus sûrement par un manque d'outils juridiques et une peur quant aux risques éventuels liés à cette forme de pratique sportive. Globalement, les chefs d'entreprises sont favorables au recours à la pratique sportive sur le lieu de travail, mais ils disent : *on veut, mais on ne le peut pas*. Les freins sont liés au besoin d'encadrement de l'activité interne ou externe, à la responsabilité en cas de mise à disposition de locaux, ou encore aux risques de requalification en avantages en nature d'une pratique proposée par l'entreprise. Pour que le phénomène se développe, il faudra définir un vrai statut de l'activité physique et sportive en entreprise. En attendant, cela ne doit pas nous décourager au niveau de la Région, pour tout mettre en œuvre dans l'accompagnement de la féminisation du sport.

Je terminerai par une note positive. Avez-vous remarqué qu'à la tête de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, en dehors de son leader Tony ESTANGUET, il y a trois femmes, que je ne qualifierai pas de compétentes, car ce serait un pléonasme. Je veux parler de Madame HIDALGO, Maire de Paris, de Madame Valérie PECRESSE, Présidente de la Région Ile-de-France, et de bien sûr, notre ministre des sports, Madame Laura FLESSEL. Voilà un trio qui prouve que la féminisation du sport est quand même déjà une réalité. Notre groupe votera pour cette délibération.

M. LE PRESIDENT. – Merci Pierre. Juste pour saluer la notion du sport en entreprise, votre ténacité, puisque lorsque l'on s'était vu, vous m'en aviez parlé, et j'ai vraiment apprécié. Je voudrais juste vous annoncer, je ne sais pas comment on va le faire, parce que l'on va travailler avec le Président du CROS, j'ai souhaité que nous ayons une organisation spécifique en Nouvelle-Aquitaine, notamment avec l'UNSS, avec les lycéens, pour préparer les JO. Ce qui doit nous amener à la fois, on en a parlé avec Jean-Louis NEMBRINI, à réfléchir aux installations sportives dans les lycées, aux relations installations sportives dans les communes avec les installations des différentes communes, ou intercommunalités. Comment peut-on amener les jeunes à s'intéresser à certaines pratiques, stimuler la

compétition dans des lieux peut-être un peu éloignés des grandes villes. J'aimerais, c'est une intuition, que l'on prenne ce problème. Que quelqu'un soit détaché là-dessus. Nathalie, il faudrait regarder qui peut en être le pilote. Parce que tout est concerné derrière. Tout le monde n'ira pas au J.O. Tout le monde ne sera pas champion. J'espère que l'on aura plus de champions que les fois précédentes. Mais je pense que cela peut être intéressant, plutôt que de ne le prendre comme on le fait habituellement, Savoir si on aura le surf à Hossegor, ou à Lacanau, ou à Biarritz.

Monsieur REGISTER, est-ce que vous pouvez...

M. REGISTER. – Très court.

M. LE PRÉSIDENT. - ... Oui. Merci. Parce que, cet après-midi je le redirai, je demande d'abord aux rapporteurs d'être beaucoup plus courts dans leur présentation. Et aux interventions, 3mn.

M. REGISTER. – Monsieur le Président, je vais être d'autant plus court, et en plus j'ai la chance pour la première fois, lors d'une de mes interventions, que vous soyez présent dans l'hémicycle. Donc, laissez-moi, s'il vous plait, ce moment qui sera loin de la séduction de ma collègue précédente, et donc on ne me reprochera pas de ne pas avoir la figure du propos que je vais tenir.

Afin d'éviter tout malentendu, Monsieur le Président, je vais donc me lancer dans une analyse sémantique du titre de la délibération. De quoi s'agit-il ? Il s'agit de la politique régionale de féminisation du sport. Qu'entendez-vous vous-même par cette dénomination ? S'agirait-il d'une politique de soutien du développement du sport féminin ? Dans cette acception, Monsieur le Président, le groupe Front National serait bien sûr à vos côtés. On voudrait simplement une modification de l'intitulé. Cependant, l'analyse, les priorités qui sont données dans ce rapport semblent bien parler de féminisation. On semble bien y déplorer que de nombreuses femmes pratiquent un sport uniquement pour des raisons de bien-être, sans chercher la performance. Votre ambition, Monsieur le Président serait-elle de faire de chacune d'entre elles, une nageuse de l'ex-RDA, ou une lanceuse de poids de la défunte Union Soviétique. Vous proposez de développer dans ce rapport pour ces femmes que vous stigmatiser des activités mère/enfant. Sur ce point, nous élargirions cette démarche pour tous les membres de la famille. En revanche, est-ce que ceux qui ont écrit cela, se sont interrogés sur l'activité sportive de ces femmes qui s'offrent un moment juste pour elles, seules ou avec des amis. Comme très bien expliqué dans un clip publicitaire actuel pour un produit laitier. Vos propositions sont toutes défendables, toutes parées de bons sentiments. Mais vous laissez l'illogie la plus sexiste du féminisme transparaître derrière chacune d'elles. La preuve. L'exemple de la volonté de féminiser, les instances dirigeantes, fédérales et

l'encadrement technique. Pouvez-vous quantifier le pourcentage de dirigeantes, dirigeantes de clubs, entraîneuses, directrices financières déjà en place ? Voulez-vous d'ailleurs quantifier le pourcentage de femmes à ces fonctions que vous souhaiteriez avoir ? Que diriez-vous que les hommes présentés ici comme des rivaux, voire des ennemis, refusaient de s'occuper de sportives pour les mêmes raisons ? Oui, définitivement le groupe Front National est aux côtés du sport féminin, qu'il soit de bien-être, de confort, de compétition. Mais en aucun cas, nous ne soutiendrons une démarche idéologique, communautariste et sexiste. Plus que jamais, nous défendons notre volonté de vivre ensemble et solidaires, pour et avec les Françaises et les Français. Voilà pourquoi, nous nous abstiendrons.

M. DRAPRON. – Ce ne sera pas du tout sur le même ton. Je vais simplement vous dire que je suis ravi de voir enfin aboutir un plan de soutien au sport féminin, ravi qu'il soit très largement fondé sur les bases de ce que nous avons déjà écrit en Poitou-Charentes avec Nathalie LANZI. Simplement vous faire deux remarques. La première, c'est que, évidemment mon ami Pierre DURAND a dit vrai, il dit toujours vrai d'ailleurs, si vous cherchez un pilote, moi j'en connais un c'est Pierre DURAND pour vos actions, enfin bref, tout ce qu'il a dit sur le sport en entreprise est évidemment très intéressant et nécessaire. J'ai vu que vous souhaitiez mettre au niveau des Maisons de la Région, la pratique sportive. Alors, je vous invite à vous inspirer de ce que font certaines mairies, pour ne pas la citer, la Mairie de Saintes qui met en place dès le printemps prochain à la pause méridienne, pour tous ses agents, de la pratique sportive encadrée par les associations sportives. Peut-être que nous aurons besoin de votre soutien, et j'espère que nous pourrons compter sur vous.

La deuxième chose qui manque peut-être à mon sens dans ce plan. C'est au niveau des subventions qui sont accordées tous les ans par le Conseil Régional aux clubs sportifs. Et je pense qu'en termes d'égalité, il serait bon d'inscrire "à niveau égal, subvention égale", ce qui permettrait, je crois, de vraiment dynamiser le sport féminin et de le rendre de plus en plus visible. Et pour finir, je vous invite à soutenir encore plus toutes les initiatives locales qui existent pour soutenir le sport féminin. Bien sûr, il y a les grandes disciplines qui passent à la télé, mais il y a aussi toutes les autres. Et il y a beaucoup de clubs qui organisent des compétitions sportives féminines, et j'invite la Région à mettre un focus là-dessus, et peut-être aussi par le biais de la communication simplement, mais au moins, que l'on mette en lumière tout ce qui se fait déjà dans la région en matière de sports féminins. Merci.

M. LE PRESIDENT. – Je vais demander à Nathalie LANZI de répondre. Monsieur CHARTIER, allez-y.

M. CHARTIER. – Juste un mot. Je profiterais de la discussion sur les Jeux Olympiques, pour formuler une proposition que la Région pourrait peut-être porter. Puisque la Nouvelle-

Aquitaine va recevoir des compétitions, mais l'ancien Poitou-Charentes qui avait demandé la possibilité d'accueillir les épreuves de voile s'est fait préférer Marseille. Est-ce que nous ne pourrions pas proposer de recevoir des équipes nationales pour partie, pour que l'ensemble de la Région puisse proposer des sites, je pense au Futuroscope de Poitiers, par exemple. Alors, je sais qu'il faut les infrastructures, mais je soumets cela à votre sagacité.

Mme LANZI. – Merci Président. Très rapidement pour dire que j'ai bien entendu la remarque de Pierre DURAND et donc, nous avons décidé avec le CROS de faire une journée sur "Femmes et entreprises" le 26 janvier prochain. Vous aurez bien sûr les Commissions LGA seront invitées. Comment elles peuvent le faire ? Nous attendons le retour de la Conférence territoriale de sport, avec la Commission Sport Féminin pour voir ce que nous mettons en place. Mais, bien sûr, je ne lâche pas, moi non plus, votre proposition qui est très intéressante pour les TPE et les PME.

Je tiens à dire également en ce qui concerne la communication télévisuelle dans la prochaine délibération sur la Com TV, il est prévu, il est entendu qu'avec TV7 et France 3, il y ait des portraits de champions et championnes de Nouvelle-Aquitaine. Voilà.

Et pour la voile, pardon Monsieur CHARTIER, on est en négociation pour que le port de La Rochelle puisse accueillir les équipes du monde entier pour l'entraînement. Même si La Rochelle n'est pas Marseille, mais nous travaillons ardemment avec Claire FONTAINE et le Pôle de Voile.

M. LE PRÉSIDENT. – Pour en avoir discuté avec le Président du CROS, on a bien entendu ces deux parties. La partie en accueil, soit des entraînements sous forme de base arrière, soit des épreuves. C'est le premier point.

Le deuxième point. Ce qui était suggéré par le Président du CROS. On va essayer de mobiliser les entreprises pour accompagner, le moment venu, les sportifs.

Mon souhait, c'est autre chose. C'est comment une Région se mobilise pour sa jeunesse dans le cadre de ces Jeux Olympiques. Nous avons la chance d'avoir avec la responsabilité des lycées, un public captif. Ce sont les jeunes qui ont aujourd'hui entre 14, 15 et 16 ans qui seront les champions de demain. Les Jeux Olympiques sont en 2024. Je ne sais pas si je dis une bêtise, mais voilà, en tout cas, mon souhait. Encore une fois, on peut faire comme les autres, et se dire *Tiens si on a un petit coup de voile à Biarritz ou à Lacanau, ou à Hossegor, ce sera bien. Ce sera bien d'avoir une équipe de judo qui vient s'entraîner ici parce que l'on aura mis le CREPS...*

Mme LANZI. – C'est préparer la jeunesse.

M. LE PRESIDENT. – Non, c'est la jeunesse de cette nouvelle région qui est mobilisée avec un objectif, et nous, en base arrière, on regarde les équipements sportifs des lycées, on fait une revue de programme. On regarde à travers tout le monde associatif qui peut prendre dans les communes, que ce soit à Saintes ou ailleurs. Mais c'est vraiment une ambition sportive d'une région.

Alors, je mets aux voix, ce rapport.

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

N° 3

Vote sur « Soutien aux pratiques sportives pour tous – plan de soutien à la politique régionale de féminisation du sport »

Pour : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Mme Fropos (non inscrite)
Abstention : Front National/Rassemblement Bleu Marine, Mme Le Guen (non inscrite)

ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

M. LE PRESIDENT. – Ce rapport est donc adopté. Je vous remercie

Je vous propose d'aller déjeuner. Il est 13h45. Reprise à 15h.

Mais, mes chers collègues on n'intervient pas plus de 3mn. Je rappelle que si vous intervenez plus de 3mn, tout le monde a décroché. Et les rapporteurs, les textes, on les a lus, donc...

Interruption de la séance pour le déjeuner

Reprise de la séance

M. LE PRESIDENT. – Si vous voulez bien, on va commencer par quelque chose d'un peu convivial, ludique, amical, qui est le petit film que nos Services de Communication ont créé à l'occasion de la campagne d'attractivité que l'on a lancé à la Maison de la Nouvelle-Aquitaine avec la presse nationale et régionale. Il va y avoir une campagne d'affichage dans le métro et à la Gare Montparnasse du 16 au 24 octobre ; donc cela a commencé. A côté de cette vidéo de promotion, il y aura un jeu-concours, la création d'un site dédié à cette campagne, des témoignages d'ambassadeurs de la Nouvelle-Aquitaine, une rubrique business sur les start-up et le savoir-faire. Et "Entreprendre" une rubrique sur l'art de vivre la culture et les loisirs, une communication digitale pour promouvoir le jeu, un livret de 16 pages, et la distribution du livret dans une dizaine de sites stratégiques dans Paris du 18 au 20 octobre.

Ensuite, il y a une vague février-mars 2018 : affichage, vidéos, trois formats de conférences courts interactifs et dynamiques, une parution d'un cahier avec quatre pages dans le monde sur l'attractivité économique et l'art de vivre.

Il y a une vraie campagne d'attractivité qui est lancée, dans laquelle une délégation de la Nouvelle-Aquitaine au CES de Las-Vegas, sera un des points forts. Et nous serons au Salon international des start-up.

Et puis, nous reproduirons, ce que nous avons fait à Latresne, il y a deux ou trois ans de cela, sur un événement national sur l'innovation.

L'ambition est claire : être la Région la plus attractive de France, que ce soit sur la gastronomie à Périgueux, et dans les Landes et partout. Mais Périgueux a pris une initiative. Les nouvelles marques aussi, y compris les niches qui existent. Voilà, je ne vais pas vous rappeler que l'on est la première Région boisée, le troisième vignoble d'Europe, le premier bassin ostréicole. Et que nous serons la Région start-up. En 2018, nous inaugurerons la Maison de l'Économie créative et la Cité numérique à Bègles. La Cité du cuir en 2021 à Saint-Junien. On vise 300 tiers-lieux. Si après cela, on n'est pas les meilleurs !

On passe au petit film.

[Projection du film]

M. LE PRESIDENT. – Je me dis que l'on aurait dû, j'y pensais la première fois que je l'ai vu lorsque l'on a présenté à la réunion d'attractivité à la Maison de l'Aquitaine, faire un jeu pour savoir si tous les lieux qui sont présentés, on était capable de les noter. Je me demande d'ailleurs, si d'ici la fin de la soirée, si vous savez faire durer jusqu'à deux ou trois heures du matin, on ne pourrait pas repasser ce film. Ensuite, chacun remet au Service Communication la liste des lieux qui ont été présentés. Et celui ou celle qui gagne...

Je ne sais pas quoi proposer, en dehors de la considération du Président. Ce serait peut-être une bonne bouteille de Pessac-Léognan, bien entendu.

Bon, je voudrais remercier le Service d'Aurélié LOUBES. Le travail a été fait vraiment bien construit, très professionnel. Parce que c'est de l'interne, cela.

Bien, Monsieur le Maire de Périgueux ?

M. AUDI – Juste une petite minute, Président, pour ...

M. LE PRESIDENT. – Il y a Saint Front

M. AUDI – Oui, j'ai vu qu'il y avait Saint Front. Justement, je voulais m'adresser à vous, pour une autre campagne de communication qui a été faite par les Services d'Aurélié LOUBES, qui est distribuée dans la LGV, qui est un petit dépliant qui s'appelle "l'esprit nouvelle vague", avec une très belle carte de la Nouvelle-Aquitaine, et une faute d'orthographe à Périgueux. Donc, voilà. Cela s'appelle "Périgeux". Comme vous êtes joueuse, moi aussi, mais ce serait bien que ce soit rectifié, et que quelqu'un prenne le temps de la relecture. Merci.

M. DELEYRAT-VINCENT. - On va le faire.

M. LE PRESIDENT. – Je vous propose de reprendre notre séance.

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRIMITIF 2017

M. LE PRESIDENT. – Je vais donner la parole à la célèbre Andréa BROUILLE sur la décision modificative.

Mme BROUILLE. – Merci Président. Tout d'abord, avant de vous présenter cette décision modificative, trois remarques préliminaires. La première : vous rappeler que la décision modificative a pour objet de procéder à des ajustements d'AP et d'AE et de crédits de paiement en recettes et en dépense, afin de prendre en compte les dépenses et les recettes non prévisibles lors de l'élaboration du budget primitif, et du budget supplémentaire, mais aussi de prendre en compte le rythme d'exécution des opérations.

La deuxième remarque : dire qu'au terme de ce projet de décision modificative, le budget global de la Collectivité, hors dettes c'est-à-dire budget primitif + budget supplémentaire + ce projet de décision modificative, est stable par rapport au budget primitif. Cette situation traduit la double volonté : 1/ La volonté de maîtrise de la dépense, 2/ Calibrer au plus juste les crédits pour prendre en compte la réalité des besoins.

Dernière remarque : vous constaterez que des ouvertures d'AE d'un montant de 272 M€, qui sont impact sur l'équilibre financier futur, mais qui résulte de trois éléments principaux : premièrement la nécessité d'inscrire dès la DM des AE permettant de renouveler provisoirement les conventions, les marchés et les DSP en matière de transports routiers des voyageurs qui représentent sur ces autorisations d'engagement près de 222 M€. Mais aussi des inscriptions d'AE qui permettent d'assurer le fonctionnement de certaines structures telles que les CFA et les Agences pour leur début d'année. Et enfin, la matérialisation d'une nouvelle phase des plans 500 000 et 165 000 formations.

Le projet DM qui vous est proposé comporte deux volets. Le premier : des ajustements de recettes et de dépenses de 2017. Et le second : des annulations d'AP et d'AE antérieures à 2017.

En ce qui concerne les ajustements de recettes et de dépenses. Pour cette décision modificative, la Région dispose d'un montant de financement de 106 M€, qui correspond à la somme des ajustements de recettes pour un total cumulé net de 14 M€. Et des annulations de dépenses inscrites au budget primitif de 2017 pour un montant de 92 M€. Dans le détail, ces crédits annulés pour un montant de 92 M€ se répartissent : 62 M€ en investissement et 30 M€ pour le fonctionnement. Il est très important de souligner que ces annulations proviennent de décalages de dépenses de 2017 vers 2018, mais aussi des recalibrage de

crédits qui permettent de prendre en considération la réalité des besoins de ces investissements ou de ces dépenses. Ces annulations ne remettent pas en cause notre volonté de consacrer une part significative de l'investissement avec un objectif de 30 % des crédits réalisés au terme de l'exercice. 30 %, car, je vous le rappelle, l'intégration de 367 M€ de dépenses supplémentaires sur la section de fonctionnement au BP 2017, au titre des transferts de compétence a eu pour effet de relativiser le poids de dépenses d'investissement sur l'ensemble du budget. Mais nous aurons l'occasion d'évoquer à nouveau cette question lors de la présentation des orientations budgétaires de 2018.

Pour revenir à l'équilibre général de cette DM, il est proposé sur les 106 M€ de disponibles, d'en redéployer 39 en dépenses nouvelles, et d'affecter la différence, soit un montant de 67 M€ à la réduction de l'emprunt prévisionnel soit 513 M€ de prévision d'emprunt actualisé. Forts du constat de ces annulations, nous avons d'ores et déjà pris en compte ces informations dans le cadre de la préparation du budget primitif de 2018 pour calibrer au plus près les crédits de paiement avec un effet sur le montant de l'emprunt prévisionnel de 2018.

S'agissant des 39 M€ de dépenses supplémentaires, il est à noter que 86 % de ces nouvelles dépenses concernent le très haut débit en investissement pour 9,7 M€. 17,3 M€ en investissement pour l'action économique, et 6,8 M€ en fonctionnement en matière de transports. Ces dépenses nouvelles ne représentent que 1,27 % du budget primitif.

En ce qui concerne le deuxième volet de cette décision modificative, les annulations d'AP et d'AE antérieures à 2017. Il vous est proposé dans le prolongement de la démarche initiée en 2016, d'annuler sur le budget principal un montant d'AP de 162 M€ et un montant d'AE de 268 M€.

Voici mes chers collègues, une présentation synthétique de la décision modificative de 2017.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci Andréa. Qui souhaite intervenir ?

M. CHARTIER. – Merci Monsieur le Président. Cette décision modificative a été effectivement longuement appréhendée en Commission des Finances. Et celle-ci est l'occasion, au-delà des chiffres qui nous sont donnés, qui sont un peu fastidieux à reprendre ligne à ligne, pour nous de faire le bilan à plus de trois quarts de l'année 2017 effectués, de faire le point sur les tendances financières de notre nouvelle région, et d'inclure à mes propos l'ensemble des décisions modificatives du budget primitif qui ont été apportées durant l'année, je veux parler du budget simplifié de juin 2017, comme de cette délibération modificative, qui nous est présentée par Andréa BROUILLE à l'instant.

En fait, pour résumer de façon très simple, puisque je n'ai que 3mn, la pensée qui m'anime sur cette délibération, j'ai juste envie de citer une phrase du débat d'orientation budgétaire qui émane de nos Services, dont je remercie la capacité à nous donner une information détaillée dans cet exercice. Et je voudrais vous la lire, page 48 : *"La Région doit stabiliser ses dépenses de fonctionnement, indépendamment des annonces de l'Etat"*, je pense que ce bout de phrase est important, *"Le renforcement de l'épargne est donc prioritaire sous peine d'accélérer dangereusement l'endettement de la Région."* Je crois que tout est dit dans cette phrase, Monsieur le Président, et cette délibération modificative, effectivement, nous montre une marge de manœuvre de la Région, qui progressivement se rétrécit, je dirai structurellement, régulièrement et effectivement de façon inquiétante. On a ce débat sempiternel, sur qu'est-ce que l'on entend par dépenses de fonctionnement. Bien sûr, je ne vais pas vous dire que dans les dépenses de fonctionnement il n'y a pas de bonnes dépenses : les dépenses d'intervention pour le territoire en sont. Et que lorsque nous parlons des dépenses de fonctionnement, nous devrions parler plus exactement des dépenses de fonctionnement relatives à notre organisation interne, et aux moyens qu'ils nécessitent.

J'entends aussi l'argument d'Andréa BROUILLE, elle n'aura comme cela pas besoin de le redire, que nous ne vivons pas à huis-clos. Effectivement, un certain nombre de choses viennent de l'extérieur. À commencer par les impayés de Poitou-Charentes. J'étais, je crois, le premier à vous rendre grâce sur l'action que vous avez menée à l'occasion de la découverte de ces dérives picto-charentaises, et bien malheureuses, qui impactent évidemment la trajectoire budgétaire actuelle. Vous avez parlé tout à l'heure aussi des mesures de l'État, dont l'incertitude, qui plane autour de ces mesures, ne nous permet pas exactement de savoir à quelle sauce, si je puis dire, la Région sera mangée en 2018. Mais effectivement, il faut s'attendre à des changements. Vous avez parlé de ce fonds de compensation qui pourrait disparaître. De cette dynamique TVA dont nous ne mesurons pas forcément l'ensemble des contours, et en tout état de cause, un système de bonus/malus qui va nous obliger à être vertueux sur nos dépenses de fonctionnement si nous voulons continuer à recevoir une aide substantielle sur notre investissement qui reste la priorité pour notre Région, et ce n'est pas à vous que je vais dire cela, puisque l'Aquitaine était parmi les meilleurs élèves, sinon la meilleure élève en terme de taux d'investissement. Mais force est de constater qu'aujourd'hui, et tout n'est pas de la responsabilité de l'Exécutif actuel, je viens de le dire, on ne va pas, non plus, à chaque fois nous dire que l'on raisonne pour raisonner. Pour calculer des ratios, il faut retirer tantôt les transferts liés aux compétences Transports, tantôt retirer les transferts liés aux compétences économiques. Parce que quand on regarde les classements faits, par exemple, par le DGCL, toutes les régions subissent le même

traitement, et nous constatons dans ces classements régulièrement proposés par la DGCL, une dégradation du ratio, enfin le ratio-phare qui est le ratio de l'investissement sur les dépenses totales, de la région Aquitaine, qui se retrouve aujourd'hui dans le milieu de classement avec une détérioration significative.

Donc, cette délibération modificative qui succède au budget simplifié, c'est depuis le budget primitif 10 M€ de dépenses de fonctionnement supplémentaires et 33 M€ de dépenses d'investissement enlevées au budget primitif. Je veux juste attirer l'attention de l'Assemblée sur ces sujets-là, tout en ayant pris, je crois, les précautions d'usage qu'il fallait pour mettre, au regard de ce constat, l'ensemble des éléments à prendre en compte. Ce que je pense dans tout cela, c'est qu'il faut, s'agissant des dépenses d'investissement, comprendre pourquoi ce que nous prévoyons de faire, n'est pas fait à des niveaux assez substantiels. Par exemple, et je mets de côté, les 28 M€ que vous rajoutez sur l'investissement, mais si l'on regarde ce que l'on retire rien que sur cette délibération modificative en investissement, on constate en gros, que l'on va supprimer 60 M€ liés à des sujets d'investissement prévus au budget initialement. Donc, essayons de comprendre pourquoi, par exemple, en matière éducation 28 M€ de crédits sont annulés. J'imagine bien la réponse là encore. C'est sans doute que des retards sont pris dans un certain nombre de projets qui sont portés par des Collectivités extérieures à la Région. Néanmoins, puisque la Région a la compétence économique en mains, je pense qu'il faudrait réfléchir, et la Commission des Finances est prête à le faire, à des tableaux, Joan TARIS l'a très bien dit l'autre jour à la Commission des Finances, de pilotage qui pourraient nous permettre de piloter mensuellement ces sujets, ces variations d'investissement pour que nous puissions éventuellement interpeler les Collectivités que nous aidons sur l'ensemble de ces sujets pour éviter ce type de retards. Je voudrais également citer le retard qui semble être pris en matière de sport sur la rénovation du CREPS, dont j'imagine nous n'avons pas la responsabilité directe. Néanmoins, je pense que ce sont des sujets que nous pourrions peut-être regarder de très près de façon à pouvoir éventuellement corriger les choses, parce que l'investissement manque, et cet investissement que l'on a budgété, il est dommage de ne pas l'injecter dans les délais prévus.

C'est la même remarque que je voudrais faire sur la tendance de long terme, qui devient une tendance assez lourde sur la question des dépenses de fonctionnement. Là aussi, je crois qu'il est impératif, et la Commission des Finances se propose de le faire, de le décortiquer, de fixer un objectif de maîtrise des dépenses pluriannuel, de façon à les suivre régulièrement et s'y tenir pour éviter les débats qui nous amènent souvent sur ces sujets-là. Je rappelle d'ailleurs au passage à Andréa BROUILLE que nous attendons toujours à la demande de Jean DIONIS, les questions de transferts, puisque vous allez nous répondre

que sur tous ces sujets-là, les transferts de charges ne sont pas complètement compensés. On est prêt à vous croire sur parole, mais nous aimerions avoir une vision plus synthétique que ce qui est possible d'étudier dans les rapports qui nous sont donnés, de façon à ce que l'on mesure les écarts entre les transferts, sur la compensation des transferts entre ce que nous dépensons, et ce que nous recevons. Là encore pour éviter toute faute d'interprétation, ou débats inutiles.

En ce qui concerne le fonctionnement, sinon je crains que nous nous apercevions que les surcoûts que nous mettons en lumière régulièrement proviennent de l'absence du résultat. Pierre CHERET nous a tenus un peu informés des questions de ressources humaines. Et à votre demande, Monsieur le Président, nous tiendrons une Commission des Finances exceptionnelle le 23 novembre, de façon à voir le projet d'ensemble sur lequel, il est trop tôt de se prononcer, puisque des chiffres sont évoqués. Mais en l'absence, et Yves D'AMÉCOURT l'a très bien souligné, d'un panel global entre le surcoût lié au régime indemnitaire mais aussi les questions du temps de travail et un certain nombre d'autres sujets sur la table, il ne nous est pas possible de donner un avis définitif. Donc le 23 novembre, nous pourrions vous proposer un avis, comme vous l'avez demandé. Mais on voit en tout cas que, sur ces questions d'harmonisation, de mutualisation qui devraient être liées à la fusion, et dont nous devrions commencer à percevoir quelques résultats, ces résultats se font attendre. Nous ne disons pas que les travaux ne se font pas, mais en tout cas nous n'avons pas une traduction comptable de ces efforts de mutualisation sur nos dépenses de fonctionnement. Je veux parler des dépenses, notamment du Siège. Cet exercice de compréhension parfait est, je finis par-là, d'autant plus important que, et je l'ai dit aussi, l'État est en train de changer les règles du jeu, en conditionnant ses aides d'investissement à nos efforts de maîtrise de financement avec un système de bonus/malus inédit, pour lequel l'esprit général de la démarche me semble aller dans le bon sens, dans le sens d'une plus grande rigueur de nos deniers publics.

Voilà, ce que je voulais très rapidement vous dire, mais encore une fois, je crois que tout était dit dans la phrase des orientations budgétaires inscrites par vos Services, auxquels je veux rendre, encore une fois, hommage. Merci Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT – Merci, cher Olivier. Juste quand même. Je compare notre Région aux autres Régions et aux autres Collectivités. Des décisions modificatives (DM) qui ne touchent que moins de 1,5 % du budget, donnez-moi des noms, quelle que soit la sensibilité des élus. Donnez-moi des noms.

Deuxièmement. Donnez-moi des noms aussi, de Collectivités où on arrive à plus de 90 % d'exécution du budget. Je parle sous le contrôle des Maires ou des Présidents de

Communautés de communes, et je l'ai été. Ce n'était pas 90 à 95 %, même plus. C'est autour de 50 %.

M. DIONIS DU SEJOUR. – *(intervention hors micro inaudible)*

M. LE PRESIDENT. – Mon cher Jean, je vous propose de présenter à la prochaine plénière l'exécution du budget de l'agglomération d'Agen ou de la ville d'Agen.

Il peut le faire. Je n'ai jamais, et je peux... Toutes les villes, ce n'est pas un problème de sensibilité politique. Arriver à 100 %, cela n'existe pas. Parce que, comme l'a dit Olivier CHARTIER, nous sommes, que ce soit pour les entreprises, que ce soit pour les lycées, que ce soit pour les équipements communaux, soumis à d'autres opérateurs qui, compte tenu du contexte français de multi facteurs, il y a 6 ou 7 financeurs. En plus, il y a parfois des augmentations de prix qui ne sont pas dues à la Région.

Troisième observation. Vous notez qu'il n'y a pas d'augmentation des crédits de fonctionnement de personnels dans cette DM. Donc, on ne peut pas instruire un procès à la Région sur une dérive de ses frais de personnels.

Quatrièmement. On annule sur les ressources disponibles, pour 2/3 des ressources disponibles, des emprunts. Personne ne le dit. C'est une habitude que nous avons avec Henri HOUDEBERT, quand on a pris les rênes de la Région, et que nous continuons ici. Alors, il y a des variations. On était en conflit avec la SNCF. J'ai capé à un moment donné compte tenu des résultats de cette politique, la convention. On a transigé à 1/3 de l'indemnité qu'ils nous demandaient. Je pense que, Renaud tu me confirmes cela. Donc, faisons attention. Je reconnais qu'il faut à l'opposition le soin de dire, etc. En même temps, on peut toujours faire mieux. Je ne sais pas trop comment. Honnêtement. Parce que tout est transparent, et vous pouvez noter que la Commission des Finances peut se voir informée systématiquement de tout ce qu'elle demande. En tout cas, c'est l'instruction que j'ai donnée, et je pense que ce travail, en toute transparence, est intéressant. Ce qu'il faut que nous ayons comme objectif, parce que aujourd'hui, par rapport à l'objectif de 35 % d'investissement, qui ne peut plus continuer du fait que les transports scolaires sont en dysfonctionnement. L'idée que je proposais ce matin de maintenir en valeur et en volume les 800 M€ d'investissements me semble être un objectif. Alors, cela peut être une année 820, une année 780. Mais, en tout cas c'est cet objectif qu'il faut atteindre.

Mme CHEYROUX. – Monsieur le Président, cher collègues. Vous ne présentez les ajustements budgétaires de l'exercice 2017 avec les habituelles annulations ou inscriptions nouvelles, tant en dépenses qu'en recettes. Si nous nous réjouissons de la réduction d'emprunts pour un montant de 67 M€, nous rejetons trois nouvelles dépenses tant en AP, AE qu'en crédits de paiement.

La première. Il en va ainsi des 400 000 € de CP octroyés au programme de coopération avec le Burkina-Faso. La région Nouvelle-Aquitaine n'a pas à se substituer au Ministère de la Coopération pour intervenir en Afrique, alors que le contexte actuel est à la réduction des dotations aux régions de France.

La deuxième. En AP, nous réaffirmons notre opposition à l'inscription de 2,8 M€ pour le lancement d'un service public télévisuel régional. Nous estimons que la puissance publique par souci d'indépendance des médias, n'a pas à financer ceci de surcroît lorsqu'ils font l'apologie de langues régionales, et militent ouvertement contre telle ou telle famille politique.

Troisième rejet. De même, toujours en AP, nous désapprouvons l'inscription nouvelle de 700 000 € dédiés au débroussaillage de la portion Bedous-Canfranc. Le 20 juillet dernier, Elisabeth BORNE, Ministre des Transports, entendue au Sénat dans le cadre des assises de la mobilité, a souligné, je la cite : "*Alain ROUSSET me disait qu'il faudrait 600 M€ pour remettre en état le réseau ferré, notamment sur les lignes TER qui se sont dégradées faute d'entretien. 600 M€ pour 50 000 voyageurs par jour dans les TER Aquitaine, il y a là un sérieux sujet*". C'est ce que disait la Ministre. Face à cette remarque de notre Ministre, le groupe Front National vous dit Monsieur le Président : 500 M€ pour la Pau-Canfranc, il y a là un sérieux sujet. Le groupe FN demande donc aujourd'hui publiquement et solennellement l'abandon total du projet de réouverture de cette voie Pau-Canfranc, inutilisée et inutilisable depuis 43 ans. L'urgence est bien sur le réseau régional existant, utilisé, lui, au quotidien et qui a besoin de moyens. Quelle est la priorité Monsieur le Président ? Désenclaver l'Espagne, ou se préoccuper du transport au quotidien des aquitains ? Comment justifier de tels budgets ? 102 M€ déjà dépensés pour la seule section Oloron-Bedous de 27 kms. Et encore prochainement 4,5 M€ en frais d'étude. Et maintenant, 700 000 € une nouvelle fois pour financer des travaux de débroussaillage. Alors que la même somme a déjà été débloquée en 2013 pour ce travail. Ces travaux ont-ils été exécutés ou bien allez-vous nous dire que les herbes et les broussailles ont repoussé ? Ce qui signifierait que tous les quatre ans, il faudra revoter une nouvelle dépense de débroussaillage ? Dans ce dossier, plus personne ne sait où en sont les dépenses votées par tranches successives, et qui s'empilent depuis 10 ans. Si le groupe Front National réclame l'abandon définitif de ce projet, ce n'est pas un abcès de fixation comme vous nous le dites souvent, qui n'a rien contre vous, mais c'est parce que le projet, pour nous, est plombé. Nous suggérons plutôt le fléchage des fonds vers les priorités pour 2018. Considérant la baisse des dotations de l'état qui va affecter lourdement le soutien au développement économique et à la recherche de notre région, nous recommandons de consacrer plutôt ces millions d'euros aux vrais enjeux et aux nombreuses urgences d'aujourd'hui. Et elles sont nombreuses !

Pour toutes ces raisons, sur la décision modificative du budget primitif, Monsieur le Président, nous votons contre.

M. LE PRESIDENT. – Je ne sais pas répondre. Je ne sais plus répondre. Je suis épuisé de justifications. J'ai essayé de vous implorer en vous disant mais c'est le plus beau patrimoine ferroviaire d'Europe, même le patrimoine ne vous émeut plus. C'est terrible. Qu'est-ce que je peux faire ?

M. TARIS. – Monsieur le Président, chers collègues. Très rapidement sur cette décision modificative n°1, sachant que nous garderons un peu plus d'arguments de fonds ou d'analyse prospective sur les orientations budgétaires à suivre. D'abord décision modificative n°1, mais deuxième modification du budget puisque nous avons déjà délibéré sur un budget supplémentaire avant l'été. Des chiffres qui ont été rappelés, je n'y reviens pas, 39 M€ de crédits de paiement nouveaux en investissement et en fonctionnement. Et également 67 M€ de réduction de la prévision d'emprunts. Quelques remarques sur un certain nombre de dépenses. D'abord, Monsieur le Président, si vous me permettez de saisir la balle au bond sur votre remarque selon laquelle il n'y a dans cette décision modificative pas de crédits supplémentaires sur le personnel. J'allais dire *heureusement*. On a quand même dans nos Collectivités une capacité à prévoir en début d'exercice, c'est-à-dire au moment du budget primitif, nos dépenses de personnels, et il serait assez problématique, sauf circonstances tout à fait exceptionnelles, d'avoir besoin sur des volumes importants de réajuster en cours d'année sur le personnel. Donc, je dirai que là-dedans, on est dans de la bonne gestion, dont nous vous donnons d'ailleurs acte, une capacité à bien prévoir nos dépenses que l'on retrouve aussi dans cette décision modificative, qui n'inscrit pas de dépenses supplémentaires sur le personnel.

Des choses intéressantes, positives que nous notons. Par exemple, sur la fibre optique, ou encore sur les trains d'équilibre du territoire. Des choses en revanche qui nous amènent à être plus réservés ou critiques. Le plan 500 000 formations, vous savez que nous avons toujours été quelque peu circonspects sur cette démarche, et j'allais dire sur cette démarche dans la mesure où elle ne s'inscrit pas dans ce que vous-mêmes, Monsieur le Président, réclamez depuis plusieurs années, c'est-à-dire l'exercice très direct de la compétence formation, insertion, emploi, et orientation par la Région. Et c'est vrai que l'on a eu le sentiment plutôt d'avoir été un peu utilisés dans le cadre d'une démarche gouvernementale, avec une question que nous ne sommes pas les seuls à poser, puisque le CESER l'a posé clairement dans son avis, sur le devenir des bénéficiaires de ce dispositif. Que deviennent-ils ? Encore une fois, la formation est un élément essentiel du parcours professionnel des personnes, mais on a le sentiment que l'on est assez loin du système de flexisécurité, peut-être auquel un jour nous aspirerions. Et que l'on est peut-être parfois dans un certain nombre

de cas dans un phénomène de formation un peu parking. Et en tout cas, on aimerait bien avoir un bilan des suites de ce dispositif.

Les 700 000 € pour le débroussaillage de la section Bedous-Canfranc de la célèbre ligne Pau-Canfranc, vous savez cette ligne que Monique SÉMAVOINE avait pu surnommer ou baptiser, le fameux Tchou-Tchou des Pyrénées. Alors Tchou-Tchou des Pyrénées, c'est notre critique ou peut-être en tout cas notre crainte. Mais nous avons, en tout cas, dans une attitude positive d'abstention lors de la dernière Commission Permanente, nous nous sommes abstenus sur les études financées, cofinancées par l'Union Européenne. De la section Bedous-Canfranc, avec l'idée que si le projet s'inscrit dans une vraie ambition d'une ligne de fret au niveau européen, nous pourrions vous suivre Monsieur le Président. Mais reconnaissez qu'avec les 700 000 € pour réaliser un débroussaillage, on est encore loin de cette vision-là. On verra ce que diront les études d'une part. Et puis, on voudrait également profiter de ce point, pour vous alerter à nouveau, et je dirai, je prolonge y compris peut-être des choses qui ont été dites par les orateurs précédents sur le désenclavement global de ce territoire pyrénéen, et en particulier de la Vallée d'Aspe, et je veux aussi parler de la problématique routière, avec la liaison Oloron – Somport qui correspond à un besoin quotidien. J'entends quand vous dites que vous vous projetez à quelques dizaines d'années sur le projet ferroviaire Pau-Canfranc. Mais là, on a un besoin très quotidien. Et encore une fois, ce que nous faisons en Poitou-Charentes ou en Limousin dans le cadre des contrats de plan, il est tout à fait inexplicable et injustifiable que nous ne le fassions pas sur le territoire de l'ex-Aquitaine, et que nous soyons absents sur le routier, comme d'ailleurs nous avons été absents, puisque vous y avez fait allusion tout à l'heure Monsieur le Président, sur un point clé, un point noir des transports dans notre grande région, à savoir la rocade bordelaise, dont la mise à deux fois trois voies est financée par les seuls crédits de l'État et de Bordeaux Métropole.

Un dernier mot concernant les annulations de crédits. Nous avons une annulation de crédit qui nous inquiète un peu. Elle est relative à l'économie territoriale en raison d'une mise en œuvre progressive et moins rapide que prévue des nouveaux règlements d'intervention. On a 1,4 M annulés, et 7,8 M annulés en raison d'un moindre avancement des projets portés par les Collectivités, les pays et les agglomérations dans le cadre des contrats régionaux de solidarité territoriale de l'ex région Poitou-Charentes. Cela nous inquiète un peu si cela venait, encore une fois, abonder dans ce risque parfois, ou en tout cas dans cette carence de votre Exécutif en matière d'accompagnement des territoires. On a des annulations importantes d'AP, AE, sans beaucoup de clarté sur les contenus des programmes ou des projets annulés ou reportés. Et avec des taux de réalisation qui sont parfois à zéro, à ce jour. Par exemple, sur petites villes et bourgs structurants : zéro. Sur la politique de la ville : zéro.

Sur l'accompagnement des services essentiels à la population : zéro. On y reviendra tout à l'heure dans les orientations budgétaires. Vous annoncez dans vos orientations budgétaires une préoccupation forte en direction des territoires, et nous ne voudrions pas que dans cette décision modificative, nous ayons quelques signaux faibles, selon lesquels nous relâchons notre vigilance et notre préoccupation sur cette problématique qui est majeure pour nous, comme vous le savez.

Voilà les quelques observations sur une décision modificative d'un montant tout à fait modeste, qui relève effectivement d'une gestion prévisionnelle de bonne qualité, dont il faut créditer à la fois notre collègue André BROUILLE, et les Services. Et donc, où bien évidemment nous serons en continuité de nos positions précédentes sur le sujet. Merci.

M. LE PRESIDENT. – Juste pour répondre à Joan TARIS. Attention aux paradoxes ou à la contradiction, qui est de dire, lorsque l'on fait des débats sur le budget, je parle sous le contrôle d'Olivier CHARTIER et d'Andréa BROUILLE, quantité énorme d'AP et d'AE qui rendent fragile la programmation budgétaire, la trajectoire budgétaire. Et en même temps quand on annule des autorisations de programmes ou des autorisations d'engagements, on critique mais en sens inverse. À un moment donné, j'ai adopté, et vous avez siégé dans cette Assemblée et vous y avez travaillé, j'ai toujours porté cette stratégie qui consiste à inscrire ou annuler les crédits dont on a besoin ou dont on n'a pas besoin. Les opérations ne sont nullement remises en cause, mais on ajuste, c'est la recommandation du législateur et des Chambres des Comptes, le crédit, le budget en fonction des besoins d'une manière très précise, sinon la vraie critique que l'on peut nous faire, c'est vous laissez de la poussière sous le tapis. Et puis, à un moment donné, si je fais cela quand on présente le CA, on va nous dire : *mais regarder vous n'avez pas consommé*. Essayons d'avoir une trajectoire intellectuelle cohérente, logique. Sinon on n'est pas de bons gestionnaires.

Je suis désolé. Je ne veux pas revenir mille fois sur Pau-Canfranc mais, ce qui a fait bouger votre position, à vous et à l'UDI et je vous en remercie, c'est que l'on attaquait Bedous-Canfranc. Les travaux de débroussaillage, jusque-là, étaient sur Oloron-Bedous. Nous n'avons pas fait de débroussaillage et de dessouchage, pour ceux qui connaissent la vallée, sur Bedous-Canfranc.

Dernier point. La loi nous dit quoi, sur les infrastructures routières. Je comprends parce que cela doit être facile quand on est sur le terrain de dire : *je me bats à la Région pour que la Région mette de l'argent sur...* Je vous ai parlé tout à l'heure des 600 M€ à faire vite sur le fer, et 1,2 G€. On voit bien que l'on ne peut pas tout financer. Ou alors, je saupoudre, et je n'ai pas de stratégie. La Région n'a pas cette compétence. Elle a la compétence Limoges-Poitiers. Oui. Et vous pouvez noter et témoigner que la bataille qui a été la nôtre ici, celle de

l'Exécutif, a été de réaliser Bordeaux-Pau. Mais une chose est de faire Bordeaux-Pau. Autre chose est de faire une deux fois deux voies, ou une deux fois trois voies en Vallée d'Aspe, qui est impossible. Et que je ne veux pas. On est bien d'accord. D'ailleurs, les habitants de la vallée savent que ce n'est pas possible. Par contre, Pau-Oloron est un vrai problème. Maintenant, il faut aussi, et Bernard UTHURRY n'est pas là, que tout le monde soit d'accord sur ce domaine-là. Et il appartient à l'État et au Département de prendre ses responsabilités.

M. DIONIS DU SEJOUR. – Monsieur le Président. Juste une explication de vote. Le groupe UDI votera contre la DM en cohérence avec son positionnement sur le budget. Et nous ferons les commentaires sur les OB 2018.

M. LE PRESIDENT. – Bon. Je n'arrive pas à comprendre. Est-ce que vous êtes d'accord, parce que si je dois passer tous les chapitres... On essaye d'aller... Est-ce que l'on considère, comme d'habitude, qu'il y a abstention du Front National sur les chapitres et le vote contre. C'est cela ? Qu'est-ce que vous faites alors ? Parce que je dois passer tous les chapitres de la décision modificative.

M. COLOMBIER. - Non

M. CHARTIER. – Monsieur le Président. Nous, nous voterons contre le 930, 940 et 941.

M. LE PRESIDENT. – D'accord. Les autres vous ne prenez pas part au vote, ou vous vous abstenez ?

M. CHARTIER. – Pas de part au vote.

M. LE PRESIDENT. – D'accord. Au niveau du Front National ?

Mme CHEYROUX. – Les trois dossiers dont j'ai parlés

M. LE PRESIDENT. – C'est-à-dire ? Redites-le pour Marie-Pia, quand même, qui a disparu. Marie-Pia, on est perdu ! Où est Marie-Pia LAREE ? C'est la mémoire de nos plénières.

M. COLOMBIER. – Si quelqu'un peut noter. C'est trois mots. Pau-Canfranc. Burkina-Faso et la subvention au service régional télévisuel. Vous retrouverez, je pense, les numéros correspondant.

M. LE PRESIDENT. – D'accord. Et pour le reste ?

M. COLOMBIER. – Pour le reste, on ne participe pas au vote. Et on vote globalement contre.

M. LE PRESIDENT. – Le MODEM, Joan ?

M. TARIS. – Pareil. Ce sera dans la continuité de mon intervention, c'est-à-dire on votera contre les annulations de crédits sur les territoires, et non-participation au vote sur les autres chapitres.

M. LE PRESIDENT. – Alors là, je ne sais pas comment... Madame, on n'arrive à s'y retrouver là ? C'est noté ?

Alors, on considère que, sous réserves de ces votes,

M. LE PRESIDENT. – Sur le 900, 930, mêmes votes

**SERVICES GENERAUX
CHAPITRE 900 - EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 930 EN FONCTIONNEMENT**

Vote sur le chapitre SERVICES GENERAUX

900 en investissement – 930 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,
- . **CONTRE** : Les Républicains-CPNT
- . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National, Mme Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite),

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. – 901, 931, mêmes votes

**FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE
CHAPITRE 901 - EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 931 EN FONCTIONNEMENT**

Vote sur le chapitre FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE

901 en investissement - 931 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,
- . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Front National, Mme Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite),

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - 902, 932, mêmes votes

ENSEIGNEMENT
CHAPITRE 902 - EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 932 EN FONCTIONNEMENT

Vote sur le chapitre ENSEIGNEMENT

902 en investissement – 932 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,
- . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Front National, Mme Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite),

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - 903, 933, sports et loisirs, mêmes votes

CULTURE SPORTS ET LOISIRS
CHAPITRE 903 - EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 933 – EN FONCTIONNEMENT

Vote sur le chapitre CULTURE SPORTS ET LOISIRS

903 en investissement – 933 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,
- . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Front National, Mme Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite),

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Santé, actions sociales, 934 groupe 93

SANTE ET ACTION SOCIALE
CHAPITRE 934 – EN FONCTIONNEMENT

Vote sur le chapitre SANTE ET ACTION SOCIALE

934 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,
- . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Front National, Mme Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite),

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Aménagement du territoire 905,935, mêmes votes

**AMENAGEMENT DES TERRITOIRES
CHAPITRE 905 – EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 935 – EN FONCTIONNEMENT**

Vote sur le chapitre AMENAGEMENT DES TERRITOIRES

905 en investissement – 935 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,
- . **CONTRE** : Mouvement Démocrate et Apparentés
- . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT, Front National (sauf Contre le service régional télévisuel), Mme Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite),

ADOPTÉ

M. LE PRESIDENT. - Gestion des crédits européens, même votes

**GESTION DES FONDS EUROPEENS
CHAPITRE 906 – EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 936 – EN FONCTIONNEMENT**

Vote sur le chapitre GESTION DES FONDS EUROPEENS

906 en investissement – 936 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,
- . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Front National (sauf Contre le dossier Burkina-Faso), Mme Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite),

ADOPTÉ

M. LE PRESIDENT. - Environnement, mêmes votes

**ENVIRONNEMENT
CHAPITRE 907 – EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 937 – EN FONCTIONNEMENT**

Vote sur le chapitre ENVIRONNEMENT

907 en investissement – 937 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,
- . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Front National, Mme Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite),

ADOPTÉ

M. LE PRESIDENT. - Transports, mêmes votes

TRANSPORTS
CHAPITRE 908 – EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 938 – EN FONCTIONNEMENT

Vote sur le chapitre TRANSPORTS
908 en investissement – 938 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,
- . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Front National (sauf Contre la ligne Pau-Canfranc), Mme Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite),

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Actions économiques, mêmes votes

ACTION ECONOMIQUE
CHAPITRE 909 – EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 939– EN FONCTIONNEMENT

Vote sur le chapitre ACTION ECONOMIQUE
909 en investissement – 939 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,
- . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Front National, Mme Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite),

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Dotations et participations non ventilées, mêmes votes

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS NON AFFECTEES
CHAPITRE 922 – EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 942– EN FONCTIONNEMENT

Vote sur le chapitre DOTATIONS ET PARTICIPATIONS NON AFFECTEES
922 en investissement – 942 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,
- . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Front National, Mme Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite),

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Opérations patrimoniales, mêmes votes

**OPERATIONS PATRIMONIALES
CHAPITRE 925 – EN INVESTISSEMENT**

Vote sur le chapitre PATRIMONIALES
925 en investissement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,
- . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Front National, Mme Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite),

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. -Transferts entre sections, mêmes votes

**TRANSFERTS ENTRE SECTION
CHAPITRE 926 – EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 946 – EN FONCTIONNEMENT**

Vote sur le chapitre PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATION
926 en investissement – 946 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,
- . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Front National, Mme Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite),

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. -Impositions directes, mêmes votes

**IMPOSITIONS DIRECTES
CHAPITRE 940 – EN FONCTIONNEMENT**

Vote sur le chapitre IMPOSITIONS DIRECTES
940 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,
- . **CONTRE** : Les Républicains-CPNT,
- . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National, Mme Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite),

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Autres impôts et taxes, mêmes votes

AUTRES IMPOTS ET TAXES
CHAPITRE 941 – EN FONCTIONNEMENT

Vote sur le chapitre AUTRES IMPOTS ET TAXES
941 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,
- . **CONTRE** : Les Républicains-CPNT,
- . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National, Mme Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite),

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Opérations financières 943, mêmes votes

OPERATIONS FINANCIERES
CHAPITRE 943 – EN FONCTIONNEMENT

Vote sur le chapitre OPERATIONS FINANCIERES
943 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,
- . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Front National, Mme Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite),

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Frais de fonctionnement des groupes d'élus, mêmes votes

FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS
CHAPITRE 944 – EN FONCTIONNEMENT

Vote sur le chapitre FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS
944 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,
- . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Front National, Mme Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite),

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Provisions autres opérations mixtes, mêmes votes

**.DOTATIONS AUX PROVISIONS
CHAPITRE 945 – EN FONCTIONNEMENT**

Vote sur le chapitre DOTATIONS AUX PROVISIONS
945 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,
- . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Front National, Mme Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite),

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. -Prévisions sans réalisations – c'est sympa – c'est un chapitre qui ne comporte pas d'articles. Donc il n'existe pas, Jean-Michel ? Donc, il est voté à l'unanimité, puisqu'il n'y a rien dedans. Mêmes votes.

**.PREVISIONS SANS REALISATIONS
CHAPITRE 950 – EN INVESTISSEMENT**

Vote sur le chapitre PREVISIONS SANS REALISATIONS
950 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,
- . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Front National, Mme Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite),

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. -Virements 951, 953,

**VIREMENT
CHAPITRE 951 – EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 953 – EN FONCTIONNEMENT**

Vote sur le chapitre INVESTISSEMENT
951 en investissement – 953 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,
- . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Front National, Mme Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite),

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. -En investissements 954, les sessions immobilisations, mêmes votes.

**PRODUITS DE CESSION DES IMMOBILISATIONS
CHAPITRE 954 – EN INVESTISSEMENT**

Vote sur le chapitre PRODUIT DE CESSION DES IMMOBILISATIONS
953 en Investissement

. **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,
. **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Front National, Mme Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite),

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. -Maintenant, je sou mets au vote cette décision modificative.

Qui est d'avis de la voter, en levant la main ?

Qui est contre ?

N° 4

Vote sur la «Décision Modificative du Budget Primitif 2017»

Pour : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,
Contre : Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Front National/Rassemblement Bleu Marine,
Abstention : Mme Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite)

ADOPTE A LA MAJORITE

M. LE PRESIDENT. - Cette décision modificative est adoptée.

M. LE PRESIDENT. - Il y a le Budget annexe régional de l'Innovation qui concerne notamment Poitou-Charentes, est-ce que je reprends chacun des votes de cette décision. Mêmes votes pour ce Budget annexe ?

Pour ?

M. LE PRESIDENT. - Qui est contre ?

N° 4

Vote sur la «Décision Modificative du Budget annexe ARI»

Pour : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,
Contre : Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Front National/Rassemblement Bleu Marine,
Abstention : Mme Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite)

ADOPTE A LA MAJORITE

M. LE PRESIDENT. - Il est adopté.

M. LE PRESIDENT. - Ensuite, nous avons Budget annexe Fonds européens. Mêmes votes sur chacun des chapitres ? Même vote global ?

N° 4

Vote sur la «Décision Modificative du Budget annexe Fonds Européens»

Pour : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,

Contre : Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Front National/Rassemblement Bleu Marine, Abstention : Mme Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite)

ADOPTE A LA MAJORITE

M. LE PRESIDENT. - Cette DM est donc adoptée.

M. LE PRESIDENT. - Sur le Budget annexe Régie Cinéma, mêmes votes sur chacun des chapitres ? Et même vote global ?

N° 4

Vote sur la «Décision Modificative du Budget annexe Régie Cinéma»

Pour : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,

Contre : Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Front National/Rassemblement Bleu Marine, Abstention : Mme Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite)

ADOPTE A LA MAJORITE

M. LE PRESIDENT. - Ce chapitre est donc adopté.

M. LE PRESIDENT. - La décision modificative et ses pseudos potes sont donc adoptés.
Je vous en remercie.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

M. LE PRESIDENT. – Je passe de nouveau la parole à Andréa BROUILLE sur les orientations budgétaires.

Mme BROUILLE. – Les orientations budgétaires pour 2018 s'inscrivent dans le cadre des objectifs politiques, fixés par le l'Exécutif. Je vous rappelle les quatre piliers : l'emploi - l'économie, la jeunesse, l'aménagement du territoire et le développement durable. Au-delà de ces objectifs politiques, la Région a également une stratégie et des objectifs financiers. Alors, une stratégie financière de maîtrise. Elle doit lui donner durablement les moyens d'actions de ses politiques, mais aussi des objectifs financiers qui ont été réadaptés suite au transfert de la compétence Transports, comme je vous l'ai rappelé tout à l'heure, qui a déséquilibré le poids de la Section de Fonctionnement par rapport à celle de l'Investissement. Nous avons donc aujourd'hui un objectif minimal de 17 %, pour le taux d'épargne brute, une capacité de désendettement qui reste inchangée en deçà de sept années au terme de la mandature, et des dépenses d'investissement comprises entre 780 M€ et 820 M€. Ces orientations budgétaires doivent prendre en considération les objectifs politiques et financiers de la Collectivité, mais doivent également tenir compte des différentes contraintes.

Tout d'abord, des contraintes nationales. L'objectif du Président de la République d'économiser 13 G€ sur sa mandature au niveau des Collectivités locales n'ont impactera. Un projet de loi de finances pour 2018 qui supprime 56 M€ de recettes à la Région. C'est 56 M€ correspondent aux 50,9 M€ de fonds de soutien destinés à permettre aux Régions d'assumer les compétences économiques reprises des Départements. Souvenez-vous, c'est le fonds de 450 M€ au niveau national et qui représentait pour la Nouvelle-Aquitaine, 50,9 M€. Et 5 M€ dans le cadre de la baisse d'une dotation que l'on appelle la DCRTP, qui était mise en place au moment de la réforme de la taxe professionnelle, et qui devait assurer qu'aucune Collectivité ne devait perdre de ressources après cette réforme. Nous devons également poursuivre la mise en œuvre du transfert de compétence en matière de transports routiers de voyageurs. À ce sujet, j'ai bien noté les demandes des membres de la Commission des Finances sur la dynamique des recettes au regard des charges supplémentaires transférées. Je ne dispose pas à ce jour de tous les éléments de réponse, en particulier de l'intégralité des retours relative à l'évaluation des charges transférées. En effet, sur les bases des travaux des CLERCT une évaluation des charges est en cours dans nos Services, y compris celles qui n'avaient pas été identifiées, initialement. Il s'agit pour

nous dans un premier temps d'évaluer les écarts entre les charges transférées, et les coûts réels supportés par la Collectivité. Je connais bien la patience de Monsieur Oliver CHARTIER, mais vous connaissez effectivement le travail qui nous est dû pour récolter toutes ces données. Je vous rappelle simplement que nous n'exerçons la compétence en matière de transferts routiers très concrètement que depuis le 1^{er} septembre. Nous n'avons pas aujourd'hui le recul suffisant pour vous présenter une analyse fine de la situation. Ceci étant, je m'engage à présenter un premier point d'étape sur ces éléments de réponse à l'occasion de la réunion de la Commission des Finances du 14 décembre.

Au-delà de ces contraintes nationales, nous avons également des contraintes internes. Une première qui n'en est pas une, c'est simplement le respect des engagements antérieurs qui pèsent sur le budget régional. Respect des engagements pris au titre des CPER, des engagements en matière de politiques contractuelles de transports et d'actions environnementales. Des postes de dépenses de fonctionnement en progression mécanique et pérenne, avec le GVT, le RIFSEEP et l'action sociale. Je vous le rappelle, le seul effet du GVT sur un an est plus 6 M€. Des postes de dépenses de fonctionnement en progression conjoncturelle. On l'a vu lors du budget supplémentaire avec l'impact de la conciliation du TER, mais aussi les impacts de l'harmonisation du forfait externat des lycées privés.

C'est à partir de tous ces éléments, objectifs politiques, objectifs financiers et contraintes que les orientations budgétaires ont été établies. Elles trouvent leur traduction dans la lettre de cadrage. Or, le cadrage budgétaire 2018 que nous avons choisi, que nous avons fixé pour 2018 prévoit une stabilisation globale du budget de la Collectivité qui résulte des progressions de certaines dépenses et d'efforts maîtrisés renforcés. D'où une construction budgétaire en fonctionnement à moins 3 % en crédits de paiement et moins 1 % en autorisations d'engagements pour absorber les dépenses supplémentaires et tenir notre objectif de stabilité.

Pour terminer plus largement au-delà des éléments budgétaires, ce cadre réglementaire, à dimensions financières que constitue le document d'orientations budgétaires doit être appréhendé, mes chers collègues, comme un outil au service des politiques. Il donne à la Collectivité les moyens de l'action régionale : mettre en œuvre des dispositifs, réagir rapidement comme nous avons su le faire lors de l'année 2017 en réponse à des crises ou à des urgences, harmoniser des dispositifs actuels, poursuivre, bien sûr, l'effort Investissements et surtout honorer nos engagements antérieurs.

M. VANDENBROUCKE. - Merci Madame BROUILLE. Je vais donc prendre les interventions dans l'ordre où elles se manifesteront. M. Jean DIONIS, M. DELPEYRAT, M. D'AMÉCOURT, et puis M. CHARBONNEAU.

M. DIONIS DU SEJOUR. – Monsieur le Président. Vous nous saisissez dès le mois d'octobre des objectifs budgétaires 2018. En faisant cela, vous satisfaites une obligation légale. Vous le faites alors même que nous ne disposons pas encore d'un compte administratif prévisionnel pour l'année 2017. Et que nous avons comme seule base de réalisation, le CA 2016. Cela réduit considérablement l'intérêt de l'exercice. Votre document est, certes, un document de réflexion intéressant dans le nouveau contexte législatif du Gouvernement actuel, mais j'ose dire, ce n'est que cela. Et notre premier commentaire sera donc de relativiser l'intérêt de ce débat. Le débat budgétaire véritable aura lieu, comme il se doit, en décembre 2017, sous la réserve expresse que vous puissiez nous donner à ce moment-là, un CA prévisionnel 2017, d'une précision acceptable. Est-ce que ce sera le cas ? Première question. Est-ce que nous aurons en décembre un CA 2017 déjà prévisionnel, bien sûr, sur lequel nous pourrions travailler ? Parce que là, on a un document qui est un document de discussion, sympathique, mais vraiment à un niveau de précisions très aléatoire.

Dans ces conditions, nos propres commentaires sont forcément de la même nature, à savoir de portée générale, mais sans grandes précisions budgétaires.

Le premier point sera de considérer, et le Président y venait lui-même ce matin, qu'une fois pour toutes, maintenant on le sait, la création des nouvelles régions après deux ans de fonctionnement n'a pas permis d'économiser de la dépense publique, notamment en fonctionnement. Bien au contraire, les politiques d'harmonisation se traduisent souvent par l'adoption des dispositifs existants les plus généreux. Et ce sera notamment le cas au niveau du régime indemnitaire des agents de l'Institution. Le CA 2017 sera pour nous l'occasion de faire une évaluation chiffrée de l'augmentation des dépenses depuis la création de la nouvelle région. Mais aujourd'hui, celle-ci, malheureusement, ne fait aucun doute. Or, c'était précisément sur ce terrain-là, des économies faites par la création des nouvelles régions que le Gouvernement d'Emmanuel Valls avait défendu la nouvelle carte régionale. Nous pouvons maintenant tenir pour certain, que la baisse annoncée n'aura pas lieu, ni maintenant à court terme, ni à moyen terme, ni à long terme. Il faut être clair là-dessus. Le discours de l'époque a donc été illusoire, pire mensonger. Je crois qu'il est temps de parler clair avec l'opinion publique sur ce débat-là.

Vous affichez, après, un objectif de constructions budgétaires à la baisse, en Section de Fonctionnement moins 3 % de crédits de paiement. Nous partageons cet objectif de bonne volonté, mais nous tenons à souligner qu'ils nous semblent très difficile à atteindre quand sur certains postes, on pense notamment à la masse salariale qui pèse 13 % des dépenses de l'Institution, vous n'avez pas voulu adopter une politique publique, certes difficile, mais à notre avis justifiée de non remplacement partiel des départs en retraite. Ce sera donc pour vous très difficile d'atteindre cet objectif de moins 3 %.

Enfin, et c'est peut-être la remarque la plus importante que nous voulons faire aujourd'hui. On espérait des chiffres après la Commission des Finances. Notre Président, Olivier CHARTIER, les a d'ailleurs à nouveau réclamés. On ne les a pas eus. 2017, première année de mise en œuvre, en année pleine, de la loi NOTRe, et des transferts de compétence qu'elle incluait. Il est temps de faire un bilan consolidé de cette opération de la première importance pour la Région. La Région a touché quand même 308 M€ de recettes supplémentaires avec le passage de sa part de CVAE de 25 à 50 %. Elle a bien sûr pris à sa charge des dépenses correspondant à ces nouvelles délégations. Qu'en est-il de ce bilan consolidé ? Recettes : 308 M€ supplémentaires et charge. Qu'en est-il sur le terrain de la réalité des aides publiques alors que les Conseils Départementaux se sont désengagés et que la Région devrait prendre le relais. Cette question de la première importance, on va la retrouver en première ligne notamment du débat sur la politique aéroportuaire. Transports scolaires, aéroports, zones d'activités économiques, le groupe UDI a fait cette demande d'un bilan consolidé sur ce transfert-là. Nous espérons disposer de ces éléments pour débattre avec vous en séance plénière aujourd'hui. Nous ne les avons pas. Nous le regrettons et nous reviendrons sur ce point, lors de la séance plénière de décembre.

Enfin, l'ambition affichée en matière d'aménagement du territoire est faible. Vous affichez un montant de 14,7 M€ en dépenses de fonctionnement, de 74 M€ en investissement, soit en investissement puisque c'est là que cela se joue, 7 % de votre budget d'investissement. Pour la Région qui est chef de file en matière d'aménagement du territoire, cela nous semble sous-dimensionné. Cela accroît nos inquiétudes en matière d'équité territoriale quant à la répartition de l'action de la Région sur les différents territoires qui la composent.

À ce titre, le groupe UDI vous demande avec de l'avance pour que finalement cela arrive, de prévoir à l'occasion du débat sur le CA 2017, un débat sur la répartition des dépenses de la Région, en investissement et en fonctionnement, à la fois sur les douze départements qui la composent, et sur les cinquante territoires de contractualisation.

Enfin, nous avons cherché dans ce document, quelles étaient les impulsions neuves, innovantes de ce budget 2018. À titre d'exemple, Monsieur le Président, notamment vous avez souligné qu'il faudrait prendre une initiative forte en matière de désertification des centres villes et des centres bourgs. Vous avez raison, mais nous avons cherché la trace budgétaire de cette impulsion dans le document, et nous n'avons rien trouvé, si ce n'est un vague commentaire en page 10 avec un appel à projets centres bourgs. Qu'en est-il de votre ambition et notamment de votre ambition budgétaire pour les centres villes et les centres bourgs ?

Voilà les quelques remarques que voulait faire le groupe UDI sur les orientations budgétaires que vous nous avez transmises. On reconnaît qu'elles sont d'ordre général, mais difficile de faire autre chose, avec le document que nous avons.

Poursuite de la séance sous la présidence du Président Alain ROUSSET

M. LE PRESIDENT. – Merci Jean DIONIS. Je vous trouve très injuste et puis quand même un peu taquin quand vous dites : *vous ne nous donnez pas le bilan du transfert de compétence en matière de transports scolaires*. Mais enfin Jean ! Il est effectif pour la Région au 1^{er} septembre 2017. Non mais. Enfin ! On a fait en sorte avec les Départements qu'il n'y ait pas de problèmes. On a, à la fois, négocié avec les Départements dans le cadre de structures présidées par la Chambre Régionale des Comptes. Il a fallu parfois, et tout n'est pas totalement réglé pour un certain nombre de Départements... Vous ne pouvez pas demander qu'à la fois on ait le bilan d'une opération au moment où elle démarre.

M. DIONIS DU SEJOUR. – C'est vrai sur le transport scolaire. On n'a rien sur le développement économique. On n'a rien non plus sur les aéroports. On va en parler tout à l'heure.

M. LE PRESIDENT. – Mais attendez ! Ce sont les orientations budgétaires. Je suppose que vous-mêmes d'ailleurs, Président de la Communauté d'agglomérations d'Agen, quand l'opposition vous dit : *mais vos orientations budgétaires sont des orientations budgétaires, ce ne sont pas des chiffres*. Vous devez leur dire, *mais attendez. Ne confondez pas*. Vous devez avoir le même discours que moi j'ai aujourd'hui face à vous. Pas avec votre expérience ! Pas vous. Quand même ce n'est pas sérieux. Comment voulez-vous à la fois avoir des discours qui soient pré-budgétaires et des discours d'orientation. Ce n'est pas gentil. Je suis désolé. Je n'aime pas que vous soyez comme cela. Excusez-moi d'être affectif dans cette journée, à la veille d'aller voir ma petite fille.

M. D'AMÉCOURT. – Monsieur le Président, Madame la Vice-Présidente, chers collègues. L'année 2018, selon vos mots, est celle de la concrétisation et du rendez-vous avec les territoires. Après 2017 qui était un premier exercice de références. Ce sera une

année de plein exercice avec l'ensemble des compétences transférées venant des départements, les transports scolaires et interurbains, et la compétence économique. Ces éléments impacteront le budget car ces charges nouvelles ne seront pas forcément accompagnées des ressources correspondantes. Avec les Départements, les CLERCT se sont bien déroulés un peu partout. Une clause de revoyure est prévue pour ajuster les compensations à la marge. Avec l'Etat, les choses sont plus compliquées. Les 800 M€ pour permettre aux Régions d'assurer les transferts dans le développement économiques sont devenus 600 M€. Et il y a quelques jours, les 600 M€ ont été amputés de 450 M€. Il faudra donc faire avec 150 M€ ce que l'on prévoyait de faire avec 800. La DGF (Dotation Générale de Fonctionnement) est remplacée par une fraction de la TVA, mais pour l'instant le compte n'y est pas. C'est un peu Perrette et le pot au lait. A cela, s'ajoute la baisse de la DC RTP (Dotation de Compensation après la Réforme de la Taxe Professionnelle). L'État ne tient pas sa parole faite il y a quelques années lors de la suppression de ladite taxe professionnelle. Ainsi, il baisse encore la compensation. À l'heure où les députés viennent de voter la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages français, avec la promesse de compenser cette recette à l'euro, il sera intéressant de voir comment évoluera dans le temps, la même promesse faite au moment de la suppression de la taxe professionnelle. Vous me direz chers collègues, ce n'est pas un sujet pour la Région. Sauf que lorsque l'on retire des moyens au bloc communal, on retire des moyens aux projets et aux territoires, et les projets des territoires sont nos projets.

Dans le même temps, les députés ont voté une augmentation de la CSG de 20 G€. On est donc en train de remplacer la fiscalité locale, que l'on supprime, par une fiscalité nationale que l'on crée. Bref, on est en train de recentraliser le pouvoir à Paris. Les Jacobins maltraités par les Girondins, sont en train de reprendre la main. À Paris, la fiscalité. Et aux Régions, les dotations. En 2016, la Dotation Générale de Fonctionnement dévolue aux Régions a baissé de 435 M€. Cette dotation de décentralisation était faite à l'origine pour permettre aux Régions d'assumer les compétences transférées.

Dans le même temps, l'État annonce qu'il souhaite que les Collectivités locales fassent 13 G€ d'économies dans les années qui viennent, et que la DGF sera dorénavant distribuée selon un principe de bonus/malus. Dans ce contexte et pour la première fois, en 5 exercices, les Régions sont globalement parvenues à réduire leurs charges de fonctionnement de 1,1 %. 187 M€. Mais cette baisse des charges de fonctionnement global cache des disparités. Ainsi selon le dernier rapport de la Cour des Comptes, alors que l'Île-de-France, la Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes-Auvergne baissent leurs charges de fonctionnement de manière importante, la Nouvelle-Aquitaine, elle, les augmente. En 2016, les dépenses de personnels ont ralenti fortement dans l'ensemble des Régions + 0,9 % par rapport aux

exercices précédents, où l'on avait augmenté de 2,6 % en 2015 et 4 % en 2014. Et ce malgré un contexte imposé par l'Etat d'augmentation du point d'indice et d'évolution du GVT (Glissement Vieillesse, Technicité). Mais là encore, cette moyenne cache des disparités. Si cinq Régions ont réussi à stabiliser ces dépenses grâce à une baisse des effectifs, la Nouvelle-Aquitaine est au nombre des Régions pour lesquelles les dépenses de personnels ont augmenté.

Mes chers collègues, nous avons eu en Commission des Finances un échange intéressant sur le sujet des Ressources Humaines. En effet, nous avons tous reçu sur nos boîtes mail, votre information Monsieur le Président concernant les négociations avec les partenaires sociaux suite à la fusion. L'un des résultats de ces négociations est l'harmonisation par le haut des indemnités des agents qui entraînera une revalorisation des indemnités des agents à hauteur de 17 M€. Nous avons demandé au Vice-Président en charge des Ressources Humaines de faire part à la Commission de toutes les composantes de cette négociation, notamment les éléments dont nous n'avons pas encore connaissance concernant le temps de travail, je rappelle ici que notre Collectivité n'est pas aux 35 heures, concernant quelques avantages comme les cinq jours Président. Nous aurons un point précis, Monsieur le Président, à votre demande lors d'une Commission des Finances spécifiques sur ce sujet en novembre prochain. Nous n'en débattons donc pas aujourd'hui, n'ayant pas la connaissance de la totalité du sujet.

Le Vice-Président aux Ressources Humaines a alors fait part à la Commission de sa vision de l'évolution des effectifs de notre Collectivité qui était forcément attachée selon lui à la démographie de notre Région. En substance, maintenir les effectifs dans une Région où la démographie augmente est équivalent à baisser les effectifs dans une Région dont la démographie est constante. Bien évidemment, il y a dans ces dires une part de vérité. Mais si l'on parle démographie, nous voulons ici rappeler plusieurs données issues du bilan social de notre Collectivité. Ainsi, avant la fusion, il y avait plus de 2 agents pour 1000 habitants en Limousin, 1,5 agent en Poitou-Charentes, et un peu plus d'un agent pour 1000 habitants en Aquitaine. Prenons en compte ces différences. Recherchons la raison de ces écarts, et donnons-nous comme premier objectif de mettre en place, ce que nous savions faire en Aquitaine en termes d'organisation, 1,1 agent pour 1000 habitants. À l'inverse, les taux d'absentéisme étaient meilleurs en Limousin, 23 jours par an et par agent. En Poitou-Charentes, 25 jours, et moins bon en Aquitaine, 33 jours d'absence par agent et par an. Travaillons sur le sujet de l'absentéisme en nous inspirant, par exemple, du Limousin et de Poitou-Charentes. Aujourd'hui, dans notre grande Région nous comptons environ 224 000 jours d'absence par an, ce qui représente l'équivalent de 800 à 1000 agents, à temps plein. Voilà des sujets qui intéressent tout le monde : les agents, leurs représentants, les

contribuables. Pour y arriver, il convient de travailler sur les conditions de travail, les espaces de travail physiques et numériques, les missions et sur le bien-être des salariés.

Je me permets de vous citer, Monsieur le Président, dans une interview au journal Sud-Ouest le 4 avril dernier : "*Ce qui compte, disiez-vous, c'est d'abord et avant tout le bien-être des salariés. Un salarié qui n'est pas heureux à son boulot, travaille mal et l'entreprise en subit les conséquences.*" Bien sûr nous ne sommes pas une entreprise mais une collectivité. Mais tout le monde s'accorde à dire que le taux de présentisme et le premier indicateur du bien-être des salariés. Progressons ensemble sur ce sujet.

Donnons-nous comme deuxième objectif d'améliorer le bien-être des salariés de la Région et suivons l'indicateur de présentisme avec comme objectif de faire aussi dans la Nouvelle Aquitaine que le Limousin d'avant la fusion. Dans ce même article, vous expliquez Monsieur le Président que vous avez toujours été contre le passage aux 35 heures. Dans votre rapport aujourd'hui, que vous souhaitez revenir sur le temps de travail. Vous l'avez redit ce matin. Dans la proposition de l'ARF que vous avez co-signée avant les Présidentielles, vous souhaitiez que les Régions puissent passer à 1607 heures annualisées, donc 35 heures. Actuellement, nous n'y sommes pas.

Donnons-nous comme troisième objectif de passer aux 35 heures, 1607 heures annualisées. Profitons de cette fusion pour comparer nos méthodes, nos processus, nos réussites et nos échecs, et construisons ensemble une grande région qui s'inspire des meilleures pratiques, en matière de gestion des ressources humaines. Travaillons ensemble à l'amélioration de nos processus administratifs, simplifiés, innovés, numérisés pour faire mieux. Mettons en place ce que nous préconisons à l'extérieur. Prenons du recul par rapport à nos propres organisations, et pensons à ce que disait Albert EINSTEIN : *La résolution des problèmes ne vient pas avec les modes de pensées qui les ont fait naître.* Vous écrivez dans ce rapport que vous souhaitez revoir les processus de la Région, comme la Région l'a préconisé dans l'usine du futur. Dont acte. Innovons. Il y a dans les organisations des processus qui sont consommateurs de temps et d'argent et qui sont aussi des zones complexes de l'insatisfaction et de la non-qualité. En simplifiant, en raisonnant différemment en revoyant notre façon de travailler, on peut tout à la fois améliorer le service rendu aux utilisateurs, simplifier les procédures, améliorer le bien-être des acteurs. Voilà l'enjeu. C'est un sujet beaucoup plus vaste que la seule maîtrise des dépenses. Pour le faire, il faut s'équiper de méthode d'analyse de valeur, d'analyses fonctionnelles. Elles permettent de détecter les gisements de progrès social. Ne faisons pas comme l'Etat nous l'impose. Simplifions nos processus avant de les numériser. Simplifions, élaguons, supprimons avant de dématérialiser.

Donnons-nous comme quatrième objectif, d'innover pour faire plus et mieux. De construire la Région 3.0. Nos collègues et personnels les plus éloignés ne demandent pas mieux. Dans ce rapport, on insiste sur le soutien de la Région à la transformation numérique des entreprises. Quid de notre propre transformation ? Tous ces chantiers sont passionnants, intéressants, si nous les accompagnons d'une véritable GPECT, de passerelles, de formations. Ils ouvriront de véritables perspectives de carrière pour nos agents. Sans doute, est-ce ce que vous envisagez lorsque vous écrivez dans votre rapport : *mise en place de contrats d'objectifs sur les moyens humains pour engager un pilotage rénové des effectifs et de la masse salariale*. C'est écrit. Passons aux actes. Ce que nous souhaitons appréhender c'est la profondeur à laquelle vous souhaitez travailler. Il y a quelques années, Monsieur le Président, vous vous exprimiez au Sénat, ainsi à propos des intercommunalités : *Oui, nous avons confondu en France l'emploi public et le service public. Oui, nous avons dégradé le service public parce que nous avons privilégié l'emploi public, que ce soit au niveau national ou au niveau territorial. Reconnaissons cela à notre débit.*" Loin de nous de sortir cette phrase de son contexte, mais il me semble que ces paroles peuvent servir de fil rouge à nos démarches, raisonner ensemble, service public. Il faut désormais se fixer des objectifs, disposer des outils de commande et mettre en place des tableaux de bord, car piloter sans objectif ne permet jamais d'arriver, et piloter sans tableau de bord est la manière la plus sûre de quitter sa trajectoire au premier virage. Inspirons des réussites de nos collègues des autres Régions dans un contexte de baisse des recettes. Demandons à l'ARF de devenir un véritable outil de benchmarking entre les Régions afin de permettre à chaque Région de disposer d'indicateurs, de tableaux de bord, de balises pour améliorer nos pratiques. La baisse des coûts salariaux est un sujet éminemment sensible. Le fruit de ce travail doit être réparti ensuite, y compris vers les salariés, dans un accord gagnant/gagnant.

Parlons des autres charges de fonctionnement. Mes cher collègues, seules cinq régions sont parvenues à baisser toutes leurs charges de fonctionnement : Auvergne, Rhône-Alpes, Occitanie, Ile-de-France, PACA et grand Est. La Cour des Comptes note, je cite : *les Régions fusionnées ne paraissent pas avoir eu un comportement singulier en matière de dépenses de fonctionnement*. Là aussi, nous avons du travail à faire. Cela passe par la mise en place de véritables méthodes d'achat. Les méthodes d'achat ne sauraient se résumer à la simple mise en œuvre du Code des marchés publics. Le Code des marchés publics avec ses contraintes entraîne parfois même vers la hausse de l'achat public. La révolution des achats, c'est de construire des cahiers des charges fonctionnels, pour remplacer les cahiers des clauses techniques particulières. C'est de faire démarrer la conception très en amont des projets avant même l'apparition des solutions et des coûts. C'est de modifier les

processus de conception grâce à une modification des relations entre les utilisateurs, les concepteurs et les constructeurs. Associer les utilisateurs à la définition du besoin pour permettre aux concepteurs de s'approcher du juste nécessaire de moyens pour le satisfaire. Voilà l'enjeu. L'enjeu, une fois encore, est de concevoir mieux, moins cher et plus respectueux de l'environnement. C'est prendre conscience que l'achat public commence bien avant le premier coup de crayon. En somme, il s'agit de sortir du débat manichéen selon lequel il faudrait réduire les dépenses, car par définition, elles seraient mauvaises, tandis que les recettes, elles, par définition seraient bonnes. En fait, les dépenses des uns sont les recettes des autres. Et l'ensemble constitue l'économie d'un pays. Comme l'écrivait Auguste DETOEUF dans "Propos de O.L Barenton" confiseur, un livre que je conseille à l'ensemble de nos collègues, *"Il n'y a pas d'un côté les recettes et de l'autre les dépenses. Mais d'un côté les recettes et les dépenses utiles, et de l'autre les dépenses inutiles."* Ce sont ces dépenses inutiles qu'il convient de trouver puis de diminuer dans nos processus, dans nos achats, et dans les processus et les achats que nous subventionnons. En 2016, les Régions ont réussi à améliorer sensiblement leur épargne brute. Mais si cette amélioration est due aux économies réalisées pour la plupart d'entre elles, je cite la Cour des Comptes : *"Pour la Nouvelle-Aquitaine, la Bretagne et l'Occitanie, cela s'explique par la seule dynamique des recettes fiscales.* Nous avons donc un grand chantier devant nous. La Nouvelle-Aquitaine fait partie des quatre Régions qui en 2016 ont augmenté leurs dépenses d'investissement. Mais cette situation ne saurait durer, si nous ne faisons pas les économies dont nous avons besoin. Dans un contexte de baisse de recettes, il convient de baisser nos dépenses, notamment de fonctionnement, tout en maintenant les dépenses utiles afin de ménager notre épargne consacrée à l'investissement. Nos besoins d'investissement, on les a abordés toute la journée, sont très importants. J'en cite quelques-uns. Nous avons besoin de quelques centaines de millions d'euros pour réaliser les routes dont notre Région a grand besoin. Je pense aux routes qui sont inscrites dans le contrat de plan État/Région. En 2019, la RN21, la RN 10, les RN 141 et 147, la RD 1120 en Corrèze, ou la RD 990 dans la Creuse. On y ajoute la RN 149, très importante aussi. Et celles qui n'y sont pas inscrites et que, nous, le groupe des Républicains CPNT appelons de nos vœux. La voiture est le mode de transport de demain. Elle sera connectée. Elle sera électrique. Elle sera vertueuse, mais elle roulera toujours sur des routes. Se désengager des routes aujourd'hui, c'est se priver des infrastructures dont nous aurons besoin demain. Dire que la Région accueille toujours plus de monde chaque année et refuser d'investir sur les routes est pour nous un non-sens. Nous avons besoin de 1,2 G€ pour entretenir nos voies ferrées. Le Vice-Président s'est exprimé encore ce matin sur ce sujet dans la presse. Nous avons sur ce sujet plusieurs demandes expresses qui viennent s'y ajouter. Passer la vitesse supérieure car certains de nos territoires se meurent. Les taux d'intérêts sont bas voire négatifs. Les entreprises ont besoin

de travailler. Nous avons besoin de relier nos bassins de vie et nos bassins d'emplois. Faisons des travaux sur nos voies. Nous en avons déjà parlé ici, nous souhaitons l'ouverture à la concurrence, comme souhaite l'expérimenter la Région PACA. Nous souhaitons expérimenter le cadencement des TER, comme le fait actuellement la Région Pays-de-Loire. Le cadencement permettra de régler bien des problèmes, notamment de logement et d'emplois. Nous avons adopté ici un plan pluriannuel d'investissement dans les lycées de 1,2 G€ si ma mémoire est bonne. 111 opérations de rénovation sont programmées en 5 ans, dont 20 en 2018. Ainsi que les études pour la construction de deux nouveaux lycées au Barp et dans le Créonnais. En 2018, nous lancerons un programme de constructions de 300 logements étudiants sur différents sites de Bordeaux Métropole. En 2018, nous prévoyons l'ouverture de 134 nouvelles formations d'apprentis, 33 opérations de construction, de rénovation de CFA seront réalisées. Nous avons besoin d'apporter la fibre optique dans les zones rurales, y compris l'habitat isolé. Oui, vous le dites dans votre rapport, le prix de la prise de fibre optique baisse. Mais si l'on veut atteindre tous les habitants de notre grande région, il faudra mettre sur la table entre 3 et 4 G€. 950 000 prises sont prévues à l'horizon 2020. Combien dans les zones rurales ? Et puis vous cherchez, Monsieur le Président, 10 G€ pour financer le projet Sud-Europe-Atlantique. En 2018, il convient aussi de financer le solde de la LGV Tour-Bordeaux. Je ne passerai pas en revue tous les chapitres de nos besoins d'investissement, mais chacun comprend bien que dans un contexte de baisse des dotations d'une part, de blocage de nos autres recettes d'autre part, la seule marge de manœuvre dont nous disposons pour investir est de réduire nos dépenses de fonctionnement et d'optimiser nos dépenses d'investissement. Or, ce rapport, s'il est pavé de bonnes intentions, n'est pas concluant dans ces démonstrations. Ainsi si en 2016, avec quelques pirouettes et quelques changements de périmètre vous arrivez à afficher un taux d'investissement de 36,6 %, vous serez bien incapable de réitérer cet exploit en 2017.

Page 42, vous nous donnez quelques chiffres de comparaison avec d'autres Régions qui peuvent servir d'objectif. Ainsi nos charges de fonctionnement représentent 321 € par habitant. Elles sont supérieures de 2 % à la moyenne des Régions de France. Les Pays de la Loire et la Bretagne sont respectivement à 266 et 278 € par habitant. Il me semble que sur de nombreuses compétences, c'est deux Régions valent bien la nôtre.

Donnons-nous cet objectif de court terme de diminuer nos charges de fonctionnement de 2 % pour être dans la moyenne nationale. Etre dans la moyenne n'est pas satisfaisant. Donnons-nous cet objectif de moyen terme, de baisser de 50 € par habitant nos charges de fonctionnement. Nous serions alors dans le trio de tête des Régions de France, entre les Pays-de-Loire et la Bretagne. Nous pourrions alors augmenter notre investissement à 198 €

par habitant. Et là, nous serions les premiers du classement métropolitain. Les projets que j'ai cités auparavant seraient alors tout à fait envisageables, réalisables.

Vous écrivez dans la conclusion du rapport, je cite : *La Région doit stabiliser ses dépenses de fonctionnement, indépendamment des annonces de l'Etat, le renforcement de l'épargne est donc prioritaire sous peine d'accélérer dangereusement l'endettement de la Région. Ce renforcement n'est possible que par le biais d'une plus grande maîtrise des dépenses de fonctionnement à mettre au regard de perspective d'évolution des recettes.*

1/ Nous pensons que stabiliser n'est pas suffisant. 2/ Nous pensons que vous ne stabiliserez rien en 2018. Car dans ce même rapport vous expliquez que le fonctionnement devrait augmenter en 2018 de 2 %, 41 M€, sous le fait de quatre éléments : la transaction avec la SNCF sur le TER, le nouveau régime indemnitaire, l'effet du Glissement, Vieillesse, Technicité, et l'harmonisation du forfait externat pour les lycées privés...

M. LE PRESIDENT. – Mon cher collègue. On n'avait convenu de ne pas avoir de discours fleuve.

M. D'AMÉCOURT. – Oui. Ce n'est pas fleuve. J'ai presque fini.

M. LE PRESIDENT. – Vous êtes là, depuis 20mn.

M. D'AMÉCOURT. – Mais enfin, ce sont les orientations budgétaires, quand même. 20mn sur les orientations budgétaires, honnêtement, ...

M. LE PRESIDENT. – Ce n'est pas cela. C'est qu'à un moment donné on décroche.

M. D'AMÉCOURT. – Oui, mais je suis à 18mn. Donc, beaucoup d'entre nous, on parlait plus que cela, et on parle quand même de notre budget.

Vous le confirmez dans le texte en opérant un recul significatif par rapport aux objectifs que vous vous étiez vous-mêmes fixés. Mes chers collègues, définir un niveau d'investissement à 30 %, c'est automatiquement admettre un fonctionnement à 70 %. Si nous ne faisons pas l'économie dans le fonctionnement que nous voulons continuer à investir, il ne restera plus que le recours à l'emprunt. Vous le reconnaissez page 66 : *la baisse tendancielle de l'épargne conduira fortement à mobiliser l'emprunt de sorte que la capacité de désendettement demeure au-deçà de sept années en 2021.* Nous ne sommes pas contre l'emprunt dans la mesure où l'on conserve un niveau d'épargne net suffisant pour le rembourser. Mais si la dette augmente en même temps que l'épargne diminue, alors les problèmes arrivent. Nous n'avons pas dans ce rapport de projection sur le besoin d'emprunt fin 2018, mais nous pouvons déjà constater ensemble comment la dette augmente depuis 2016. Au 1^{er} janvier 2016, elle était de 1 527 000 €. Au 1^{er} janvier 2017, 1 862 000 €. Au 1^{er} janvier 2018, elle sera de 2 114 000 €. Qu'en sera-t-il en 2018 ? fin 2018 ? 1^{er} janvier 2019 ?

Quel sera le montant de votre recours à l'emprunt ? Sera-t-il conditionné aux baisses de 3 % attendues dans un certain nombre de domaines ?

Voilà, cher collègues, en substance ce que nous voulions partager avec vous à l'occasion de ce débat sur les orientations budgétaires. Travaillons, prenons de la peine, c'est le fonds qui manque le moins. Les habitants de notre belle région attendent de nous que l'on utilise au mieux les moyens qu'ils nous ont confiés. Je terminerai mon propos, mes chers collègues, par une citation d'Alexis de TOCQUEVILLE : *la décentralisation n'a pas seulement une valeur administrative, elle a une portée civique puisqu'elle multiplie les occasions pour les citoyens de s'intéresser aux affaires publiques. Elle les accoutume à user de la liberté. Et de l'agglomération de ces libertés locales, actives et sourcilleuses naît le plus efficace contrepoids aux prétentions du pouvoir central, fussent-elles étayées par l'anonymat de la volonté collective.* Merci beaucoup.

M. LE PRESIDENT. – Je suis au moins d'accord sur cette dernière citation que j'utilise souvent quand je suis dans des réunions avec l'Administration Centrale. Et comme cela, TOCQUEVILLE touche le cœur de l'Inspection des Finances, comme chacun le sait. Sur le plan culturel. Oui, vous auriez pu commencer par cela.

Mais, encore une fois, faisons attention. Comment dire. Vous parlez de 36 % d'investissement l'année dernière, 30 % aujourd'hui. Vous ne pouvez pas ne pas prendre en compte, ou alors je ne comprendrai pas que vous soyez apte à gouverner un jour, le cas échéant, cette Région. On ne peut pas comparer 36 % à 30 %, alors que l'on vient d'avoir l'intégration de la compétence de transports. Enfin, ce n'est pas possible de dire cela. Ce n'est pas possible de dire cela, Yves D'AMÉCOURT. De la même manière, vous comparez des situations entre les différentes Régions. Ile-de-France, oui, ils ont baissé le fonctionnement. Ils ont baissé la formation professionnelle, ils ont baissé le développement économique et ils ont baissé les transports. Vous voulez que je vous propose cela ? Et le soutien aux lycées. Vous voulez que je vous propose cela ? Vous voulez que je dise comme a fait mon collègue de Rhône-Alpes, *je divise d'un tiers l'aide au mouvement associatif ?* Vous voulez que je le fasse ? Toutes les structures de sport, de culture... Rhône-Alpes, ils ont transféré les Services de la Région dans des agences. Comme cela, les dépenses de fonctionnement sont camouflées. Faut-il le faire ? Non. Quant à PACA, ils ont fait comme nous. IL y a trois ans ou quatre ans, ils ont capé la convention avec la SNCF, et ils font artificiellement 50 M d'économies, mais en fait qu'est-ce qu'il va se passer ? Un jour, ils auront à voir une transaction. Voilà, donc on est... (*Soupir*), je ne sais pas. Les dépenses utiles. Moi, je suis assez d'accord, par contre, pour que l'on un jour, mais d'une manière très sereine, qu'est-ce que la dépense publique utile ? Prenez le cas de ce que l'on voudra faire, je ne sais pas si vous êtes contre. Je vais proposer dans l'organisation de nos Services, qu'il

y a des mobilités, des appels sur des fiches de postes particulières, pour que l'on est un ingénieur sur la Souterraine pour aider les entreprises de la Souterraine à se développer. Cela va être la création d'un nouveau poste, parce que je n'ai personne pour l'instant sous la main. Pardon ?

[Intervention hors micro inaudible]

M. LE PRÉSIDENT. – Tu sais ce que c'est ce boulot ? Je l'ai fait pendant dix ans. Tu l'as fait ? Vous l'avez fait ce boulot ? Moi, je l'ai fait sur un bassin d'emplois. Il y a autant d'emplois aujourd'hui qu'hier. Arrêtez de donner des leçons comme cela.

[Intervention hors micro inaudible]

M. LE PRÉSIDENT. – Cela ne sert à rien de dire : *les entrepreneurs, s'ils n'avaient pas la Région et les accompagnements qui existent, ils ne seraient pas en subsistance, aujourd'hui.* Pour une raison très simple. Les statistiques montrent que toutes les boîtes qui ont été accompagnées dans les technopoles, elles vivent. Ce qui n'est pas le cas quand elles partent toutes seules. Et cela, ce sont des statistiques irremplaçables. Seulement quand on est ignorant, on ne sait pas cela.

[Intervention hors micro inaudible]

Je réponds de la même manière. Quand on vient me chercher. Je réponds. Je suis prêt à réfléchir, Yves D'AMÉCOURT, sur les dépenses utiles. Je suis prêt. Est-ce que, comme on a le débat aujourd'hui, cela nous concerne. Les dépenses de santé, par exemple, dans les hôpitaux. Essayez d'hospitaliser votre vieille mère un week-end dans un hôpital, fut-ce dans une grande ville, vous verrez combien il y a d'infirmières et d'aides-soignantes. Est-ce que cela ce n'est pas une dépense utile ?

M. TARIS – Monsieur le Président, Chers Collègues. L'intervention du groupe MODEM et apparentés sur ses orientations budgétaires portera sur trois points principaux. Un premier point de contexte. Un deuxième point sur ce qui apparaît dans votre document sur vos choix budgétaires et un troisième point sur nos propres choix et priorités, ce qui à nos yeux nous paraît fondamental dans la préparation de ce budget 2018.

D'abord sur le contexte, sur les pages que vous consacrez à votre document sur les comparaisons inter-régionales. Un élément nous est apparu tout à fait saillant, Monsieur le Président, et notamment quand on a l'historique de l'ancienne Région Aquitaine. C'est qu'à la lecture des tableaux de comparaison inter-régionale sur un certain nombre d'indicateurs, sur la plupart d'entre eux, notre région Nouvelle-Aquitaine ne se situe plus que dans la moyenne des régions françaises. 5^{ème} sur 11 sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement par habitant. 6^{ème} sur 11 pour l'encours de la dette, et 7^{ème} sur le taux d'endettement. En tant qu'ancien élu de la région Aquitaine, je dois vous dire que j'ai été habitué à mieux. Vous

aviez plutôt pour habitude de nous présenter des ratios et des classements de premier de la classe, et nous constatons que nous sommes devenus, tout au mieux, moyens. Ce n'est ni plus ni moins qu'une dégradation mécanique du fait de l'héritage de la gestion de l'ancien Exécutif de Poitou-Charentes, dont nous avons payé les pots cassés avec la fusion, dossier que, par ailleurs, Monsieur le Président, vous avez géré de manière efficace et avec le niveau de transparence que nous étions en droit d'attendre. Mais c'est effectivement une réalité qui se retrouve, je trouve de manière très frappante dans la lecture de ses comparatifs entre régions.

Le contexte, ce sont aussi les décisions de l'État qui nous impactent. Premièrement, que ce soit, en dépenses ou en recettes, le nouveau périmètre budgétaire en 2018 se stabilise autour de l'intégration des nouvelles compétences issues de la loi NOTRe. Ce qui va enfin vous permettre de stabiliser les perspectives, vos perspectives de gestion pluriannuelles. Et à ce sujet, je le dis encore avec insistance à l'attention de notre collègue Andréa BROUILLE, nous réclamons de disposer d'un outil de pilotage indispensable, à savoir un plan pluriannuel de fonctionnement et un plan pluriannuel d'investissement, pas uniquement sur les lycées, mais sur l'ensemble des investissements, et qu'il soit consolidé sur toute la mandature. C'est un outil de pilotage indispensable de base dont nous avons tous besoin.

Toujours dans ce contexte, nous observons en 2018 et vous me permettrez de globaliser un peu le propos sur l'ensemble des Collectivités territoriales. Yves D'AMÉCOURT a d'ailleurs raison de dire que nous avons partie liée avec les autres Collectivités. Ce qui se passe sur le bloc communal nous impacte évidemment directement, parce qu'à l'arrivée se sont des curseurs ou des niveaux d'intervention, ou des projets qui apparaissent de manière plus ou moins forte. Un point important de cette année 2018, c'est l'absence de baisse de la DGF qui est un vrai soulagement pour toutes les collectivités territoriales et pour la Région, si cette DGF est en réalité remplacée par une fraction de la TVA, la nature dynamique de cette ressource nous permet de tabler sur une progression de 2 % par rapport à 2017, soit environ + 7 M€ par rapport à la part correspondant à la DGF en 2017. Ce calcul ne prend, bien sûr et malheureusement, pas en compte la suppression annoncée à ce stade du fonds de soutien au développement économique de 50,9 M€, qui n'est pas réellement d'ailleurs une compensation de transfert puisqu'il ne s'agit pas à proprement parlé juridiquement d'un transfert de compétence. Il s'agit de la conséquence de la fin pour les Départements de la clause de compétence générale, si que l'on n'est pas tout à fait dans le principe de compensation constitutionnelle, mais nous sommes tout à fait d'accord avec vous, Monsieur le Président, et nous sommes à vos côtés dans votre juste revendication autour du maintien de ces 50,9 M€.

Parmi les autres nouvelles de ces décisions de l'État, il y a, comme nous l'avions soulevé lors du vote du budget primitif, la perte d'autonomie fiscale liée au gel de la part modulée de la TICPE, je ne parle pas de la part Grenelle, je parle bien de la part modulée de la TICPE sur laquelle nous avons, jusqu'à présent, des marges de manœuvres. Cette décision a pour effet de sanctuariser de la fiscalité puisque vous aviez fait le choix d'être auto maximum, et elle représente une perte d'autonomie fiscale. En effet, nous l'affirmons avec force, cet adjectif a été employé, nous sommes des girondins, nous sommes des décentralisateurs, nous sommes des régionalistes, et nous croyons à l'autonomie des Collectivités territoriales, donc nous regrettons, je dirai par principe, une décision qui correspond à une perte d'autonomie financière.

Pour en venir aux dépenses, et poursuivre dans le même esprit, cet esprit girondin dont je parlais, nous voulons, pour ce qui nous concerne, saluer la démarche proposée par le Gouvernement consistant à mettre en place des pactes bilatéraux avec les Collectivités en particulier avec les Régions, en se substituant à une baisse brutale et imposée de la DGF, et en mettant en place, un plafonnement de la hausse des dépenses de fonctionnement à +1,2 % hors inflation. Alors, bien sûr, il faudrait être vigilant, et je fais un clin d'œil à nos parlementaires pour que ce plafonnement soit évidemment à isopérimètre de compétence, et à isopérimètre réglementaire, sinon cela ne tiendra pas, mais l'idée est bonne. Et l'on préfère largement cette idée de contractualisation avec les Collectivités plutôt que, encore une fois, les décisions unilatérales dont je parlais. Pour paraphraser un petit texte que j'avais commis il y a quelques semaines dans notre grand quotidien régional, *"Nous aimons quand jupitérien rythme avec girondins, et non avec jacobins"* et nous le disons clairement.

Deuxièmement, nous en arrivons à vos choix budgétaires pour 2018. Nous sommes un peu perplexes quant à la stratégie que vous adoptez, pour la, effectivement, nécessaire maîtrise des dépenses de fonctionnement. Et nous sommes tous d'accord avec cet objectif. Vous abandonnez ce qui était votre approche en 2017, c'est-à-dire sanctuariser certaines politiques et baisser d'autres politiques, et vous êtes désormais sur une baisse générale de 3 % des crédits de paiement et de 1 % des autorisations d'engagements. Cette approche nous paraît trop généraliste. Elle nous paraît trop généraliste parce qu'elle méconnaît selon nous une distinction fondamentale, et que nous aimerions voir apparaître de plus en plus à la fois dans nos débats, mais surtout dans vos analyses et présentations budgétaires. Elle méconnaît la distinction entre dépenses d'interventions et dépenses de structures. Et cela est quelque chose, pour nous, d'absolument évident. C'est sûr, la baisse des dépenses de structures derrière une section de fonctionnement qui est un peu en trompe-l'œil, puisqu'elle mélange les deux. Et c'est sur la baisse des dépenses de structures que nous devons concentrer nos efforts d'économie. Nous y arrivons dans nos communes, pour beaucoup

d'entre elles, durement éprouvées par quatre années de baisse de dotations. Et nous, grande Région devons y arriver encore bien plus que toutes autres Collectivités, puisque comme le rappelait très justement Jean DIONIS tout à l'heure, la fusion qui nous a été imposée l'a été précisément et uniquement, car il n'y avait pas d'autres arguments, au nom de ces économies de structures attendues par la mutualisation des Services. Et comme l'indique le dernier rapport de la Cour des Comptes sur les finances locales : *ces économies sont loin, très loin de se faire sentir*. Il est regrettable que la présentation synthétique que nous recevons du budget ne permette pas de mettre en évidence le poids respectif de ces deux types de dépenses : dépenses d'interventions et dépenses de structures. Et comme j'ai pu le suggérer en Commission des Finances la semaine dernière, peut-être que le recours parfois à une analyse du budget par natures, comme nous le faisons dans nos communes, et non par fonctions, serait de nature à un meilleur pilotage sur ce point-là.

Un mot aussi dans ces dépenses de structures, Monsieur le Président, vous avez eu des propos dans votre intervention liminaire, qui pouvaient laisser planer une certaine confusion entre maîtrise de la masse salariale, et respect du dialogue sociale. Mais pour nous, il n'y a aucune contradiction entre le fait de piloter et de maîtriser budgétairement sa masse salariale, et le fait d'être très ambitieux en matière de dialogue social, et en matière de compte de bonnes conditions de vie et de conditions de travail pour nos personnels. On pourrait même alléguer qu'une bonne maîtrise de la masse salariale permet de dégager justement les marges de manœuvre indispensable à ce dialogue social et à ces bonnes conditions de travail pour nos agents.

Un petit mot sur vos perspectives en matière d'investissement. Vous recalez l'objectif de 35 à 30 %. Vous nous dites que c'est une conséquence mécanique des transferts de compétence. On est dans l'attente d'avoir des chiffres là-dessus, même si spontanément on vous fait confiance. C'est vrai que l'intégration de nouvelles compétences générant des dépenses de fonctionnement a, bien évidemment, un impact direct sur le ratio fonctionnement/investissement dans notre budget. On vous sait gré d'ailleurs d'être sur un bon niveau d'investissement en Nouvelle-Aquitaine, et l'on sera évidemment vigilants avec vous, et à vos côtés pour maintenir ce niveau important d'investissements.

Et puis, j'en viens à un dernier point sur nos choix, nos priorités, ce que nous souhaitons mettre en avant à ce stade de la préparation budgétaire. Et vous connaissez la sensibilité de notre groupe sur les questions liées aux territoires. Et nous voudrions avoir un petit mot, dans la continuité aussi de ce qu'indiquais Jean DIONIS à l'instant, sur les territoires. Vous dites dans votre document d'orientation budgétaire que 2018 sera l'année du rendez-vous avec les territoires. Eh bien, pour que ce rendez ne soit pas un rendez-vous manqué, Monsieur le Président, nous avons quelques doutes, et nous nous demandons si la politique

contractuelle adoptée en avril dernier sera la réponse adaptée aux vrais besoins. Parce que l'urgence territoriale se fait sentir. L'urgence territoriale est là, nous le savons tous. Il y avait un papier particulièrement intéressant, je ne sais pas si vous l'avez lu, il y a quelques jours dans le magazine "Objectifs Aquitaine à la Tribune", qui faisait état d'une étude de l'Ordre des Experts Comptables, et le titre de cet article était que la croissance en Nouvelle-Aquitaine était fracturée par la géographie. Une croissance fracturée par la géographie. Et qui faisait état d'écart de développement, d'écart de croissance tout à fait marquants entre grosso modo, la métropole, le littoral d'un côté, et la Nouvelle-Aquitaine de l'intérieur de l'autre. Ceci est d'autant plus marqué qu'il se passe quelque chose de fort dans notre Région, et qui est d'ailleurs en grande partie, votre modestie peut-être Monsieur le Président dusse-t-elle un peu en souffrir mais, ou au contraire parfois vos analyses un peu trop ciblées peut-être sur le travail de la seule Région seront un peu remises en cause, le constat qu'il y a aujourd'hui une dynamique métropolitaine sur Bordeaux qui a évidemment un impact très important sur le développement et la croissance de notre région. Cette dynamique métropolitaine est le résultat d'un certain nombre de facteurs, je pense que l'on pourra être d'accord avec l'idée objective qu'elle est en grande partie le résultat du travail du Maire de Bordeaux et du Président actuel de Bordeaux Métropole. Mais elle a des conséquences directes pour nous, Région. Nous, Région, Collectivité en charge de l'aménagement du Territoire. Comment fait-on pour mettre cette dynamique métropolitaine en connexion avec les autres territoires ? Et comment, pour prendre un terme un peu économique, on crée du ruissellement, et non pas de la vampirisation, mais du ruissellement entre la Métropole et les autres territoires ? Et nous vous demandons encore une fois, Monsieur le Président, un virage territorial dans vos politiques pour répondre à cette urgence territoriale de manière adaptée aux spécificités de chaque territoire, qu'ils soient ruraux, périurbains, de montagne. Que ce soit également, et je veux les citer avec force, les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Et nous vous faisons une proposition nouvelle concernant cette urgence territoriale.

Nous vous avons déjà parlé de deux démarches à mener en même temps, qui sont à la fois des politiques spécifiques dans le cadre de la politique contractuelle, et qui sont aussi un critère territorial à mettre en place dans nos politiques de droit commun, c'est-à-dire un soutien renforcé pour un certain nombre de territoires dans nos politiques thématiques. Eh bien, nous ajoutons une troisième idée, Monsieur le Président, à votre sagacité, et l'on pourra peut-être rebondir dessus dans les semaines ou les mois qui viennent, c'est l'idée de développer les coopérations territoriales entre villes et campagnes, entre agglomérations et périphéries, entre métropoles et monde rural, et où la Région pourrait s'engager autour de ces coopérations territoriales de ses partenariats de développement qui auraient une

incident bénéfique en termes d'aménagement du territoire. Il y a une vraie réflexion à mener. Il y a beaucoup de sujets, je pense en particulier à la question des transports. Sur la question des transports, on a aujourd'hui une compétence consolidée de la Région sur les transports collectifs, entre les transports ferroviaires, et les transports de voyageurs. Je lance une idée. Pourquoi ne pas aller demain vers des réflexions autour du ferroviaire léger dans les territoires, sur des logiques de tram-train. On connaît un tramway dans la métropole. Pourquoi, demain ne pas réfléchir à un tramway, sous forme de tram-train qui pourrait aussi être en connexion avec les territoires péri-urbains et ruraux, et faire précisément l'objet de ces coopérations territoriales. Voilà, on lance l'idée. On a des appels à projets déjà, par exemple sur le transfrontalier, sur l'innovation sociale, qui flèchent autour de dossiers qui sont des dossiers mettant autour de la table plusieurs acteurs. Pourquoi ne pas aller, demain, vers le soutien à ces coopérations territoriales pour rapprocher, finalement, ces deux France qui n'ont pas du tout à être opposées, mais qui doivent travailler et avancer ensemble, la France urbaine et la France rurale.

Donc, priorité absolue aux économies dans les dépenses de structures. Inflexion territoriale forte de nos politiques. Et également mise en place des outils de pilotage budgétaire adaptés : PPF, PPI, notamment. Telles sont les idées fortes avec lesquelles nous aborderons le moment venu votre projet de budget 2018. Merci Monsieur le Président, chers collègues.

M. LE PRÉSIDENT. – Mon cher Joan TARIS. D'abord merci d'avoir présenté l'ex-région Aquitaine comme étant une des premières de la classe. J'aurai aimé qu'à l'époque le groupe que vous représentez aujourd'hui, ait voté. Parce qu'à l'époque, on nous reprochait d'être trop rigoureux.

[Intervention hors micro inaudible]

M. LE PRÉSIDENT. – Oui. Mais cela nous permet... Imaginons, si l'on n'avait pas fait cela, où l'on n'en serait aujourd'hui. On en serait déjà à sept années d'endettement. Ce n'est pas que je prévoyais cela, mais... Dans les modalités de gestion, je parle sous le contrôle d'Andréa et elle complétera tout à l'heure, si l'on ne démarre pas, justement pour tenir les frais de structures, dans une négociation avec chacun des Services, avec une baisse, on n'arrive pas à bâtir un budget qui soit globalement stable par rapport aux règles du 1,2 et du reste. A l'intérieur, bien entendu, les frais de structures sont des frais sur lesquels on a des marges de manœuvre, sans vraiment en avoir. Je le disais, ce matin. Je ne vois pas comment gérer 8 000 personnes en leur disant de but en blanc, je ne sais pas si c'est ce que dit l'opposition ici, alors que les Services sont tous tendus, que nous leur demandons d'autres missions, puisque vous leur avez demandé cet après-midi d'autres missions. Ce qui supposerait d'autres embauches. Et chacun des groupes de l'opposition et du centre ont

demandé d'autres missions sur des chiffres nouveaux, sur des suivis nouveaux. On va essayer de le faire, mais en restant dans le périmètre actuel. Parce que sinon vous me feriez péter tous les critères sur les frais de structures, mon Cher.

Il y a dans la stabilité des frais de structures des choses que l'on ne maîtrise pas. Le GVT, on ne maîtrise pas. Le RIFSEEP, l'harmonisation s'impose à nous, même si, on l'étale dans le temps et que la Commission des Finances va voir cela. La conciliation TER, après avoir fait ce que PACA fait aujourd'hui, c'est-à-dire d'avoir capé la convention. On nous a demandé aussi, après le modèle aquitain sur l'accompagnement du privé, qui me semblait plus performant, mais n'a pas été accepté par le privé, donc il faut que l'on revienne à un modèle plutôt du fonctionnement que fonctionnement et investissement. Cela ne dépend pas de nous. Jusque-là, on a maintenu, je parle sous le contrôle d'Andréa BROUILLE et Jean-Michel MELLIER, nos frais de structures. Il est évident qu'il y a un certain nombre de choses quand, avec Pierre CHERET dans le cadre de la négociation longue avec les organisations syndicales, il a été évoqué trois principes : le principe de l'harmonisation, on ne peut pas y échapper, le principe de l'harmonisation du temps de travail sur la base des décisions de la Chambre des Comptes. Là-dessus, je le réaffirme. Et le principe de l'harmonisation de nos dépenses sociales. D'ores et déjà, sur la mutuelle, à l'échelle de la grande région, je me tourne vers Jean-Baptiste FAUROUX, on a économisé 1 M€.

Sur le reste, sur les PPI. Je n'ai aucun problème. On a un PPI, Jean-Louis, sur les lycées. Parce que c'est un PPI dont on tient la rampe. Les autres, on tient moins la rampe. Si je prends la politique contractuelle, d'abord un mot sur ce que vous faites apparaître comme une idée neuve. Quand Gérard VANDENBROUCKE a proposé le détournement des territoires, il nous a expliqué très précisément que ce que nous faisons était ce que vous proposez, peut-être pas avec les mêmes mots. C'est-à-dire que nous avons une Communauté de communes, une agglomération et un arrière-pays. Je parle sous son contrôle. Mais c'était la base de l'organisation territoriale qui a été critiquée à un moment donné. Certaines Communautés de communes voulant rester entre elles. Nous avons proposé, ce qui va permettre de faire ces actions collaboratives, mais c'était bien le sens.

Joan. J'ai fait travailler des tas d'économistes, le ruissellement cela n'existe pas. Pas plus des riches vers les pauvres. L'inverse étant vrai. Je crois que c'est prouvé aujourd'hui. Que d'une métropole sur le reste. Cela n'existe pas. On vient peut-être travailler à la Métropole, mais elle ne ruisselle pas. Pas plus Bordeaux, que Nantes, Toulouse, Lyon, Marseille. Tout ce que l'on veut. Ce n'est pas vrai. Statistiquement, ce n'est pas vrai. Tous les économistes sont d'accord là-dessus.

[Intervention hors micro inaudible]

M. LE PRÉSIDENT. – Mais le correctif, ce n'est pas nous qui pouvons le faire. Ce que nous pouvons faire, c'est ce que nous avons proposé, avec Gérard VANDENBROUCKE, à savoir d'aider plus les territoires qui sont effectivement loin des métropoles, la réhabilitation des centres bourgs, la présence de Maisons de santé, la présence de tiers-lieux, une attention soutenue, comme nous le faisons, dans le Pôle Cuir aux petites communes, rôle des lycées par rapport aux PME, en mélangeant toutes les interventions. Il faudra d'ailleurs sûrement que l'on aille au-delà, parce que je voudrais bien arriver à répondre aux vrais problèmes des entreprises françaises aujourd'hui, qui n'est pas de licencier mais de recruter. C'est quand même l'erreur qui a été commise avec un retard de quinze ans sur le débat public, ou le débat idéologique. De part et d'autre d'ailleurs, parce que l'argument que j'ai développé devant le Président de la République, je n'ai entendu personne le développer. Il faut que l'on avance.

Je reviens sur l'attractivité. Excusez-moi de faire un plaidoyer pour DOMO. Joan, vous êtes un élu de l'agglomération. Vous avez des responsabilités techniques dans le Cabinet d'un Maire, vous êtes élu ici. Qu'est-ce qui est le plus attractif ? Sûrement que c'est le tramway. Le tramway est attractif. Je rappelle que la réhabilitation des quais, et le reste, tout cela, c'est la Communauté urbaine, et que ce soit Alain JUPPÉ, Vincent FELTESSE ou moi-même, on a fait le job. Et la périphérie a payé. Et aujourd'hui, d'ailleurs je vous incite à regarder le coût des travaux dans Bordeaux, par rapport à ce qui se passe dans la périphérie. Vous avez regardé les dernières décisions d'investissement des grandes entreprises, ici dans l'agglomération ? THALES : 500 ingénieurs supplémentaires sur la maintenance. SAFRAN : qui vient installer sur la rive droite, son centre de maintenance. DASSAULT : pareil. AIRBUS : pareil. AIRBUS HELICOPTERE : à la traîne. Grâce à qui ? Je n'ai jamais dénié le rôle de la Mairie de Bordeaux et d'Alain JUPPÉ. Je veux que l'on reconnaisse le rôle de la Région. Il est au moins pour 50 %. Quand on inaugure, il y a 15 jours, le plus grand Centre sur les maladies du vieillissement et de l'addiction, qui est une idée de la Région, un financement de la Région sur le CHU. Je ne vois nulle part ailleurs qu'on dise : *On a les meilleurs scientifiques sur les maladies du vieillissement, c'est grâce à la Région.* Je voudrais que l'on soit tous fiers de cela, parce que quand vous investissez 1,2 G€ sur la recherche et le transfert, l'arrivée de trois écoles d'ingénieurs, le doublement des élèves ingénieurs. Cela, ce n'est pas la Communauté urbaine. C'est la Région, et ce n'est que la Région avec les Universités. Donc, je voudrais qu'un conseiller régional soit fier du bilan de la Région, parce qu'à chaque fois, quand j'ai présenté ces dossiers, il l'a voté.

M. FREL. – Merci Monsieur le Président. Je serai, rassurez-vous chers collègues, bien plus rapide que mes prédécesseurs. Je commencerai par pointer les responsabilités du Gouvernement, alors mêmes que dans toutes les Collectivités de France, nous travaillons

sur la construction budgétaire de l'année qui vient. La baisse des dotations annoncée aux Régions, 56 M€ au total pour la nôtre, dont plus de 50 M€ annoncés il y a un mois par le Premier Ministre pour la Nouvelle-Aquitaine lors du Congrès des Régions de France, cela devient désormais une rengaine un peu lassante de tous les gouvernements successifs. Elle pose la question du poids des Collectivités locales dans la dette publique. On reste dans un discours uniquement idéologique, qui voudrait que les Collectivités locales baissent fortement dans la dette publique de la France. Cela est totalement faux. Quelques chiffres.

Les Collectivités portent 10 % de la dette publique totale. Par contre, elles portent 70 % des investissements publics. L'État finance du fonctionnement avec de la dette. 2 200 G€ de dettes à l'heure actuelle pour l'État. Pour les Collectivités, comme chacun d'entre nous le sait, cela n'est pas possible. Il faut faire progresser la décentralisation sur un nombre accru de compétences. Construire une nouvelle région en fusionnant trois, avec des moyens toujours moindres. C'est le défi qui est posé à notre Assemblée. Que dire ? Notre satisfaction à avoir ce travail d'harmonisation de différentes politiques publiques avancé à grands pas. Mais c'est aussi un devoir que de dénoncer une politique gouvernementale sans queue ni tête, qui réduit toujours plus la marge de manœuvre des Collectivités locales, qui confie aux Régions, par exemple, de nouvelles compétences en leur coupant les ailes par ailleurs. Et dans le futur cadre d'un fumeux système de bonus/malus annoncé par le Gouvernement, celui-ci va finir par taper encore plus sur les Collectivités les plus en difficultés, comme un maître d'école d'antan tapait sur les doigts des mauvais élèves. Sauf qu'ici, le cancre c'est bien l'État. Et ce cancre-ci qui veut donner des leçons de bonne gestion, alors même que le Gouvernement actuel mérite un zéro de conduite sur ce sujet. Pourtant, dans cette Assemblée même, il y a quelques équilibristes. Équilibristes de droite, et équilibristes anciennement à gauche, qui encourage cette politique à Paris, et qui la dénonce à Bordeaux. Au moment où nous étudions ce que seront les futures orientations du futur budget de notre Région, nous voyons les conséquences graves de cette politique sur les marges de manœuvre restreintes de notre Région.

On entend certains, à droite de cet hémicycle, réclamer la réduction du nombre d'agents de la Région, le non-remplacement des départs en retraite. C'est de la posture, voire de l'imposture. La considération pour le service rendu au public est aussi une différence notoire entre régions gouvernées par la Droite, et celles gouvernées par la Gauche. Comme nous l'ont très justement rappelé Andréa BROUILLE et Pierre CHERET lors de la Commission des Finances, il ne faut pas confondre dépenses de fonctionnement et masse salariale. La masse salariale ne représente qu'une faible part du fonctionnement. 63 % de la masse salariale est d'ailleurs consacrée à la rémunération des agents des lycées. Nous proposons un cadrage budgétaire qui implique déjà une baisse des dépenses de fonctionnement. 3 %

des crédits de paiement. 1 % des autorisations d'engagements. Cela pose la question de l'intervention de la Région sur un grand nombre de politiques qui relèvent de la Section Fonctionnement à effectif constant. Si on prend cet exemple des lycées, qui représentent une grande partie de nos salariés. Que proposent nos collègues de Droite comme solutions : privatiser les cantines à Scolarest, à Sogerès, à Sodexo, ou à d'autres vampires qui se nourrissent des assiettes de nos enfants. Confier la fonction de personnel d'accueil à France gardiennage ou à DSL. Et le nettoyage des bâtiments, on essaie de vendre à Onet ou au Groupe Batallion. Puisque derrière ces fonctions, ce sont d'abord des hommes et des femmes qui font un métier difficile, un métier qui est d'abord au service de nos enfants, et donc un métier d'avenir.

Tournons-nous maintenant vers l'avenir, vers les opportunités à saisir. Tout d'abord, la compétence majeure de la Région, l'aménagement du territoire, va être construit en 2018 à travers le SRADDET, et c'est là, l'une des premières opportunités à saisir. Nous nous félicitons du discours très écologiste du Président ROUSSET lors du lancement du SRADDET à Limoges, et des interventions très percutantes des chercheurs invités, hors des idées reçues, sur la façon d'aborder l'avenir des territoires. C'est l'opportunité de faire rentrer notre Région dans la transition écologique en faisant coïncider toutes nos politiques avec cet objectif, en impliquant tous les acteurs socio-économiques et territoriaux de notre Région. C'est là un bel horizon à promouvoir. Car il y a urgence, et cette urgence trouve une réponse dans une transition écologique ambitieuse. Celle-ci, la condition écologique, ne doit pas être considérée comme une politique sectorielle, car entrer en transition suppose l'adaptation de toutes les politiques publiques. Quelques chiffres pour dire l'urgence.

La moitié des vertébrés de la planète a disparu en 40 ans. La France a perdu 50 % de ses chauves-souris restantes en 2006 et 2014. Les abeilles sont maintenant officiellement reconnues comme espèce en voie de disparition. 2017 a été la plus mauvaise année de récolte de miel. Une étude publiée le 18 octobre, estime que le déclin des insectes volants en moins de 30 ans est de près de 80 %. Le principal facteur explicatif est la mise en évidence par les chercheurs et l'intensification des pratiques agricoles et l'utilisation massive d'engrais de synthèse et de pesticides. Cet été, 84 départements ont connu des restrictions d'eau, dont 37 % ont été classés en situation de crise, niveau le plus élevé. Ces deux dernières années, près de 2 M de personnes en France ont été exposés à une eau polluée par les pesticides, et il faut avoir le courage politique de dire, comme le fait à l'heure actuelle l'Union Fédérale des Consommateurs "Que Choisir" que l'agriculture intensive est responsable de 70 % de la pollution aux pesticides et 75 % de la pollution aux nitrates de l'eau. Parallèlement, hier, le Sud-Ouest relate l'expérimentation menée par le Laboratoire du CNRS de Chizé, situé dans notre région, dans les Deux-Sèvres. Cet institut de recherches

en agro-écologie qui travaille avec un grand nombre d'agriculteurs conclut qu'il n'y a aucun lien entre rendement agricole et utilisation d'herbicides. Ici, ailleurs comme aux Antilles par exemple, nous l'avons tous vu, les dérèglements climatiques ont des effets de plus en plus violents et récurrents. Les signes du dérèglement climatique sont maintenant visibles de manière très nette, pour qui veut les voir, pour qui veut regarder. Nous ne pouvons plus faire comme si nous étions indépendants des écosystèmes, comme si nous allions pouvoir résoudre tous les problèmes par la technologie ou par de grands projets hypothétiques.

Chers collègues. Permettez-moi de conclure en citant l'un de nos anciens Présidents de la République qui s'exprimait ainsi devant le 4^{ème} Sommet de la terre de Johannesburg. Il disait : *"La nature mutilée, surexploitée, ne parvient plus à se reconstituer et nous refusons de l'admettre. L'Humanité souffre. Elle souffre de mal développement au Nord comme au Sud, et nous sommes indifférents. La Terre et l'Humanité sont en péril, et nous en sommes tous responsables"*. Il avait commencé son discours par cette phrase extraite d'une chanson d'un groupe australien Midnight Oil, qui disait : *"Notre maison brûle, et nous regardons ailleurs"*. Ces phrases, vous l'avez deviné, furent prononcées par Jacques CHIRAC en 2002. Quinze ans après, elles sonnent de plus en plus justes. Elles nous interpellent directement, nous tous, dans nos vies comme dans notre engagement dans la vie de la cité. Nous en sommes tous responsables, et comme élus nous en sommes doublement responsables. Nous avons parlé de dettes aujourd'hui, à l'occasion de ce dossier. Soyons bien conscients que nous sommes aussi redevables, et nous élu doublement redevables, de la terrible dette environnementale que nous laissons à nos enfants et aux générations futures. A nous de sortir des postures d'oser agir, ici et maintenant.

M. LE PRESIDENT. – Merci. Monsieur CHARBONNEAU. Monsieur Stéphane DELPEYRAT et Monsieur BITEAU.

M. CHARBONNEAU. – Président, chers collègues. Je serai d'autant plus bref que depuis 25 ans que j'écoute les débats d'orientations budgétaires, à tous les niveaux de Collectivités, Régions, Départements, Communes, et Communautés d'agglomérations, c'est toujours la même chose. C'est toujours très long. C'est toujours imprécis. C'est plein de vœux pieux et l'on n'arrive pas à grand-chose.

Alors, vous soumettez aujourd'hui le débat des orientations budgétaires pour 2018, et à la lecture du document, la problématique à laquelle nous seront confrontés pour l'année prochaine est sans ambiguïté. Sous l'effet conjugué de la récupération par la Région de compétences autrefois dévolues aux Départements, ce que nous sommes les seuls encore aujourd'hui à soutenir, les Départements, les transports de voyageurs non urbains, l'action

économique, un certain nombre de dépenses incontournables, nos dépenses de fonctionnement vont croître sans arrêt.

Dans le même temps, nos recettes seront à la baisse. L'honnêteté oblige à vous décharger et à reconnaître que vous n'êtes pas entièrement responsable de ces baisses. Vous ne pouviez pas prévoir que le Gouvernement de Monsieur PHILIPPE, issu du quinquennat de Monsieur MACRON, priverait les Régions du fonds de soutien au développement économique, - 51 M€ pour la Nouvelle-Aquitaine. Vous ne pouviez pas le prévoir, mais cela arrive.

Alors, le futur budget 2018 sera donc caractérisé par un effet ciseau grevant l'épargne brute, et in fine, l'épargne nette indispensable à vos investissements. Si la tendance s'accroît la Région devra davantage emprunter, elle alourdira son Service de la dette, et verra sa capacité de désendettement se détériorer, c'est pour cela que nous vous suggérons de faire un peu plus souvent un rapport sur la dette de la Région.

Notre endettement de la dette n'a cessé de s'emballer entre 2015 et 2017 passant de 1,5 G€ à 2,1 G€ fin 2017, soit une augmentation de 40 %. Rappelez-vous notre groupe politique, Front National, avait déjà alerté lors du vote du BP 2017 sur cet écueil. Où allons-nous Monsieur le Président, concernant notre endettement, et comment comptez-vous revenir à une capacité de désendettement plus soutenable d'ici la fin du mandat ? Question qui se pose encore aujourd'hui. Pour stabiliser nos dépenses de fonctionnement, préserver notre ratio d'épargne nette, vous vous engagez sur une réduction de 3 % des crédits de paiement ? Mais il s'agit d'une diminution aux forceps. Elle ne résultera pas des mutualisations de leurs économies d'échelle, tant vantées par la loi NOTRe. Aussi, nous vous rappelons qu'au Front National, nous ne sommes pas surpris, car nous avons toujours dénoncé ce mensonge contre lequel vous édictiez encore une certaine raison, en début de débat d'orientation budgétaire. Prétexte fallacieux la fusion des Régions pour accélérer la landérisation des états trop centralisés au goût de l'Union Européenne. Nous sommes contre cette conception de l'Europe qui n'est pas la nôtre, car nous prenons celle de l'Europe des Nations qui ont des intérêts différents et qui savent de temps en temps mettre ensemble leurs grands projets. Et si, cela doit arriver un jour, ces économies ne seront que marginales, anecdotiques, uniquement réalisables au niveau du siège régional, et non dans les lycées qui concentrent la majorité des agents de la Région. Nous aimerions y voir plus clair, savoir où nous allons, et nous vous réclamons à l'occasion de ce dogme, une projection pour le reste de la mandature, 3 % pour cette année. Mais les années d'après, est-ce que cela sera plus ? Cela sera moins ? Est-ce que cela sera en ciseau ? Puisque la baisse doit intervenir constamment. Nous aimerions croire que cette loi NOTRe cumule des avantages, mais ce sont plutôt un tas de désavantages, et je m'avance vers la conclusion.

Une décentralisation accrue, la loi NOTRe, un épaississement du millefeuilles administratif, une augmentation de la fiscalité locale, la taxe d'habitation en est le parfait témoin aujourd'hui avec le débat sur sa suppression aux dépens des Collectivités communales, un éparpillement des compétences et des services rendus aux citoyens, toujours plus dégradés ou plus éloignés.

On en est aux suggestions, si nous pouvons nous permettre cela. Notre groupe vous suggère quelques pistes d'économies supplémentaires, au niveau institutionnel la suppression des GIA, qui je le rappelle est une spécificité de notre Région qui n'existent pas ailleurs. La suppression des indemnités aux membres du CESER. Il n'est pas rare en effet que les réunions de GIA ne durent même pas une heure parfois, et nécessite le déplacement de collègues et de personnels de toute la Région.

Deuxième piste d'économie. La fin des politiques internationales, et cela ce n'est pas nouveau de notre part, pour lesquelles les Collectivités territoriales, Communes, Départements, Régions sont sollicités, qui sont non seulement un apanage de l'État et du Ministère des Affaires Etrangères, mais qui vont dans le mauvais sens des finances locales.

L'abandon d'investissements incertains, telle que la ligne ferroviaire Pau-Canfranc, bien sûr. Je ne veux pas vous fatiguer davantage en vous le répétant, ou la future extension de la ligne LGV vers Toulouse et l'Espagne, qui relève d'un manque de gouvernance nationale. Oui, à la ligne Bordeaux-Perpignan. Mais non, à la ligne de Toulouse, parce qu'il faudra faire le côté, et donc c'est à l'Etat et à l'Europe de voir ces questions-là.

Je ne parle pas de la communication exponentielle des personnels, des locaux aujourd'hui, pas vides, mais presque vides, comme le sont Poitiers et Limoges, dont il faudrait se séparer. Voilà une piste d'économie. Beaucoup d'emplois qui ne sont pas mutualisés. Ce sont des pistes concrètes Monsieur le Président. Je ne vais pas résumer en deux colonnes les dépenses et les recettes, ce qui n'a que peu d'intérêts. Mais il faut surtout lister les dépenses inutiles, trop éloignées des besoins de nos concitoyens, comme je l'ai déjà dit, qui sont les bienfaiteurs de vos deniers, de nos deniers.

Je terminerai pas une citation que je n'irai pas chercher très loin. C'est celle de Jacques COLOMBIER : *Là où il y a une volonté, il y a un chemin.* Merci pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci. Stéphane DELPEYRAT.

M. DELPEYRAT. – Monsieur le Président, mes chers collègues. Je voudrais très rapidement, mais je crois que c'est non seulement nécessaire, mais tout à fait mérité, féliciter Andréa BROUILLE pour le travail accompli, avec l'aide des Services de la Région, bien entendu. Je constate que nous sommes sortis, et je m'en réjouis, de ces plénières budgétaires un peu éruptives et compliquées, et que nous sommes rentrés maintenant dans

des débats apaisés, normaux qui sont ceux qu'ont une majorité et une opposition ou des oppositions. Cela se traduit en Commission des Finances, cela se traduit ici. Et je m'en félicite. Et je me félicite également que nous soyons maintenant lancer dans un débat sur les modalités de la construction de notre budget plutôt que sur la recherche de responsabilités politiques X ou Y. Je crois que c'est possible parce qu'un travail sérieux a été accompli. Parce que l'ex-région Aquitaine comme l'a dit Joan TARIS, en avait sous le pied et que nous restons dans une situation qui nous permet de regarder l'avenir relativement avec optimisme. Donc j'en remercie également l'opposition parce que je souhaite que ce débat apaisé puisse se poursuivre et que nous trouvions ensemble sur les aspects qui ont été évoqués, des marges de progression et de progrès auxquels nous sommes toutes et tous attachés lorsqu'il s'agit de faire des économies. Mais, je voudrais mettre en garde tous les élus locaux qui siègent sur ces bancs, sur la petite musique qui s'est installée depuis des années qui se poursuit sur cette histoire des dépenses de fonctionnement. Parce que l'on est en train de nous amener dans un piège, et je vais essayer de vous expliquer rapidement pourquoi et comment, dont je crains que personne ne puisse sortir, qu'il s'agisse des Régions, des Départements, des Communes et des Inter-communautés. Et je suis prêt le moment venu à faire des comparatifs qui vont bien avec les municipalités ou les agglomérations.

Pourquoi, je dis cela. On a un discours qui s'est instauré de la part de l'Etat, relayé parfois par des médias nationaux qui visent à présenter une situation catastrophique de la France dont la principale cause serait l'impéritie des élus locaux et de la gestion des Collectivités territoriales. Rappelons quelques chiffres mais très rapidement.

Les Collectivités territoriales en France, c'est 20 % de la dépense publique. C'est 9 % de la dette nationale. Et c'est 68 % de l'investissement public. Autrement dit, s'il y a à rechercher des éléments pour réduire la dette, effectivement il faut la réduire, il y a sans doute ici et là quelques marges de progression dans les Collectivités. Mais très honnêtement, c'est à l'Etat de prendre ses responsabilités en la matière, s'agissant de ses propres politiques. Et je suis pas sûr que les politiques de dépenses fiscales qui se poursuivent depuis des années d'allègements fiscaux perpétuels et permanents, notamment en direction de ceux qui n'en ont pas forcément besoin, je fais allusion aux 5,8 G€ de l'ISF qui ont été accordés dans l'actuel budget, sans doute que l'Etat ne serait pas dans la situation dans laquelle il se trouve aujourd'hui, et je n'incrimine pas X ou Y, je constate que cela fait 25 ou 30 ans que cela dure. Et j'étais un peu surpris d'entendre que l'on saluait la démarche de baisse de 13 G€ de dotations. Je ne sais pas pourquoi, une baisse de 11 G€ précédemment était épouvantable et sans doute, parce que c'est dit poliment, une baisse de 13 G€ devient tout à coup quelque chose de très positif. Mais je voudrais vous informer mes chers collègues qu'à la fin cela va faire -13 G€ dans les poches des Collectivités territoriales,

parce que c'est inscrit dans la trajectoire budgétaire de l'Etat, et qu'il va y parvenir. Ce sont les engagements de la France qui ont été pris pour revenir en dessous des 3 %. Et ces 13 G€ en font partie. Et je vous donne rendez-vous le moment venu. Je suis prêt à en reparler avec vous. Si je me trompe, tant mieux. Mais quand on regarde ces éléments, moi, j'ai une inquiétude, et je pense que le Président a eu l'occasion de s'exprimer, et il la partage très largement. On voit bien que ce n'est pas en réalité un problème financier qui anime l'Etat. Je pense que ce qui anime l'Etat et la technocratie de Bercy, notamment, c'est une volonté de recentraliser les politiques au niveau national. Ils n'osent pas afficher clairement que la décentralisation, finalement, ils n'en veulent plus, alors on passe par le biais financier. Et petit à petit, on réduit les dotations. On prive de ressources les Collectivités. Cela a commencé avec la fiscalité. Souvenons-nous, qu'il y a quelques années, il y avait un certain nombre d'impôts qui étaient prélevés dans cet hémicycle, qui ne le sont plus. Cela continue avec la réforme de la taxe professionnelle. Et puis petit à petit, on a réduit à peau de chagrin l'autonomie fiscale des Collectivités. Et deuxième étape maintenant, c'est la baisse des dotations continue depuis des années et des années. Alors, on pourrait nous dire, d'accord mais avec cela, l'Etat va financer des investissements. Absolument pas. Il l'utilise pour l'essentiel de la baisse fiscale et sociale parce que nous sommes engagés dans un dumping fiscal et social, et personne, je crois, ne peut s'en féliciter.

Et dans ces dépenses de fonctionnement, dont on parle le temps, je voudrais là-aussi que l'on ramène les choses à de justes proportions sans nier du tout, les efforts nécessaires que vous avez évoqués, et je souscris à beaucoup de choses qui ont été dites soit en Commission des Finances, soit ici même. Les dépenses de personnels, prenons cet exemple puisqu'il revient sans cesse, représentent 13 % du total de notre budget. Dans ces personnels, 2/3 sont des personnels des lycées. Dans une période où, on l'a souligné, la démographie progresse, cela veut dire nouveaux lycées, plus d'élèves dans les lycées. Donc, il y aura sans doute des progrès à faire. Ce qui veut dire que les frais de siège, comme vous dites, s'agissant du personnel, c'est 4 % du budget. Admettons que nous fassions des efforts fantastiques pour encaisser la hausse automatique du GVT chaque année, 6 M€, des décisions de l'Etat qui nous tombent parfois sur la tête, du type hausse des cotisations de retraite, et autres. Il faudrait vraiment un miracle pour arriver à retrouver les marges dont vous parlez pour redéployer notre politique régionale.

C'est pourquoi, je pense que le vrai désaccord entre nous ne porte pas sur la volonté de bien gérer et faire des économies, mais une approche comptable ou une approche stratégique. Sur une approche comptable, c'est essentiellement ce que j'ai entendu, très franchement, je ne vois pas comment vous atteignez vos objectifs. Je le dis sans esprit polémique. Mais je ne vois pas comment. Sur le personnel, mais bon... Approche

stratégique, qu'est-ce que cela veut dire ? S'agissant du personnel par exemple. C'est absolument absurde de dire on ne va pas remplacer un fonctionnaire sur deux, qui part à la retraite ? Cela dépend des missions et des besoins ? C'est le périmètre de l'action publique que nous définissons qui compte. Si on fait dans les lycées, on va supprimer un fonctionnaire sur deux. Alors, va-t-on faire avec les élèves ? Il n'y a plus de restauration ? Il n'y a plus d'accueil ? Il n'y a plus d'entretien des bâtiments ? Enfin, tout cela n'a pas de sens. Donc, l'approche stratégique, c'est d'abord quel est le périmètre de l'action publique. Et là bizarrement, je vous entends, sur les routes. Alors, il faudrait savoir. Vous nous dites, il faut que le Région revienne sur une meilleure trajectoire financière, et votre proposition phare, c'est de financer, là pour le coup cela coûte des dizaines de millions d'euros, voire des centaines de millions d'euros, quelque chose qui n'est pas de compétence régionale, mais qui est soit de compétence Etat, je pense à la rocade, soit de compétence Départementale, je pense au reste du réseau routier. Alors que nous ayons quelques axes stratégiques importants dans la Région, personne n'en disconvient. Et le Président a eu l'occasion de s'exprimer sur ce point.

Ensuite, le reste des dépenses de fonctionnement. Je voudrais le rappeler pour les besoins parce que dans les généralités parfois on perd peut-être un peu la clarté de nos débats.

Dépenses de fonctionnement transports, par exemple : 477 M€. 308 M€ pour les TER. 160 M€ que nous transfère l'État pour les transports scolaires, et dans un même temps, il nous annonce plus de 50 M€ de baisse pour le transfert des compétences économiques de la part qui était payée par les Départements, et qui va manquer à l'arrivée. L'éducation, 342 M€. La formation professionnelle, l'apprentissage 570 M€. Pourquoi je cite ces trois éléments ? Qui propose de réduire aujourd'hui ces interventions de la Région. Je ne l'ai pas entendu. J'en suis heureux. Mais je veux dire par là, ne nous lançons pas dans des débats qui ne nous amèneront qu'à une impasse. Laisser penser que nous arriverons à compenser les décisions que prend l'Etat depuis des années par une action sur 4 ou 5 % de notre budget sur des charges de personnels dont nous ne maîtrisons pas l'ensemble des paramètres par ailleurs, je crois que c'est nous envoyer droit dans le mur.

Ce qu'il faut faire, c'est continuer ce qui est fait dans cette Région depuis des années, c'est-à-dire définir des priorités qui correspondent au périmètre de l'action publique régionale que nous décidons nous-mêmes, et que nous ne nous laissons pas imposer par les autres Collectivités territoriales, qui certes ont des besoins financiers et se tournent vers la Région. Mais de rester sur nos compétences, de bien faire notre travail, et de ne pas nous disperser. C'est la seule voie qui nous permette de maintenir une gestion financière qui à terme pérennise la bonne gestion de la Région. Voilà. Je ne veux pas être plus long. J'interviens en

dernier. Beaucoup de choses ont été dites. Moi, j'attends, mes chers collègues que nous ayons ces deux débats-là. Est-ce que nous entrons dans le piège que nous tend l'État, nous, collectivement, élus locaux ? Premier débat. Et deuxième débat. S'il y a des économies à faire, sans doute y en a-t-il, examinons le périmètre de l'action régionale que nous voulons, ou pas, déployer sur nos territoires. Et je pense que c'est à partir de ces deux débats que nous pourrions trouver les majorités d'idées auxquelles vous êtes attachées, et moi aussi, si cela permet de faire avancer l'action régionale. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. – Merci Stéphane. Je passe la parole à Benoit BITEAU.

M. BITEAU. – Merci Monsieur le Président. Beaucoup de choses ont été dites par Stéphane. Donc, je vais faire une intervention en 2 ou 3mn. Les orientations budgétaires sont toujours l'occasion de remercier les gens qui, dans cette Région, font un travail remarquable sous la houlette d'Andréa BROUILLE. J'en profite pour remercier les services qui, à côté d'Andréa, font un travail remarquable. C'est l'occasion des orientations budgétaires pour le faire.

Je voulais juste peut-être faire un ou deux focus pour amplifier peut-être le propos de Stéphane DELPEYRAT. Se satisfaire que les orientations budgétaires tournent autour de deux grandes priorités, que sont le dynamisme économique et l'emploi, et l'action en faveur de la transition énergétique et écologique. Rappeler les éléments de contexte, même si l'on constate une progression de l'emploi qui s'accélère, avoir toute la vigilance nécessaire sur cet accélération de l'emploi sur l'agglomération bordelaise, et être vigilant sur ce qui se passe sur les territoires plus ruraux de manière à ce que cette moyenne favorable ne masque pas des disparités importantes entre les territoires urbains et les territoires plus ruraux. Insister sur ce que j'ai dit ce matin en ouverture de cette séance plénière. D'orienter nos budgets, puisque l'on est sur le débat des orientations budgétaires, sur des logiques qui privilégie des logiques préventives aux logiques curatives qu'ils s'agissent du développement économique, de l'agriculture, de la gestion de l'eau ou de la mer, en faisant le constat que les logiques curatives sont toujours nettement plus coûteuses que les logiques préventives. Insister également sur le fait que les recettes régionales s'appuie sur la fiscalité qui malheureusement est trop peu dynamique, sur de l'emprunt et sur les dotations d'État. Et en profiter pour regretter, le mot est peut-être faible, la baisse des dotations d'État qui peuvent effectivement mettre la Région dans une situation délicate, dans un contexte d'augmentation des dépenses qui risque de provoquer un effet ciseau, et nous conduire vers de l'emprunt et de l'endettement.

Je veux conclure mon propos, qui sera donc très bref. Pour amplifier le propos de Stéphane sur ce débat entre fonctionnement et investissement, sortir peut-être de cette

présentation un peu hypocrite de la présentation comptable qui a tendance, dans une dichotomie qui peut être discutée, à présenter l'investissement d'un côté et le fonctionnement de l'autre et se poser la question, c'est un concept, du fonctionnement d'investissement, c'est-à-dire, mais cela a été dit, les agents qui travaillent dans nos lycées, les TER qui apparaissent dans les lignes comptables de fonctionnement. Se poser la question de savoir si en réalité, ce fonctionnement-là n'est pas un réel investissement pour l'avenir de nos territoires, et pour l'avenir des générations futures. Voilà, j'en dirai pas plus. La majorité des choses a déjà été dite, mais je voulais insister sur ces deux ou trois axes de réflexion. Et j'insiste sur ce débat que nous devons avoir sur le partage du budget entre investissement/fonctionnement. Et ne pas faire du fonctionnement systématiquement, des lignes qui sont à bannir de notre budget. Merci beaucoup de votre attention.

M. TARIS. – Président. Juste 30 secondes. Je voulais quand même répondre au propos de Stéphane DELPEYRAT, et je dirai que je ne vais pas le faire parce que je serai sûrement beaucoup moins qualifié que d'autres pour ce rôle, ne pas le faire en tant qu'avocat du Gouvernement, mais le faire au titre de la justesse et de l'honnêteté intellectuelle dans nos débats concernant les dotations de l'Etat. On parle bien pour ce qui concerne de la période passée de pertes sèches pour les Collectivités, c'est-à-dire de diminutions que nous avons retrouvées, de budget en budget entre 2014 et 2017 sur la DGF versée par l'Etat. Ce qui est proposé aujourd'hui, les 13 G€ dont on parle, procèdent d'une logique différente, tout à fait différente, puisqu'il s'agit de 13 G€ par rapport à une hausse tendancielle de nos dépenses. C'est-à-dire que l'on a une évolution naturelle, une augmentation naturelle tendancielle de nos dépenses qui nous amène d'augmenter d'année en année. Et on calcule les 13 G€ de baisse de dotations par rapport à cette hausse naturelle. Si bien que les calculs sont sûrement affinés, mais on peut imaginer que l'on a deux effets qui s'annulent, et que l'on est en réalité sur une logique de stabilisation des dotations versées aux Collectivités. Et c'est en tout cas le cas de ce qui se passe de manière très concrète en 2018, et je crois qu'il est juste et honnête de le rappeler dans ces termes-là.

M. LE PRESIDENT. – Merci de ce long débat. Je vous alerte. Il est 18h15. Je vois beaucoup de collègues partir. Nous avons encore 26 dossiers.

Voilà. A moins qu'Andréa dise un mot, quand même.

Mme BROUILLE. – Juste deux petites précisions, Monsieur le Président, pour Monsieur Jean DIONIS, sur la question d'exécution budgétaire. Ce n'est effectivement pas le sujet en DM ni aux OB. Même si nous prenons naturellement en compte dans la construction du BP 2018, l'état actuel de l'exécution du budget et les prévisions de réalisation au 31 décembre. Sachez que je ne peux donner que ce que j'ai. Je vous rappelle que nous n'avons qu'un CA

prévisionnel au 31 décembre, avec beaucoup d'incertitudes sur le produit des cartes grises, sur le montant de la TICPE et sur le rattachement des charges. À la différence de certaines collectivités, nous ne disposons pas d'un CA achevé pour le vote du budget au mois de décembre. Donc, c'est pour toutes ces raisons que nous nous efforcerons à vous communiquer en Commission des Finances le 14 décembre, mais dont on disposera en termes d'exécution. Soyez sûr de la volonté de transparence.

Sur le poids de l'aménagement du territoire vous ne prenez que la fonction budgétaire Aménagement du territoire, mais il faut rajouter le transport, le haut-débit, la santé, la culture, le sport et bien d'autres politiques. C'est pour vous éviter tout ce petit amalgame, que nous construisons en ce moment une arborescence politique, créée, déclinée à partir des quatre grands piliers que l'on a cités, qui portera l'ensemble des crédits budgétaires de la Collectivités.

Et pour Joan TARIS. J'ai bien pris note de la demande du PPI et PPF. Je réponds bien sûr favorablement à cette demande, et je vous propose d'échanger en Commission des Finances sur le périmètre de ces PPI et PPF.

M. LE PRESIDENT. – Est-ce que l'Assemblée donne acte à l'Exécutif de la présentation de ces orientations budgétaires ? Oui. A l'évidence.

N° 5

Sur les «Orientations Budgétaires 2018 »

L'ASSEMBLEE DONNE ACTE

**TARIFS 2018 DE LA TAXE INTERIEURE DE CONSOMMATION SUR
LES PRODUITS ENERGETIQUES (TICPE "GRENELLE")**

M. LE PRESIDENT. – Mais cela est une reconduction. Il n'y a pas de débat ! Si. Bon, j'ouvre le débat. Nicolas FLORIAN ?

M. FLORIAN. – Simplement d'ouvrir un débat, d'abord pour vous dire que l'on va voter contre.

M. LE PRESIDENT. – C'est constructif.

M. FLORIAN – C'est le type de réaction qui va me conforter dans l'intervention que je vais commettre, parce qu'en les "hourra" ici ou là, on a l'impression que la parole doit être minutée, calibrée.

Je supporte pendant des heures des fadaises venant des uns et des autres, donc supportez la réciprocité, et que chacun puisse donner un peu d'attention. Simplement, Monsieur le Président. Avant de m'exprimer sur le sujet qui me tenait à cœur, je voudrais revenir deux minutes sur les déclarations que vous avez faites à propos du débat sur les orientations budgétaires. Je ne vais pas donner le détail aujourd'hui des répartitions des investissements sur l'ex-communauté urbaine de Bordeaux, Bordeaux Métropole, s'agissant de votre présidence, s'agissant de la présidence de Vincent FELTESSE ou s'agissant de la présidence actuelle d'Alain JUPPE. Mais je m'engage auprès de l'ensemble de mes collègues, de leur transmettre un courrier détaillé avec des tableaux de ventilation/répartition depuis 1995, qui démontreront le fait que la ville de Bordeaux n'a pas particulièrement vampirisé les crédits communautaires. Et que contrairement à l'idée que vous soutenez depuis quelques minutes, et reprise d'ailleurs par un certain nombre d'entre vous dans cet hémicycle, sur le fait que Bordeaux n'apporte pas par son attractivité, son rayonnement un fruit au développement ni départemental, ni régional. Je combats cette idée avec force. D'ailleurs, je serais tenté de l'imager par vos propres politiques, Monsieur le Président. Vous qui, vous exprimant dans la quotidien régional le 5 octobre, vantez ou vantiez votre action notamment en termes de formation professionnelle, et vous prenez d'Aérocampus. C'est un bon dossier Aérocampus. Pourquoi, il est là, Aérocampus. Parce qu'il y a Aéroparc et DASSAULT sur le territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux.

M. LE PRESIDENT. – Pas du tout.

M. FLORIAN. – Laissez-moi finir Monsieur le Président, vous pourrez répondre à la fin, comme cela on perdra moins de temps. Laissez-moi aller au bout de mon intervention et après vous pourrez répondre.

Il y a longtemps que je ne me suis pas exprimé dans cet hémicycle. Je vais en reprendre l'habitude. Donc, Monsieur le Président, quand vous combattez cette idée de ruissellement, je ne sais pas s'il faut appeler cela le ruissellement, je suis plutôt partisan de la coopération territoriale. On en a tous plein la bouche. Mais quand on a la chance, excusez-moi de le dire comme cela, d'avoir une capitale régionale qui soit une véritable locomotive pour l'ensemble des territoires, ne nous trompons pas de combat.

Par ailleurs, et cela me permet de rebondir sur les propositions qui ont été avancées tant par Yves D'AMÉCOURT, Olivier CHARTIER, Joan TARIS, Jean DIONIS, vous ne pouvez pas Monsieur le Président, ou certains de vos collègues, avoir cet esprit quasi-schizophrène, ou d'une dualité particulière de regretter que l'on n'adhère pas à certaines de vos politiques, et à l'inverse quand il y a des propositions constructives, pragmatiques et portées vers l'avenir, les rejeter d'un revers de main. Quand Yves D'AMÉCOURT vous parle de plan prévisionnel des Ressources Humaines, que j'appellerai carrément un contrat de progrès social, avec nos agents tant sur le régime indemnitaire que sur la convergence du temps de travail ou sur les modes de gestion, ne repoussez pas cela d'un revers de main.

M. LE PRÉSIDENT. – Nous avons répondu, Andréa et moi, positivement.

M. FLORIAN – Oui, d'accord. Cela reste toujours de grandes déclarations, mais par ailleurs, vous négligez toujours les propositions qui émanent d'autres bancs que les vôtres. Quand Joan TARIS propose très concrètement de passer un vote par nature, pour bien identifier les lignes sur lesquelles les politiques publiques se portent. C'est une proposition constructive. Vous ne répondez même pas. Quand Jean DIONIS DU SEJOUR reparle d'aménagement du territoire. Là aussi, c'est constructif. Et à chaque fois, vous avez cet espèce de dédain collectif, pas simplement vous, qui ne nous poussent pas d'ailleurs à être plus constructif que cela.

S'agissant de l'intervention que je souhaitais faire au départ. Vous êtes intervenu ce matin, et certains ont rebondi sur le sujet, à propos des mobilités, du transport, et je rajouterai même de la vision que l'on a de l'aménagement du Territoire. Alors, c'est vrai que séance après séance, exercice après exercice, on vote des schémas, des grands manifestes aux acronymes dont on n'oublie totalement la signification, cela va de l'économie, au déplacement, à la mobilité. Mais, on a là un sujet sur lequel vous pourriez être chef de file, ou vous pourriez remettre au centre du débat quelque chose, et vous l'avez abordé d'ailleurs, qui pénalise au quotidien nos concitoyens, qu'il s'agisse d'un périmètre local, et

cela m'amène à parler de l'engorgement de la rocade, que ce soit dans le périmètre départemental, régional, et que cela soit aussi dans l'échange national et international sur le fret, on en a parlé, mais sur les déplacements routiers aussi, et c'est là-dessus que je veux insister. Je vous demande Monsieur le Président, de remettre dans le débat, le sujet du contournement autoroutier de l'agglomération bordelaise. Vous abordez subrepticement ce sujet, il y a quelques jours. D'autres l'ont fait. À l'occasion de votre interview dans le quotidien régional, vous avez abordé l'engorgement de la 63. C'est aussi la façon d'amener le sujet. Vous avez reparlé du prolongement vers le Sud de la ligne à grande vitesse. Cela me permet de vous dire que je fais partie de ceux qui viendront en soutien des initiatives que vous pourriez prendre à ce sujet-là sur l'action volontariste que notre Région, que vous devez porter auprès de l'État, auprès de l'Europe, auprès d'autres partenaires, pour que le prolongement de la ligne à grande vitesse soit réalisé. Je ne donne pas de calendrier. Je ne donne pas d'ultimatum, mais au moins dresser une perspective, une prospective pour les années qui viennent, et s'engager collectivement, et on sera derrière vous, enfin on sera un certain nombre, pour qu'il y ait le prolongement du Y au Sud de Bordeaux, tant vers l'Espagne, Hendaye, que vers Toulouse, et pourquoi plus loin. Cela posera d'ailleurs le sujet, et on peut le raccorder au grand contournement autoroutier, du grand contournement ou du contournement ferroviaire réservé au fret. Je vous propose, je vous demande d'étudier ces sujets, en les globalisant et en y intégrant la stratégie aéroportuaire, on va en parler, et vous en avez parlé, et la stratégie des voies de navigation. Jusqu'à quel point, nous devons rester avec un système un peu bancal d'une politique régionale très dédiée sur le port de Bayonne, quelque chose de plus éloigné sur le port de Bordeaux et le port de Verdon, et une autre politique sur le port de la Rochelle. Il doit y avoir de la cohérence dans tout cela, et je considère, et je ne suis pas le seul, qu'en tant que Président de Région, avec l'expérience que vous avez, l'audience que vous avez, je sais que vous étiez attentif à ce genre d'arguments, vous êtes en mesure de pouvoir remettre sur la table, tous ces sujets, que ce soit sur le rail, ou j'insiste le contournement autoroutier de Bordeaux. Je ne me positionne pas encore sur un tracé ou sur un mode de financement. En 2003, nous avons un mode de financement par concessions qui coûté 0 € au contribuable. Cela peut être une piste de réflexion pour l'avenir. En tout état de cause, Monsieur le Président, sachez, et je suis autorisé à parler en son nom, que le Maire de Bordeaux, Président de l'Agglomération sera à vos côtés si vous devez rouvrir ce dossier du grand contournement, et être plus volontariste sur la desserte de Toulouse par la LGV.

M. LE PRÉSIDENT. – Sur ce contournement routier, je l'ai dit ce matin, je ne sais pas si vous étiez là, je n'ai pas d'obstacle philosophique, idéologique. Simplement, ce que je dis, c'est que notre priorité doit être le contournement ferré. Parce qu'il n'y a que 2,5 % de

marchandises sur le train. Certes, parce que la voie qui vient du Sud est saturée, et qu'il nous faut donc faire une deuxième voie à travers la LGV, sans que la Région puisse bien entendu s'engager sur des financements incroyables, tant que l'on n'a pas revu le modèle économique. Mais cela, je suis d'accord avec le Maire de Bordeaux, là-dessus.

Simplement, ce que l'on dit là, c'est à 20 ans minimum. Qu'est-ce que l'on fait d'ici là ? J'évoquais ce matin un certain nombre de pistes. Même si ce n'est pas de la compétence de la Région, qui est la piste du co-voiturage, d'une voie sur la rocade réservée au co-voiturage. Ou je faisais une démonstration mathématique que la ligne réservée au co-voiturage pouvait transporter 1000 passagers/heure de plus que les deux autres voies.

Qu'ensuite, il faut rapidement que l'on fasse, mais cela c'est plutôt la Métropole, que nous, des bus à haut niveau de service entre les zones d'emplois. Notamment, pour que l'on puisse utiliser le fer. Parce que de la Gare de l'Alouette à Pessac jusqu'à la Gare Saint-Jean, c'est 9mn. Quand on prend le bus, avec aucun embouteillage, ou le tramway, c'est entre 20, 25 à 45mn. Donc, il faut que sur la bande d'arrêt d'urgence, on est ce bus à haut niveau de service. Il y a vraisemblablement d'autres lieux où il faut que sur la rocade, sur l'autoroute, on réserve la bande d'arrêt d'urgence pour la circulation de ces bus à haut niveau de service. Je disais aussi ce matin. Attention, dans la ville de Bordeaux, on circule bien, parce que vous avez au niveau de Bordeaux, largement rejeté la voiture. Mais, cette circulation est passée à l'extérieur. Et à l'extérieur, c'est l'asphyxie. Réfléchissons aussi aux zones industrielles. THALES, je suis hyper heureux que THALES ait regroupé les deux sites du Haillan et Pessac. Et que THALES, grâce aux investissements que nous avons faits au Centre de la Latresne, ait amené toute sa maintenance. C'est quand même un succès qui vient de la Région.

Sauf que, aller travailler quand vous habitez à Gradignan, quand vous habitez le Bassin, quand vous habitez Pessac, quand vous habitez Villenave-d'Ornon, à Mérignac, regardez ce qui se passe entre 7h30 et 9h sur l'accès au site de THALES, c'est plein. Vous ne pouvez pas bouger. Donc, il faut que dans le SCOT et dans le PLU, soyez attentifs parce qu'aujourd'hui, l'Aérocampus de Latresne a travaillé sur un projet sur un parc autour de l'aéronautique à Mérignac. Qui va attirer du monde. Qui va donc attirer encore plus d'asphyxie. Il faut le faire. On ne peut pas le faire ailleurs que là. Mais réfléchissez, vous, au niveau de la métropole, moi je n'y suis plus, pour faire en sorte que la localisation des activités ne soit pas contradictoire avec la volonté de la fluidité. Voilà, ce que je peux évoquer.

Vous avez évoqué aussi, l'idée de la présentation par nature, et de la présentation par fonction. Les Régions présentent toutes par fonction, ou presque toutes. Est-ce que c'est mieux ou plus mal que la présentation par nature ?

La présentation par nature c'est : je vote une subvention. Ou bien, je suis une régie, je paie mes fournisseurs, etc. Sauf que, présentation par nature, comment sait-on ce que l'on fait sur l'éducation, ce que l'on fait sur la formation, ce que l'on fait sur le développement économique, ce que l'on fait sur la recherche.

Quand on vote par fonction, on vote par destination, c'est-à-dire par politique, par sens. À la différence que nature, on vote par objet. Ce qui ne donne pas, à mon avis, suffisamment de sens. Et en plus, vous avez dans les documents comptables, cela m'a été confirmé par Jean-Michel MELLIER. Vous avez dans les documents comptables, la présentation croisée des deux présentations. Donc, vous avez satisfaction. La présentation par nature se trouve dans les documents comptables aussi. Il y a une présentation croisée. Donc, vous avez ce que vous voulez. Vous avez raison. Tout le monde a raison, de toute façon, aujourd'hui. Il n'y a pas de soucis.

Est-ce que maintenant, je peux mettre aux voix, la TICPE.

Il n'y a pas d'oppositions ? Et pourquoi vous votez contre ?

M. FLORIAN. – Parce que c'est comme cela.

M. DIONIS DU SEJOUR. – Je m'exprimerai à la fois pour le groupe UDI et Joan me dit de gagner du temps en consolidant avec lui. Nous nous abstenons Président. En ce qui concerne l'UDI, nous avons voté Pour en situation d'urgence lorsqu'il fallait éponger la situation Poitou-Charentes. Là, nous estimons que nous faire voter la TICPE sans avoir l'image globale de votre budget, et des équilibres globaux de votre budget, c'est mettre les dépenses en variable d'ajustement et en fixant les recettes à un certain niveau, c'est à peu près l'inverse que nous souhaitons faire. Donc, pour un problème de méthode, encore une fois d'abord on fixe les dépenses, ensuite on arrête les recettes. Là, vous nous faites faire l'inverse. Et bien nous nous abstenons sur la TICPE.

M. LE PRESIDENT. – Merci. C'est simplement, et Andréa pourra le dire, une obligation liée...

Mme BROUILLE. – Il faut que cela soit voté effectivement avant le 30 Novembre. On n'a pas le choix.

M. LE PRESIDENT. – Jean, on n'a pas le choix. J'entends ce que tu dis. Je note l'abstention de l'UDI et du MODEM, le vote contre des Républicains,

M. COLOMBIER. – et le vote contre du groupe Front National, en parfaite logique avec nos votes précédents.

M. LE PRESIDENT. – Je pense que la majorité est pour. Ce rapport est donc adopté.

N° 6

Vote sur les « Tarifs 2018 de la Taxe intérieure de consommation sur les produits
Énergétiques (TICPE Grenelle) »

Pour : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,

Contre : Les Républicains-CPNT, Front National/Rassemblement Bleu Marine, Mme Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite)

Abstention : Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés

ADOpte LA MAJORITE

STRATEGIE AEROPORTUAIRE REGIONALE

M. LE PRESIDENT. – Nous passons maintenant au rapport sur les aéroports. Simplement, je vous demande une chose. Vous avez discuté pendant 1h30, ensemble. Vous avez convenu d'un texte, à peu près, moyennant quelques ajustements. Simplement, c'est 3mn. On est bien d'accord. 3mn.

M. COLOMBIER. – Monsieur le Président, permettez-moi de vous rappeler quand même, il ne faut pas dire 3mn quand cela vous arrange, et laisser parler 10, 12mn sur d'autres dossiers qui ne sont pas des dossiers budgétaires. 18mn, alors bon. Laissons quand même la parole un peu libre.

M. LE PRESIDENT. – On ne peut pas m'accuser de ne pas laisser la parole. Simplement, je vous dis au-delà de 3mn, plus personne ne comprend. D'accord.

M. LAGRAVE. – Monsieur le Président. On va essayer de tenir en 3mn avec Mathieu cela va être un peu compliqué, mais on va essayer de ramasser. D'abord, vous dire que vous avez sur vos tables une nouvelle délibération. Cette nouvelle délibération fait suite à la réunion que nous avons eue, avec l'ensemble des groupes ce matin, et donc depuis maintenant depuis plus d'un an, chacun ici dans cette Assemblée souhaitait à ce qu'il puisse avoir une harmonisation au niveau de l'intervention sur les onze aéroports de la Nouvelle-Aquitaine. Personne, à ma connaissance, n'était pour le statut quo. Et personne n'était d'ailleurs pour une intervention sur l'ensemble des onze aéroports, ce qui veut dire qu'à un moment donné, il faut faire un certain nombre de choix. Ces choix nous les faisons en amont et pour le coup, c'est la première Région qui intègre non seulement une stratégie aéroportuaire avec la création d'un établissement public administratif regroupant les onze aéroports. Et depuis, même ceux sur lesquels nous n'interviendrons pas, ont décidé et ont souhaité pouvoir travailler avec nous à la mutualisation d'un certain nombre d'éléments et vous allez le voir dans la présentation que va vous faire Mathieu dans un instant. Cette délibération et cette stratégie seront évidemment suivies de conventions particulières avec l'ensemble des structures dans lesquelles nous vous proposons d'intervenir. C'est une stratégie. Il convient maintenant de l'appliquer dans chaque aéroport, dans chaque syndicat mixte, et il y aura une convention et finalement de nouveaux statuts qui seront proposés à l'ensemble des membres des syndicats mixtes, sous couvert de l'intervention de la nouvelle région. Cette stratégie fait déjà couler beaucoup d'encre. On va essayer à travers la présentation de Mathieu, que je veux ici véritablement remercier, parce que c'est lui qui a fait 99 % du travail. Il est allé dans tous les territoires rencontrer à la fois les propriétaires des

aéroports, les gestionnaires. Et nous nous sommes partagés avec Mathieu, également, quelques réunions et quelques visites à la DGAC, qui, je le rappelle, avait rendu public en mai dernier, la nouvelle nomenclature et les nouvelles orientations pour ce qui concerne l'aviation civile en France, et qui donnera lieu, d'après ce que j'ai compris, à une nouvelle stratégie nationale à l'occasion des Assises de la mobilité. En tout état de cause, nous avons essayé avec les Services, et je voudrais particulièrement remercier David CHARVY, qui nous a accompagnés, et une assistante à maîtrise d'ouvrage, de bâtir quelque chose qui, j'imagine, ne pourra pas satisfaire tout le monde. Mais qui, en même temps, fait en sorte que l'on n'aura plus à chaque Commission Permanente, ce qui était logique d'ailleurs, puisque l'on avait des interventions différentes sur les onze aéroports, des interventions qui viendront dire *pourquoi lui, il avait cela, lui il n'avait pas cela*. Jean DIONIS disait qu'il y avait deux délibérations à ne pas rater, c'était le rugby et les aéroports. Le rugby c'est fait. Les aéroports, ce serait fait dans quelques minutes. Mathieu...

M. BERGÉ. – Monsieur le Président, mes chers collègues. Il vaut mieux que je m'occupe des aéroports que le rugby, parce que je pense que j'aurai un peu trop privilégié l'Avion Bayonnais, mais bon. Sur ce, concernant les aéroports...

M. LE PRÉSIDENT. – Je pensais que tu allais féliciter La Rochelle.

M. BERGÉ – Mais je les félicite. C'est l'équipe qui joue le mieux au rugby du Championnat de France. Je tiens à la dire quand même. Vous voyez que l'on connaît le rugby à Bayonne. Bon, je continue avec les aéroports. Juste dire que la particularité d'un délégué aux aéroports, c'est qu'il a la particularité de faire la tournée des aéroports en train, et en voiture. Ce qui lui permet également de se rendre compte de la réalité de la connectivité et de l'enclavement des territoires. Donc, cela a été un véritable exercice pour se rendre compte de ce que sont nos territoires en Nouvelle-Aquitaine. La réalité aussi, c'est une situation asymétrique et foncièrement hétérogène. Entre 6 M de passagers et 6 000 passagers. Entre une participation nulle de la Région jusqu'à 49,7 %. Un constat partagé par l'ensemble des groupes. Il fallait travailler à une stratégie globale aéroportuaire. Ce que nous avons essayé de faire. Donc, nous avons posé un diagnostic. Diagnostic qui n'est pas hors sol puisqu'il s'est fait en même temps que l'étude de la DGAC. Et quelque part, diagnostic qui rend les mêmes conclusions.

Pour résumer, les aéroports ont des vocations. Trois grandes vocations. Vocation de désenclavement, vocation de soutien à une base économique forte, c'est-à-dire des sièges sociaux d'entreprises, et une vocation touristique. La différence de notre étude, par rapport à celle de la DGAC, est que nous avons estimé que ces vocations pouvaient être cumulées

avec une principale, mais certaines qui peuvent également accessoires. On peut être en soutien à une forte base économique, en désenclavement, mais également partiellement touristique. Donc, ces vocations n'ont pas la même force dans chaque territoire. Par contre, cela nous a permis d'identifier les aéroports qui ont su se développer dans un contexte qui était avant LGV, avant la Ligne à Grande Vitesse, et qui ont su exister.

Nous avons identifié ce que l'on appelle les "aéroports cibles" dans ces différentes catégories que vous retrouverez dans le dossier, qui nous permettent de proposer de rentrer à hauteur de 25 %. Pour rentrer à hauteur de 25 % dans ces aéroports, soit nous prenons une participation que nous n'avons pas jusqu'à maintenant, soit nous proposons d'augmenter notre participation, soit de la baisser, marginalement pour un aéroport comme Pau, et avec une cible à 10 ans pour l'aéroport de Limoges. Je rentre un peu plus précisément justement sur ce cas de l'aéroport de Limoges, pour dire que l'on est dans un cadre d'une contractualisation, et que cette trajectoire n'est pas une trajectoire linéaire. Elle est bien évidemment liée aux accords que nous trouverons sur le territoire et également aux économies que nous ferons dans la gestion de cet aéroport pour que cette baisse ne soit pas impactée sur les autres Collectivités, et ceci également en lien avec les autres politiques de désenclavement pour le territoire de Limoges, et du Limousin. Nous avons eu également de longs débats, très qualitatifs avec les territoires de Poitiers et d'Agen. Je dirai que Poitiers à une véritable spécificité. C'est-à-dire que le ferroviaire à Poitiers répond aux problématiques de désenclavement et de soutien à la base économique. Il y a par contre une ligne touristique très forte pour Londres, puisque 70 000 passagers sur les 100 000 sont cette ligne-là. Et il y avait surtout une demande très forte du territoire pour le soutien de la ligne en direction de Lyon. Ce que l'on appelle le désenclavement transversal. Et c'est pour cela, à l'heure actuelle, mais ce n'est pas la fin du dialogue, c'est le début du dialogue. Nous proposons de financer l'OSP en direction de Lyon pour répondre à cette question de désenclavement.

Concernant l'aéroport d'Agen. Comme vous le savez, Agen est une gare TER qui peut très rapidement arriver à Bordeaux. Donc, on a une desserte quand même Agen-Paris assez qualitative aujourd'hui en termes ferroviaire. Donc, on a une concurrence sur ce territoire entre le ferroviaire et l'aéroportuaire. Et nous avons dialogué avec les élus du territoire pour nous donner un peu de temps. C'est-à-dire quel serait l'impact de cette mise en service des lignes à grande vitesse sur la ligne aéroportuaire. Et c'est pourquoi, nous proposons une période de dialogue d'un an pendant laquelle, nous financerons également cet OSP. Et il y aura une revoyure pour voir justement comment nous nous positionnons dans l'avenir. C'est pourquoi d'ailleurs, nous avons qualifié l'aéroport d'Agen, dans la délibération, d'aéroport local avec vocation de désenclavement.

Enfin, Monsieur le Président, et pour conclure très rapidement, je pense que vous ne m'en voudrez pas de rappeler que nous voulons affirmer de manière très forte que l'aéroport de Bordeaux doit garder une gestion publique. Il est très important aujourd'hui de le rappeler dans cet hémicycle, eu égard à ce qui a pu se passer sur d'autres territoires, car si nous n'avions pas cette gestion publique, cela pourrait remettre en question, l'ensemble de notre stratégie.

Enfin, dire que nous comptons nous appuyer sur la création d'un établissement public aéroportuaire, qui nous donnera une taille critique également pour négocier avec les grands comptes. Grands comptes nationaux et internationaux. Et juste dire pour conclure que le coût annuel lissé de cette politique volontariste est d'1 M€ supplémentaire. Comme quoi on peut être volontariste, tout en faisant attention aux finances de la Région. En moins de 5mn. Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. – Super. Merci Mathieu. Je redis simplement pour préciser les choses. Sur l'aéroport de Poitiers. Mais vous l'avez proposé à l'intérieur de la délibération et de la modification, qu'il y aura pour Poitiers une clause de revoyure. De toute manière dans l'organisation de la conférence, ou je ne sais pas quel est le nom des aéroports, bien entendu, on suivra tout cela, régulièrement.

Donc, je le dis aux élus de Poitiers, dont je sais la sensibilité. Après avoir reconnu la sensibilité des élus d'Agen. Mais sur Poitiers, là aussi, nous ne pouvons pas bien entendu prendre le problème de Poitiers comme ce n'était pas à 2h10 de Charles-de-Gaulle, ou 1h10 de Paris. Mais Poitiers est réintroduit dans la délibération sous clause de contact permanent et revoyure.

M. LAGRAVE – Président, si vous permettez juste d'ajouter un mot par rapport à ce que vous venez de dire, parce que contrairement à ce qui a été écrit et dit par un certain nombre de gens, je rappelle que la Région ne participait en aucune manière à Poitiers. Qu'aujourd'hui, elle se propose dans cette délibération de participer à l'OSP La Rochelle-Poitiers-Lyon. C'est-à-dire de là où moi j'ai lu des titres où il y avait un abandon, nous allons participer alors que ce n'était pas le cas auparavant sur l'aéroport de Poitiers sur l'OSP.

M. LE PRESIDENT. – Anne GERARD.

M. VANDENBROUCKE – Je voudrais juste rectifier. C'était le cas déjà cette année, depuis 2016 pour l'OSP, le soutien de la Région à l'OSP est déjà existant. Ce n'est pas une nouveauté. Je précise cela parce que ce n'est pas une nouveauté. Après, je m'arrête là, c'est Anne GERARD qui veut intervenir.

M. LE PRESIDENT. – Olivier CHARTIER. Et Anne GERARD après.

Anne GERARD, alors.

[intervention hors micro inaudible]

M. LE PRESIDENT. – Vous vous faites... Non mais attendez... On va, on regarde... Vous êtes des gamins-là. Mais oui, Jacques.

M. COLOMBIER. – Monsieur le Président. Vous nommez les noms, vous les nommez tous. Nous, on veut un pied d'égalité, pas plus.

M. LE PRESIDENT. – Vous l'aurez...

M. COLOMBIER. – Non. Je vous connais assez depuis des années. Vous ne voyez pas, vous voyez mal.

M. LE PRESIDENT. – Non, mais cela ne va pas, non. Alors, Anne GERARD. On se calme.

Mme GERARD. – Chers collègues. Monsieur le Président. Merci. Je tenais à vous remercier. En effet, en tant que Vice-Présidente du Syndicat Mixte de l'aéroport de Poitiers, je pouvais jusque-là me réjouir de deux choses, effectivement. L'entrée, il y a deux ans de la Région au financement de l'obligation de service public, la Rochelle-Poitiers-Lyon, ligne au combien nécessaire à l'attractivité de notre territoire, comme au fonctionnement quotidien du CHU, des entreprises, de l'Université, et le U du Centre hospitalier est un véritable enjeu pour l'avenir, vous le savez. Je pouvais aussi me réjouir de la volonté de mettre en œuvre une stratégie aéroportuaire régionale. Très importante en termes d'aménagement du territoire au niveau national. Mais, nous, les élus de la Vienne ne pouvions que regretter que le choix d'entrer au financement du Syndicat mixte se voit opposé un refus, en raison de la seule ligne à grande vitesse. Ce n'est pas à vous Monsieur le Président, que je vais apprendre que Paris ne peut être le sens des mobilités dans ce pays, et qu'il est temps de renforcer les liaisons transversales, plus que temps, tout aussi désenclavantes au profit de cet aéroport Châtellerauld-Niort, tout un territoire. Il ne s'agit pas seulement de Poitiers bien évidemment. Notre aéroport, dont la gestion des investissements a été saluée dans le rapport, peut accueillir 300 000 passagers, en l'état. Aujourd'hui, il est certes fragilisé, dans son fonctionnement par effet de dominos des difficultés financières d'un partenaire, la CCI. Mais demain, il pourra avoir une place non négligeable au Nord de la Région, également face à l'évolution de l'aéroport de Tours, qui demain devra faire face seul au financement de son infrastructure. Et c'est bien en tant que Conseillère régionale du Nord de la Grande Région que je m'exprime ici. Donc tout cela peut fonctionner pour peu qu'il soit consolidé, car qu'en serait-il de cette obligation de service public, que vous soutenez, et cela a été rappelé par Mathieu BERGÉ, par Renaud LAGRAVE, et par vous-mêmes, si nous devons fermer l'aéroport.

Donc, Monsieur le Président, si j'ai bien compris, un amendement de clause de revoyure pour rentrer au Syndicat mixte après discussion, au bout d'un délai d'un an. Si vous proposez bien cet amendement, vous confirmez ainsi que Poitiers, ancienne capitale régionale, première place touristique si l'on prend la fréquentation du Futuroscope, 2^{ème} Université de la Région, a toute sa place dans la stratégie aéroportuaire de la Nouvelle-Aquitaine. En ce sens, si c'est bien ce que nous avons compris, nous les élus socialistes du territoire voteront en faveur de cette stratégie. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci. Je confirme que nous allons analyser cette revoyure. On va le faire d'ailleurs régulièrement, en plus. Mais, surtout ne nous trompons pas d'analyse. Si la Région c'est simplement la mise bout-à-bout, on sort d'un débat budgétaire, un débat d'orientation budgétaire. Si la Région c'est la mise bout-à-bout, simplement de revendications territoriales sans stratégie, sans prendre en compte la réalité, on ne va pas s'en sortir. C'est un guichet, la Région. Aujourd'hui, je le dis aux élus de Poitiers, quelle est la ville de Nouvelle-Aquitaine qui peut avoir à soit 1h, soit 2h, 20 allers/retours par jour sur Montparnasse, sur Massy et sur Charles-de-Gaulle ? Quelle est la ville ? Que ce soit toutes les communes, ma Chère, et je le dis à tout le monde, aujourd'hui quel est le problème d'une ville qui est enclavée ou le problème d'Agen, ou le problème de Brive, ou le problème de Limoges. C'est d'aller à Charles-de-Gaulle. Il y a eu des essais de fabriquer une ligne sur Charles-de-Gaulle. Cela n'a pas marché. Mais c'est d'aller à Charles-de-Gaulle pour les chefs d'entreprise. Paris, bien entendu. Je cite Charles-de-Gaulle pour avoir des liaisons internationales. C'est Charles-de-Gaulles les liaisons internationales. Je le disais ce matin, parce que j'ai eu des échanges avec le Maire de Poitiers, et je lui ai dit que l'on inscrivait cette clause de revoyure et ce contact. Là-dessus, vous pouvez être rassurée.

Vous avez parlé aussi du Futuroscope. Je vous ai posé la question combien y a-t-il de visiteurs du Futuroscope qui viennent par avion ? Combien ? 1 %. 80 % viennent en voiture. Le reste vient en train. Et il y a un arrêt. Encore une fois, il s'agit d'avoir une politique régionale la plus respectueuse du développement économique qu'il soit touristique ou du besoin des entreprises, et des problèmes de désenclavement, cela s'appelle tout simplement la justice ou l'aménagement du territoire.

M. CHARTIER. – Monsieur le Président. Merci de me donner la parole. Je vous l'avais demandé tout à l'heure, et je vous en rends grâce. L'avenir de nos grandes régions, je le crois, se joue sur leur capacité à être solidaires avec les territoires les moins favorisés. Et avant les discussions de ce matin, quand nous avons reçu cette délibération, et que finalement nous constatons et Poitiers et Limoges, les deux ex-capitales régionales voyaient leur situation se dégrader par rapport au financement de la Région, la première réaction, qui a été partagée, et cela selon nos différentes tendances politiques, a été de

considérer, en tout cas pour ma part, que la nouvelle région Aquitaine faisait-là une vraie faute, et n'était pas à la hauteur de sa mission. Elle pouvait, en effet, donner cette Nouvelle-Aquitaine, le sentiment d'être trop grande pour être juste. En effet, cette étude dont on nous parle beaucoup, nous ne l'avons pas eue. Nous l'avons pourtant réclamée. Oui, nous n'avons pas eu le document dans son intégralité. Dites-moi le contraire. Nous n'avons pas eu le document livré dans son intégralité, et qu'elle ne fut pas ma surprise quand j'ai constaté que le rédacteur de l'étude n'était autre qu'un concessionnaire d'aéroport, par ailleurs concurrent de Vinci, Vinci s'occupant de l'aéroport de Poitiers. J'ai trouvé, vous avez raison Monsieur LAGRAVE, de dire que la Région Poitou-Charentes ne finançait pas l'aéroport de Poitiers. Mais cela était vrai à partir de 2004. Et au final, nous payons ici le désengagement de la Région, plus particulièrement de Madame ROYAL, et je comprends la gêne de Monsieur MACAIRE, à défendre ce projet et Poitiers, quand Madame ROYAL s'est brutalement retirée du financement de la SEM de l'aéroport de Poitiers-Biard, puisqu'avant elle, la Région finançait à hauteur de 32 %, ce même aéroport. Si je vous suis bien d'ailleurs, cet aéroport de Poitiers aujourd'hui serait financé par la Région, si Madame ROYAL et la précédente gestion n'avait pas coupé les vivres de cet aéroport en 2004. Néanmoins, il faut continuer à se battre, et je note l'évolution qui est une demande à minima, tout en regrettant que l'amendement que l'UDI et les Républicains ont souhaité porter, de mettre à 25 % le financement de l'aéroport de Poitiers, comme beaucoup d'autres. Nous prenons acte à minima de votre clause de revoyure, qui, si j'ai bien compris, veut dire financement de l'OSP en 2018, et au 1^{er} janvier 2019, on remet l'ouvrage sur la table avec l'ensemble des financeurs. Il faudrait s'accorder sur la garantie d'une réunion avec l'ensemble des financeurs de l'époque, pour une nouvelle stratégie, parce que la Chambre de Commerce et de l'Industrie travaille justement sur cette stratégie de 2019. Qu'il faudra sans doute épauler. Je rappelle enfin, on voit Notre-Dame-des-Landes, avec un aéroport, on est sur de faire du développement économique. Evidemment, le TGV n'est pas un argument puisque le TGV, c'est Nord/Sud, et Poitiers avait déjà le TGV. Et le service aujourd'hui donné par le TGV à Poitiers est moins bien qu'avant. Donc ce n'est pas un argument. Cela fait 25 ans que l'on a le TGV, que l'on met 1h30 pour aller à Paris. Ce n'est pas un argument raisonnable. La question, c'est le désenclavement Est/Ouest. Et c'est cela à quoi sert cet aéroport de Poitiers. Je rappelle quand même que c'est 100 000 passagers/an. Que c'est 12 M€ d'investissements, des Anglais qui viennent par Ryanair, investir dans la Vienne. Ce n'est pas une situation que l'on peut régler d'un revers de la main. Encore une fois, je regrette les conditions de ce débat, qui donnait un peu l'impression qu'il y avait ceux qui participaient aux réunions, qui ont obtenu des choses, et un petit peu les autres. Je le dis, et Dieu sait si je suis d'accord pour donner des bons points à la Région quand il le faut. Mais là-dessus, je

considère que c'est une vraie faute, je note nonobstant l'ouverture qui est faite. Et j'espère qu'en janvier 2019, la Région changera d'avis et participera au financement de l'aéroport.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci. Madame CHEYROUX, et Renaud et Mathieu répondront globalement.

Mme CHEYROUX. – Merci Monsieur le Président. Consolider, défendre l'aéroport régional de Bordeaux par la création d'un établissement public administratif aéroportuaire, pour résister aux appétits chinois ou qatari que l'on a vu sur Nice et Toulouse, nous approuvons totalement. Mais laisser malmener certains aéroports régionaux par une stratégie de nivellement égalitariste, on ne peut pas accepter. Nous demandons de revoir cette stratégie régionale et absolument les critères et la clé de répartition du soutien régional pour mieux coller aux réalités économiques des territoires autour des aéroports régionaux. Pour l'aéroport de Pau, le compte n'y est pas Monsieur le Président. Et en tant qu'élue du Béarn, je me dois de vous le dire. Nous attendions autre chose que le recul de la Région à l'égard du deuxième Pôle économique, industriel et universitaire que représente Pau au sein de notre grande région. J'ai rencontré les agences de voyage cette semaine. Celles qui traitent les plus gros volumes en billetterie avion pour les grands comptes et firmes internationales basées à Pau, ainsi que les plus gros comités d'entreprises. Quand on sait que dans le Top 10 des firmes stratégiques du groupe Air France figurent quatre grands groupes internationaux présents à Pau avec des budgets et voyages d'affaires de plus de 70 M€ par an, personne ne comprend que la Région ramène son soutien à l'aéroport de Pau de 30 à 25 %, alors qu'il y a de présents besoins en développements de lignes directes. Nous dénonçons une analyse en matière économique dans ce dossier, qui ne colle pas au tissu local, ni aux besoins en liaisons aériennes directes vers les capitales européennes qui ne tient pas compte de la présence de grandes écoles et d'un important Pôle universitaire. Qui ne tient pas compte du rayonnement international des firmes présentes sur tel ou tel bassin. Qui ne tient pas compte de l'absence d'accès aux aéroports internationaux comme Blagnac ou Mérignac, à moins de 2h. Qui ne tient pas compte de l'absence de liaisons TGV, comme il existe ailleurs. Pau n'a rien de tout cela. Seul son aéroport au Sud de l'Aquitaine relie ce bassin économique à la capitale française et au monde. Il est crucial. Faut-il attendre une catastrophe économique énorme avec le départ d'un grand groupe international de Pau, du type SAFRAN, TOTAL ou autres, comme on a vu COURREGES, la semaine dernière, avec des milieux d'emplois au tapis, pour que vous réalisiez enfin l'enjeu pour Pau que représente son aéroport. Aucune prise en compte n'est faite non plus des OSP, et de la concurrence déloyale d'un aéroport voisin qui touche 5 M€ par an en OSP sur fonds publics depuis 10 ans. Je parle de Tarbes-Lourdes, et qui impacte Pau directement à 45mn de trajet. Quel soutien offre la Région par ailleurs pour desserrer l'emprise du monopole d'Air France, qui se

goinfre à Pau sur les vols long courrier, et le taux de correspondances à CDG et à Lyon. Connaissez-vous Monsieur le Président le taux moyen coupon à Pau. Connaissez-vous le taux de correspondances à l'international long courrier. C'est énorme. Voilà pourquoi Air France à verrouiller sa position dominante à Pau. Et la Région n'aide pas à desserrer cet étai. Permettez-moi Monsieur le Président de vous taquiner un tout petit peu. Vous défendez le transfrontalier avec l'Espagne, mais la frontière entre les aéroports du Béarn et de la Bigorre semble rester pour vous infranchissable. Alors qu'un partenariat et une collaboration entre les deux plateformes serait un atout stratégique évident, avec une synergie et une mutualisation des services. Et un vrai levier du développement du Sud aquitain. Jean GLAVANY, et ce n'est pas ma famille politique mais je le salue, a défendu une excellente analyse à ce sujet que vous n'avez pas suivie. Un dossier a aussi été remis à Martine LIGNIERES-CASSOU en mains propres sur les mutualisations des lignes européennes possibles entre Pau et Tarbes. Il n'a pas davantage été entendu par vos élus au sein du SMAP lors du vote de la DSP, il y a un an. Certains aéroports sont malmenés dans cette stratégie que vous nous demandez de valider. Alors que d'autres restent à des taux de participation incompréhensibles.

Nous demandons donc, Monsieur le Président, à périmètre constant, sans augmenter le budget que vous voulez consacrer à la stratégie aéroportuaire, le retrait de ce dossier pour une remise à plat, et définir une nouvelle clé de répartition de ce soutien régional pour prochaine délibération lors d'une prochaine plénière. Nous étions prêts, vous m'entendez, nous étions prêts à voter cette délibération. Mais devant tant de déséquilibres entre les aéroports régionaux, Monsieur le Président, j'ai le regret de vous dire que nous nous abstiendrons.

M. LE PRESIDENT. – Merci Madame, Vous vous doutez que ce que vous dites et qui concerne Pau, me touche pour plein de raisons. Je n'ai pas travaillé dix ans là-bas sans que je sois sensible à cela. La Région a participé depuis que nous étions au Syndicat sur plusieurs millions d'euros pour mettre les équipements à niveau. C'est-à-dire que ce que nous avons fait sur Pau, nous allons le faire sur Biarritz. Ce qui explique le déséquilibre qui m'a sauté aux yeux. Je suis parfaitement conscient pour l'avoir utilisé dans ces fonctions-là, que le coût des billets d'Air France sur Pau, comme sur Biarritz sont scandaleux. Je l'ai dit aux divers PDG d'Air France. Je me suis d'avoir eu une démarche commune à un moment donné avec Henri Emmanuelli parce qu'il allait aussi prendre l'avion à Pau. Et beaucoup de parlementaires allaient prendre l'avion à Pau. J'ai bien conscience que dans ce format général que nous proposons, il y a une poursuite de la négociation pour accompagner l'aéroport de Pau. Je suis en contact aussi, vous vous en doutez, avec les grands groupes dont vous parlez tout à l'heure, que ce soit TOTAL, le Centre des Métiers Pétroliers, Turbo

Méca, etc. qui ont, eux, des abonnements et des dispositifs spécifiques, parce que c'est moins les grands groupes qui ont des tarifs spécifiques que le petit chef d'entreprise, l'étudiant. Chaque aéroport a un problème spécifique. Ce que nous faisons aujourd'hui, c'est une première brique dans le cadre d'une stratégie régionale, où chacun, vous l'avez dit doit être positionné selon ses contraintes, ses projets d'investissement versus Biarritz. Mais Biarritz ne va pas garder 840 000 € pendant 10 ans. Quand le programme est fini, je parle sous le contrôle de Mathieu BERGE, ce programme va être... Et s'il faut revenir sur Pau, on reviendra sur Pau. C'est un point de départ. Encore une fois, ce que nous faisons sur Tarbes. Moi aussi, j'ai essayé dans mes fonctions liées à l'Etat de rapprocher Pau et Tarbes. Cela n'a pas marché. Je n'ai jamais réussi à le faire. Les Préfets n'ont pas réussi à le faire. Les élus n'ont pas réussi à le faire. Et il n'y a pas eu de miracle, même avec la proximité de Lourdes. Il faudrait qu'il y ait une deuxième Bernadette SOUBIROU qui fasse une apparition, et qui impose un miracle. Je peux vous dire parce que c'est trop proche. Et quand on dit à Pau, vous vous rapprochez de Tarbes. *Non. Nous, on est quand même à côté de la zone la plus agglomérée.* Quand on dit à Tarbes, vous vous rapprochez de Pau : *Non. Si on se rapproche de Pau, on va se faire piller nos écoles d'ingénieurs et le reste.* Je connais le débat pour y avoir été mêlé.

Mme CHEYROUX. – Président. Lors de la DSP, il y a un an, nous avons une opportunité unique de bien étudier ce dossier. En plus, vos amis de votre famille politique le soutenait ardemment. Et cela n'a pas été retenu.

M. LE PRESIDENT. – Madame. Ce n'est pas un problème de famille politique. Vous voyez bien la discussion que nous avons aujourd'hui. Ce n'est pas un problème de famille politique. C'est un problème que l'on n'a jamais réussi et les Palois qui sont ici, parce que vous, vous arrivez au Conseil Régional, mais ce sont des discussions que l'on a depuis Mathusalem. Je suis persuadé que Jacques COLOMBIER s'en souvient.

Je continue par les béarnais. Monsieur AGUERRE.

M. AGUERRE. – Merci Monsieur le Président, chers collègues. La stratégie aéroportuaire, que vous nous proposez, a particulièrement retenu l'attention du groupe MODEM et apparentés. Nous tenons sincèrement à saluer cette initiative régionale. Il est de notre devoir d'investir le sujet de l'aérien ainsi que de fixer un câble d'intervention harmoniser pour nos aéroports. Ils jouissent d'un potentiel énorme qu'il est de notre devoir de développer, et ce au service de nos territoires. Or, nous sommes convaincus que la délibération dont nous débattons aujourd'hui est de nature à favoriser les synergies, plutôt que la concurrence entre nos sites aéroportuaires et à servir les intérêts économiques et touristiques de notre région. Je tiens particulièrement à apporter notre soutien au maintien

de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac dans le secteur public. Je me réjouis que nous gardions la main mise sur un site au rayonnement international. C'est la condition pour que les Collectivités puissent faire valoir les intérêts en Nouvelle-Aquitaine. Aussi, je me permets de m'appuyer sur l'avis du CESER qui considère lui-aussi que des prises de participation peut-être étrangères ou éventuellement étrangères, seraient très préjudiciables aux intérêts de la Région et de ses territoires. Le cadre d'intervention que fixe cette proposition est un premier pas déterminant et extrêmement positif, qui va dans le sens des priorités que nous défendons. Le groupe que je représente y apporte ainsi son entier soutien. Il demeure toutefois, chers collègues, certains sujets à propos desquels nous devons rester vigilants. Nous notons quelques approximations parmi les critères de la typologie des aéroports que vous nous présentez, qui appellent à la prudence. Ne perdons surtout pas de vue que cette politique aura des conséquences concrètes et rapides sur ses sites et sur ses territoires. Or, dans notre groupe nous avons toujours été particulièrement attentifs vis-à-vis des actions d'aménagement du territoire qui contribue à limiter les fractures. Ce projet a les capacités d'en faire partie, et doit en faire partie. Les révisions proposées par nos collègues du l'UDI vont dans cette direction. Un certain nombre suite à notre réunion de ce matin, ont été prises en compte. Elles intègrent à la politique proposée la situation particulière dont jouit chaque aéroport de Nouvelle-Aquitaine, avec ses forces et ses faiblesses. Il est capital de prendre en compte ses éléments, et j'appelle chacun ici, à mon tour, à nous accompagner dans l'appui que notre groupe apporte à ces amendements.

Pour conclure, comme pour aller dans votre sens Monsieur le Président, et de la dame qui est intervenue avant moi. Je voudrais dire deux mots sur l'aéroport de Pau. Il dessert des entreprises aussi importantes que TOTAL, SAFRAN, et le complexe de lacs que vous connaissez bien Monsieur le Président, et si l'aéroport faiblit, il n'y a pas de train pour le substituer. Et je mets ma main à couper qu'une délocalisation de ces grands groupes serait rapidement imaginée. Donc, l'enjeu du maintien de l'aéroport de Pau va au-delà du schéma coordonnateur que nous mettons en place, et que je défends, et qui n'empêche pas d'avoir une vue particulière sur des sites, comme Pau que je défends, mais aussi Limoges, Poitiers, Agen ou d'autres. Il est donc de notre responsabilité de nous adapter à la situation de ce site et de veiller à son soutien. Merci Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci. Qui souhaite intervenir ? Jean ?

M. DIONIS DU SEJOUR. – Monsieur le Président, chers collègues. Notre Assemblée est saisie dans sa séance d'aujourd'hui d'un projet de stratégie aéroportuaire régional. Le transport aérien a doublé en 10 ans sur notre région pour atteindre en 2016, 8,54 M de passagers. Il est pour nos concitoyens un outil important dans leur vie professionnelle, mais aussi personnelle et familiale. Donc, ce travail d'harmonisation, qui nous est présenté, fait

clairement partie du chantier d'harmonisation que doit construire la région Nouvelle-Aquitaine, dans tous les domaines où elle est compétente, et où les pratiques d'intervention des trois anciennes régions qui la constituent, étaient fortement divergentes. Cette délibération est donc clairement opportune et pertinente. Le groupe UDI, après l'avoir étudié dans le détail, a des remarques à formuler, à la fois sur la méthode utilisée et les propositions faites par les Exécutifs. Il les fera par mon intervention, mais aussi sous forme de cinq amendements, puisqu'un certain nombre eux ont été acceptés par Renaud LAGRAVE et Mathieu BERGÉ.

Sur la méthode, nous voulons saluer, nous inscrire dans le travail qui a été effectué par les élus, à la fois Renaud LAGRAVE et Mathieu BERGÉ, ainsi que par la Direction des Transports de Monsieur SOCOLOVERT Le travail méthodologique fait par le Cabinet EGIS un travail analytique sérieux qui va nous permettre de faire également des propositions d'amendements sérieuse. Je veux saluer aussi, le temps consacré à la présentation de la proposition de l'Exécutif. Mathieu BERGÉ a pris son bâton de pèlerin pour aller sur les 11 sites concernés, et l'accueil fut parfois viril mais correct. En outre, la conférence aéroportuaire régionale du 27 juin 2017 a été une bonne initiative pour la première fois en ce qui me concerne, j'ai pu voir les 11 équipes aéroportuaires de la région et mesurer leurs spécificités avant d'envisager des synergies au niveau régional. Cela dit, nous sentons bien que le résultat de la proposition qui nous est faite aujourd'hui, est un compromis entre un travail analytique de Bureau d'études Société EGIS et aussi une volonté politique, d'ailleurs légitime, portée par l'Exécutif. Cette démarche dont nous venons de souligner le sérieux appelle de la part de l'UDI des demandes de corrections, de portée à la fois générale et particulière.

Des corrections de portée générale, d'abord. La politique aéroportuaire de la Région manque d'ambition, et cela se lit très clairement dans la brève étude d'impact financier dont nous disposons dans la délibération. Selon les informations communiquées, le budget actuel alloué à la politique aéroportuaire, alors que la Région n'est pas compétente, alors que les Départements interviennent, est de 4,3 M€. Il devrait passer à un montant prévisionnel moyen de 5,6 M€ sur la période 2019-2028. Cela veut dire qu'en régime permanent, vous ne rajouter que 1,3 M€ par an, alors qu'il y aura un retrait considérable des départements. Nous pensons qu'il y a là un manque d'ambition. Le travail aérien est en effet structurellement à la hausse comme le prouve le doublement de celui-ci dans les 10 ans passés. Il s'agit donc d'un élément clé de l'attractivité de la région Aquitaine, et donc on peut être pour ou contre les modifications de mobilité de nos concitoyens vers le fait qu'ils utilisent de plus en plus, l'avion.

Donc, première remarque de portée générale. Le financement de votre politique est à notre avis insuffisant, et le fait de le doter de moyens supplémentaires pourrait, à notre avis, résoudre un certain nombre de remarques de nos collègues.

Deuxièmement, la loi NOTre a confié à la Région la compétence des Transports. Président, vous le contestiez ce matin en réunion des Présidents de groupe, mais la réalité, c'est que la loi NOTre est claire là-dessus. Autant on peut discuter sur un certain nombre de conditions dérogatoires, notamment au point de vue touristique, la Région est compétente au niveau Transports. Et dans les transports, il y a les transports aériens. Et d'ailleurs, parallèlement à cette prise en charge de nouvelles compétences, la Région s'est vue confier de nouvelles ressources. Et sa part de CVAE est passée de 25 à 49 %. Alors, vous me direz : il y a le transport scolaire. Vous avez raison. Il y a aussi les zones économiques, mais vous avez aussi le transport aérien là-dedans. Dans le même temps, la loi NOTre exige des Conseils départementaux qu'ils se désengagent de ce secteur qui est le transport aérien, sauf, et je vous demande de bien le noter, sauf dans des situations dérogatoires précises comme les lignes à prépondérance touristique. Or, nous avons beaucoup de lignes à prépondérance touristique dans la région. C'est le cas, par exemple, de Bergerac, de la Rochelle, et d'autres encore, Biarritz d'une certaine manière. En difficultés financières, certains Conseils départementaux ont saisi l'opportunité du nouveau contexte législatif pour annoncer leur retrait brutal, dès l'année 2018 de l'aide financière qu'ils apportaient à certains Syndicats mixtes en charge des aéroports. C'est le cas du Lot-et-Garonne, mais vous avez aussi des situations complexes autour de l'aéroport de Poitiers, de Limoges et bien sûr celui d'Agen.

La Région doit aussi penser sa politique aéroportuaire dans un contexte où elle prend le relais financier qui était auparavant portés par les Conseils départementaux. Visiblement, la proposition qui nous est soumise ne va pas dans ce sens, et cela crée trois conditions excessivement difficile, une à Poitiers, une à Limoges et l'autres à Agen.

Nous avons ensuite, Monsieur le Président, je vous les présente rapidement, déposé cinq amendements. Un premier amendement porte sur la fracture territoriale – amendement n°1. Il rappelle que dans les objectifs de la politique aéroportuaire régionale, l'objectif d'aménagement du territoire doit être prioritaire, notamment un certain nombre d'aéroports de l'Aquitaine de l'intérieur doivent bénéficier de cette priorité.

Nous avons un amendement n° 2 qui encore une fois appelle la Région à avoir une négociation serrée avec les Départements, notamment lorsque l'aéroport est à prépondérance touristique où là, la loi NOTre est claire. Les Départements peuvent continuer à intervenir.

Nous avons retiré les amendements n° 3 et n° 4 parce qu'ils ont été pris en compte par Renaud LAGRAVE et Mathieu BERGÉ.

Sur l'amendement n° 5. Il y a là, à notre avis, même si vous nous avez fournis un certain nombre d'éléments, je remercie notamment votre Directeur Générale des Services, quand même à être prudent dans la manière dont vous manipulez la notion de "majorité qualifiée". En clair, la Région arrive avec 25% et donc va avoir la volonté de maîtriser un certain nombre de délibérations qu'elle appelle stratégiques. Et donc, elle va négocier une majorité qualifiée à 76 %. Cette exigence de contrôler des délibérations stratégiques alors qu'elles ne pèsent que 25 % est peut-être jouable au niveau juridique. Cela a été, en tout cas, discuté avec plusieurs juristes que nous avons contactés. Mais elle est lourde de contentieux et sera difficile à mettre en œuvre entre les majoritaires des Syndicats mixtes et la Région qui arrivera, mais qui n'arrivera qu'avec 25 %. Voilà les trois amendements de portée générale que défendra l'UDI.

Nous avons ensuite deux amendements. L'amendement n° 6 sera porté par Véronique ABELIN. Il concerne l'aéroport de Poitiers. Je ne reviendrai pas là-dessus, Véronique le fera.

L'amendement n° 7 concerne l'aéroport d'Agen. En ce qui concerne Poitiers et Agen, nous considérons, Président, nous l'avons dit en tant que tel aux élus en charge, qu'il y a eu une erreur manifeste d'appréciation. Assimiler Agen qui a 40 000 passagers, avec les aéroports de Périgueux et Angoulême qui n'en ont pratiquement plus aucun. C'est une erreur manifeste d'appréciation. Si elle est maintenue, ce sera à mon avis vécu comme une provocation territoriale.

Je note que dans le texte qui nous est soumis, vous faites un pas vers nous, puisque vous créez une catégorie d'aéroport, je crois qu'il faut sortir le terme "local". Qu'est-ce que c'est ? Ce n'est pas un aéroclub. On va aussi à Paris, donc c'est un aéroport avec rôle de désenclavement du territoire, donc merci de sortir le terme "local", sous observation de la LGV Bordeaux-Paris. Nous sommes raisonnables. Bien évidemment, c'est un évènement que la diminution du temps de transport entre Bordeaux-Paris de 3h à 2h. Et nous acceptons parfaitement le fait qu'il y est une période d'observation. Là-dessus, on a convergé. Ce qui est moins net c'est ce qui se passera après. Pour nous, très clairement si le trafic se maintient, il faut qu'Agen rejoigne le régime de Droit commun et soit financé à hauteur de 25 % dans le SMAD. C'est n'est pas aujourd'hui dans la délibération modifiée que vous nous soumettez. Donc, nous maintenons, l'amendement agenais. Voilà, Monsieur le Président, le résultat de notre travail très détaillé du groupe UDI sur la politique aéroportuaire. Bien évidemment, la position du groupe UDI dépendra du sort que vous réserverez à nos amendements.

M. LE PRESIDENT. – Subvention publique pas assez haute. Je reprends les arguments. Renaud LAGRAVE et Mathieu BERGÉ répondront aux amendements. (*Soupir*). Peut-être. Quand vous êtes devant des priorités et des montages, nos travaux ferroviaires devant les problèmes des entreprises, devant les problèmes de l'éducation, etc., On est sur des crédits de fonctionnement-là ! Pendant le débat que l'on a eu tout à l'heure sur les orientations budgétaires, votre seul discours a été : *baisser vos crédits de fonctionnement*. Maintenant, votre seul discours c'est de dire *augmenter vos crédits de fonctionnement*.

M. DIONIS DU SEJOUR. – Vous ne pouvez pas dire cela Président. C'est trop facile. Et les écologistes réagissent un peu de manière rapide là-dessus, au moins rapide.

M. LE PRESIDENT. – Je ne partage pas l'hostilité à l'égard des aéroports.

M. DIONIS DU SEJOUR. – Vous ne pouvez pas dire cela Président. Aujourd'hui, subventions publics, 4,3 M€ de la Région...

M. LE PRESIDENT. – On rajouter 1,3 M€. Dans un premier temps...

M. DIONIS DU SEJOUR. - Et les Départements aussi. Vous devenez compétents.

M. LE PRESIDENT. – Sur les Départements, j'allais y arriver. Je vous ai fait lire ce matin, ne faites pas comme si vous n'aviez pas lu cette lettre, qui est la lettre de la position légale. Qu'est-ce qu'elle dit ? Je vais la relire aux collègues. C'est très clair.

"Certains Départements de la Région Aquitaine ont tiré la conséquence, la loi NOTre a retiré la compétence générale. A tiré la conséquence qu'ils ont perdu toute compétence pour exploiter des aéroports ou des lignes aériennes, et qu'ils sont tenus pour ce motif de se retirer des Syndicats mixtes. D'autres au contraire souhaitent s'y maintenir, au fondement de la même loi. Un Département peut donc demeuré membre d'un Syndicat mixte dont l'objet serait d'exploiter un aéroport. En conclusion, les Départements ne peuvent regarder la loi NOTre comme leur imposant de se retirer des Syndicats mixtes aéroportuaires."

M. DIONIS DU SEJOUR. – Oui, mais la première phrase, Président, de votre lettre c'était, *"La Région est compétente en matière de transports."* Elle est compétente.

M. LE PRESIDENT. – Jean. Quand on a une réponse légale, je l'avais dit à Pierre CAMANI. Je l'ai à d'autres Présidents de Départements. Aujourd'hui, la DGCL, le Ministère de l'Intérieur a dit le droit. Parce qu'il y a la compétence touristique, parce qu'il y a la compétence agricole, parce que... on peut tout trouver. Parce qu'il y a la compétence aménagement du territoire des départements.

Vous mélangez aussi, et je ne veux pas qu'il y ait d'ambiguïté pour les journalistes qui nous écoutent, sur la CVAE. Vous ne pouvez pas mettre la CVAE, qui a certes du potentiel, singulièrement dans une région aussi attractive que la nôtre, et d'ailleurs la CVAE d'une

année sur l'autre, toute chose égale par ailleurs a augmenté – Jean-Michel, il est parti – Andréa – de 7 M€, toutes choses égales par ailleurs. Sauf que la CVAE nous a été transférée uniquement pour les transports scolaires. Enfin, subitement, uniquement pour les transports scolaires et les transports interurbains. Pour compenser ce que les Départements mettaient. Peut-être que dans 4 ou 5 ans, si l'on est aussi dynamique, peut-être que l'on pourra tirer de cette augmentation, la possibilité de développer d'autres politiques prioritaires. Sinon, cela ne marche pas, enfin. D'ailleurs, qui a dit, je crois que c'est Yves D'AMÉCOURT, je ne sais plus, ou Joan TARIS : "*Attention, nos ressources se rétractent.*". Vous ne pouvez pas maintenant me dire à l'occasion d'un dossier qui vous intéresse, qui intéresse votre commune, *mais il faut que vous lâchiez les cordons de la bourse.*

M. DIONIS DU SEJOUR. – Président, les Départements se retirent, c'est un fait. Et donc, la question de la prise de relais est posée.

M. LE PRÉSIDENT. – C'est une liberté. Jean. Vous m'avez demandé ce matin de me battre pour que les Départements reviennent. Je suis prêt à faire déposer un amendement aussi pour que les CCI reviennent et pour défendre les opérateurs publics, que les CCI avec qui sur ce plan-là travaillent, soient bien au Syndicat mixte. Je vais proposer un amendement. On va en parler avec Renaud, Mathieu, et j'espère Florent BOUDIÉ et les autres parlementaires qui sont ici, de telle sorte que l'on débloque ce point. Vous m'avez demandé ce matin d'être "punchy" à l'égard des Départements. Je vais l'être, mais si l'on n'a pas un élément de base réglementaire, cela va être compliqué. Là, on l'a. Donc, faisons attention ! Qu'est-ce qui s'est passé pendant la loi NOTRe. J'y ai passé quatre jours et quatre nuits. A chaque fois on a essayé de remettre en cause la suppression de la clause générale de compétence, pour l'agriculture, pour les uns. Vive notre ami Germinal PEIRO. Pour le tourisme pour les autres. Pour l'aménagement du territoire pour un certain nombre. Pour l'emploi pour d'autres. Le pays centralisé ressortait son émiettement comme à chaque fois. Monsieur GUERIN.

M. GUERIN. – Merci Monsieur le Président. Je serai assez bref, parce que beaucoup de choses ont déjà été dites sur ce dossier par mes différents collègues. Sur la forme, la volonté de faire une réunion ce matin avec un certain nombre de représentants des groupes pour essayer d'étudier des "amendements" à cette délibération, est vue de ma part plutôt d'un bon œil. Je salue d'ailleurs le travail de Mathieu BERGÉ et Renaud LAGRAVE qui ont été cordiaux en la matière, et je crois que le travail de fonds est fait. Après sur l'étude en elle-même, on peut s'interroger. Je souscris au propos tenus par mon collègue Olivier CHARTIER. Je ne serai pas très long sur la politique générale, je vais m'en tenir à Limoges, puisque c'est un cas d'espèces qui me tient à cœur, vous vous en doutez. Beaucoup de sujet ont été relevés sur d'autres critères.

Sur Limoges, j'ai cependant une interrogation quant à la volonté de baisse de la participation régionale de 49,7 à 25 % sur 10 ans, au moment de la prochaine délégation de service public. Vous écrivez dans la nouvelle délibération, *réduction à conditionner aux actions engagées pour le désenclavement du territoire*. Ce matin, lors de votre discours introductif, vous avez parlé de la situation du désenclavement de Limoges et de la situation, je cite, *critique* que Limoges traversait. Vous avez dit vouloir vous appuyer sur la volonté des élus locaux, et vouloir écouter ces élus locaux pour savoir ce qu'ils voulaient. Alors, Président, je suis désolé de vous le dire, mais ils ne sont déjà pas d'accord entre eux. Donc, cela va déjà poser problème. Ils ne sont même pas d'accord entre eux au sein de leur propre formation politique, donc cela risque de poser un double problème. Ce que l'on voit sur Limoges aujourd'hui, c'est que le contribuable limougeaud, limousin au sens large, a payé à plusieurs reprises par ces deniers, des études pour financer une LGV qui ne verra jamais le jour. Elle a été enterrée en grandes pompes, il y a peu de temps de cela. On attend toujours d'avoir le moindre coup de pioche notable sur la RN 147. Toujours rien. Donc quand vous dites vouloir conditionner aux actions engagées pour le développement du territoire, au désenclavement du territoire, j'entends ce que dit le Vice-Président LAGRAVE, *où on a interpellé*. Quand c'est "on", c'est le Maire de Limoges, le Premier Vice-Président de la Région aussi Président de l'agglomération, c'est vous-mêmes, *Madame le Ministre sur ce sujet*. Très bien. Des ministres qui ont été interpellés sur le désenclavement de Limoges, il y en a eu beaucoup sur les 30 dernières années. Malheureusement, on n'a pas vu arriver grand-chose. Vous savez, les promesses n'engagent que ceux qui les reçoivent. J'ai beau être très jeune en politique, en ce qui concerne le désenclavement du territoire limousin et de Limoges en particulier, j'en ai déjà beaucoup trop reçu pour assez peu de résultats. Donc, j'attends de voir ce qui va se passer. Je ne mets pas en doute votre parole. Je ne nie pas que vous soyez sans doute très persuasif en la matière. Maintenant, factuellement cette baisse même lissée sur 10 ans m'inquiète. Elle m'inquiète d'autant plus quand je lis la deuxième phrase : *et conditionnée aux économies que pourra faire l'aéroport afin que la mise à niveau ne fasse pas supporter de charges supplémentaires aux Collectivités locales*. Si la Région se désengage sur les 10 prochaines années, que ce soit sur les 5 dernières de ce laps de temps de 10 ans, ou à raison de 2,5 % par an. Cela fait quand même près d'un quart du budget de l'aéroport de Limoges qu'il va falloir aller chercher ailleurs. Parce que je ne vois pas comment vous allez faire fonctionner cet aéroport en maintenant une offre de service digne de ce nom, à la population. Que ce soit à vocation touristique ou à vocation de développement économique. Je ne vois pas comment vous n'allez pas réduire cette offre si vous n'allez pas compenser la perte et ce désengagement de la Région. Je ne vois pas comment c'est possible. À moins de réaliser des économies très substantielles sur le financement de l'outil lui-même, sur les investissements, sur certaines lignes, voire sur le

personnel. Donc, permettez-moi d'avoir des inquiétudes, des interrogations, quant à la façon dont les choses vont se passer pour ce qui concerne cet aéroport.

D'autres interrogations interpellent également le groupe Les Républicains CPNT. Elles ont été évoquées. Je n'y reviendrai pas parce que cela a déjà été relativement long.

Maintenant, sur les Départements. Vous dites avoir un texte de loi qui fait foi, bien évidemment, je ne le mets pas en cause. Néanmoins les Départements peuvent rester. Ils n'en ont pas l'obligation légale. Et vous savez, il va falloir être très persuasif.

M. LE PRESIDENT. – Pas plus que nous.

M. GUERIN. – Ah si, Président. Je suis désolé, la compétence Transports, c'est vous qui l'avait Président.

M. LE PRESIDENT. – Non. Nous n'avons aucune obligation. Ecoutez. Si on n'est pas contents de tout cela, je retire le dossier, et je ne le repasse pas. Je ne sais pas qui serait ennuyé.

M. GUERIN. – Président. On n'a pas souvent l'occasion de se parler, mais je ne comprends pas. Systématiquement, lorsque l'on n'est pas d'accord avec vous, vous vous emportez. On a le droit de ne pas être d'accord. On a le droit d'être des élus de territoire qui ne sont pas en phase avec ce que vous voulez faire.

M. LE PRESIDENT. – Mais, faites attention aux arguments que vous utilisez.

M. GUERIN. - Je suis désolé. La compétence Transports, Président, c'est une compétence régionale.

M. LE PRESIDENT. – Non.

M. GUERIN. – Aujourd'hui, le Département a perdu la clause de compétence générale. Ce n'est pas à vous que je vais apprendre cela, quand même, vous le savez mieux que moi. Dans mon département, comme dans le Lot-et-Garonne, les Départements ont souhaité se retirer du tour de table. Votre Premier Vice-Président qui est assis à votre droite, a participé avec le Préfet de la Haute-Vienne à faire en sorte que le département de la Haute-Vienne reste dans le tour de table. Ils voulaient partir avec des arguments que seul un juge administratif aurait pu décider de valider ou pas valider. Jusqu'à preuve du contraire, ni vous ni moi ne sommes juge administratif. Il y a là, pour moi, non pas un flou juridique, mais une interprétation. Les Départements peuvent. Cela ne veut pas dire qu'ils doivent. Donc, dans le cas d'espèce de Limoges, je suis quelque peu circonspect, quelque peu inquiet, notamment à ces conditions d'économie, parce que ce n'est pas faire offense à Andréa BROUILLE qui est ici présente, elle est Présidente du Syndicat mixte de l'aéroport Limoges-Bellegarde. Lui dire aujourd'hui qu'elle va devoir réaliser des économies chiffrées au bas mot à 150 000 €

par an, si vous lissez sur 10 ans, c'est-à-dire 1,5 M€ en gros sur le budget de l'aéroport. Je me demande comment on va réaliser ces économies. Parce que si l'on ne l'a pas fait, et comme le dit très justement Gérard VANDENBROUCKE c'est peut-être tout simplement que l'on n'a pas pu le faire. Et dire aujourd'hui, d'un seul coup parce qu'il y a un changement de gouvernance, on va pouvoir faire des économies, c'est un peu faire injure à ceux qui sont vos amis politiques, qui ont gérés cet aéroport pendant de très nombreuses années. Merci Monsieur le Président.

M. VANDENBROUCKE. – Un mot, et j'irai relativement vite parce que bien des choses ont déjà été dites. J'aimerais faire remarquer à Guillaume GUERIN, pour qui j'ai par ailleurs une certaine estime, il le sait, que s'il se définit comme étant jeune en politique, moi je considère qu'il est déjà un vieux routier parce qu'il utilise déjà toutes les vieilles ficelles que d'autres ont utilisées bien avant lui. Les vieilles ficelles, c'est notamment le fait de faire peur, faire peur au personnel, et cela bien d'autres l'ont fait avant. C'est une manœuvre politicienne, et elle n'est pas tout à fait digne des élus que nous sommes ici.

Je rappelle également l'autre manœuvre, c'est de faire parler les gens. Monsieur GUERIN vous me faites parler. Je suis grand capable de parler tout seul, et je vais le faire. Et je vais dire ce que j'ai à dire évidemment.

L'autre manœuvre, c'est de triturer un peu la vérité. Vous avez évoqué le cas du Conseil Départemental de la Haute-Vienne. Le Conseil Départemental de la Haute-Vienne, effectivement, a négocié, et dur. Il a même laissé entendre qu'il pourrait partir. Mais il est resté. Il est resté pourquoi ? Parce qu'il a été convaincu de rester, tout simplement. Quand je dis "on", je n'en tire pas toute la gloire. J'y étais pour quelque chose, c'est vrai. Andréa aussi, et le Préfet également nous y a aidé. Mais enfin, tout cela a fait qu'aujourd'hui la situation n'est pas tout à fait celle que vous décrivez et les peurs que vous attisez sont des peurs que vous exagérées, je vous le dis très gentiment, vous le savez bien.

À ce stade de notre débat, j'en reviens à mon propos. Il est, je crois, important de bien garder présent à l'esprit deux principes essentiels qui ont été rappelés ce matin encore par vous Monsieur le Président. Principes qui doivent guider, je vous le rappelle, l'ensemble de nos décisions, et par seulement sur les aéroports, de nos décisions concernant les divers territoires constitutifs de Nouvelle-Aquitaine.

Le premier principe. C'est clair, l'harmonisation ne veut pas dire l'uniformisation ni à court, ni à moyen terme. Si on part sur cette voie, on irait très vite à la catastrophe

Deuxième principe. La justice territoriale, elle passe, vous l'avez rappelé ce matin, Monsieur le Président, par un traitement inégalisé des territoires en fonction de leur degré de

fragilité, de vulnérabilité, en fonction cette fracture que vous évoquiez tout à l'heure, Monsieur le Maire d'Agen.

Ces deux principes donc, nous devons les appliquer aussi à nos stratégies aéroportuaires, et c'est pourquoi, vous avez dans votre délibération Monsieur Mathieu BERGÉ et Monsieur Renaud LAGRAVE, vous avez proposé de traiter à part, le cas de l'aéroport de Limoges. Alors, j'ai insisté un peu lourdement, et pardonnez-moi tout de même, il faut le dire, il faut que vous le sachiez, et vous le savez bien, on ne vient pas facilement à Limoges. Et quand on vous propose des réunions à Limoges, on voit bien que les uns et les autres ont tendance un peu à trainer des pieds. Parce que c'est loin, parce que Limoges est un territoire enclavé – pardonnez-moi je n'aime pas parler comme cela de mon territoire – mais un territoire enclavé sans doute durablement. C'est une ancienne capitale régionale, je le rappelle, comme Poitiers, comme Bordeaux. Mais contrairement à Poitiers et Bordeaux, Limoges ne bénéficie pas de la très grande vitesse ferroviaire. Il n'y a pas 20 allers/retours, ai-je entendu, par jour. Et ce n'est pas depuis 15 ans que les choses se font. Il n'y a pas aujourd'hui de grande vitesse ferroviaire et les propositions de substitution qui ont été faites aujourd'hui, au mieux elles seront valables demain, et surtout après-demain, si jamais elles se réalisaient, parce que l'on voit bien qu'elles ne sont que la résurgence de pseudos solutions qui ont déjà été évoqué par le passé et qui ont toutes été rejetées, dans le passé, après étude par un rapport qualité/prix calamiteux.

Limoges n'est donc pas prête d'être connectée au réseau ferroviaire européen de la grande vitesse. Elle n'est pas prête non plus d'être connectée au réseau tout simplement rail vers Lyon. Et Limoges est si mal connectée aujourd'hui par le rail à Poitiers, à Angoulême, voire Périgueux, que je vais arrêter là une énumération qui serait une énumération à donner la déprime au plus optimiste d'entre nous.

Mais, elle n'est pas prête non plus de l'être connectée au réseau national des communications routières rapides. Il n'est que d'emprunter, vous le faites parfois sans doute, ce chemin de chèvres, enfin chèvres. Les chemins de chèvres sont moins accidentogènes que la route nationale qui aujourd'hui relie Limoges à Poitiers, pour s'en convaincre.

Aujourd'hui, l'aéroport constituerait donc la seule perspective de désenclavement, vers Paris ou Lyon, portes de déplacements internationaux, indispensables au développement des entreprises, cela a déjà été dit, au développement de l'Université, cela a été rappelé également. Bref aujourd'hui, c'est une opération importante qu'il nous faut mener parce que nous n'avons pas non l'OSP, et faute de cette OSP, les tarifs pratiqués sur les lignes de Limoges à Lyon, de Limoges à Paris sont des tarifs tout à fait prohibitifs.

Alors, je voudrais aussi le rappeler, si la Région a aujourd'hui une participation proche de 50 % dans la gestion de l'aéroport de Limoges, c'est parce que la Région Limousin, à l'époque où je la présidais d'ailleurs, a mené voici quelques années une opération de sauvetage lorsque la Chambre de Commerce, victime de ponctions budgétaires, a été contrainte de se désengager. Quant aux autres Collectivités, le Département d'une part, hier la ville de Limoges, aujourd'hui l'agglomération d'autre part, elles ont fait et feront leur devoir mais leurs marges de manœuvre sont évidemment très faibles.

Voilà mes chers collègues, ce que je tenais à vous dire. L'uniformisation, même à long terme ne peut être un objectif. Et l'harmonisation n'est envisageable qu'à deux conditions. La première, c'est qu'elle soit précédée, comme le texte que vous nous proposez, le prévoit, d'un vrai travail préalable portant sur le désenclavement du territoire, et aboutissant à des propositions de solutions pérennes. La deuxième condition écrite également dans le document annexe, c'est qu'elle ne détériore pas l'équilibre des participations en faisant supporter des charges supplémentaires aux Collectivités locales, et PCI partenaires.

Voilà Monsieur le Président, et cher collègues, je souhaitais que ces propositions, ces conditions qui figurent dans le dossier que vous nous avez donné, soient réaffirmées avec force, et j'irai même un peu plus loin. Je voudrais qu'un groupe de travail et de propositions soit mis en place, et pourquoi pas dans le cadre de la préparation du SRADDET, sous votre autorité, pour que l'on travaille à cette notion de désenclavement pour Limoges, certes, mais pour d'autres territoires de la grande Région.

M. LE PRESIDENT. – Pourquoi pas. Merci. Alors, j'ai oublié deux personnes. Le groupe Verts et ensuite Véronique ABELIN, mais qui doit présenter les amendements. Je vous rappelle qu'il est 19h40. Et que l'on est encore au 7.

Mme MOEBS. – Monsieur le Président, chers collègues. Notre groupe salue tout d'abord l'immense travail qu'a mené notre collègue Mathieu BERGE sur ce dossier, et notre association à cette réflexion, et à la prise en compte de certaines de nos demandes. Nous considérons que cette stratégie aéroportuaire est une réelle avancée pour amorcer nos convictions et demandes répétées depuis de nombreuses années. En effet, pour la première fois, notre Région va stopper les investissements dans les aéroports, en se concentrant simplement sur des dépenses de fonctionnement, et une égalité de traitement par catégorie d'aéroports. La participation à 25 % dans les Syndicats mixtes des aéroports de La Rochelle, Biarritz, Bergerac, Brive, Pau, et Limoges, sous conditions de minorité qualifiée et contrat d'objectif qui sera suivi, est une très bonne chose pour peser sur les décisions en matière de trafic et de développement durable.

Nous appelons également fortement à ce que la société aéroportuaire de Bordeaux-Mérignac reste sous gouvernance publique, et ne soit pas privatisée comme celle de Toulouse, car cet élément est le socle de notre politique et stratégie de la Nouvelle-Aquitaine. Pour les autres aéroports, la possibilité de participer sur certaines lignes, comme par exemple ligne OSP Poitiers-Lyon ou Agen-Paris, est claire et cohérente.

La création d'un établissement public aéroportuaire pour porter l'ensemble des aéroports faisant l'objet des 25 % de participation dans le Syndicat mixte, et de la société aéroportuaire de Bordeaux-Mérignac, va permettre de construire, de suivre une politique...

M. LE PRÉSIDENT. – Je ne voudrais pas vous troubler, sous le contrôle de Renaud LAGRAVE, cette structure régionale n'a pas vocation à prendre l'autorité sur Bordeaux.

Mme MOEBS. – Ce n'est pas cela. C'est-à-dire que la société aéroportuaire en fera partie de cet établissement public administratif.

M. LE PRÉSIDENT. – À travers cette création, ce sera une structure de coordination, mais ne considérons pas qu'elle va avoir tous les pouvoirs.

Mme MOEBS. – Non bien sûr. Mais cela va pouvoir faciliter justement les relations avec les aéroports proches comme Fontarabie, Toulouse et Nantes. Ces mesures peuvent à moyen terme conduire à la fermeture de certains aéroports avec un report modal plus vertueux vers le ferroviaire vers Paris, et une maîtrise des dépenses publiques. D'autre part, ces mesures vont pouvoir mettre fin au développement des lignes low-cost et la mise en concurrence de territoires – s'il vous plaît, est-ce que vous pouvez avoir un peu de respect – qui sont actuellement dans l'obligation de se soumettre au chantage initié par Ryanair.

Mais malgré la prise en compte des exigences de critères de développement durable dans les futurs contrats d'objectif, il nous paraît capital de rappeler que les avions sont les plus gros émetteurs de GES par kilomètre parcouru, et l'absence de taxation sur le kérosène. D'autre part, l'aéronautique est un secteur exclu des négociations internationales sur le climat.

C'est pour ces raisons que les élus écologistes ne soutiennent pas les subventions pour ce mode de transport. De plus, la Région Nouvelle-Aquitaine s'est engagée dans des objectifs ambitieux de réduction de gaz à effet de serre, et dans ce sens, il y a une contradiction forte. Nous demandons, pour prendre de la hauteur, que soit explicitement inscrit avec la création de l'établissement public aéroportuaire qu'une taxe carbone soit instaurée, et dédiée aux financements de report modal, et que les lignes transversales ferroviaires voient ou revoient le jour, comme La Rochelle-Lyon, Poitiers-Lyon, et Bordeaux-Lyon.

Pour toutes ces raisons, notre groupe s'abstiendra sur cette délibération et nous voterons contre tous les amendements emportés par l'UDI, qui font perdre à notre sens, l'esprit de notre délibération. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. – Je demande à Madame ABELIN de présenter les amendements. Mais Jean les a déjà présentés. Vous voulez reprendre la parole encore une fois.

M. DIONIS DU SEJOUR. – On en a cinq. Les trois premiers, on a dit ce que l'on avait à dire. Sur Poitiers et Agen, nous demandons à les présenter, Monsieur le Président. Et Véronique ABELIN présentera Poitiers, et je présenterai Agen.

M. LE PRESIDENT. – Bon, mais faites-le s'il vous plaît, parce que vous les avez déjà développés. Alors, Madame ABELIN, Poitiers.

Mme ABELIN – Sur Poitiers, l'amendement visait à acter l'intégration au capital à hauteur de 25 % de la Région. Nous avons bien pris acte des avancées suite à cet amendement que vous avez eu en groupe de travail. Pour nous, il reste quand même beaucoup d'inconnus. Nous n'avons pas le montant sur l'OSP, la rédaction est quand même conditionnée à des conditions très floues : "*sous réserves d'une analyse multicritères*" cela laisse quand même le champ à beaucoup d'interprétations.

M. LE PRESIDENT. – Donc, votre amendement vise à faire que l'on rentre à 25 % dans l'aéroport de Poitiers.

Mme ABELIN. – Tout à fait.

M. LE PRESIDENT. – Très bien.

Mme ABELIN – Je voulais juste apporter deux précisions et ce sera terminé. La première. C'est que vous avez parlé d'1% de touristes venant en avion pour le Futuroscope, mais 1 % qui peut aller jusqu'à, au total 4,6 M de touristes sur certaines années, donc ce n'est quand même pas anecdotique, sachant que ce sont des touristes qui restent dormir, donc avec des impacts financiers, qui sont là aussi pas anecdotiques.

M. LE PRESIDENT. – Je croyais qu'il y avait 3 M de visiteurs au Futuroscope ?

Mme ABELIN. – En 2012, on a atteint 4,6 M de visiteurs sur le Futuroscope.

M. LE PRESIDENT. – Donc 1 % de 4,6 M, cela ne fait pas 3 M de touristes qui viennent en avion.

Mme ABELIN. – Je n'ai pas dit cela du tout Monsieur le Président. J'ai dit que ce n'était pas anecdotique, c'est tout. Je n'ai pas dit cela du tout Monsieur le Président. J'ai dit que 1 % de 4,6 M ce n'était pas anecdotique surtout quand on reste dormir. Economiquement, ce n'est pas neutre.

La deuxième chose. Je viens d'un Bassin qui est très industriel, comme vous le savez. C'est la quinzième zone d'emploi la plus industrielle sur les 348 qui existent en France. Avec des sous-traitants de THALES, des sous-traitants du milieu constructeurs automobiles comme FIAT. Vous ne pouvez pas leur dire que la LGV suffit. Vous ne pouvez pas leur dire cela. Ce n'est pas possible. Ils ont besoin d'aller en Italie. Ils ont besoin d'aller en Angleterre. Cet aéroport est absolument indispensable pour cela. Et toutes les incertitudes qui touchent l'aéroport sont un risque de délocalisation, pour nous.

M. LE PRESIDENT. – Excusez-moi. Ce n'est pas raisonnable que vous teniez ce discours pour Poitiers. Ce n'est pas sérieux. Je connais trop le monde de l'entreprise. Je veux dire, aujourd'hui, vous ne pouvez pas à partir d'un aéroport, que ce soit Poitiers, Pau, Biarritz, et même pas Bordeaux qui a des difficultés pour faire des liaisons internationales. Je me bagarre pour réouvrir la liaison Bordeaux-Francfort, qui vient d'être réouverte, qui va peut-être fermée. Vous ne pouvez pas tenir ce genre d'argument. Il n'est pas acceptable. Il n'est pas raisonnable. Il n'est pas sérieux. Aujourd'hui, quelqu'un de Poitiers va prendre son avion international à Charles-de-Gaulle.

Mme ABELIN – Non, ce n'est pas vrai. Sauf s'il va à Lyon, sauf s'il va à Turin. Sauf s'il va à Milan, sauf s'il va à Venise, sauf s'il va à Edinbourg, sauf s'il va à Londres. Voilà, il le prend à Poitiers.

M. LE PRESIDENT. – D'accord. Voilà, tant mieux.

Mme ABELIN. – On est d'accord. Je rajouterai juste une chose. Je maintiens la demande de scrutin public, pour le vote sur cette délibération.

M. LE PRESIDENT. - Jean ? Donc, c'était l'amendement n°4 ?

M. DIONIS DU SEJOUR. – Non, c'était le 6, et l'on va faire le 7 sur Agen.

M. LE PRESIDENT. – Non, mais attends Jean ! On ne va pas passer des heures et des heures où vous allez me refaire le même discours, trois fois ! Donc, tu présentes ton amendement, et après je déroulerai les amendements, et Renaud et Mathieu répondront.

M. DIONIS DU SEJOUR. – C'est ce que je propose Président. Mais permettez quand même que l'on dit les choses. Le débat est sur la compétence de la Région. La Région est compétente en matière de transports. Toutes les Régions, Président. Toutes les Régions interviennent sur le transport aérien. Lorsque vous dites, mais on sent bien que vous ne le ferez pas, et j'espère que vous serez raisonnable pour ne pas le faire : "*Moi, si cela continue, je n'interviens pas dans le transport aérien*". Toutes elles interviennent de manière lourde. Donc, aujourd'hui, vous n'étiez pas compétent, vous mettiez 4,3 M€. Compétent, vous... Mais oui, mais c'est important. C'est le cœur, c'est le cœur...

M. LE PRESIDENT. – Ecoutez. C'est assez. D'accord ?

M. DIONIS DU SEJOUR – L'amendement sur Agen. Vous avez sur Agen, je l'ai dit, fait une erreur d'appréciation. Je demande que ce soit corrigé. Il y avait deux choses dans notre proposition d'amendement. Premièrement, la période d'observation. On est d'accord, là-dessus. La deuxième, c'est que l'on dit : *"Si le trafic se maintient à un niveau raisonnable, il faut assimiler Agen à un aéroport de désenclavement économique"*. Ce qu'il est. Il n'y a quand même pas le feu là-dessus. Et si cela pouvait nous faire plaisir, gentiment, vous sortez le *"local"* à *"l'aéroport local"*. C'est un aéroport de désenclavement économique. Donc, il y a un deuxième point, on vous demande d'intégrer cela, ce n'est quand même pas la mer à boire. Cela veut dire très clairement que si le trafic baisse, et bien on en tirera les conséquences. S'il est maintenu, il y a le régime commun, notamment avec Brive. Mais il faut le dire. On l'a mis dans l'amendement. Voilà.

M. LE PRESIDENT. – Je ne sais plus quels sont les amendements qui sont dedans. Je donne la parole à Renaud LAGRAVE.

M. LAGRAVE – J'ai dans l'ordre Président, si vous voulez bien. Mais auparavant comme je voudrais rectifier un ou deux points, et que Mathieu puisse donner quelques informations sur l'aéroport de Pau et sur l'aéroport de Limoges, parce qu'il y a quand même quelques inexactitudes qui ont été dites.

D'abord, vous dire une chose. C'est que Jean DIONIS ce matin parlait du travail des Commissions et qu'il fallait que l'on puisse travailler en Commission. On fait une Commission ce matin, et finalement on passe le même temps en plénière. Je fais un constat, c'est tout.

La deuxième chose que je voudrais dire et je parle sous le contrôle du Président de la Commission d'appel d'offres. Parce que je souhaite que le Président de la Commission d'appels d'offres, s'il le juge utile, dise ce qu'il a à dire sur le choix de l'assistance à maîtrise d'ouvrage qui est remise en cause par deux élus, qui disent tout le mal qu'il faudrait penser sous prétexte qu'ils seraient je ne sais quoi, a dit Monsieur CHARTIER.

M. CHARTIER. – On n'a pas dit cela, on s'interroge.

M. LAGRAVE. – Si, si. Vous avez laissé entendre...

M. CHARTIER. – Reprenez Monsieur, reprenez...

M. LAGRAVE. – Attendez, moi, je ne vous ai pas coupé, Monsieur...

M. CHARTIER. – Reprenez, reprenez.

M. LAGRAVE. – Je ne vous ai pas coupé, Monsieur CHARTIER

M. CHARTIER. – Ne dites pas de choses inexactes.

M. LAGRAVE. – Silence.

M. CHARTIER. – Calmez-vous. Faut se calmer un petit peu

M. LAGRAVE. – Monsieur CHARTIER. Calmez-vous. Eteignez votre micro...

M. LE PRESIDENT. – Allez, on passe aux amendements.

M. LAGRAVE. – Eteignez votre micro. Descendez la température. Arrosez-vous un peu, cela va aller bien.

M. LE PRESIDENT. – Renaud !

M. LAGRAVE. – Aujourd'hui, vous mettez en cause...

M. CHARTIER. – Vous n'aviez qu'à nous donner l'étude, Monsieur LAGRAVE

M. LAGRAVE. – Je vais y venir à l'étude...

M. CHARTIER. – Vous êtes bien gêné pour répondre.

M. LE PRESIDENT. – S'il vous plaît...

M. LAGRAVE. – Je vais y venir à l'étude, Monsieur CHARTIER, justement. Vous avez mis en cause, une entreprise qui a été choisie par la Commission d'appels d'offres. J'en prends acte, et je pense que c'est de mauvais augure pour cette entreprise en question, qui travaille pour beaucoup de Collectivités, et qui a travaillé sur un certain nombre de stratégies aéroportuaires européennes. Vous regarderez attentivement puisque vous avez visiblement regardé, mais pas forcément tout.

M. CHARTIER. – Vous ne me l'avez pas donné.

M. LAGRAVE. – Mais, il y a un problème Monsieur CHARTIER.

M. CHARTIER. – Quel problème ?

M. LE PRESIDENT. – Attendez. Il n'y a pas de dialogue en dehors de la parole que je distribue.

M. LAGRAVE. – Je ne vous ai pas coupé tout à l'heure. Il ne m'a pas semblé.

M. CHARTIER. – Regardez, Monsieur le Président. On ne va pas quand même se laisser insulter par Monsieur.

M. LAGRAVE. – Je ne vous ai pas coupé tout à l'heure, quand vous êtes intervenu.

M. CHARTIER. – Vous dites des choses fausses. Vous dites des choses inexactes.

M. LAGRAVE. – Vous avez l'air de monter en température.

M. LE PRESIDENT. – Renaud, on va passer aux amendements.

M. LAGRAVE. – Je veux juste vous dire que nous avons fait une présentation de l'étude avec le Cabinet, à trois reprises, et que les groupes ont été invités. Vous vérifierez avec les Présidents de votre groupe, et qu'il y avait des collaborateurs et des élus de votre groupe qui sont venus avec une présentation Powerpoint qui a été renvoyée avec un compte-rendu dans lequel vous trouviez l'ensemble de l'étude, peut-être pas à la virgule près, mais l'ensemble telle qu'elle a été présentée. Ensuite, nous avons eu une rencontre avec l'ensemble des Syndicats mixtes, cela a été rappelé d'ailleurs avec une conférence territoriale avec les onze Syndicats mixtes qui sont venus ici. Ensuite, nous avons réuni, sous contrôle de la Présidente, la Commission. À la demande du Président, nous avons organisé une réunion avec les Présidents de groupe, pas plus tard qu'il y a quinze jours, pour à nouveau représenter l'ensemble des éléments, à deux reprises, avec la société qui nous a accompagnés. C'est-à-dire qu'à chaque fois, nous avons essayé depuis le début de faire une concertation la plus large possible, et cela avait été rappelé par le Président, lors de la dernière plénière. Je voudrais juste rectifier d'un chiffre, si vous le permettez, la participation de la Région. Jean DIONIS évoquait 5,6. C'est la moyenne lissée jusqu'à la fin de l'intervention. Sauf que sur les deux prochaines années, c'est un effort de 2 M, puisque c'est 6,3 M pour 2019 et 2020. C'est indiqué dans la délibération, et la suite est lissée à 5,8. Il ne faudrait pas faire penser qu'avec 1 M comme tu as pu le dire tout à l'heure, on est sur un effort de 2 M€ parce qu'il y a un certain nombre d'aéroports et de Syndicats mixtes qui nous ont fait savoir qu'il y avait des investissements importants sur les deux prochaines années, et on n'a pas inventé cette somme. On y a travaillé avec les structures qui nous ont dit : Voilà les investissements que nous avons à faire, et c'est la raison pour laquelle les deux prochaines années, il y a 6,3 et qu'en moyenne, il y aura 5,6.

La priorité, le Président l'a rappelée, je n'y reviens pas. C'est évidemment le ferroviaire.

Sur le débat, sur la question "est-ce que l'on est compétent, pas compétent ?" On est aussi compétent que les Départements. C'est-à-dire que la loi ne transfère pas les aéroports aux Régions. Elle dit : *'Les Régions peuvent intervenir au titre du développement économique, au titre des transports, au titre du tourisme, au titre du désenclavement.'* Mais elle ne donne pas la compétence des aéroports aux Régions. Et c'est la seule chose juridique que je vous indiquer. C'est que nous avons la même capacité que les Départements à intervenir. Et c'est la raison pour laquelle, mon cher Jean. Je veux vous dire parce que des Départements souhaitent se retirer, c'est ce que vous avez l'air de dire. J'indique immédiatement, que dans le cadre de la participation au Syndicat mixte de la Rochelle, nous allons créer un Syndicat mixte au 1^{er} janvier 2018 dans lequel aujourd'hui le département de la Charente-Maritime nous demande non seulement de le créer, mais d'y participer. C'est-à-dire qu'il y aurait aujourd'hui du droit, dans un département, et au moment

où certains voudraient se retirer d'autres pourraient créer un Syndicat mixte de gestion d'un aéroport. Je sais bien que l'on peut décentraliser beaucoup de choses, mais là, à ma connaissance, il y a un droit et un seul. Cela veut dire qu'au moment où l'on est en train de rédiger les statuts avec le département de la Charente-Maritime, d'autres diraient : *je ne peux pas*. Donc j'invite juste celles et ceux qui éventuellement ont des craintes de prendre l'attache du département de la Charente-Maritime, si vous ne nous croyez pas, pour voir comment on est en train de créer le Syndicat mixte ensemble.

Dernier point. Par rapport à Limoges. Monsieur GUERIN, je l'ai redis ce matin, et je le redis puisque vous en reparlez publiquement, et je parle sous le contrôle de Gérard VANDENBROUCKE qui était présent à la même réunion que moi, j'ai fait le même constat que vous. À la réunion qui était organisée par la Ministre au cours de laquelle on parlait de donner suite au rapport DELBARD avec le désenclavement. Très bien. Les uns et les autres se sont exprimés. J'exprimais, au nom du Président, la position et la demande de la Région, non pas comme cela a été dit par certains dans 20 ans, 30 ans, 40 ans. Non. J'ai demandé les choses très simplement. Le retour de l'État à l'OSP de Limoges immédiat. Là, pour le budget 2018. C'est très simple. Il suffit qu'ils mettent 1M demain dans l'OSP de Limoges. C'est fait.

Deuxième chose, j'ai demandé au nom de la Région à ce qu'il y ait une participation qui est prévue dans le cadre du CPER, sur lequel mercredi matin, j'ai un Comité de pilotage avec le Préfet de Haute-Vienne sur la RN 147 puisque c'est dans le CPER, qui rajoute les montants nécessaires pour que l'on puisse sortir ce dossier.

Troisième proposition. Il y a aujourd'hui des difficultés sur les lignes ferroviaires entre Limoges-Angoulême et Limoges-Poitiers que chacun connaît, ici, avec des ralentissements à 60 kms/h. J'ai dit dans le cadre du CPER, de la même manière, rallonger et on saura réparer ces deux lignes qui n'ont pas été touchées depuis les années 60,70,80 pour certains endroits. Moi, c'est immédiat. Ce n'est pas demain, après-demain, dans 20 ans, dans 30 ans. Ce sont les demandes que nous avons formulées lors de cette réunion avec la Ministre. Je ne sais pas s'ils le feront. Mais, en tout cas, nous avons formulé des choses qui sont immédiatement applicable dans le budget de 2018. Je laisse Mathieu répondre sur Pau et sur Limoges concernant les aéroports.

M. BERGÉ. – Je vais être extrêmement rapide parce qu'énormément de choses ont été dites. Tout d'abord, je partage l'analyse d'Olivier CHARTIER, tout à l'heure, quand il parlait de Poitiers, qui disait : *l'important c'est la liaison transversale.* C'est pour cela d'ailleurs que nous finançons l'OSP en direction de Lyon.

Concernant Madame CHEYROUX qui parlait de musèlement égalitariste. Ecoutez, à priori ce musèlement égalitariste attire énormément puisque tout le monde veut contractualiser à 25 % avec nous. Et pour le cas spécifique de Pau. Je suis Vice-Président de l'aéroport de Pau, et le Président de l'aéroport de Pau apporte tout son soutien à notre stratégie. Donc, là-dessus, ce n'est pas du tout ressenti comme tel sur le territoire du Béarn.

Sur la situation Pau-Tarbes. Que dire ? L'OSP de l'aéroport de Tarbes se termine en 2021. J'espère que nous aurons l'intelligence, notamment à partir du moment que nous aurons notre stratégie, de nous mettre autour de la table pour voir comment travailler avec cette plateforme aéroportuaire.

Juste rapidement, pour M. DIONIS, qui dit qu'il manque d'ambition. Je dirai que c'est peut-être la bonne ambition, puisque la stratégie s'est construite avec les projets des territoires en termes d'investissement, et de développement. Donc, si l'on est en capacité par 1 M supplémentaire par an, lissé sur 10 ans, de répondre aux désirs des territoires, c'est, je pense, que l'on est plutôt bon, et que c'est la bonne ambition plutôt que le manque d'ambition.

Enfin, sur la majorité qualifiée et la contractualisation, juste dire que pour ceux qui sont Président de l'Exécutif locaux, quand ils s'engagent justement dans des Syndicats mixtes, ils veulent s'assurer de ne pas se faire déborder. Cette majorité qualifiée est juste pour s'assurer que notre contractualisation soit respectée. Voilà, j'ai terminé, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci Mathieu. Je voudrais apaiser le débat. Je comprends que ce soit complexe. Que ce soit par les territoires qui se sont exprimés aussi, un peu tendus. Mais le dossier ne se referme pas sur les deux ou trois ans qui viennent. A l'évidence, parce que cela suppose de regarder cela. Les choses vont changer, je l'espère, dans la réglementation européenne par rapport à un certain nombre de compagnie low-cost. Vous avez entendu ce qui se passait. On est dans quelque chose qui est évolutif. J'ai pris des engagements à l'égard d'Agen et à l'égard de Poitiers. Je les maintiendrai. Chaque fois, je crois que j'ai toujours respecté ma parole. Soyons attentifs. Effectivement on a cette convergence sur la participation à un certain nombre de Syndicats mixtes, mais en même temps, la situation de chaque aéroport est différente. Il faut bien prendre cela en compte. Je crois que le groupe de travail de ce matin, que je remercie, arrivait une solution de synthèse. Il y a peut-être un dernier bout de synthèse à rajouter par rapport à je ne sais pas quel amendement qu'avait évoqué Agen. Nous sommes tous des agenais. Allez Renaud, un petit effort ! Attends, il y a Jacques COLOMBIER...

M. COLOMBIER. – Une explication de vote rapide Monsieur le Président. Nous sommes conscients que ce dossier, mené d'une manière assez chaotique, mais je reconnais qu'il n'est pas simple, nous nous sommes expliqués principalement sur l'abstention globale sur laquelle nous allons nous prononcer, au point principal du fait que nous estimons que vous ne prenez pas en compte la taille des bassins économiques et d'activités selon les onze aéroports. Donner 25 % à Brive, à Pau, ou à d'autres aéroports ne nous paraît pas sérieux. Certes, vous avez fait un groupe de travail. Vous n'en faites pas souvent au dernier moment. J'avoue que l'on a été assez étonné. Bien sûr, c'est de la synthèse. C'est très hollandiste cela. En fin de compte, le groupe UDI, n'y voit pas d'attaque particulière mon cher DIONIS, mais à négocier, à tirer l'aéroport d'Agen, ce qu'il pouvait. Cela fait un peu maquignonnage, disons le mot.

C'est pour cela que nous ne participerons pas au vote de ces amendements, renégociés au dernier moment, à quelques heures du vote final de ce dossier. Et la raison que je vous ai exprimée globalement, nous amènera donc à nous abstenir. On ne veut pas insulter l'avenir. Nous verrons si ce dossier, en effet, évolue et évolue dans le bon sens. Aussi nous nous abstiendrons. Nous ne voterons pas contre ce dossier.

M. LE PRESIDENT. – Merci. Alors les amendements.

M. LAGRAVE. – Sur l'amendement n°1 – on vous propose de ne pas le retenir étant donné que l'on a déjà travaillé sur le volet "Mobilité" du SRADDET, et on l'intégrera dans le volet "Mobilité" du SRADDET. Je ne sais pas si vous mettez au vote au fur et à mesure, Président.

M. LE PRESIDENT. – SRADDET, donc cela va de soi. Donc, ne participons pas au vote. Je suppose que l'UDI vote pour. La majorité ne le retient.

M. TARIS. – Vote pour également du MODEM et apparentés, Monsieur le Président.

M. FLORIAN – Les Républicains aussi votent pour.

Vote sur l'amendement n° 1 déposé par le groupe UDI

- . **POUR** : UDI – Modem – les Républicains-CPNT,
- . **CONTRE** : PS.PRG et Apparentés, Ecologiste et Citoyen.EELV, PRG,
- . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : M. Oxibar (LR-Cpnt) Front National, Mme Le Guen (non inscrite), Mme Fropos (non inscrite)

AMENDEMENT REJETE

M. LE PRESIDENT. - Cet amendement est donc rejeté

M. LE PRESIDENT. – Vous votez pour du côté des Républicains. Le 2 ?

M. LAGRAVE. – Le n° 2 – Pareil. On propose de ne pas le retenir. Ce sont des considérations que l'on avait déjà intégrées dans la délibération.

M. DIONIS DU SEJOUR. – Il m'a semblé pourtant que vous disiez que vous étiez ouvert à mettre de la pression sur les Départements pour qu'ils y participent.

M. LAGRAVE. – Mais par rapport aux Départements... On ne peut pas le mettre dans une délibération

M. LE PRESIDENT. – Tu ne peux pas mettre cela dans le... Jean. On ne peut pas mettre... Je prends l'engagement, mais ce n'est pas une délibération de la Région où la Région met la pression sur les Départements. Ce n'est pas un bon amendement.

M. LAGRAVE. – Je pense que l'on a été suffisamment clair sur les compétences. On ne va pas le remettre dans la délibération. Donc, on vous propose de ne pas retenir le n° 2.

M. LE PRESIDENT. – Mêmes votes.

Vote sur l'amendement n° 2 déposé par le groupe UDI

. **POUR** : UDI – Modem – les Républicains-CPNT,
. **CONTRE** : PS.PRG et Apparentés, Ecologiste et Citoyen.EELV, PRG,
. **NON PARTICIPATION AU VOTE** : M. Oxibar (LR-Cpnt) Front National, Mme Le Guen (non inscrite), Mme Fropos (non inscrite)

AMENDEMENT REJETE

M. LE PRESIDENT. - Ensuite, sur le 3

M. LAGRAVE. – Sur le 3. L'amendement, normalement, est retiré. Le 4 et le 5 sont retirés également. C'est bien cela. Je ne dis pas de bêtise. Le 6, c'est l'aéroport de Poitiers. Donc, j'indique immédiatement pour répondre à Madame, que suite au vote de cette stratégie, il y aura un vote pour chaque aéroport, et chaque entrée dans chaque Syndicat mixte, là où nous serons. Et il y aura une convention pour les OSP qui sont prévus à Poitiers et à Bordeaux, et à Agen. Ce qui veut dire qu'il y aura donc une convention entre la Région et l'aéroport de Poitiers concernant l'OSP qui y figure bien pour aller à Lyon, comme vous le demandez, il y a un instant.

Mme ABELIN. – Sur quel montant ?

M. LAGRAVE. – Le montant sera discuté avec l'aéroport.

M. LE PRESIDENT. – Renaud. Ne ré-ouvrons pas les...

M. LAGRAVE. – Je ne rouvre pas. Donc on vous propose de ne pas retenir l'amendement n°6.

M. LE PRESIDENT. – Mais, est-ce que c'est gênant ? Parce qu'une période d'observation c'est reprendre ce que vous vous êtes dit en première partie.

M. LAGRAVE. – La période d'observation est faite pour Agen. On ne va pas observer la LGV sur Poitiers.

M. LE PRESIDENT. – Ce n'est pas sur Agen, là ?

M. LAGRAVE. – Là, c'est sur Poitiers. La 6, on vous propose de ne pas la retenir. Vous pouvez faire voter le 6, Président, si vous êtes d'accord.

M. LE PRESIDENT. – Sur le 6. Mêmes votes.

Vote sur l'amendement n° 6 déposé par le groupe UDI

. **POUR** : UDI – Modem – les Républicains-CPNT,

. **CONTRE** : PS.PRG et Apparentés, Ecologiste et Citoyen.EELV, PRG,

. **NON PARTICIPATION AU VOTE** : M. Oxibar (LR-Cpnt) Front National, Mme Le Guen (non inscrite), Mme Fropos (non inscrite)

AMENDEMENT REJETE

M. LE PRESIDENT. - Et sur le 7.

M. LAGRAVE. – Sur le 7. On a calé une période d'observation jusqu'à fin décembre 2018. Nous sommes bien d'accord ? Et à l'issue, ce que propose Jean DIONIS DU SEJOUR, c'est de dire si le travail est encore bon sur l'aéroport, alors il y aurait la stratégie qui s'appliquerait. Et si cela ne s'applique pas, cela voudrait dire la fermeture de l'aéroport d'Agen. C'est bien comme cela qu'il faut le voir ? On le marque comme cela ?

M. DIONIS DU SEJOUR. – Oui.

M. LAGRAVE. – Fermeture ou participation ?

M. LE PRESIDENT. – Ne parlons pas de fermeture d'Agen, Renaud.

M. LAGRAVE. – C'est pour cela que je pose la question, Président. On n'est en fin de séquence.

M. LE PRESIDENT. – Mais on n'est pas en fin de plénière.

M. LAGRAVE. – Donc, on intègre quoi ? On intègre le fait que l'on revoit à l'issue du 31 Décembre.

M. LE PRESIDENT. – Excusez-moi. Si je peux intervenir... avec votre permission à tous les trois-là. Jean, je propose de rajouter le texte qui est en bas de la page, je ne sais pas, c'est-à-dire : *"une période d'observation quant aux conséquences de la ligne à grande vitesse. Cette observation est confiée à un Cabinet d'expertise financé par le Syndicat mixte... s'effectuera du 1^{er} juillet 2017 au 31 juin 2018. Elle se conclura par la production d'une étude..."*. Voilà.

M. FREL. – C'est déjà intégré, Président. C'est déjà intégré, il n'y a pas besoin d'y revenir deux fois.

M. LE PRESIDENT. – Alors il n'y a pas besoin de faire voter sur cet amendement.

M. LAGRAVE. – On intègre.

M. DIONIS DU SEJOUR. – Président. Le débat porte juste sur cette phrase : " *Sauf conclusions défavorables de cette étude, la Région fera au 1^{er} janvier 2019 son entrée dans le Syndicat mixte de l'aéroport à hauteur de 25 %.*". Le droit commun. C'est quand même, on peut le faire cela.

M. LE PRESIDENT. – Alors à ce moment-là, pour que ce soit clair : "*Suivant les conclusions de cette étude, etc.*". Voilà.

M. DIONIS DU SEJOUR. – Très bien.

M. LE PRESIDENT. – Selon les conclusions de l'étude. Cela ne va pas à qui ?

M. DIONIS DU SEJOUR. – Je vous fais confiance.

M. LAGRAVE. – Sous couvert de l'étude et puis après, de toute façon, c'est le régime général qui s'applique.

M. DIONIS DU SEJOUR – Si les conclusions ne sont pas défavorables...

M. LAGRAVE. – Ce sera le Règlement qui s'appliquera.

M. FREL. – On est quand même ici, devant un marchandage qui place Agen, et c'est quelque chose de récurrent comme le centre des préoccupations de l'hémicycle sous les interventions très longues, des interventions fleuves de Jean DIONIS DU SEJOUR, qui ne vient ici que pour faire son marché. Il y a eu ce matin un groupe de travail qui a montré l'ouverture de notre majorité. Ce groupe de travail a pris des décisions. Il a accepté d'intégrer des amendements. Pour nous, la délibération...

M. DIONIS DU SEJOUR. - Mais en quoi cela te gêne. Tu es jaloux ? Tu es un gros jaloux.

M. FREL. - ... qui a été présentée est largement suffisante, et nous ne voterons pas quelque chose qui ira au-delà de ce qui a été fait très correctement, et très sérieusement par le groupe de travail, ce matin. Il faut arrêter. Ce n'est plus possible d'organiser des débats de cette façon, avec des gens qui interviennent n'importe comment, qui font fi du Règlement Intérieur, et qui sont centrés uniquement sur leur bonne ville d'Agen. C'est scandaleux, Monsieur.

M. LE PRESIDENT. – Lionel. On ne peut pas reprocher à quelqu'un, fût le Maire d'Agen de défendre son aéroport.

Le seul problème qui peut y avoir. Non mais, attendez. Vous aussi. On n'est pas dans une foire d'empoigne. Cela ne va pas. Maintenant, il y aura une étude. Il faut respecter cela. Voilà, vous avez retenu l'étude. En fonction de l'étude, je ne sais pas comment, il faut le formuler, mais la Région reverra sa position.

M. FREL. – Dans la délibération, Président. On vote la délibération, et c'est d'accord. C'est dans la délibération.

M. LE PRESIDENT. – Dans la délibération, on dit qu'il y a une étude. En fonction de cette étude, la Région reprendra à ce moment-là, sa position. Cela vous va ?

M. FREL. – Il n'y a pas besoin de rajouter. C'est dans la délibération.

M. LE PRESIDENT. – Honnêtement. Je vous le dis. Il faut que l'on en sorte. C'est quand même pas incroyable que l'on dise : en fonction du résultat des études... Vous savez vous avez une solution pour régler le problème, je le dis à mes amis Verts. C'est la LGV. Vous l'avez cherché.

M. FREL. – Ce n'est pas un train avec des ailes, Président. Pour décoller depuis l'aéroport, il va falloir qu'il prenne de la vitesse.

M. LE PRESIDENT. – Le problème, c'est que si l'on veut diminuer pour certains voyageurs, l'avion, il faut mettre un train rapide. Il n'y a pas d'autres choix. Alors, comment on s'en sort Renaud ?

M. LAGRAVE. – À mon avis, la rédaction telle qu'elle était proposée, suffit. Parce que si l'on considère qu'à la sortie c'est le régime général qui s'applique, c'est le régime général qui s'applique. Et puis voilà.

M. LE PRESIDENT. – C'est ce que vous avez mis dans le texte.

M. LAGRAVE. – C'est bon, comme cela, Jean. Ce que l'on avait mis ce matin, c'est bon. Ce que l'on t'a envoyé tout à l'heure cela suffit. Si quand même.

M. DIONIS DU SEJOUR. – Non. La seule chose que l'on demande, c'est de dire : sauf conclusions défavorables de l'étude, le droit commun s'appliquera. Ce n'est quand même pas compliqué.

M. LAGRAVE. – C'est logique.

M. DIONIS DU SEJOUR. – Et bien, dis-le. Dis-le.

M. LAGRAVE. – C'est dit. Cela vient d'être dit par le Président, et cela vient d'être dit par l'Exécutif. Voilà. Donc on peut voter. On vous propose de retenir...

M. LE PRESIDENT. – Je vous propose de passer au vote, selon votre conclusion de ce matin. Je prends l'engagement de toute manière de surveiller cela comme du lait sur le feu. Agen et Poitiers y compris. Et Pau. Pau est à mon cœur ce que les frères Troigros sont à la cuisine française. J'essaie de détendre l'atmosphère parce que de temps en temps. Le vote général en fonction du texte qui a été déposé sur table après le groupe de travail, qui reprend trois des amendements de l'UDI, je crois. Je mets aux voix ce texte.

Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main ?

Le texte général qui a été redéposé après le groupe de travail.

M. D'AMECOURT – Pour le texte général, Président, on a demandé un scrutin public.

M. LE PRESIDENT. – C'est un scrutin public, là.

M. D'AMECOURT. – Non, le scrutin public, ce n'est pas cela, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. – Vous n'êtes pas sérieux de faire venir voter les gens à la tribune ?

Bon, alors. Les Présidents de groupe qui, à un moment donné, alors que le vote vient d'être suffisamment clair. Cela va durer une heure, tout cela. Mon cher Yves D'AMÉCOURT. Parce que moi, je suis un résistant physique, je peux faire durer une plénière jusqu'à 8 heures du matin. Et je ferme les portes. Je demande de revenir sur un vote à main levée. Je demande Yves D'AMÉCOURT que vous reveniez à un vote à main levée. Cela ne changera absolument rien.

M. D'AMÉCOURT. – On suspend la séance, 5 mn ?

M. LE PRESIDENT. – D'accord. La séance est suspendue de droit.

*La séance est suspendue 5 mn
Reprise de la séance*

M. LE PRESIDENT. – J'ai une demande du maintien du scrutin public, il est de droit. Le scrutin public signifie que j'appelle chaque nom qui présente son vote, et le secrétaire de séance qui est Mathieu HAZOUARD.

**Opération de vote au Scrutin Public : appel nominal par le Président Alain ROUSSET
Secrétaire de séance : Benjamin DELRIEUX**

NOM	DELEGATION	VOTE
Véronique ABELIN		contre
Barthélémy AGUERRE		pour

M. COLOMBIER. – Il faut les pouvoirs, Monsieur le Président. On est d'accord.

M. LE PRESIDENT. – Oui, on va vérifier

NOM	DELEGATION	VOTE
Martine ALCORTA	Pouvoir M. Baude	Abstention
Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES	Pouvoir M. Astier	Pour
Soraya AMMOUCHE-MILHIET		Pour
Xavier ARGENTON	Pouvoir Mme Abelin	Contre
Dominique ASTIER		Pour
Antoine AUDI	Absent	-
Joëlle AVERLAN		Pour
Geneviève BARAT		Pour
Vital BAUDE		Abstention
Josie BAYLE		Pour
Anne-Laure BEDU	Pouvoir Mme Héraud	Pour
Nicolas BELOT.	Pouvoir M. Blanché	Pour
Mathieu BERGÉ		Pour.
Jean-Paul BERROYER	Pouvoir M. Paluteau	Abstention
Maryline BEYRIS		Pour
Françoise BEZIAT		Abstention
Benoît BITEAU		Pour
Gérard BLANCHARD		Pour
Hervé BLANCHÉ		Pour
Jean-François BLANCO	Absent	-
Elisabeth BONJEAN	Pouvoir M. Delpeyrat-Vincent	Pour
Xavier BONNEFONT	Pouvoir M. Sauvaitre	Contre
Florent BOUDIÉ	Pouvoir M. Rousset	Pour
Isabelle BOUDINEAU		Pour
Yasmina BOULTAM		Pour
Katia BOURDIN		Abstention
Etienne BOUSQUET-CASSAGNE	Pouvoir M. Houdet absent	-
Andréa BROUILLE		Pour
Yveline BRUN		Abstention
Virginie CALMELS	Pouvoir M. D'Amécourt	Pour
Armelle CASSIN		Contre
Christophe CATHUS		Pour
Pascal CAVITTE	Pouvoir Mme Boultam	Pour
Sally CHADJAA		Pour
Sandrine CHADOURNE		Abstention
Naïma CHARAÏ		Pour
Jean-Romée CHARBONNEAU		Abstention
Olivier CHARTIER		Contre
Christelle CHASSAGNE	Absente	-
Lucie CHAUMERON		Abstention
Pierre CHÉRET		Pour
Claudie CHEYROUX		Abstention
Cyril CIBERT	Pouvoir M. Tirant	Pour
Charline CLAVEAU ABBADIE		Pour
Pierre COINAUD	Pouvoir M. Guerin	Contre
Jacques COLOMBIER		Abstention
Maryse COMBRES	Pouvoir M. Bourdin	Abstention
Éric CORREIA.		Pour

NOM	DELEGATION	VOTE
Jean-Jacques CORSAN		Pour
Marie COSTES		Abstention
Françoise COUTANT		Abstention
Yves D'AMÉCOURT		Contre
Alain DARBON	Pouvoir M. Corsan	Pour
Jean-François DAURÉ -	Pouvoir Mme Averlan	Pour
Aurélié DE AZEVEDO -	Pouvoir Mme Diaz	Abstention
Pascal DEGUILHEM –	Pouvoir Mme Lamarque	Pour
Jean-Marc DE LACOSTE- LAREYMONDIE	Pouvoir M. Colombier	Abstention
Nathalie DELATTRE	Pouvoir Mme Bayle	Abstention
Nathalie DELCOUDERC- JUILLARD		Pour
Stéphane DELPEYRAT-VINCENT		Pour
Benjamin DELRIEUX	Pouvoir M. Hazouard	Pour
Sandrine DERVILLE		Pour
Maurice-Claude DESHAYES		Pour
Edwige DIAZ		Abstention
Jean DIONIS DU SÉJOUR –		Abstention
Philippe DORTHE		Pour
Bruno DRAPRON		Contre
Robert DUBOIS		Abstention
Pascal DUFORESTEL		Pour
Pierre DURAND -	Pouvoir Mme Cassin	Contre
Sylvie DURRUTY		Pour
Claire DUTARET-BORDAGARAY		Pour
Emilie DUTOYA		Pour
Jacky EMON		Pour
Frédérique ESPAGNAC	Pouvoir M. Laurent	Pour
Hélène ESTRADE.		Pour
Matthias FEKL	Pouvoir M. Laouani.	Pour
Vincent FELTESSE	Pouvoir M. Trijoulet	Pour
Otilia FERREIRA		Pour
Nicolas FLORIAN		Pour
Nathalie FONTALIRAN		Pour
Natalie FRANCCQ		Pour

Natalie FRANCCQ – Pour - je me permets Monsieur le Président de vous dire que s'il y avait un boîtier électronique cela irait beaucoup plus vite.

M. LE PRESIDENT. – Oui, je partage. À l'unanimité. Parce que là, je suis à la fois secrétaire de séance. Je suis boîte automatique, électronique.

NOM	DELEGATION	VOTE
Lionel FREL.		Abstention
Sabine FROPOS		Abstention
Pierre FROUSTEY		Pour
Nicolas GAMACHE		Abstention
Béatrice GENDREAU		Pour
Anne GÉRARD		Pour

NOM	DELEGATION	VOTE
Vincent GÉRARD	Pouvoir Mme Cheyroux	Abstention
Guillaume GUÉRIN.		Contre
Patrick GUILLEMOTEAU		Pour
Laurence HARRIBEY	Pouvoir M. Guillemoteau	Pour
Mathieu HAZOUARD		Pour
Christelle HÉNAUT	Pouvoir M. Charbonneau	Abstention
Lydia HÉRAUD		Pour
Christian HOUDET		Abstention
Gilles HUSTAIX		Abstention
Jean-Michel IRATCHET		Abstention
William JACQUILLARD		Pour
Françoise JEANSON.		Pour
Florence JOUBERT		Abstention
Elisabeth JUTEL.		Pour
Sandrine LAFFORE.		Pour
Renaud LAGRAVE.		Pour
Marie-Claude LAINEZ	Absente	-
Laurent LAMARA	Pouvoir M. Malherbe	Abstention
Gisèle LAMARQUE.		Pour
Nathalie LANZI		Pour
Tarik LAOUANI		Pour
Hélène LAPORTE		Abstention
Véronique LAPRÉE		Pour.
Marie-Angélique LATOURNERIE		Pour
Patrice LAURENT		Pour
Nathalie LE GUEN		Abstention
Nathalie LE YONDRE		Pour
Alice LEICIAGUEÇAHAR		Abstention
Laurent LENOIR		Pour
Jean-François MACAIRE	Pouvoir Mme Waszak	Pour
Gonzague MALHERBE		Abstention
Régine MARCHAND	Pouvoir M. Biteau	Pour
Véronique MARENDAT		Contre
Christine MARTY		Abstention
Françoise MESNARD	Pouvoir M. Emon	Pour
Michel MINVIELLE	Pouvoir Mme Francq	Pour
Christine MOEBS		Abstention
Martine MOGA		Pour
Guillaume MOLIERAC.		Pour
Léonore MONCOND'HUY		Abstention
Guy MOREAU	Pouvoir M. Duforestel	Pour
Laurence MOTOMAN		Abstention
Jonathan MUÑOZ		Pour
Marie-Françoise NADAU		Pour
Philippe NAUCHE	Pouvoir Mme Delcouderc – Juillard.	Pour
Laure NAYACH		Pour
Jean-Louis NEMBRINI		Pour
Jérôme ORVAIN		Abstention
Marc OXIBAR		Non participation au vote

NOM	DELEGATION	VOTE
Mumine OZSOY		Abstention
Jean-Louis PAGÈS		Abstention
Bruno PALUTEAU		Abstention
Christophe PATIER		Abstention
Thierry PERREAU		Abstention
Christelle PIEUCHOT	Pouvoir Mme Derville	Pour
Martine PINVILLE	Pouvoir M. Jacquillard	Pour
Eddie PUYJALON		Abstention
Philippe RABIT	Pouvoir M. Puyjalon	Contre
Jean-Pierre RAYNAUD		Pour
Pascale REQUENNA		Pour
Thierry ROGISTER		Abstention
Laurence ROUËDE		Pour
Alain ROUSSET		Pour
Henri SABAROT		Pour
Muriel SABOURIN-BENELHADJ		Pour
Denise SAINT-PÉ	Pouvoir Mme Moga	Pour
Ande SAINTE-MARIE		Pour
Daniel SAUVAITRE		Contre
Aurélien SEBTON	Absent	-
Alexandra SIARRI		Abstention
Maryline SIMONÉ	Pouvoir M. Blanchard	Pour
Serge SORE		Pour
Joan TARIS		Pour
Agnès TARRASO	Pouvoir Mme Brun	Abstention
Arnaud TAUZIN		Contre
Nicolas THIERRY	Pouvoir M. Frel	Abstention
Benoît TIRANT.		Pour
Huguette TORTOSA		Pour
Nathalie TRAPY	Pouvoir M. Cathus	Pour
Stéphane TRIFILETTI		Abstention
Thierry TRIJOULET		Pour
Catherine TYTGAT	Pouvoir Mme Gendreau	Pour
Bernard UTHURRY		Pour
Gérard VANDENBROUCKE		Pour
Alain VERDIN		Abstention
Michel VEUNAC		Pour
Catherine VEYSSY		Pour
Cyril VICTOR		Contre
François VINCENT	Pouvoir Mme Tortosa	Pour
Mireille VOLPATO	Pouvoir M. Raynaud	Pour
Reine-Marie WASZAK		Pour.
Séverine WERBROUCK	Pouvoir M. Verdin	Abstention
Francis WILSIUS	Pouvoir Mme Amouche – Milhiet.	Pour

Nombre de présents :129
Nombre de représentés :48
Nombre d'exprimés : 177

Pour : 109
Contre : 15
Abstention : 53
Non-participation au vote : 1

M. LE PRESIDENT. – Le vote POUR est très large. Jusqu'au bout vous m'aurez.

M. COLOMBIER. – Calculez les résultats.

M. LAGRAVE. – Président, je suggère que l'on reprenne l'ordre du jour, que l'on fasse le décompte, et que nous l'annoncions tout à l'heure. On pourrait gagner du temps.

M. LE PRESIDENT. – A priori, il y a 53 abstentions. 14 contre. Et le reste pour. Faites la différence. Donc, cette délibération est adoptée.

N° 7

Vote sur la «Stratégie aéroportuaire régionale»

Pour : 109,

Contre : 15

Abstention : 53

Non participation au vote : M . OXIBAR (LR-CPNT)

ADOpte A LA MAJORITE

**MODIFICATION DES STATUTS DES REGIES REGIONALES DE TRANSPORTS DE
LA HAUTE-VIENNE ET DES LANDES**

M. LE PRESIDENT. – Les régies. Mais il y a un problème là-dedans ?

M. LAGRAVE. – Non. Mais il y en a pour 20s00, montre en mains. Juste pour dire qu'il s'agit de mettre à jour les Règlements intérieurs et les statuts des deux Régies régionales qui étaient départementales en Haute-Vienne et dans les Landes, pour changer la désignation de huit élus à voix consultative pour les représentants de l'Administration, l'alignement des conditions de quorum, les séances qui peuvent être sur le lieu des Régies, et à la Région. Et le Règlement intérieur qui est renommé en statuts comme pour la régie de la Haute-Vienne. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. – Pas de soucis ? Oui, allez-y.

M. DRAPRON. – Ce n'est pas un souci. Juste une petite question rapide. Je profite de cette délibération pour vous interpeller à nouveau sur les solutions que vous auriez trouvées pour le sort de la SEMAAAS à Saintes et ses 155 emplois. Vous savez qu'aujourd'hui, on ne sait pas du tout où cela va. Vous avez créé une Régie régionale des transports. Pourquoi ne pas intégrer cette SEM à l'intérieur de la Régie, ce qui permettrait au territoire saintais, après le départ du Crédit Agricole, après la fermeture du SAINTRONIC, après la réduction des effectifs du TECHNICENTRE de Saintes, d'éviter encore un plan social dramatique pour la ville. Merci pour les 155 salariés, de trouver enfin une solution à cette situation trop longue.

M. LE PRESIDENT. – On les a reçus. Si on ouvre à cela, alors même qu'il y a un problème à l'égard des marchés publics, et alors même que TRANSDEV est prêt à reprendre les salariés. Il n'y a à priori pas de soucis sur l'avenir des salariés.

M. DRAPRON. – Ce n'est pas du tout ce qu'ils pensent, et ce n'est pas du tout, ce qu'il y a. En plus, la loi NOTre vous impose de le faire pourquoi ne le faites-vous pas.

M. LAGRAVE. – Absolument pas Monsieur. La loi NOTre ne nous impose pas de reprendre la participation du Département

M. DRAPRON. – Le Département ne peut plus continuer.

M. LE PRESIDENT. – Si la Région reprenait tel quel, je ne parle pas de régie. Si la Région reprenait tel quel la SEMAAAS, on serait dans une contradiction totale avec les marchés publics. Et on se retrouverait dans la même difficulté que l'est le Département, ou l'était le Département de Charente-Maritime.

M. DRAPRON. – Donc, ils sont sacrifiés.

M. LAGRAVE. – En aucune manière.

M. DRAPRON. – Mais bien sûr que si.

M. LAGRAVE. – Vous n'avez pas écouté ce que disait le Président, je pense.

M. DRAPRON. – Si, mais si. On le leur dira. Qu'est-ce que vous voulez ?

M. LE PRESIDENT. – Je vais mettre aux voix ce rapport.

Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main.

Pas d'abstention ?

N° 08

Vote sur la «Modification des statuts de régions régionales de transports
de la Haute-Vienne et des Landes»

- **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Front National, Madame Fropos (non inscrite),**
- **NON PARTICIPATION AU VOTE : Mme Le Guen (non inscrite),**

ADOpte A L'UNANIMITE

**COMMUNICATION RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS
DE L'EVALUATION DES ACTIONS DE MEDIATION ET DE VALORISATION
CONDUITES PAR LES SERVICES PATRIMOINE ET INVENTAIRE
DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE.**

Mme LANZI. – Je vais vous présenter de façon concise et pédagogique la communication relative à l'évaluation des actions de médiation ou des services du Patrimoine et Inventaire de la Région Nouvelle-Aquitaine. *[cf diaporama de présentation page 241]*

La politique patrimoniale. Un petit rappel. La Région s'appuie sur deux volets étroitement liés. A la fois, les actions qu'elle mène en propre dans le cadre de sa compétence de l'inventaire général, recherches sur le patrimoine, action de médiation pour valoriser le résultat de ses recherches, qui consistent à recenser, étudier, expertiser et faire connaître. C'est sur ce dernier point, la médiation qui a fait l'objet d'une évaluation. Enfin une politique publique dans le champ de la valorisation du patrimoine, c'est-à-dire un règlement d'intervention. Cette évaluation a permis de pointer les éléments positifs suivants.

Une programmation ambitieuse et régulière des actions menées et portées par la Région, diversités et complémentarité des outils, collections au visage du patrimoine, vidéo guides, expositions mobiles. Il y avait d'ailleurs une présentation cet après-midi dans les Salons de la Région, un excellent maillage territorial. Cette évaluation a proposé de clarifier à terme les points suivants : objectifs en matière de public visé notamment par rapport au jeune public, articulation transversale avec les autres politiques publiques régionales, et je tiens à dire que je travaille avec Sandrine DELVILLE, avec la DATAR, avec les TIC, et également un plan de communication à la hauteur des actions de médiation conduites par la Région. Cette évaluation a permis de mettre en œuvre dès 2017 une programmation commune dont, je l'espère, vous avez profité pour les journées du Patrimoine. La Région vous ouvre ses portes, ou des portes, et l'étude thématique sur le patrimoine des lycées Ce sont les lycéens qui étudient leur établissement. Ils deviennent des apprentis chercheurs. La mutualisation des outils, Collection Visages du Patrimoine, vidéo guides initiées par l'ex-région Limousin, et des expositions mobiles. On pense que pour les années suivantes une réflexion sera conduite sur la mutualisation et la refonte des outils numériques avec des enjeux, bien sûr, sur l'innovation dans une définition d'une politique publique.

Deuxième élément, le Règlement d'intervention qui concerne Patrimoine Inventaires. Vous le savez, la Région Nouvelle-Aquitaine se distingue par la densité, la diversité, la

qualité de son patrimoine culturel, qui en font une des premières de France. Quels sont les enjeux ? Vous avez quelques cartes justement qui vous montrent les enjeux. Dans une Région qui, vous le savez, a la taille d'un pays d'Europe, dans une Région qui a l'ambition, on est bien d'accord, de réduire les écarts entre les zones rurales et urbaines, entre la frange atlantique et les territoires de l'intérieur, comme on dit en géographie, les enjeux d'une politique de valorisation du Patrimoine sont déterminants. Le Patrimoine, je le rappelle, est bien souvent la seule ressource exploitable pour un bon nombre de territoires, en particulier, ruraux. Pourquoi ? Parce que cela permet de défendre un aménagement, un développement économique et culturel de tous les territoires, toutes les communes deviendront désormais éligibles dans le nouveau Règlement d'intervention, c'est-à-dire Patrimoine classé et inscrit de toute la Région. Pourquoi ? Parce qu'il s'agit de promouvoir une équité territoriale plus juste. Il y aura une priorisation et une bonification de 10 % pour les territoires en situation de forte vulnérabilité socio-économique. Également pour les opérations d'inventaires, pour les opérations globales de valorisation des sites patrimoniaux, les villes et pays d'art et d'histoire, projets et programmations de médiation.

Il y aura également une modulation des taux sur les monuments historiques en fonction du potentiel fiscal. Nous souhaitons vraiment par ce règlement d'intervention mettre le citoyen au cœur de la politique patrimoniale, la médiation reste une priorité pour la Région surtout dans le soutien des villes d'art et d'histoire, réseaux professionnels qui sont reconnus par le Ministère de la Culture.

Les principes. Nous travaillons selon des principes très scientifiques qui sont à la fois un recours à une méthode raisonnée, à un diagnostic, une simulation budgétaire sur la base de la programmation de l'État dans les années 2013-2015. Une concertation, je tiens à le dire, dans le cadre de la Conférence territoriale de la Culture qui a été faite, et nous souhaitons également capitaliser sur les meilleurs dispositifs existant dans les trois anciennes Régions. Il s'agit de développer la future politique à budget constant en privilégiant une programmation annuelle.

N'oublions pas que les axes structurants de cette politique sont toujours, mettre en cohérence trois maillons de la chaîne patrimoniale : la connaissance, la restauration et la valorisation globale et enfin la médiation.

Deux dispositifs pour finir, la connaissance, recenser, étudier, faire connaître. Il s'agit d'apporter aux opérations d'inventaires du Patrimoine portées par d'autres Collectivités dans le cadre de leur valorisation du Patrimoine. Le 3 novembre, j'irai à Dax parce qu'il y a une possibilité d'inventaire pour la révision pour sa candidature de ville d'art et d'histoire.

Egalement un soutien au projet de valorisation des résultats de la recherche des services publication, exposition.

Il s'agit aussi, ne l'oublions pas de restaurer et valoriser le Patrimoine qui est un outil de développement économique d'une filière sur un territoire. C'est le soutien à la restauration des monuments historiques, classés et inscrits, je l'ai déjà dit, de toutes les communes. Et enfin soutien aux opérations globales de valorisation des sites patrimoniaux en croisant plusieurs politiques, le tourisme, et en étant, je le répète, sur toute la chaîne patrimoniale, signalétique, cinographie au service d'une médiation innovante et accessible.

Enfin, n'oublions pas, soutien à un réseau de professionnels de la médiation et d'éducation au Patrimoine. Soutien au projet de programmation de médiation des structures non labellisées, et également ne l'oublions pas dans la structuration de l'éducation artistique et culturelle des lycées.

Enfin, un soutien apporté aux Collectivités propriétaires de musées labellisés "Musées de France" dans l'acquisition d'œuvres destinées à enrichir et compléter leur collection.

Donc, en résumé, c'est à partir d'une évaluation que nous sommes arrivés à construire, et je remercie les Services de la Région pour ce travail, une véritable politique en faveur des monuments historiques, de la médiation, de l'inventaire et de la restauration. Je vous remercie.

Sous la présidence de Monsieur Gérard VANDENBROUCKE, Premier Vice-président
En l'absence momentanée du président Alain ROUSSET

M. VANDENBROUCKE. – Des interventions sur cette communication ? Non.

M. TAUZIN. – Je voudrais intervenir sur cette communication d'évaluation, le point 9 à l'ordre du jour, pour vous dire que je suis une petite commune de 5 000 habitants, qui a bénéficié de la mission d'inventaire de la Région avec un chargé de mission qui a été financé à 50 %. C'est une excellente manière d'accompagner des petites communes, parce que l'on ne peut pas faire de la mise en valeur du Patrimoine sans une bonne connaissance, et c'est une très bonne manière de gagner du temps derrière, si l'on veut aller vers les labellisations que sont les sites patrimoniaux remarquables, et dont je voulais ici saluer la compétence, mais au-delà de cela, l'implication et l'enthousiasme de tous les Services Inventaires. Et en profiter pour dire que l'an prochain, c'est les 20 ans du classement à l'UNESCO des Chemins de Saint-Jacques. Il y a une très belle exposition qui a été financée par la Région, qui est déplaçable, on l'a exposé l'été dernier chez nous, et cela vient vraiment expliquer en quoi la Région est au cœur de ces chemins.

M. VANDENBROUCKE. – Bien. Merci. Il s'agit bien là d'une communication. Le règlement va être soumis au vote dans les délibérations suivantes.

Mme LANZI. – Je viens de le faire.

M. VANDENBROUCKE – Donc, à la délibération,

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions

N° 09

Vote sur la «Communication relative à la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation des actions de médiation et de valorisation conduites par les services patrimoine et inventaire de la Région Nouvelle-Aquitaine»

L'Assemblée Donne Acte

M. VANDENBROUCKE – Délibération donc adoptée.

REGLEMENT D'INTERVENTION : PATRIMOINE ET INVENTAIRE

M. VANDENBROUCKE – Je passe la parole à Monsieur CORREIA, pour le règlement d'intervention Fonds Innovation Long Métrage.

M. CORREIA. – Mes chers collègues. Il s'agit comme son nom l'indique, effectivement, de voter le règlement d'intervention...

M. OXIBAR. – Pardon, excusez-moi. J'étais debout. Vous êtes allez très vite sur la délibération 10- Interventions Patrimoine. Pour le groupe LRCPNT, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. TAUZIN. – Je suis intervenu au nom du groupe sur le point 9. C'est le point 10 qui a fait la demande d'intervention de Marc, qu'il n'a pas pu s'exprimer jusqu'alors.

M. OXIBAR. – C'est sur la délibération 10.

M. VANDENBROUCKE. – La délibération 10 a été votée. La 9 était une communication, la 10 était un vote. Donc on a voté sur la 10. Est-ce qu'il y a un souci sur ce vote ?

M. OXIBAR. – C'est allé très vite, puisque je voulais intervenir sur le 10, pardon.

Donc nous nous abstiendrons sur le Règlement d'intervention Patrimoine, parce que sur le volet valorisation dans cette délibération, vous appuyez sur la carte de la politique contractuelle et vous attribuez selon les opérations une bonification de 10 % pour les territoires situés en zone de vulnérabilité socio-économique. Lors d'une précédente séance, notre groupe avait voté contre cette politique contractuelle considérant qu'elle ne prenait pas assez en compte les réalités de vulnérabilité de certains territoires. Dans les règlements d'intervention que vous présentez, vous vous basez sur ces mêmes critères et cette même carte. Nous estimons que cette carte, qui est devenue carte de référence désormais pour toutes les politiques régionales, ne reflète pas de façon suffisamment précise la réalité régionale de ces disparités retenues. Et vous restez sur ces mêmes considérations. Nous regrettons que les monuments régionaux emblématiques ne bénéficient pas d'un statut plus particulier, en tenant compte de leur place tout à fait spécifique dans le Patrimoine régional. Nous savons bien que certains sites majeurs de notre Région sont un facteur d'attractivité touristique considérable tant sur le plan national qu'international. Il serait bon, peut-être de considérer aussi dans ce règlement le niveau de fréquentation de ces sites, les activités qu'ils génèrent, la valeur ajoutée apportée à tout un territoire, au lieu de les placer tous sur un même pied d'égalité et de traitement. Une bonification sur des critères qualitatifs qui

reconnaitraient leur place particulière aurait probablement été, me semble-t-il, un apport intéressant à cette politique. On regrette également l'absence d'un chapitre spécifique pour les sites majeurs sans tenir compte de leur situation géographique, puisque l'on se réfère à cette carte de politique territoriale. Donc, il est difficile de vouloir ainsi caler toutes les politiques sur les mêmes critères, et l'on n'y gagne pas, me semble-t-il en efficacité et en équité territoriale.

Ces monuments, on le sait bien nécessite des investissements lourds, et par conséquent des moyens financiers importants. Vous avez précisé que la restauration du patrimoine était une véritable économie, plus de 40 000 entreprises artisanales et près de 70 000 emplois sur le secteur, avec en termes de budget des gros investissements dans les communes, notamment 3500 habitants. Cela représente 23 % des investissements consacrés à la rénovation du patrimoine.

On regrette également l'absence dans les financements, d'associations comme bénéficiaires de ces aides, puisque seules les communes propriétaires ou les EPCI sont considérés comme pouvant bénéficier d'aides régionales. Or, il y a dans notre Région des associations qui peuvent aussi être propriétaires de certains documents, ou qui peuvent contribuer la revalorisation du patrimoine dans le cadre des Monuments historiques, et nous aurions souhaité que les associations puissent être incluses, être également bénéficiaires de ces conditions pour l'intervention sur le patrimoine.

Et dernier élément, et j'en terminerai là, concernant le budget réservé à la politique du patrimoine. Il est précisé dans les orientations budgétaires que vous mettriez à l'étude pour le prochain budget une baisse de 3 % des crédits de fonctionnement sur de nombreux secteurs. Celui de la Culture et du Patrimoine n'est pas inclus dans la liste des exonérations. Nous souhaiterions connaître précisément le budget qui sera dédié au Patrimoine pour l'année 2018. Je vous en remercie.

M. VANDENBROUCKE. – Madame LANZI peut-être un mot de réponse.

Mme LANZI. – La carte des vulnérabilités c'est une bonification, mais elle peut éventuellement encore bougé. Et concernant les sites majeurs, ils sont dans les projets globaux. Ils sont cités, effectivement. C'est ce que l'on appelle un projet global. On ne les a pas oubliés. Mais, il y a deux temps. Il y a à la fois les petites communes et les espaces qui iront un peu plus en déprise, on va dire, et puis les sites majeurs. C'est vrai que cette carte nous a servi, à l'instant où l'on a construit ce règlement d'intervention à donner cette bonification-là.

M. VANDENBROUCKE. – Bien, merci. Pour le coup, je passe donc au vote.

Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

N° 10

Vote sur le «Règlement d'intervention Patrimoine et Inventaire»

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National, Madame Fropos (non inscrite)
- **ABSTENTION** : Les Républicains-CPNT, Mme Le Guen (non inscrite)

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

M. VANDENBROUCKE. – Voilà c'est noté. Adopté à la majorité.

**REGLEMENT D'INTERVENTION / FONDS INNOVATION LONG METRAGE (F.I.L.M.)
NOUVELLE-AQUITAINE**

M. VANDENBROUCKE. – Et, pour le coup, je repasse la parole à Éric CORREIA.

M. CORREIA. – Merci Monsieur le Président. Il s'agit de vous présenter le Règlement d'intervention du Fonds Innovation Long Métrage (F.I.L.M) qui est totalement innovant. Effectivement la Région Nouvelle-Aquitaine est la seule à créer un tel fonds et expérimenter un partenariat inédit avec deux grandes chaînes nationales à savoir ARTE et CINE+, qui est une filiale de Canal +, sans oublier, bien évidemment le CNC, afin de permettre à des auteurs et des sociétés de production régionale de développer leur activités long métrage au national et international, notamment sur l'axe Francophonie et coproductions, et ceci dans toutes esthétiques confondues, fiction, animation et documentaires. Ce fonds comprendra un volet "aides au développement", c'est-à-dire au portefeuille de projets, ainsi qu'une aide à la production long métrage et également à la distribution. Savoir que, Monsieur le Président, jusqu'à maintenant, après l'appel à projet, il y a plus de 50 dossiers qui ont été déposés, qui concerne 12 sociétés de production régionales, ce qui démontre la vitalité du cinéma dans notre région, grâce en autre au dynamisme de la Région Nouvelle-Aquitaine qui est le deuxième fonds de soutien Cinéma, aujourd'hui en France. Je rappelle que pour 1 € d'argent public investi, il y a un retour de 7,25 sur le territoire. Ce sont des chiffres du CNC, et je tiens à saluer également les 5 départements qui contribue à faire de ce fonds de soutien le deuxième du territoire à hauteur de plus de 11 M€.

M. LE PRESIDENT. – Merci. Y a-t-il des interventions sur ce thème ?

M. ROGISTER. – Merci Monsieur le Président. J'ai déjà eu l'occasion ici même de féliciter Alain ROUSSET pour son action en faveur du cinéma commencée il y a de nombreuses années, dans ce qui n'était qu'une région Aquitaine. Et notre groupe le FNRBM votera favorablement à cette délibération. En revanche, permettez-moi de relever la sempiternelle phrase du Centre Nationale de Cinéma glissée dans cette délibération. Sont exclus les financements, les projets faisant l'apologie de la violence, du crime, du racisme, des discriminations et ceux à contenu pornographique. Le CNC n'a jamais prévu la création d'un groupe d'experts en charge de l'application de cette exclusion, ni jamais bien défini l'explication de ces différents points. Exemple frappant : la pornographie. Pour nous la pornographie est la représentation complaisante à caractère sexuel de sujets ou de détails obscènes dans une œuvre artistique, littéraire ou cinématographique. À quel moment, à quel degré, faut-il fixer l'exclusion d'une telle œuvre. Il est d'ailleurs possible, voire probable que

nous avons tous des critères différents pour définir ce qui est acceptable ou non. Faut-il élargir cette exclusion au film, dont les réalisateurs, les acteurs sont connus pour leur comportement sexuel condamnable, afin d'éviter de leur donner un blanc-seing au moment où, refusant le (*inaudible*) désespéré du démocrate américain comme cela ne voulait pas désespérer Billancourt, l'égérie de toutes les grandes causes du monde, Jane FONDA, savait mais se taisait quant aux agissements d'Harvey WEINSTEIN. Nous sommes en droit de nous poser cette question.

Autre exemple interrogateur. Le film de Stanley KUBRICK "Orange Mécanique", est-il une apologie ou une dénonciation de la violence ? Certains voient plus dans l'histoire d'Alex interprété par Malcolm McDowell, une apologie de la violence qu'une dénonciation. Et pour beaucoup "Orange Mécanique" n'est rien de moins que de l'incitation à la délinquance juvénile.

D'autres au contraire estiment que le film de KUBRICK est un véritable chef-d'œuvre. Le seul fait est incontestable, et que ce film a eu un immense succès. Il reste un incontournable pour ceux qui s'intéresse au cinéma.

Enfin, faudrait-il exclure un film tel que celui réalisé par Spike LEE, traitant de la vie de Malcolm X, figure emblématique de la lutte contre la ségrégation raciale, à l'origine de nombreuses polémiques en raison de ses prises de position radicales notamment concernant sa proportion à faire l'apologie de la violence contre les blancs.

Voyez, Monsieur le Président, chers collègues, comme il est difficile de définir une telle règle d'exclusion et comprenez combien une telle règle, mal interprétée ou mise entre les mains de gens mal intentionnés, pourrait devenir liberticide. Cependant hormis ce point de détail, nous voterons favorablement cette délibération.

M. VANDENBROUCKE. – Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? M. CORREIA pas de précisions complémentaires ? Non. Donc, je sou mets au vote.

Y a –t-il des oppositions ? Des abstentions ?

N° 11

Vote sur le «Règlement d'intervention /
Fonds Innovation Long Métrage (F.I.L.M.) Nouvelle-Aquitaine

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Front National, Madame Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite)**

ADOpte A L'UNANIMITE

M. VANDENBROUCKE. – Adopté à l'unanimité.

SERVICE PUBLIC TELEVISUEL REGIONAL – CONTRATS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2018 - 2020

M. VANDENBROUCKE. – Je passe la parole à Mathieu HAZOUARD pour le service public télévisuel régional, contrats d'objectifs.

M. HAZOUARD. – Cher Président. Nous avons normalement un petit film en introduction de cette délibération, qui va durer 1h30 effectivement.

M. VANDENBROUCKE. – Il correspond aux normes que l'on vient d'évoquer.

(projection vidéo)

M. HAZOUARD. – Mes chers collègues. Les quatre vidéos que vous venez de regarder illustrent donc pleinement l'ambition de la délibération que j'ai le plaisir de vous présenter. Simplement, vous rappeler que nous avons adopté lors de la séance plénière au mois de février, le fait de lancer un appel à manifestation d'intérêts à destination des chaînes de télévision locale et régionales. Et c'est le résultat de cette AMI que je vous présente aujourd'hui. Peut-être quelques mots quand même sur la méthode, parce que cela fait écho aux propos et aux échanges que nous avons eu ce matin, où il était question de notre capacité à utiliser l'intelligence collective de toute notre Assemblée. Et pour illustrer ce travail que j'ai mené avec Eric CORREIA que je remercie, pour mener à bien ce travail, nous avons constitué un groupe qui rassemblait l'ensemble des forces politiques de notre Assemblée. Ce groupe de travail s'est réuni à cinq reprises, en particulier, à un moment un peu charnière qui a été celui de l'audition des chaînes de télévision, le 23 juin dernier. Et très sincèrement, je tenais à remercier tous les élus qui se sont impliqués dans ce groupe de travail.

En matière de résultat, nous avons donc reçu les candidatures de cinq chaînes de télévision. Et il vous est proposé aujourd'hui de confier la production et la diffusion de programmes régionaux à quatre télévisions. Ces quatre télévisions sont : France 3 Nouvelle-Aquitaine, TV7 Sud-Ouest, OC télé et Kanaldude. La cinquième candidate qui était la chaîne TV Pays, nous ayant proposé un dossier que l'on pourra qualifier de "présentant un certain nombre d'imprécisions et d'insuffisances". Alors qu'en regard, et je pense que c'est quelque chose que nous avons tous partagé, les quatre autres projets se sont vraiment avérés de grande qualité, et solidement argumentés.

Pour rappel, les critères qui ont guidés notre choix, et qui étaient définis dans l'AMI, étaient : 1/ Les conditions de diffusion. 2/ La qualité et la diversité des programmes. 3/

L'intervention dans les œuvres de création produites en région. 4/ La question des langues de diffusion.

Sur quoi, repose ce service public télévisuel régional. 1/ Je le disais avant, sur quatre éditeurs différents du secteur public et privé qui sont représentatifs du pluralisme de l'information en région. 2/ Sur différents supports et modes de diffusion, à la fois, le hertzien, les box des fournisseurs d'accès internet, ou encore le web. Ayons simplement en tête que notre objectif était l'universalité du service et l'accès aux émissions en tous points de notre territoire. Et au final, l'offre du programme est accessible par plusieurs modes de réception. 3/ Il reposait enfin sur une diversité de programmes de qualité et tout ce qui nous a été proposé et qui feront l'objet de contrats d'objectifs et de moyens, reflètent à la fois le territoire régional dans sa diversité. Les programmes vont être tournés sur l'ensemble de la Région Nouvelle-Aquitaine. Ils vont traiter de sujets aussi divers que l'identité du territoire, son histoire, son patrimoine, le tourisme, l'économie, l'innovation, l'emploi, la formation professionnelle, encore d'autres thèmes qui sont en lien avec les compétences et les politiques publiques de la Région. Ces programmes vont également donner une large place aux programmes en langue régionale. Nous l'avons vu dans les films. À la fois, le basque, l'occitan, mais aussi le saintongeais. Et puis, et je dirai peut-être surtout cela va permettre de conforter la politique régionale en faveur de la filière images, notamment cette filière autour de la création et de la production audiovisuelle.

Juste, quelques mots sur les projets portés par les quatre chaînes de télévision. Tout d'abord, France Télévision qui porte la création d'une nouvelle télévision régionale. Cette chaîne de plein exercice va diffuser ses programmes 7/7 jours sur les bouquets de télévision distribués par les fournisseurs d'accès internet. Il portera sur des nouveaux programmes. Il s'agira principalement, pour la première année, en tout cas d'émissions sur la culture, la découverte du territoire, l'économie et les entreprises ainsi que le sport et les langues régionales. Permettez-moi de faire peut-être une parenthèse au moment où les éditions locales, il y a quelques semaines se trouvaient menacées. Pour rappel, il y a cinq éditions locales en Nouvelle-Aquitaine, à Périgueux, Pau, Bayonne, Brive et la Rochelle. Nous avons eu la garantie du maintien des conditions actuelles de diffusion, et je dirai même que la nouvelle chaîne créée par France 3 permettra à ces émissions locales et régionales de trouver une exposition supplémentaire, en particulier, pour les journaux télévisés de toutes les éditions locales qui seront repris.

Quant à TV7, cette chaîne porte un projet de nouveau média régional avec une vraie montée en puissance sur le plan éditorial, ouvert sur toute la région Nouvelle-Aquitaine. TV7 met en place une nouvelle grille avec une tranche quotidienne "Vitrine de la Région" entre 18h et 20h, avec de nouveaux programmes en développant un éditorial de niveau régional,

avec des émissions tournées sur différents sujets comme je le rappelais tout à l'heure et elle proposera également la couverture de grands événements ou manifestations sur notre territoire. TV7 propose également un investissement accru dans la filière de production régionale, et je dirai, enfin, un projet d'extension de sa diffusion sur la TNT dès 2019, tout d'abord sur des nouvelles zones, Poitiers et la Rochelle, et ensuite sur Limoges.

Enfin OC Télé et Kanaldude sont deux webTV qui diffusent des programmes, l'un en langue occitane, l'autre en langue basque. Elles réaliseront dans le cadre de ce service public une série de programmes courts autour de différents thèmes que sont la jeunesse, le sport, la découverte du territoire et de la culture. Elles contribueront à accompagner la filière de production en langue régionale, et notons que ces deux chaînes se sont rapprochées depuis deux ans, et qu'elles vont renforcer les pistes de coopération comme va le faire en particulier OC Télé avec France 3 Aquitaine, qui se sont rapprochées pour une co-diffusion de programmes, en commun.

En conclusion, ce service public audiovisuel régional va permettre à la fois de diffuser des nouveaux programmes de qualité sur tout le territoire, en multipliant les supports et les zones de diffusion, avec un regard, et nous avons insisté là-dessus un renforcement de notre aide à la filière économique de l'image, notamment la création et la production audiovisuelle. Et je dirai, enfin, ce sera de nature à favoriser le "faire ensemble notre région". Cela faisait aussi partie des débats de ce matin, puisque cela va favoriser le rapprochement des femmes et des hommes de notre région. Les programmes seront tournés sur l'ensemble de la région. Ils vont présenter le territoire régional dans sa diversité, tout en permettant de renforcer la connaissance de la région par ses habitants. Je vous remercie.

M. VANDENBROUCKE. - Merci Monsieur HAZOUARD. Est-ce qu'il y a des questions ?

Mme MOGA. – Monsieur le Président, cher collègues. Je vous annonce d'entrée de jeu que le groupe MODEM et apparentés votera ce COM TV. Cela n'allait pourtant pas de soi. Lors du précédent mandat, nous avons eu, en effet, l'occasion d'exprimer nos doutes sur l'opportunité d'un COM avec TV7, outre les risques que ce conventionnement avec un éditeur unique nous semblait faire peser sur l'indépendance de la ligne éditoriale. Nous avons pointé aussi la diffusion très limitée de cette télévision, qui était de fait plus locale, essentiellement bordelaise que régionale. La couverture par internet étant à l'époque très théorique pour les autres territoires. Mais avec ce nouveau COM, le paysage télévisuel régional a changé. Aujourd'hui, nous disposons d'une offre pluraliste avec quatre acteurs. Et quatre acteurs qui sont complémentaires comme vient de nous le dire Mathieu. Public privé, diffusion par box et/ou TNT, généraliste, régionaliste. De plus, ils s'engagent dans une logique de mutualisation de certains programmes, ce qui signifie coopération, mais aussi

réduction des coûts de production. Enfin, ce sont des éditeurs attentifs à une approche territorialisée des programmes comme en témoignent leur grille. Valoriser les territoires, les rendre visibles, c'est une démarche que notre groupe ne peut qu'approuver.

Au total, une offre de qualité de la part des quatre candidats retenus, et je peux en témoigner, aucune complaisance de la part des membres du Comité de suivi qui les ont auditionnés.

Reste le dossier financier. L'effort de la Région est trois fois supérieur à ce que faisait l'ancienne Aquitaine avec TV7. Mais cet effort nous semble justifié au regard de l'adéquation de l'offre aux besoins régionaux, de l'élargissement de la diffusion par la multiplication des supports et du nécessaire soutien à la production télévisuelle, activité économique à part entière.

Une menace apparue ces dernières semaines a failli toutefois hypothéquer notre soutien, et notre vote favorable. Il s'agit bien sûr de l'annonce de la suppression programmée des Editions locales de FR3. Les élus des territoires concernés se sont mobilisés par la voie notamment de notre collègue Vincent BRU, député MODEM des Pyrénées-Atlantiques, qui a interpellé le Gouvernement sur les conséquences négatives pour les territoires les plus reculés de la suppression de ce média de proximité. La réponse de Madame la Ministre de la Culture a confirmé l'inéluctable transformation des modes de diffusion de la télévision. Donc acte. Toutefois, il nous semble comme si l'évolution technologique l'impose la transformation des modes de diffusion ne s'effectuera pas à bénéficiaire identique. Ce ne sont pas non plus les mêmes emplois qui seront concernés. Pour toutes ces raisons nous resterons donc extrêmement attentifs à ces évolutions.

Mais aujourd'hui, au moment où vous nous proposez ce COM, la menace est écartée au moins provisoirement. Comme l'a dit Mathieu, les Directions nationales et régionales de FR3 ont pris l'engagement de procéder à aucune fermeture d'antenne locale en Nouvelle-Aquitaine pendant la durée du COM. Rien ne nous empêche donc d'approuver ce rapport. Bien évidemment, nous sommes conscients que si la situation est figée pour trois ans, la question se reposera inévitablement. D'ici là, le paysage audiovisuel et surtout les techniques de diffusion auront certainement encore beaucoup changé. Je vous remercie.

Mais Monsieur le Président, si j'en terminais avec mon intervention, je vous demande l'autorisation de lire un message de Nathalie DELATTRE, qui n'a pas pu rester ce soir, et qui souhaite que son vote favorable soit pris en considération. Donc, si vous m'autorisez, je peux poursuivre. Donc, ce ne sont pas mes mots, ce sont les mots de Nathalie DELATTRE, je la cite.

- *"J'ai une vision différente de celle de mon groupe, car je suis pleinement impliquée dans le groupe de travail qui a été mené de mains de maître par Monsieur HAZOUARD. Je dépasse la vision politicienne du dossier, car les émissions politiques ne sont pas couvertes par ce COM. Il n'y a là que la promotion de notre Région. Pour preuve, j'ai pu rencontrer Thierry GUILLEMOT de TV7 pour lui demander des émissions mettant en valeur l'Europe, Europe qui sauve notre patrimoine, ou qui éveille nos jeunes. Ce souhait est désormais réalisé. Et puis derrière ce travail, c'est la découverte d'une filière. Nous avons de beaux outils en région. OC Télé que je vous engage à découvrir, TV7 qui ne demande qu'à se développer vers Poitiers, Limoges, malgré les résistances du CSA. C'est une très bonne télé, il faut se féliciter qu'elle soit encore là, contrairement aux télévisions de Poitiers et Limoges. FR3 qui grâce à ce COM va sauver nos locales. Pour toutes ces raisons, et encore pour défendre la filière, je voterai pour ce COM que je trouve toutefois, pas assez ambitieux financièrement."*

Fin de citation de Nathalie DELATTRE. Je vous remercie.

M. VANDENBROUCKE. – Merci chère collègue. Je note au passage, deux choses. D'abord l'analyse que vous faites, qui est une analyse très favorable finalement à la proposition qui vous est avancée. Et d'autre part les félicitations que vous adressez à Monsieur HAZOUARD, félicitations auxquelles je joins les miennes, parce qu'effectivement, on peut penser que c'est un sacré travail qui a été effectué là.

M. COLOMBIER. – Monsieur le Président et cher collègue. Le 13 février dernier, vous évoquiez le fait d'engager la Région dans la création de quatre programmes de médias télévisuels locaux, FR3 Aquitaine, TV7 et deux WebTV. Vous nous annonciez la mise en place d'un service public régional de télévision et la prorogation, à l'époque, de six mois du contrat d'objectif pour TV7, c'est-à-dire jusqu'à la fin de cette année. Nous avons refusé de voter favorablement sur ces deux dossiers, pour des raisons que je précisais à l'époque comme suite : *"Nous exprimons nos plus extrêmes réserves considérant que les relations financières entre une Assemblée, certes de gestion, mais politique, et des médias n'étaient pas saines."* Je rajoutais : *"vous ne pouvez empêcher le doute de s'installer dans l'esprit des néo-aquitains, d'une éventuelle collusion entre le monde politique et médiatique."* Je rappelais du reste, le prêt de 900 000 € qu'Alain ROUSSET avait généreusement octroyé au journal "Sud-Ouest" en pleine campagne électorale, alors qu'il était candidat. Certes, rien d'illégal, mais le malaise était tout de même patent, et cela avait suscité un émoi certain dans la population, je n'étais pas le seul de cette sensibilité politique, et même d'autres groupes à l'époque le rappelaient.

Ceci participe, nous le pensons, à la confusion des genres et à la déconsidération du monde politique de la part de nos concitoyens. Cette méfiance est bien réelle. Elle est là. Et il n'est point besoin nous le pensons, d'en rajouter. C'est la raison de fonds, qui nous amène donc à ne pas adhérer à ce projet.

Des raisons plus techniques nous confortent dans notre analyse du fait de la fragilité financière, des expériences antérieures, telle, souvenez-vous, de la liquidation judiciaire de la chaîne CELA TV à la Rochelle, ou de TELIM à Limoges. Vous vous engagés donc dans la création d'un service public régional nouveau, sur une première tranche de 3 ans et avec près de 3 M€ à la clé. Vous tournez ainsi, je le rappelle souvent à Alain ROUSSET, je lui dis, *Vous tournez ainsi une fois de plus le dos, à ce que vous vous étiez engagé publiquement devant cette Assemblée, à l'orée de ce mandat, c'est-à-dire de ne pas tenir compte, ou de tenir compte, à l'époque disait-il, que des priorités régionales et des compétences prioritaires de la Région.* Je le cite. Nous serions donc ici devant une priorité régionale, tel l'entretien des lycées ou le renouvellement des TER, ou le maillage des territoires les plus touchés par la désertification médicale, les zones sans accès internet, ou bien la formation professionnelle et l'apprentissage, qui sont c'est vrai des priorités et des compétences majeures. À l'heure où les restrictions annuelles et permanentes, des crédits alloués aux Régions, Alain ROUSSET n'a rien trouvé de mieux que de dépenser 3 M€ dans des chaînes de télévision pour la gloire de la Région, certes, les images sont très belles. J'avoue que l'on n'a pas entendu une seule parole, mais c'est vrai que nous avons eu des images de campagne, de verdure, de fêtes, tout cela est très sympathique. 1 M€ pour France 3, émanation régionale de France Télévision. Et on subvient donc au fonctionnement d'une chaîne publique d'État déjà subventionnée par l'impôt. Alors, il faut dire 3 M€ au global, c'est très modeste, c'est vrai. Par rapport aux 120 M€ dépensés dans la Pau-Canfranc, je n'en rajouterai pas, ou à la perspective des quelques 500 M du rapport, si longtemps caché, si le projet allait à son terme.

Donc, 1 M pour France 3. Quant à TV7, chaîne appartenant au groupe Sud-Ouest, c'est 1,3 M€ qui atterriront dans les caisses d'une chaîne qui pour l'instant ne dessert qu'une partie du territoire régional à savoir un seul département, la Gironde. Cette chaîne viendra du reste, n'en doutez pas, encore demandé des crédits régionaux au nom d'une hypothétique mais couverture régionale. Nous verrons bien.

On nous assure que la politique ne peut rentrer dans les programmes. Certes, c'est écrit dans le contrat. Et certes non dans des émissions politiques pures. Certes. Mais en compte rendu de l'action de l'Exécutif régional, ou en information dite générale, sur le travail de notre Institution ou bien à son propos, la publicité politique de la mandature sera ainsi assurée.

Quant aux deux chaînes Télé du web.

Je fais moins de 4 mn.

M. VANDENBROUCKE. – Monsieur COLOMBIER, cela fait 3mn, mais acheminez-vous. Allez-y, acheminez-vous vers vos conclusions.

M. COLOMBIER. – Je m'achemine surtout sur le fait de vous dire que c'est à vous de demander à nos collègues un peu de respect.

M. VANDENBROUCKE. – Je vous demande à vous d'avancer.

M. COLOMBIER. – Mais je continue, quand il y a le silence, il n'y a pas de problème. J'en fais de même quand les autres parlent.

Quant aux chaînes de Télé web, OC Télé et Kanaldude, votre choix repose évidemment et uniquement sur le fait qu'elles diffusent en langue occitane et en basque. Pour Kanaldude, vous subventionnez cette web Télé à hauteur de 275 250 €, alors que son chiffre d'affaire 2016 est de 222 640 €. Cela veut dire que vous subventionné donc plus que le chiffre d'affaire de la société elle-même. Ce n'est tout de même pas fréquent. Nous, nous pensons que c'est tout à fait anormal. Si nous ne sommes pas opposés au soutien des langues régionales, où nous subventionnons déjà l'enseignement du basque par les Iskastola, ou divers manifestations culturelles. Soutenir lourdement une télévision basque risque de renforcer, nous le pensons, le sentiment indépendantiste. Kanaldude né du développement audiovisuel participatif est très marqué par ce courant. L'exemple de la Catalogne devrait vous faire réfléchir. Ne jouez pas les apprentis sorciers, nous en reparlerons plus tard. Lorsque nous disons que de nombreux projets tels que celui-ci soutenu par l'Europe du reste, participe au détricotage de la nation, l'actualité nous donne malheureusement raison. Il est du reste piquant de voir, si ce n'est la marche arrière, la timidité de l'Europe face à la crise catalane, alors que les catalans indépendantistes d'extrême-gauche se réclament, eux, de l'Europe qui a longtemps soutenu cette euro-région, en embryon.

Pour toutes ces raisons et au nom du retour à la compétence générale que vous réinstallez, au nom d'un non priorité régionale et des liaisons dangereuses entre vous, et le monde des médias, nous voterons contre ce dossier.

M. VANDENBROUCKE. – M. COLOMBIER, vous auriez pu résumer tout cela en disant que vous étiez dans la continuité de la délibération de février dernier, on aurait gagné beaucoup de temps.

M. COLOMBIER. – Tout à fait. Vous voyez on ne change pas comme cela. On ne retourne pas sa veste.

M. VANDENBROUCKE. – Tout à fait. Monsieur DRAPRON.

M. DRAPRON. – Sans grand suspense, Monsieur le Président, le groupe UDI votera contre, cette délibération, à l'exception de Nathalie DELATTRE, séduite par Mathieu. Elle votera pour. Le reste du groupe votera contre, au risque qu'il reste malgré tout de voir disparaître les éditions locales de France 3.

Mme OZSOY. – Chers collègues. Pour le groupe Ecologistes, nous sommes particulièrement heureux de voir, aujourd'hui, se concrétiser cette délibération qui date du mois de février sur le service public audiovisuel régional par la signature de contrats d'objectifs et de moyens avec ces quatre chaînes régionales. Nous savions que les projets de France 3 et celui de TV7, chaîne généraliste à vocation régionale serait naturellement retenues, du fait de leur taille, de leur expertise dans ce domaine. Elles vont contribuer à une audio diversité, voire une émulation dont tous les spectateurs vont bénéficier et renforcer notre sentiment d'appartenance à cette grande région que nous bâtissons ici sans remettre en question les antennes locales existantes. Les contrats objectifs et de moyens signés avec deux télé web à taille beaucoup plus modestes sont encore plus à féliciter. Elles vont mettre en avant notre diversité dans les domaines de la langue et de la culture. Donc, Kanaldude, et OC Télé, une en basque et l'autre en occitan, langues régionales dont nous sommes de fervents soutiens. De la part de notre institution, c'est un acte volontariste et de confiance. Si la chaîne basque va faire rayonner cette culture au-delà des frontières nationales, la chaîne occitane va renforcer les liens entre les différentes régions d'Oc de Nouvelle-Aquitaine et les occitanistes limousins s'en réjouissent car bien que locuteurs d'une langue illustrée par de grands troubadours du Moyen-âge, et même le roi Richard Cœur de Lion, qui écrivait des poèmes en limousin, ils se sont sentis souvent laissés à l'écart de la grande famille occitane.

C'est à OC Télé, une télévision de Pau, basée en pays gascon, qu'il revient de faire sa place au dialecte limousin, matérialisant les liens culturels qui unissent les deux extrémités de notre territoire, et contribuant ainsi en son unité. Beau symbole pour un beau projet. Nous voterons pour.

M. CORREIA. – Très rapidement Monsieur le Président, de dire et souligner la qualité de travail qu'il y avait à l'intérieur de ces Commissions et que l'on peut voter pour un projet, pas forcément seulement parce que l'on est séduit par Mathieu, et qu'il a très bien travaillé et mené cette Commission, mais tout simplement parce que l'on partage des objectifs communs avec les différentes personnes pour la Région Nouvelle-Aquitaine. Juste un exemple très précis. Dans ce COM TV, il y a également une aide aux producteurs et aux producteurs régionaux qui est très importante. Je prendrai un exemple, d'un film qui s'appelle "Maman", court-métrage qui a été césarisé en 2017, produit par ZANGRO qui est de Cenon, et qui a été aidé à l'origine par TV7, et qui dernièrement au Festival de la Rochelle a remporté le grand prix avec une série de 26mn qui s'appelle "Ramdam". Voilà à quoi peuvent

servir aussi parfois les COMTV sur la production audiovisuelle locale et la richesse de notre région.

Donc, merci encore à tous les membres du groupe qui ont travaillé. Les discussions étaient âpres, cela été rappelé par notre collègue mais le résultat est positif et on peut s'en réjouir pour notre région.

M. HAZOUARD. – Juste Président. Pour répondre à une interrogation. Eric vient très bien de le faire concernant la filière économique. Quand on parle globalement de clause générale de compétence, on a un vrai soutien à une filière et je pense que c'est important. Mais c'est sur l'aspect collusion entre le monde politique et médiatique. Je pensais que nous avions dépensé cette discussion. Je rappellerai simplement que dans le COM, il n'y a aucune émission d'informations ni d'émissions politiques qui sont concernées par le financement régional. Et s'il y avait besoin encore d'avoir quelques preuves supplémentaires, nous avons un contrat d'objectifs et de moyens avec TV7 pendant les trois dernières années. Je vous propose de visionner l'ensemble des programmes de TV7 liés par ce COM, et vous verrez s'il y avait une mise en avant politique de la Région et de son Président, et je pense que vous aurez vite la réponse.

M. VANDENBROUCKE. – Merci Monsieur Mathieu HAZOUARD. Je crois effectivement que les choses méritaient d'être précisées. Je ne sais pas si ce qui sera produit sera la gloire de la Région et de son Président. En tout cas, les images que l'on a vues sont des images qui me paraissent extrêmement intéressantes en termes de promotion de la Région, qui a bien besoin d'assurer sa promotion aussi. Je crois qu'il vous le dire. En termes également de diversité dans la programmation proposée. J'ai relevé l'expression d'audio diversité. Elle me paraît intéressante effectivement.

Je sou mets à votre approbation ou à votre désapprobation. Monsieur D'AMECOURT, pardon.

M. D'AMÉCOURT. – J'avais demandé la parole, Monsieur le Président, vous m'avez même noté sur votre liste. Regardez. Monsieur le Président, chers collègues. Nous voterons cette délibération. Lors de la séance plénière du 13 février 2017 nous avons voté favorablement sur les principes de l'élargissement du soutien régional aux chaînes de télévision des territoires. Et c'était même notre vœu le plus cher puisque notre position a toujours été constante sur ce sujet, nous plaidions pour un soutien public, transparent, régional et équitable. Un groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises auquel nous avons participé à chaque fois que notre agenda le permettait. La délibération qui nous est proposée aujourd'hui et le résultat de ces consultations. Chacun se rend bien compte tant du côté des rédactions que du côté des élus que cette délibération doit aider les médias dont la situation

économique reste fragile, sans remettre en cause l'indépendance des chaînes qu'il convient de préserver. L'aide directe a une structure télévisuelle délicate et peu rapidement s'apparenter à de l'ingérence, même si des précautions sont avancées selon les recommandations même du CSA, comme le fait qu'aucun journal ou magazine traitant de la vie politique et de d'actualité ne puissent figurer dans le contenu contractualisé. Mais dans la mesure où la politique est justement la vie de la cité, tout cela n'est pas forcément simple. Nous devons faire preuve d'humilité à ce sujet, et nous apprendrons en faisant. L'aide que nous apportons doit être une compensation des obligations de service public imposées à chaque chaîne par le COM, sachant que l'aide doit être proportionnel au coût engendré par l'exécution des missions de service public, et ne pas tenir compte de la situation financière particulière de chaque chaîne. Enfin, un Comité de suivi doit être mis en place pour contrôler la bonne exécution du COM. Quels seront ces moyens à la fois d'investigations et de sanctions en cas de non-respect des obligations. Nous devons y travailler ensemble. Là encore le sujet doit être affiné. Ce Comité de suivi doit veiller à la bonne exécution de la mission de service public confié aux chaînes, mais n'a pas vocation à traiter de la responsabilité éditoriale de la programmation de la forme et du fonds des émissions, responsabilité qui ressort exclusivement des chaînes de télévision. Vous avez compris qu'il va falloir jouer des deux qualités chères à Blaise PASCAL, l'esprit de géométrie et l'esprit de finesse. Merci beaucoup.

M. VANDENBROUCKE. – Merci, je soumetts donc à votre approbation...

Votre groupe a déjà parlé.

Je soumetts au vote maintenant. Non. Excusez-moi, non...

M. HOUDET. – Une seule phrase. Je suggère qu'il y est des photos de forêts de pins dans les quatre extraits que nous avons présentés depuis ce matin. On ne voit pas les pins. Merci.

M. VANDENBROUCKE. – Je souhaite pour ma part qu'il y ait des photos de châtaigniers, de chênes, de hêtres, parce qu'il y a en Limousin une magnifique essence. Alors, je soumetts aux votes.

Y a-t-il sur cette délibération qu'a rapportée Mathieu HAZOUARD, des oppositions ?

Des abstentions ?

M. VANDENBROUCKE. – Des abstentions ?

N° 12

Vote sur le «Service Public télévisuel Régional
Contrats d'objectifs et de moyens 2018-2020 »

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Madame Delattre (UDI)
- **CONTRE** : Union des Démocrates et des Indépendants, Front National, Madame Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite)

ADOpte A LA MAJORITE

M. VANDENBROUCKE. –Adopté donc à la majorité.

Monsieur HAZOUARD, vous avez bien senti qu'il va falloir surveiller le Comité de suivi.

**CONVENTIONS PARTICULIERES POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA
STRUCTURATION DE L'ENSEIGNEMENT DE L'OCCITAN DANS LES ACADEMIES DE
BORDEAUX ET LIMOGES**

M. VANDENBROUCKE. – Je passe la parole à Madame Charline CLAVEAU-ABBADIE, pour une convention pour le développement et la structuration de l'enseignement de l'occitan.

Mme CLAVEAU-ABBADIE. – Merci Monsieur le Vice-Président. Je tenais à dire avant d'attaquer cette délibération que celle que nous venons de voter à l'instant sur le COM du service public audiovisuel est en vérité tout à fait complémentaire de la délibération que nous allons voter pour l'enseignement de l'occitan. Mais aussi pour l'enseignement des langues en générale, puisque, comme vous le savez, nous avons une politique qui favorise la transmission des langues régionales et en ce sens, avoir un soutien aux médias en langue régionale, c'est permettre une socialisation de la langue, bien au-delà des murs de l'école ou de l'enceinte familiale, notamment pour les jeunes locuteurs et les enfants scolarisés.

Donc, j'attaque avec cette délibération. Je vous propose donc de voter sur deux conventions en faveur de l'enseignement de l'occitan dans l'enseignement public, l'enseignement privé associatif, et privé confessionnel qui seront passées avec les académies de Limoges, de Bordeaux, l'Office public de la langue occitane et certains départements.

En fait, ces deux conventions sont des déclinaisons territoriales de la convention CADRE que nous vous avons présentée en début d'année, et qui avait été signée avec le Ministère de l'Education Nationale, qui s'appliquait à cinq rectorats de l'ère occitane. Ces deux textes académiques vous présentent bien évidemment les engagements réciproques qui sont ceux des Académies des départements des régions et de l'Office, à travers un certain nombre de dispositifs, comme par exemple les bourses Ensenhar. Mais avant tout, ils fixent des objectifs particuliers pour chaque académie. Pour ce qui est de l'Académie de Bordeaux, nous sommes dans une continuité de la convention précédente, puisque nous avons désormais une longue tradition de coopération avec l'Académie de Bordeaux sur cette question. Donc, à savoir pour le premier degré, des objectifs dans l'enseignement public bilingue d'une ouverture par an, par département. Et pour le second degré, il s'agit d'assurer une offre s'inscrivant dans une nécessaire continuité.

Pour l'Académie de Limoges, et c'est là une nouveauté, je rebondis sur les propos de Mumine qui a parlé tout à l'heure de l'espace occitan limousin. Il n'y avait pas jusqu'à présent de convention ni de stratégie particulière en faveur du développement de l'occitan. Nous sommes très heureux d'avoir pu engager ce dialogue avec l'Académie de Limoges. Et pour les objectifs, nous avons adopté une approche un peu différente puisqu'il s'agit d'une approche territorialisée qui, pour l'instant, cible trois secteurs : Limoges, Brive et Tulle, étant entendu qu'il s'agit d'objectifs minimaux et donc cela d'exclut pas d'autres territoires dans le cas où il y aurait une demande parentale et des ressources d'enseignement disponibles. Merci.

M. VANDENBROUCKE. – J'imagine qu'il y a des prises de parole.

Mme LE GUEN. – Merci Monsieur le Président. Je voudrais vous faire savoir que j'ai un avis, somme toute, partagé, quant à cette délibération, mais elle est également fort intéressante pour la linguiste que je suis. Je ne souhaite en aucun cas m'ériger ici contre les langues régionales, puisqu'à titre personnel j'en parle deux qui me servent régulièrement. J'estime que les langues régionales font partie intégrante de notre patrimoine culturel linguistique, et qu'il est de notre devoir de les sauvegarder. À condition bien sûr, et là je fais un aparté d'actualités, que ces langues ne génère pas des envies d'autonomie, voire d'indépendance, mais enfin concernant l'occitan, je pense que nous en sommes encore loin. Nonobstant, concernant l'enseignement de l'occitan tel qu'il est présenté ici, me paraît peu adéquat eu égard au niveau de français de nos élèves, et ce à minima de la 6^{ème} à la terminale. L'introduction de l'occitan a entre autre, été souhaité par la Ministre de l'Education Nationale, Madame Najat VALLAUD-BELKACEM dans le but premier d'élargir les EPI. Ces derniers, je vous le rappelle, sont en partie passés à la trappe à la rentrée 2018. De plus, il est question dans votre projet de DNL. Je pense très objectivement que vous allez vous heurter dans ce cas particulier à un manque cruel d'enseignants. Vous allez en outre, faire ce que je nomme du recrutement d'élèves par, je cite, *du repérage de communes et d'écoles intéressées*. Pardon ! Mais l'enseignement du français me paraît encore une fois essentiel dans notre Académie, ce qui permettrait peut-être de vous passer de la plateforme d'aide aux devoirs coup de pouce, pour des élèves qui ne comprennent pas les consignes en français.

Et pour finir, je vous rappelle qu'à ce jour, vous semblez naviguer encore à vue concernant le nombre d'élèves étant déjà en apprentissage de cette langue. Pour toutes ces raisons, je vous prie de bien vouloir prendre note de mon abstention concernant cette délibération. Merci.

M. ROGISTER. – Monsieur le Président, vous ne m'en voudrez pas, mais je crains qu'à la suite de mon exposé, vous disiez que j'en avais déjà parlé. Mais, je vais vous parler de ma jeunesse du coup, parce qu'en fin de journée, le vieillard a besoin de radoter. Il n'y a pas si longtemps, j'étais élève en classe de seconde, et j'avais à disserter sur une citation de Vauvenargues. *"L'expérience est une école qui coûte cher, mais c'est la seule où les insensés peuvent s'instruire."* Je ne vous dirai pas que j'avais une note brillante si je l'avais eue. Et en plus, juste pour vous amuser en fin de soirée, ma petite camarade qui était ma voisine avait écrit : *je ne sais pas si tu seras un bon amant mais en tous cas tu seras un bon père de famille.* Donc, c'est un peu en père de famille que je vais vous parler ce soir, sans haine ni violence contre ladite proposition.

J'avais fixé dans ma dissertation les limites à l'expérience, tel le fait pour un enfant de laisser glisser ses doigts dans une prise de courant au risque de le voir décéder. En effet, le sage apprend beaucoup de l'expérience d'autrui, et l'insensé quelquefois doit obéir aux ordres de l'autorité dans le seul objectif de protéger la vie de l'insensé.

Je vous avais, ici-même, annoncé le risque qu'en soutenant la promotion d'une langue spécifique dans une région, celle-ci décide un jour de devenir indépendante. Oh, j'entends bien Madame LE GUEN qui dit *On n'en est loin.* On n'en est loin, mais pas si loin que cela. La preuve, c'est qu'avec les événements actuellement, nous avons des Toulousains d'extrême gauche qui réclament d'être rattaché à la Catalogne indépendante. J'ai ici même dénoncé le progermanisme des occitans ou des fanatiques de l'occitan qui ne le parlent d'ailleurs pas, mais qui écrivent en français, selon d'ailleurs la théorie pro germaniste, *"là où on parle allemand est terre allemande"*, ils nous expliquent que partout où l'on parle occitan est terre occitane, je suppose que dans les tranchées de Verdun où l'on parlait patois, il y a eu une possibilité encore d'annexer cette région.

La rébellion catalane qui a proclamé son droit à l'indépendance au mépris du droit constitutionnel espagnol et de la démocratie doit nous interpeler tous, pas uniquement...

M. VANDENBROUCKE. – Chers collègues, excusez-moi, je vous demanderai de faire un peu de silence pour écouter notre orateur. Merci. Je crois qu'il est important que nous nous respections. Je redonne la parole.

M. ROGISTER. - ... et là-dessus, ce qui s'est passé hier en Catalogne, risque un jour de voir les promoteurs de l'occitan le faire. Apprenez de l'histoire en marche, Monsieur le Président. Stoppez cette aventure avant qu'il ne soit trop tard. Oh non point que j'en veuille au patois. Non point que je ne veuille pas regrouper quelquefois tout cela sous le terme occitan, dès lors qu'il ne me mange pas la Provence, la Gascogne, etc. Tout cela est bien gentil et en tant que petit-fils de paysan du Tarn qui parlait patois, je serai mal placé pour

faire la leçon. En revanche, je vous en supplie, par-delà notre groupe, ce qui se passe en Espagne est grave. Alors l'aventure dans laquelle nous nous sommes lancés, nous avons le droit d'arrêter d'avancer encore plus. Aujourd'hui c'est encore une délibération, il y en a eu d'autres. C'est toujours un petit peu d'argent, un petit peu plus de ceci, un petit plus de cela, à quel moment peut-on enfin dire : *Tiens, le Front National avait raison. Tiens, les interventions de Thierry ROGISTER étaient bien fondées.*" Faudra-t-il attendre qu'il y ait des bombes qui explosent et que des fous réclament l'indépendance pour comprendre que cette aventure est dangereuse. Merci Monsieur le Président.

M. VANDENBROUCKE. – Vous aviez démarré par une paisible dissertation. Vous en arrivez aux éclats des bombes. Vous ne pensez pas que c'est quand même un peu exagéré tout cela. Je passe la parole à M. OXIBAR.

M. OXIBAR. – Moi aussi, je vais vous parler de mon enfance. Non, je plaisante. Juste pour dire par contre, un peu sérieusement, le sens de mon intervention. La dame qui est intervenue a dit qu'elle parlait deux langues régionales. Moi normalement je devrais en parler deux effectivement. Je devrais parler le basque par mon père, et le béarnais par ma mère. Le problème est que du coup, je ne parle ni l'un ni l'autre. Je ne parle que le français. Et je pense que c'est aujourd'hui un réel manque. C'est peut-être pour cela que je suis un peu disposé à intervenir sur ces questions-là qui m'intéresse énormément. Pour vous dire, Monsieur le Président que le groupe LR CPNT votera favorablement cette délibération.

Par contre, je voudrais revenir sur des éléments que j'avais déjà abordés en séance plénière, et que j'ai abordé en Commission la semaine dernière, qui concerne la formation initiale des enseignants et le système de bourses Ensenhar. J'ai posé la question en Commission du nombre de bourses attribuées par notre Collectivité avec ce système et donc vos Services m'ont indiqué que 10 bourses avaient être attribuées, et les Services ont rajouté que *si nous avions eu 15 ou 25 demandes, nous les aurions financées*. Le problème de ce système de bourses est qu'effectivement, ils ne trouvent pas aujourd'hui, malheureusement suffisamment d'attraits auprès des enseignants. Le principe est bon, l'intention est bonne. Je pense que nous pouvons aller au-delà de l'intention. Donc, pour avoir une politique volontariste sur le sujet, j'avais demandé si la Région ne pouvait pas intervenir auprès de l'Education nationale pour demander que les formations soient dispensées dans notre Région. Puisqu'il faut savoir que les formations sont aujourd'hui dispensées pour les enseignants dans la Région Occitanie. Je me permets de renouveler aujourd'hui cette demande. Cela ne mange pas de pain. Que le Président de la Région, Alain ROUSSET, écrive à l'Education Nationale. On verra bien la réponse qu'ils nous feront. Mais je crois que cela vaudrait le coup de demander à ce qu'il y ait des formations dispenser là.

En Commission, Monsieur le Vice-Président NEMBRINI, vous m'avez répondu que nous n'avions pas la ressource en formateurs en Nouvelle-Aquitaine. Sauf que je me suis permis, je m'étais pas en doute votre réponse, mais je suis quand même allé demander à un certain nombre d'opérateurs de la langue occitane, qui sur le terrain, m'ont dit que la ressource humaine, apparemment, existée. J'aurai éventuellement des noms à vous communiquer, et que l'on pourrait même imaginer d'ailleurs des mutualisations, avec la formation initiale de basque, notamment sur des modules communs liés à la pédagogie et au bilinguisme. Reste à l'Éducation Nationale de le vouloir. L'objet de ma demande est : Reste à la Région à demander à l'Éducation Nationale. Je crois que si la Région insiste et renouvelle ou fait cette demande, parce qu'elle est convaincue du bienfondé de sa politique, l'objet de la convention et les bourses montrent cette intention de la Région. Je suppose que nous pourrions obtenir des évolutions positives.

Ensuite, s'agissant du recrutement, et c'est le dernier point de mon intervention, là-aussi peut-être des précisions à demander. Sur la convention, il est indiqué que les enseignants pourront avoir droit à des congés. C'est juste une précision quant à la nature des congés qui seraient accordés aux enseignants qui souhaiteraient basculer dans l'enseignement bilingue, puisque la convention ne le précise pas. Or, il y a deux types de congés pour formation. Il y a la formation continue de l'enseignant, et il y a le congé individuel de formation auquel chaque enseignant a droit, mais une seule fois. Il serait dommage que ce congé individuel de formation soit utilisé pour faire suivre cette formation d'enseignement bilingue, et peut-être que ces enseignants pourraient bénéficier des mêmes droits que les enseignants qui suivent les formations en basque.

Voilà, Monsieur le Président, et Monsieur NEMBRINI, une piste d'évolution positive que la Région Aquitaine pourrait avoir. Pour être vraiment moteur sur les questions des langues régionales, et notamment l'occitan, à l'heure où des régions voisines, et je pense notamment à la Région Auvergne-Rhône Alpes, souhaitent s'engager dans cette voie. Il me paraît important que la Région Nouvelle-Aquitaine garde la main et soit toujours moteur sur cet enseignement de langue régionale, avec l'Office Public de la langue occitane que préside notre collègue Charline CLAVEAU-ABBADIE, pour que nous soyons réellement le fer de lance de cette politique linguistique.

M. VANDENBROUCKE. – Merci. Madame CLAVEAU-ABBADIE pour une réponse rapide, si possible.

Mme CLAVEAU-ABBADIE. – Oui, je vais essayer de faire vite, et en ce sens, je ne vais peut-être pas m'attarder sur l'expression récurrente de la peur panique de menace vis-à-vis de l'unité républicaine, que nous entendons régulièrement quand on parle de langues

régionales dans cette Assemblée. Nous, nous faisons le choix de penser que les identités culturelles peuvent être en fait complémentaires plutôt que mutuellement excluantes. Et je vous garantis que nous sommes farouchement attachés à la République dans le cas de la mise en œuvre de notre action.

Je voudrais répondre à Marc qui a fait, en vérité, des remarques tout à fait constructives, et je souscris tout à fait à son inquiétude vis-à-vis de la formation initiale. Je tiens juste à préciser que pour ce qui est des bourses Ensenhar, la formation des enseignants se fait en vérité sur le territoire à travers des organismes de formation. L'installation d'une formation initiale dans un SP en Nouvelle-Aquitaine vise en vérité les étudiants. C'est vrai qu'aujourd'hui, Les ESPE qui dispensent cet enseignement sont sur la frontière académique, à savoir, Montauban et Tarbes. Et je partage avec lui ce souci d'installer une formation initiale en Nouvelle-Aquitaine, non seulement pour mieux mobiliser les candidats au concours, au SRPE spécial occitan, mais également pour des raisons de respect de la diversité dialectale de l'occitan. En ce sens, sachez que nous en avons déjà parlé au niveau du Rectorat de Bordeaux. Que le Recteur de Bordeaux s'est montré favorable à nous accompagner dans cette démarche auprès de l'ESPE. Puisque comme vous le savez, l'ESPE est un établissement autonome et je souscris tout à fait à votre souci. Il y a effectivement des ressources qui peuvent être mobilisées, et nous allons y travailler. Et bien entendu, je sais que je pourrais compter sur votre soutien en ce sens.

Une dernière chose peut-être par rapport à votre question, sur les congés de formation. En vérité pour les enseignants du premier degré, il s'agit de congé de formation, et là nous sommes dans un cas tout à fait classique de 3 ans de possibilité au sein de la carrière professionnelle de formation, sachant que ces formations-là, durent 6 mois. Par contre, pour les enseignants du second degré, il s'agit en effet d'un projet de reconversion professionnelle qui par définition n'est attribué qu'une fois puisqu'ensuite, ils sont censés mener un autre métier que le métier d'enseignant. Néanmoins, sachez que ces attributions de congés de reconversion sont à discrétion de Monsieur le Recteur, il n'y a donc pas d'impossibilité à ce que le Recteur d'Académie décide d'en accorder un second.

J'espère que cela peut vous rassurer. Merci.

Poursuite de la séance sous la présidence du Président Alain ROUSSET

M. LE PRÉSIDENT. – Merci. Jean-Louis NEMBRINI voulait apporter une précision.

M. NEMBRINI. – Il se trouve que je suis Président du Conseil d'école de l'ESPE, donc je pourrais essayer de faire avancer ce dossier au mieux. Je rappelle quand même que l'Université Bordeaux-Montaigne n'a plus de formation organisée en Occitan, et ceci depuis plusieurs années. C'est un vrai problème. Ce qu'il faut, c'est une formation scientifique

universitaire, voilà le vrai sujet. Comment se prépare-t-on au concours ? Il faut aller ailleurs dans d'autres académies, bien évidemment. Voilà la limite, mais qui existe depuis plusieurs années. Il n'en reste pas moins que l'on peut essayer de voir comment éventuellement créer un lien plus étroit entre l'ESPE d'Aquitaine et les ESPE d'Occitanie.

M. LE PRESIDENT. – Y a-t-il des oppositions à ce rapport ?

Mme CLAVEAU-ABBADIE. – Je voulais simplement ajouter une précision. Monsieur NEMBRINI n'a pas eu encore cette information parce qu'elle a été passée à l'Office public de la langue occitane. Nous soutenons en vérité un diplôme universitaire qui va ouvrir cette année à l'Université de Bordeaux, et nous allons soutenir également une option pour la Licence MIASHS (Mathématiques et Informatique Appliquées) à l'Université de Pau, ce qui peut ouvrir des perspectives pour la suite.

M. LE PRESIDENT. – Y a-t-il des oppositions à ce rapport ?

Le Front National.

Y a-t-il des abstentions ?

N° 13

Vote sur les «Conventions particulières pour le développement et la structuration de l'enseignement de l'occitan dans les Académies de Bordeaux, Limoges »

- **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT,**
- **CONTRE : Front National,**
- **ABSTENTION : Madame Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite)**

ADOpte A LA MAJORITE

M. LE PRESIDENT. – Ce rapport est donc adopté.

HARMONISATION DE LA REMUNERATION DES STAGIAIRES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE.

Mme VEYSSY. – Il s'agit d'une politique d'harmonisation sur la rémunération des stagiaires à mettre en œuvre à partir du 1^{er} janvier 2018 puisque vous savez que nous considérons que la rémunération et la protection sociale des stagiaires en formation sont ce qui contribue à sécuriser les parcours professionnels.

C'est une obligation légale dont les dispositions sont régies par le Code du Travail mais nous considérons, au niveau de la Région, que c'est un levier volontariste justement pour appuyer nos politiques particulières dans le cadre du service public régional de formation. Nous avons fait le choix d'accorder un régime plus favorable que le Code du Travail. Pour ouvrir droit à une rémunération pour le demandeur d'emploi, il faut bien sûr que cette formation soit agréée par la Région et que ce soit une formation financée par la Région. Comme vous avez pu le constater, il s'agit d'un soutien financier qui est directement versé à l'utilisateur et qui permettra donc, à partir du 1^{er} janvier 2018, d'avoir une égalité de traitement pour tous les stagiaires de la formation professionnelle de la région sur les 12 départements de la Nouvelle-Aquitaine, ce qui fait qu'il y aura un cadre unique qui servira de repère.

Très rapidement, vous avez vu tous les documents, vous savez que nous proposons des dispositions particulières pour encourager les publics spécifiques, notamment l'application d'un barème supérieur pour les jeunes de moins de 18 ans. Les jeunes de moins de 18 ans bénéficieront du même revenu de formation, de la même rémunération que les 18-20 ans, c'est-à-dire 310 € mensuels alors que le Code du Travail prévoit 130 € mensuels. Cela veut dire qu'ils auront aussi un revenu équivalent, à âge équivalent, avec les apprentis.

Egalement une prime monoparentale pour les parents isolés, c'est-à-dire 100 € par mois, en plus du forfait qui est prévu par le Code du Travail.

Une autre disposition intéressante qui est attendue, c'est de prendre le relais de la rémunération des stagiaires qui ne bénéficient pas du revenu de fin de formation, c'est-à-dire l'indemnité de Pôle Emploi, et dès lors qu'ils seront engagés dans une formation démarrée alors qu'ils étaient indemnisés par Pôle Emploi, puis que l'indemnisation s'arrête en cours de formation, le revenu social de formation de la Région pourra tout de suite prendre le relais et éviter ainsi les ruptures de formation.

C'est aussi l'accès à la rémunération des demandeurs d'emploi dans les formations du secteur sanitaire et social. Ce qui est important est le versement d'un acompte dès l'entrée en formation. C'est attendu puisque le temps que la rémunération se mette en route par l'Agence de rémunération, un délai de un mois à deux mois peut s'écouler, donc il y a un versement de 30 % qui est proposé pour une entrée en formation entre le 1^{er} et le 15 de chaque mois. Pour bénéficier de cette rémunération, il faut une formation agréée, c'est-à-dire que l'on va privilégier les formations qui sont qualifiantes, certifiantes. Les publics cibles sont les niveaux de formation 4 et 5, puis aussi des parcours longs qualifiants de plus de 150 heures.

Mme NADAU. – Tout d'abord, je voudrais noter le travail, les échanges et leur qualité qui sont faits en Commission sous la présidence de Dominique ASTIER, peut-être une exception après le constat qu'a fait notre collègue ce matin, DIONIS DU SEJOUR.

Notre groupe votera favorablement cette délibération. Néanmoins, mes alertes restent les mêmes que celles évoquées à la plénière de juin. On en a parlé en Commission, je ne reviendrai pas dessus. Beaucoup d'acteurs sont impliqués dans la formation professionnelle (Etat, Région, partenaires sociaux, OPCA, Pôle Emploi), ce qui rend le pilotage du système confus et difficile pour identifier les besoins. Des milliards engloutis dans un système qui reste toujours aussi inefficace et peu lisible. Aujourd'hui, le système oriente toujours les formations professionnelles vers des métiers et pas assez vers des compétences. Or, les compétences ont un enjeu important pour accroître la compétitivité française par le haut.

Vous l'avez dit, Président, ce matin : sur ce sujet, les intentions de l'Exécutif restent floues. Nous avons perdu beaucoup de temps et d'argent, il est temps de donner un pilote, et les régions sont en capacité de l'être pour relever ce défi. Nous avons perdu beaucoup de temps en sous-estimant l'impact de l'employabilité sur la croissance. Nous vous l'avons déjà dit, nous vous accompagnerons sur tout ce qui aura un impact direct sur l'emploi.

Merci.

M. LE PRESIDENT. – Je vous remercie de partager le souhait de l'Exécutif sur le souhait du rôle de la Région en matière de formation professionnelle.

Mme REQUENNA. – Dans cette délibération, vous marquez une volonté constante pour favoriser le développement des compétences des publics peu ou pas qualifiés, nous saluons et souscrivons à cette démarche. La rémunération est effectivement un levier qui va favoriser la sécurisation des parcours, à condition bien sûr qu'elle soit couplée avec l'indispensable responsabilisation des bénéficiaires pour suivre les formations de bout en bout, du début jusqu'à la fin.

Trois remarques toutefois. Dans ce rapport, vous posez des priorités à la formation des moins diplômés, aux jeunes de moins de 18 ans, vous octroyez une prime aux parents isolés, ceci conduit à nous interroger sur des mesures en faveur des personnes ayant une reconnaissance de travailleur handicapé. De même si, à titre personnel, je crois plus à la pertinence des formations de longue durée à temps complet, je crois qu'il ne faut pas totalement évacuer la possibilité de formation à temps partiel, notamment pour les femmes qui ont parfois à jongler entre une vie familiale, le fait d'être mère de famille et une volonté profonde d'acquérir une compétence et de retrouver un emploi.

Enfin, Monsieur le Président, nous souhaiterions que soit envisagée une évaluation de la mise en œuvre de cette mesure pour que nous puissions, avec vous, nous féliciter à travers des résultats concrets et chiffrés sur le retour à l'emploi des publics ciblés et sur l'accroissement de la qualification des néo-aquitains.

M. LE PRESIDENT. – Bien entendu.

Mme VEYSSY. – Une petite précision sur la formation des personnes handicapées. Bien évidemment, elle est complètement prise en considération, il y a une compensation de l'Etat mais il y a aussi l'AGEFIPH qui participe au financement des formations. Cependant, il faut quand même noter que les compensations diminuent d'année en année, que la contribution de l'AGEFIPH diminue aussi d'année en année. Je voudrais simplement dire que 30 % de notre enveloppe globale de rémunération est consacrée aux personnes en situation de handicap alors qu'elles ne représentent que 12 % des personnes qui sont indemnisées. C'est juste pour dire qu'elles sont bien prises en considération.

Mme REQUENNA. – Merci pour la précision.

M. LE PRESIDENT. – Des oppositions à cette délibération ?

Il n'y en a pas.

N° 14

Vote sur l'«Harmonisation de la rémunération des stagiaires
de la Formation professionnelle continue »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Front National, Madame Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite)**

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE PRESIDENT. – Cette délibération est donc adoptée.

**PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LA REGION ET LA CAISSE DES DEPOTS SUR
LA CREATION ET LE SOUTIEN DE PLATEFORMES MICROCREDIT REGIONAL
NOUVELLE-AQUITAINE.**

M. LE PRESIDENT. – Y a-t-il des problèmes particuliers ?

Il n'y en a pas.

Pas d'opposition ?

M. CHARAI. – Si, une intervention.

Monsieur le Président, mes chers collègues, la présente délibération a pour objet la mise en place d'un protocole d'accord entre la Région et la Caisse des dépôts et Consignations portant sur la création d'un fonds de garantie assurant le soutien et le développement de plateformes de microcrédit régional en Nouvelle-Aquitaine. Ce dispositif prendra la suite au 1^{er} janvier 2018 de celui institué en Poitou-Charentes depuis 2007 et qui a fait montre d'une certaine efficacité.

En effet, dans le rapport d'évaluation 2015 du suivi de l'activité du microcrédit en Poitou-Charentes, il ressort que 5 168 microcrédits ont été accordés depuis 2007, bénéficiant à 12 000 pictocharentais. Les conclusions de ce rapport précisent que le microcrédit en Poitou-Charentes est une réussite et qu'il convient de le prolonger. Apparemment, vous avez entendu cet argument, Monsieur le Président, puisque le projet de délibération que vous soumettez à nos votes élargit en quelque sorte à l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine, ce qui profitait jusque-là au Poitou-Charentes. Il s'agit de mettre en place des structures dans chaque département qui accompagneront les bénéficiaires de microcrédit dans la gestion de leur budget et le remboursement desdits crédits.

Ces bénéficiaires étant par nature en difficulté dans ce domaine, l'initiative régionale nous apparaît tout à fait légitime. Ce qui nous paraît nettement plus contestable et flou, entretenu dans la délibération sur la destination exacte des fonds alloués par la Région au titre du protocole d'accord sur la somme de 200 000 €. Plusieurs questions se posent : cette somme sera-t-elle répartie entre chaque département, soit environ 16 600 € par association ? Ou les montants attribués tiendront-ils compte de demandes précises des structures ? A quoi ou à qui servira réellement l'argent ? Par exemple, l'ouverture d'une permanence, la rémunération d'un travailleur social ou d'un retraité du secteur bancaire ? De plus, les habitants des territoires ruraux sont particulièrement visés par la délibération.

Y a-t-il une obligation pour les associations d'y être présentes ? Le protocole d'accord fait mention d'un futur appel à manifestation d'intérêt de la part des associations motivées par le suivi des bénéficiaires du microcrédit. Nous aurions apprécié avoir plus de précisions quant à cet appel de candidatures.

Compte tenu du manque de précision et malgré l'intérêt incontestable d'un suivi rigoureux des bénéficiaires de microcrédit, nous demandons le report de la délibération. Si nous ne l'obtenons pas, le Front National s'abstiendra.

Je vous remercie pour votre attention.

M. FLORIAN. – Face à l'assouplissement général des uns et des autres, est-ce que vous ne pourriez pas appeler juste le rapporteur, qu'il appelle la délibération et que les interventions des uns et des autres soient apportées au PV mais que l'on n'entame pas les débats puisqu'il est 22 h 15, il y a encore une quinzaine de délibérations, et je pense qu'il y en a qui ont de la route à faire. Si l'on pouvait simplement appeler les délibérations et que les interventions soient apportées au PV. Il n'y a plus de Presse, il n'y a plus de public.

M. LE PRESIDENT. – J'entends, et si les présidents de Groupe sont d'accord...

Naïma, sur ce texte.

Mme CHARAÏ. – Peut-être quelques précisions. Il s'agit en effet de créer 12 plateformes départementales pour que le microcrédit puisse bénéficier aux personnes les plus en difficulté, vous l'avez dit. Il s'agit de faire bénéficier, avec ce nouveau dispositif qui va prendre effet dans le courant de l'année 2018, aux personnes les plus en difficulté, qui sont généralement exclues des dispositifs de crédit classique. Il s'agit d'une répartition territoriale avec cet objectif de l'accompagnement des personnes les plus en difficulté pour leur permettre d'accéder à l'emploi. Dans les anciens dispositifs, 80 % des personnes qui ont microcrédit ont contracté un prêt pour pouvoir acheter un véhicule ou réparer leur véhicule, ou financer leur permis de conduire afin de leur permettre d'accéder à l'emploi. L'un des freins de l'accès à l'emploi est la question de la mobilité.

Cette répartition sera effectuée sur l'ensemble des départements. Vous l'avez indiqué, il va y avoir un appel à manifestation, plusieurs réunions ont déjà eu lieu pour définir les objectifs de ce microcrédit avec la CDC, une a eu lieu en mars dernier et l'autre en juillet dernier. L'idée est un protocole au bénéfice des personnes les plus en difficulté sur l'ensemble du territoire de la Nouvelle-Aquitaine pour qu'il puisse y avoir un accès équitable pour l'ensemble des publics.

M. LE PRESIDENT. – L'évaluation sera faite, et bien entendu la destination de cette somme est les personnes et non pas les structures intermédiaires.

Pas d'opposition ?

Le Front National s'abstient.

N° 15

Vote sur le «protocole d'accord entre la Région et la Caisse des Dépôts sur la création et le soutien de plateformes microcrédit régional Nouvelle-Aquitaine »

- **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT,**
- **ABSTENTION : Front National, Madame Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite)**

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

M. LE PRESIDENT. – Ce rapport est donc adopté.

CONFERENCE TERRITORIALE DE LA JEUNESSE.

M. LE PRESIDENT. – Est-ce qu'il y a des oppositions ?

M. COLOMBIER. – Monsieur le Président, mes chers collègues, vous nous proposez de créer, en partenariat avec l'Etat, une structure de plus, et pas des moindres puisqu'elle réunira une pléthore de partenaires : l'Etat, le Rectorat, la Région, les 12 départements de la Nouvelle-Aquitaine, les communes, les collectivités territoriales à statut particulier, les mouvements d'éducation populaire, les organismes d'insertion sociale et professionnelle, les fédérations de parents d'élèves et les jeunes. Comptabilisez tous ces représentants du Comité de pilotage à l'Assemblée plénière, ce sont pas moins de 139 membres qui engageront une réflexion, accompagneront l'élaboration de politiques publiques concertées et veilleront à l'efficacité de l'action publique, etc.

A ce stade, 2 constats. Tout d'abord, avec un tel nombre, la lourdeur de cette énième structure affaiblira l'efficacité du travail qui lui est assigné, on tombe dans l'énorme machin, un de plus. Ensuite, quand voit l'ampleur et la complexité ainsi que l'immodestie de la tâche, je souhaite bien du courage à tout le monde. Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ? A l'évidence, dans certaines sphères, on n'a pas le goût de la simplification.

Ce que veulent les jeunes est beaucoup plus simple que l'élaboration des politiques concertées et l'efficacité de l'action publique. Ils veulent un enseignement de qualité, un avenir qui s'ouvre à eux sans chômage pour seule perspective, un marché du travail où ils puissent s'épanouir professionnellement, un logement et de la sécurité dans l'espace public.

Ceci étant dit, vous présentez cette délibération en vous adossant dès les premières lignes sur une réflexion profonde du Conseil nationale d'évaluation du système scolaire. On aurait peut-être préféré qu'il se penche sur l'évaluation du système scolaire qui est bien malade, tout le monde le reconnaît. Il rappelle que la jeunesse a perdu la confiance et l'appétence pour la chose publique car rode le contexte de la crise de représentation, l'abstention très forte et la tentation du vote extrême.

Cette structure que vous laissez s'exprimer dans cette délibération officielle fait là référence au vote Front National et à d'autres peut-être. De quel droit introduisez-vous, Monsieur le Président, dans une délibération la référence à un vote politique, et bien sûr en le présentant comme un danger ? Vous dénoncez ainsi une sensibilité politique soutenue par un mouvement légal, représenté dans toutes les assemblées de la République. Vous stigmatisez et insultez ici un Groupe politique, composante importante de notre Assemblée,

et représenté par la volonté de 507 789 néo-aquitains. Vous stigmatisez et insultez de même, à travers cette soi-disante tentation électorale dite extrême, près de 11 millions d'électeurs dans notre pays.

Qui êtes-vous, Mesdames et Messieurs de la majorité et vous, Monsieur le Président, pour donner ainsi des leçons de morale politique ou des leçons de morale tout court ? Vous évoquez la crise de représentation, mais qui en est responsable, si ce n'est vous qui, depuis plus de 30 ans, alternativement avec la Droite, avez été au pouvoir ? Vous, la Gauche, qui avez nourri les scandales, la corruption ou les affaires d'Urba-Gracco au scandale de la MNEF. Vous évoquez l'abstention mais elle résulte des mêmes causes. Si nos concitoyens ne vont plus voter, c'est qu'ils ont compris que vous ne réglez aucun des grands problèmes qu'ils subissent, que ce soit le chômage, l'insécurité, l'immigration, le terrorisme et que cela ne sert à rien à leurs yeux de voter, surtout pour vous. La meilleure preuve en est que vous avez été balayés dès le premier tour de la Présidentielle Parti Socialiste, Verts et consorts. Qui a mis, depuis plus de 30 ans, le pays dans l'état où il est, avec 6 millions de chômeurs et 9 millions de pauvres ? C'est le Front National peut-être ? Alors la tentation du vote extrême, je vous la laisse.

Vous devriez très clairement faire profil bas, très bas, que cela vous plaise ou non. Le danger pour la jeunesse n'est pas la tentation du vote extrême, mais la continuation de la politique actuelle qui, de plus, enlève 5 € d'APL aux jeunes. Politiser ce genre de dossiers, c'est politiser la jeunesse, voilà le danger. C'est inadmissible et nous ne l'admettons pas. Aussi, nous vous demandons de manière officielle – c'est du bon sens -, au nom de la neutralité et du respect républicain que vous devez aux élus quels qu'ils soient dans cette Assemblée, d'enlever ce passage dans cette délibération. Vous parlez des valeurs de la République, vous les évoquez dans le texte, alors faites les vôtres.

M. LE PRESIDENT. – Je ne sais pas qui politise, mais je mets aux voix ce rapport.

Qui est de l'avis de l'adopter ? Qui est contre ?

N° 16

Vote sur la «Conférence Territoriale de la Jeunesse »

- **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT,**
- **CONTRE : Front National, Madame Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite)**

ADOPTE A LA MAJORITE

M. LE PRESIDENT. – Le rapport est donc adopté.

LYCEES ET AUTRES ETABLISSEMENTS – CHANGEMENT DE DENOMINATION DU LYCEE NORD BASSIN A ANDERNOS-LES-BAINS EN HOMMAGE A SIMONE VEIL.

M. LE PRESIDENT. – Est-ce qu'il y a des oppositions à cette dénomination ?

M. MALHERBE. – Présentation d'un amendement, Monsieur le Président, sur cette délibération.

M. LE PRESIDENT. – On essaye de...

M. MALHERBE. – Si vous voulez, vous pourrez faire la somme des temps de parole de chaque groupe politique et vous remarquerez que le Front National n'a pas beaucoup parlé lors de cette plénière.

M. LE PRESIDENT. – Présentez votre amendement, on va le voter.

M. MALHERBE. – Merci de m'accorder quelques instants pour exposer l'amendement que nous avons déposé sur cette délibération.

Donner un nom à un établissement public quel qu'il soit est un acte fort de signification puisqu'il permet de mettre à l'honneur une personnalité. Aussi, je pense que ce type de décision doit se faire en respectant 3 critères.

Premièrement, un critère de cohérence. Il serait plus logique la personnalité choisie soit en lien direct avec le type d'établissement nommé. Ainsi, il serait préférable que le nom d'une personnalité en lien avec le milieu médical soit donné à un hôpital par exemple. Pour un théâtre, j'opterais plutôt pour une personnalité en lien avec la culture. Pour un lycée, le nom d'un enseignant serait le bienvenu.

Deuxième critère : la proximité. Mettre à l'honneur une personnalité pour un collectivité est d'autant plus valorisant que celle-ci a un lien géographique direct avec cette collectivité. L'identité régionale, nous y sommes attachés, aussi bien pour nos coutumes, pour nos traditions, que pour nos héros.

Troisième critère : diversité. Il m'apparaît essentiel de mettre à l'honneur des personnalités trop souvent oubliées et pas assez mises en avant. Simone VEIL est une personnalité politique qui aura incontestablement marqué le cours du 20^{ème} siècle et elle a d'ailleurs été largement honorée comme Ministre d'Etat, Présidente du Parlement européen, membre du Conseil Constitutionnel, et aujourd'hui en reposant, parmi les grands de ce monde, au Panthéon. Plus de 50 monuments, des établissements scolaires, des universités,

des rues, ou encore des promotions universitaires portent d'ailleurs son nom en France, dont 3 en Gironde.

Nous pensons donc, pour notre part, que l'actualité nationale et internationale du moment doit nous faire prendre conscience de la nécessité de mettre à l'honneur les victimes du terrorisme islamiste, et ce afin de faire prendre conscience au monde entier que la France ne reculera jamais devant la barbarie, et que ces hommes et femmes qui sont tombés, massacrés par cette idéologie mortifère, sont des compatriotes que nous n'oublierons jamais. Parmi toutes ces victimes nombreuses, trop nombreuses malheureusement, le nom de Jonathan SANDLER serait un symbole fort pour un lycée de Gironde. En effet, Jonathan SANDLER a un lien direct avec notre région et un lien direct avec le monde de l'enseignement puisqu'il est né à Bordeaux et qu'il enseignait régulièrement en Gironde. A la fois girondin et enseignant, il est aussi un héros mort à 30 ans en tentant de sauver ces deux jeunes enfants, eux-aussi massacrés par le terroriste islamiste Mohammed MERAH.

Il y a des actes simples, Monsieur le Président, qui peuvent devenir des symboles forts. Je crois que choisir le nom de Jonathan SANDLER en est un parce qu'il rendrait alors hommage non seulement à cet homme mais également, par la même, à la totalité des victimes du terrorisme islamiste qui tombent trop rapidement malheureusement dans l'oubli. A ce jour, et sauf erreur de ma part, aucun lycée en France ne porte le nom de Jonathan SANDLER. Ce serait tout à l'honneur de notre collectivité d'être la première à la faire en rendant hommage à l'un des nôtres mort en héros. C'est aussi cela, Monsieur le Président, le devoir de mémoire, et c'est l'objet de notre amendement.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. – Les élèves du lycée Nord Bassin ont travaillé pendant 2 ans sur la 2^{ème} guerre mondiale, sur la shoah, ont participé à plusieurs voyages à Oradour ainsi qu'à Auschwitz, une partie de leur recherche a porté sur l'histoire et la vie de Simone VEIL, non seulement sur sa vie de déportée mais également sur sa vie de femme politique. C'est la proposition du maire, je ne vois pas comment la Région peut s'y opposer.

Je mets aux voix ce rapport.

Mme FERREIRA. – Je voudrais juste prendre la parole, Monsieur le Président, s'il vous plaît.

Monsieur le Président, mes chers collègues, au lendemain du décès de Simone VEIL, les élus du groupe Modem et UDI, conjointement, ont déposé une motion invitant la Région à donner le nom de Simone VEIL à l'un de nos établissements. Simon VEIL et sa vie resteront dans les manuels scolaires et l'histoire de France comme une figure de proue. Figure de

proue, elle le fût à titre personnel en nous donnant une exceptionnelle incarnation de la résilience, ce qui lui a permis de servir la France dans un réel esprit de concorde. Elle le fût au niveau politique en servant, avec élégance et sans concession, la cause européenne.

Son intervention à l'Assemblée Nationale défendant la loi qui portera son nom, première loi sur l'IVG, est gravée dans la mémoire de toutes et tous. Centriste, pacifiste, humaniste, européenne, académicienne et féministe sont quelques qualificatifs que nous devons lui attribuer. Simone VEIL est un exemple pour tous et mérite notre reconnaissance.

Nommer le lycée d'Andernos-Les-Bains lycée Nord Bassin Simone VEIL doit être pour nous, élus régionaux, un honneur et une fierté.

Au nom des groupes centristes UDI et Modem, je vous remercie franchement.

M. LE PRESIDENT. – C'est effectivement un honneur et une fierté, je partage.

M. MALHERBE. – Est-ce que vous pouvez mettre aux voix l'amendement, Monsieur le Président ?

Mme MOTOMAN. – Je voudrais quand même intervenir au nom du groupe écologiste parce que l'on trouve que cet amendement est particulièrement abject dans ses objectifs, comme dans la nature de la demande elle-même. Il propose de remplacer un nom par un autre sous divers prétextes spécieux, mais dont l'intention perverse serait de stigmatiser une partie de nos concitoyens en désignant l'islam comme ennemi, en évoquant la barbarie d'un terroriste qui n'a rien à voir avec la communauté musulmane elle-même.

Ce que sous-tend cette manipulation et que l'on peut lire en filigrane, c'est qu'en échangeant un non-juif par un autre, on tombe dans la forme la plus radicale du racisme : l'essentialisme. Simone VEIL y est considérée comme la femme héroïque qui a fait avancer les droits de la Femme, mais seulement et avant tout, et essentiellement comme une juive. A qui donc on peut substituer une autre personne, du moment qu'elle soit juive aussi, du moment que son nom sert à illustrer les obsessions du FN. Renvoyer implacablement...

M. COLOMBIER. – ...Madame, vous allez nous en rendre compte devant un tribunal. Monsieur le Président, je vous demande que l'on arrête ces injures. Ce sont des injures et des diffamations. Tu peux faire ce que tu veux, je vais empêcher Madame de continuer ces diffamations. Cela devient délirant.

Mme MOTOMAN. – Madame tient à s'exprimer avec beaucoup de calme.

M. COLOMBIER. – Tu permets, dans cette Assemblée, de véritables délires.

Mme MOTOMAN – Monsieur COLOMBIER, s'il vous plaît, vous écoutez 30 secondes. Je ne vous ai jamais interrompu durant cette longue journée. Vous me laissez finir.

M. COLOMBIER. – Je ne vous laisserai pas continuer dans vos délires.

M. LE PRESIDENT. – On a bien entendu ce que vous avez à dire. Je suis fier de cette nomination. Cela ne signifie pas que les victimes de MERAH n'aient pas ici, surtout si elles sont musulmanes... Les principales victimes du terrorisme islamique sont d'abord des musulmans.

M. COLOMBIER. – Je demande à ce qu'on lise l'amendement. Vous devez faire respecter le Règlement et faire lire l'amendement, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. – Il a été présenté cet amendement d'une manière très longue, cet amendement vise à appeler le lycée d'un autre nom que celui que le maire, les élèves et le corps enseignant nous ont proposé.

Je propose de mettre aux voix cet amendement.

M. COLOMBIER. – Je demande à ce qu'il soit lu. C'est le Règlement.

M. LE PRESIDENT. – Il l'a suffisamment évoqué.

Qui est d'avis d'adopter cet amendement le manifeste en levant la main ?

Qui est contre ?

Vote sur l'amendement déposé par le groupe FN

- **POUR** : Front National, Mme Le Guen (non inscrite), Mme Fropos (non inscrite)
- **CONTRE** : PS.PRG et Apparentés, Ecologiste et Citoyen.EELV, PRG, UDI, Modem, Les Républicains-CPNT

AMENDEMENT REJETE

M. LE PRESIDENT. - Cet amendement est donc rejeté

Cet amendement n'était pas adopté, je mets aux voix l'appellation Simone VEIL du lycée Nord Bassin.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Qui est contre ?

Qui est de l'avis de l'adopter ? Qui est contre ?

N° 17

Vote sur « Lycées et autres établissements – changement de dénomination du Lycée Nord Bassin à Andernos les Bains en hommage à Simone Veil »

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT,
- **CONTRE** : Front National, Madame Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite)

ADOpte A LA MAJORITE

M. LE PRESIDENT. - Cette délibération est adoptée.

**LYCEES ET AUTRES ETABLISSEMENTS – FONCTIONNEMENT DES LYCEES ET
AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT. DOTATION
GLOBALE DE FONCTIONNEMENT AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX
D'ENSEIGNEMENT POUR L'EXERCICE 2018.**

M. LE PRESIDENT. – Je vous prive de la lecture, par Jean-Louis NEMBRINI, de ces dotations.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Très bien.

N° 18

Vote sur «Lycées et autres établissements : fonctionnement des lycées et autres établissements publics locaux d'enseignement : dotation globale de fonctionnement aux établissements locaux d'enseignement pour l'exercice 2018 »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Front National, Madame Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite)

ADOPTE A L'UNANIMITE

FONCTIONNEMENT DES LYCEES – CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA MAINTENANCE DES ASCENSEURS.

M. LE PRESIDENT. – Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Adopté.

N° 19

Vote sur le «Fonctionnement des lycées – convention constitutive d'un groupement de commandes pour la maintenance des ascenseurs »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Front National, Madame Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite)

ADOPTE A L'UNANIMITE

**TRANSITION ENERGETIQUE – CONTRAT DE PARTENARIAT COMPETITIVITE
ENERGETIQUE – ENTREPRISES DRT ET THIOULET.**

M. LE PRESIDENT. – C'est la prise en compte des entreprises électro-intensives. Nous accompagnons ces entreprises. Là, c'est l'occurrence 2 entreprises, DRT et Thiollet, pour baisser de 15 % leur consommation d'électricité.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

Adopté.

N° 20

Vote sur la «transition énergétique – contrat de partenariat compétitivité énergétique
entreprises DRT et Thiollet »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Front National, Madame Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite)**

ADOpte A L'UNANIMITE

AGENCE REGIONALE POUR LES TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE (ARTEE).

M. LE PRESIDENT. – Est-ce qu'il y a des oppositions ou des questions à Françoise ?

M. SAUVAITRE – Le groupe Les Républicains vote contre.

M. LE PRESIDENT. – Qui est contre ?

Adopté.

N° 21

Vote sur l'« Agence Régionale pour les Travaux d'Economie d'Energie (ARTEE) »

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National, Madame Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite)
- **CONTRE** : Les Républicains-CPNT,

ADOPTE A LA MAJORITE

**LOGEMENT PARC PRIVE CONVENTION PLURI-ANNUELLE DE FINANCEMENT DE
L'OPERATION DE REVITALISATION DU CENTRE-BOURG DE MONTMORILLON ET DE
DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE.**

M. VERDIN. – Monsieur le Président, mes chers collègues, le Front National a toujours été très attaché à la ruralité et déplore le désengagement des gouvernements successifs dans nos campagnes, au profit d'une concentration des moyens financiers dans les métropoles régionales, avec la politique de la ville coûteuse et qui s'est révélée sans efficacité.

La commune de Montmorillon, qui est au milieu d'une circonscription de la Vienne, à 40 ou 45 kms de Poitiers, est une commune de 6 000 habitants. Il y a 80 ou 90 communes autour, espacées les unes des autres de 10 kms, dont les services publics de proximité s'abandonnent. Cette commune de Montmorillon faisait partie de cette France des oubliés. Pas oubliée pour tout le monde puisque cette commune a un avantage aujourd'hui, c'est de pouvoir récupérer, si on peut le dire comme cela, le célèbre chef cuisinier Joël ROBUCHON né à Poitiers et qui a choisi Montmorillon pour créer une école internationale de gastronomie destinée à la formation des futurs grands chefs dans le site de la Maison Dieu, c'est-à-dire une maison historique qui se trouve au cœur de la ville de Montmorillon. Ancien séminaire dont les bâtiments sont classés monuments historiques et dont les fondations remontent au 11^{ème} siècle. L'ouverture de cette école est prévue courant 2019.

Nous sommes favorables aux politiques de développement des centres-bourgs, particulièrement lorsqu'il s'agit de mettre en valeur un patrimoine architectural. Je lance un aparté au niveau de notre ville de Poitiers parce que je suis élu au Conseil Municipal et il est vrai que le patrimoine architectural – je peux me permettre de le dire, je ne suis pas en opposition – est assez valorisé. Et bien mettant en valeur ce patrimoine architectural remarquable grâce à la remise sur le marché de logements vacants situés au centre-ville de Montmorillon dans l'ancienne région Poitou-Charentes, il existait pourtant un dispositif dédié qui s'appelait le Front Régional d'Intervention Locale (FRIL). Je vous le dis, Monsieur le Président, ce FRIL a été supprimé par la Région Nouvelle-Aquitaine fin 2016. Est-ce en quelque sorte sa résurrection ou un acte de contrition de votre part Monsieur le Président ? Et bien ceci dit, le groupe Front National votera donc favorablement pour cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. – Il s’agit simplement de cibler nos interventions et de ne pas trop les disperser sur des actions qui ne relèvent pas de la compétence de la Région. La réanimation des centres-bourgs fait partie de la défense du monde rural.

Je vous remercie de voter ce rapport.

Qui est contre ?

Qui s’abstient ?

Ce rapport est donc adopté.

N° 22

Vote sur le «logement parc privé : convention pluri-annuelle de financement de l’opération de revitalisation du centre bourg de Montmorillon et de développement du territoire »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Front National, Madame Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite)**

ADOPTE A L’UNANIMITE

**CREATION D'UNE SOCIETE DEDIEE A LA GESTION DES PARTICIPATIONS
FINANCIERES DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE**

M. LE PRESIDENT. – Nous avons un rapport important – je parle sous le contrôle de Bernard UTHURRY - : la Région a, dans le cadre des sociétés de capital risque, de fonds d'amorçage, de fonds de co-investissement, une centaine de millions dans les fonds propres des PME, des TPE et elle souhaite avoir une vision globale de l'ensemble de ces fonds. L'actionnaire sera un actionnaire unique, c'est la Région, ce qui nous permettra de mieux visualiser et contrôler nos interventions en fonds propres. C'est un acte important qui va être complété dans quelques mois par la création d'un fonds d'investissement permettant à nos PME de monter en puissance et de devenir, pour un certain nombre je l'espère, des ETI (entreprises de taille intermédiaire).

Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

Il en est ainsi décidé.

N° 20

Vote sur la «création d'une société dédiée à la gestion des participations financières de la Région Nouvelle-Aquitaine»

- **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Front National,**
- **NON PARTICIPATION AU VOTE : Madame Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite)**

ADOPTE A L'UNANIMITE

**CONVENTIONS TERRITORIALES D'EXERCICE CONCERTÉ (CTEC) DE LA
COMPÉTENCE « SOLIDARITÉ DES TERRITOIRES » ENTRE LES DÉPARTEMENTS,
CHEFS DE FILE ET LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE, CTEC « SOLIDARITÉ DES
TERRITOIRES » DE LA CORREZE, CTEC « SOLIDARITÉ DES TERRITOIRES » DE LA
GIRONDE, CTEC « SOLIDARITÉ DES TERRITOIRES » DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES,
CTEC « SOLIDARITÉ DES TERRITOIRES » DE LA VIENNE.**

M. LE PRÉSIDENT. – Sur les conventions territoriales entre Région Aquitaine, Corrèze, Gironde, Pyrénées-Atlantiques et Vienne... Madame DIAZ ?

Mme DIAZ. - L'application sur le terrain reste complexe. Ce n'est pas moi qui le dit, c'est directement sur le site du Conseil Départemental de la Gironde.

Malgré toutes les formes que vous y mettez, on sent bien que le cœur n'y est pas. On sent bien qu'il s'agit d'une manière pudique de faire un constat d'échec. Ces conventions territoriales d'exercice concerté ont bien du mal à recueillir l'enthousiasme que l'on vous connaît sur d'autres dossiers et pour cause. Si le but des lois NOTRe et MAPTAM étaient de rendre visibles et lisibles pour le citoyen les compétences et champs d'intervention de chaque collectivité tout en réduisant le nombre d'intervenants, on peut bien dire que l'on est loin du compte. Vous avez créé une loi qui vous embarrasse puisqu'elle a supprimé la clause de compétence générale, ce qui vous oblige aujourd'hui à créer des CTEC.

Je comprends qu'il est plus commode pour vous de tenter de nous faire croire à une volonté progressiste en créant une entité nouvelle plutôt que d'avouer que vous avez voté une loi à la hâte sans en prévoir les conséquences sur notre quotidien. Sauf que les CTEC ont des périmètres encore flous et auront pour obligation d'être examinés par les CTAP qui auront pour rôle de formuler des observations et pourront modifier les projets proposés.

De qui sont composées les CTAP ? Entres autres : Président du Conseil Régional, les Présidents des Conseils Départements, les Présidents d'EPCI et seront en plus élus, au nom de la représentativité des territoires ou plutôt d'un simulacre de représentativité, un représentant d'un EPCI de moins de 30 000 habitants et entres autres un élu d'une commune de moins de 3 500 habitants. C'est bien là que le bât blesse. Comment voulez-vous que la voix des petites communes pèse dans cette assemblée pléthorique ?

D'autres facteurs sont inquiétants. Il n'existe pas d'harmonisation nationale des CTAP en matière de périodicité des réunions, de modalités des délibérations ni de quorum. Une

fois de plus, sous couvert de concertation, vous éloignez le citoyen du centre de décision et vous confisquez la démocratie locale.

Les délégations de compétences inhérentes à ces CTEC vont renforcer l'enchevêtrement des compétences entre les collectivités et les financements croisés seront facteurs d'opacité. Pire, c'est une nouvelle atteinte aux principes de libre administration des collectivités qui doivent être considérés avec égalité. Or là, c'est une mise sous tutelle d'une collectivité par une autre dont il s'agit. C'est aussi l'accroissement de la fracture territoriale, de l'absorption de la petite entité par la grande entité. Bref, c'est l'annonce de la mort des petites communes. On continue de détricoter la France et le pire, c'est que vous leur faites croire que ces concertations se feront dans la concertation, c'est cynique.

M. LE PRESIDENT. – Non, c'est l'inverse. C'est de trouver, dans le cadre d'une répartition des compétences qui fait que l'on n'est pas 8 derrière un ruban, la possibilité de savoir qui fait quoi. C'est de la co-construction et la présentation avec les Départements et les Communautés de communes permet au contraire de co-construire les règlements d'intervention, de déléguer là où l'on n'est pas présent et donc de limiter les frais de fonctionnement. Je crois que c'est l'une des applications que nous n'avions pas vu lors de la loi NOTRe mais qui permet de régler le rôle de chef de file régional et départemental.

Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

Cette délibération est adoptée.

N° 24

Vote sur les «Conventions Territoriales d'Exercice Concerté (CTEC) de la compétence « Solidarités territoires » entre les départements, chefs de file et la région Nouvelle-Aquitaine »

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Madame Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite)
- **CONTRE** : Front National,

ADOpte A LA MAJORITE

**AVIS DU CONSEIL REGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE SUR LES SCHEMAS
DEPARTEMENTAUX D'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE DES SERVICES AU
PUBLIC (SDAASP), SDAASP POUR LE DEPARTEMENT DE LA CHARENTE, SDAASP
POUR LE DEPARTEMENT DE LA CORREZE, SDAASP POUR LE DEPARTEMENT DE
LA GIRONDE**

M. LE PRESIDENT. – Nous avons ensuite une délibération sur l'accessibilité des services au public - je crois que c'est une déclinaison de ce que l'on est en train de dire - avec la Charente, la Corrèze et la Gironde. Cela montre que le travail que nous faisons, les élus, Gérard VANDENBROUCKE notamment, les services, les services des Départements et les Présidents des Départements est assez efficace. Le fait d'engranger autant de conventions aussi précises est un bon sens pour permettre l'accessibilité des services publics ou privés, marchands ou non marchands délivrés par des opérateurs nationaux ou locaux.

Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

Il en est ainsi décidé.

Vous votez contre ?

D'accord, le Front National vote contre.

Mme ABELIN. - Sur la création de la société dédiée nous aussi.

N° 25

Vote sur l'«avis du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine sur les Schémas Départementaux d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP), SDAASP pour le département de la Charente, SDAASP pour le département de la Corrèze, SDAASP pour le département de la Gironde »

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Madame Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite)
- **CONTRE** : Union des Démocrates et des Indépendants, Front National,

ADOpte A LA MAJORITE

**COOPERATION INTERNATIONALE : ACCORD CADRE TRIENNAL DE
COOPERATION DECENTRALISEE : REGION NOUVELLE-AQUITAINE/DEPARTEMENTS
DE BAMBEY, DIOURBEL, FATICK, FOUNDIOUGNE, GOSSAS, MBACKE – 2017/2019**

M. LE PRESIDENT. – Je suppose que le Front National est contre ?

M. PATIER. – J'ai une intervention très rapide, concise mais percutante.

M. LE PRESIDENT. – Je vous fais confiance.

M. PATIER. – Vous verrez, vous verrez. Vous saluez déjà.

Mes chers collègues, Monsieur le Président, le Front National défend l'idée que la coopération internationale doit demeurer du ressort de l'Etat en vertu des fonctions régaliennes exercées par celui-ci.

Le domaine des affaires étrangères auquel se rattache la coopération internationale est une fonction éminemment régalienne puisque l'usage de la Constitution de la 5^{ème} République telle que voulue par son fondateur a fait des relations internationales le domaine réservé du chef de l'Etat. Il est donc pour le moins malheureux de vouloir confier la partie des relations internationales relevant du domaine de la coopération à une entité infranationale.

Nous considérons que la coopération internationale doit impérativement demeurer du ressort de l'Etat afin d'appliquer au domaine politique le principe de subsidiarité qui veut qu'une action publique, lorsqu'elle est nécessaire, revient à l'entité compétente la plus proche de ceux qui sont directement concernés par cette action. En appliquant ce principe, la Région ne doit s'occuper que de la gestion de ses administrés. Ainsi, une Région ne peut, selon nous, être fondée à intervenir dans un domaine intéressant directement l'Etat.

En outre, l'application de ce principe permet la mise en pratique d'une mesure qui nous est chère, à savoir que chaque denier prélevé auprès des néo-aquitains soit réinvesti dans l'économie de la Nouvelle-Aquitaine.

Le renouvellement des programmes de coopération entre la Nouvelle-Aquitaine et les 6 départements sénégalais avec lesquels notre Région est partenaire, doit être l'occasion de poser les questions quant à l'opportunité et le profit que la Région retire de ces politiques de coopération, évidemment. L'argent investi par la Région dans cette politique de coopération profite-t-il à nos entreprises, à notre économie, en clair aux néo-aquitains ? Ne trouvez-vous pas Monsieur le Président que dans un contexte de crise aigue du monde agricole, à l'heure

où des agriculteurs français se suicident chaque jour, victimes de la mort de leurs exploitations, que les 1,2 M€ que vous souhaitez investir au Sénégal ne seraient pas plus utiles pour venir en aide à nos agriculteurs ? En outre, les entreprises françaises installées à titre privé au Sénégal participent déjà à l'essor économique du pays.

A l'heure où notre pays compte 6 millions de chômeurs et 9 millions de pauvres, l'application du principe de venir en aide en priorité à notre prochain avant de s'occuper de notre lointain devrait être vue comme une mesure de bon sens.

Une seconde réflexion est appelée par ces projets de coopération internationale et attire à la philosophie même du développement et des relations que nous entendons entretenir avec ces pays émergents. Pour avoir de véritables relations avec le Sénégal et plus largement avec l'ensemble des pays en développement, nous devons oui les considérer comme des partenaires économiques à part entière et non pas, Monsieur le Président, comme des pays assistés et perpétuellement dépendants. A l'instar des autres nations avec lesquelles nous entretenons des relations commerciales, par exemple la Chine, la Russie ou la Nouvelle-Zélande, le Sénégal et les autres nations africaines doivent gagner leur autonomie et devenir des partenaires commerciaux et non des ayants-droits attendant le quota de subventions que les pays européens consentent à leur accorder. Les nations africaines doivent s'émanciper de toute forme d'assistanat, de tutelle internationale, en un mot commençant de néocolonialisme. Oui, Monsieur le Président, la France-Afrique, c'est terminé.

Attaché à l'indépendance des nations, le Front National considère que les nations africaines doivent se débarrasser des vieux réflexes qui les maintiennent dans une notion de sujétion vis-à-vis de l'Occident. Elles doivent ainsi trouver leur voie de développement qui leur permettra de faire face aux défis qui les attendent. En recouvrant leur pleine indépendance, les pays d'Afrique seront mieux à même de lutter contre la pauvreté, la guerre, la maladie, tout facteur d'immigration vers les pays du Nord. Pour un développement pérenne de l'Afrique, arrêtons l'assistanat et encourageons ces pays dans une voie de développement propre à la réalité africaine.

Je conclurai par ce proverbe chinois du très sage, très patient et très attentif, Confucius : quand un homme a faim, mieux vaut lui apprendre à pêcher que lui donner un poisson.

Le groupe Front National votera contre cette délibération.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT. – Je voudrais vous suggérer une lecture, un ouvrage qui vient de sortir fait par un ancien collaborateur de la Région d'ailleurs, ancien journaliste du Monde qui

s'appelle Jean-Pierre TUQUOI. Il a écrit un ouvrage qui s'appelle « Le pays qui n'existait pas » qui est l'Oubangui-Chari qui s'appelle maintenant la Centre-Afrique. Vous verrez ce que le colonialisme a apporté à ce pays, c'est-à-dire ce que nous avons apporté à ce pays. Lisez-le.

Ensuite, il ne s'agit pas du tout de France-Afrique, c'est-à-dire de relations d'Etats à Etats. Nos interventions sont tout sauf de l'assistanat. C'est simplement – je le vois pour Madagascar, pour l'Afrique, pour Haïti – aider ces territoires à trouver, après ce que le colonialisme a massacré, les moyens de prendre en charge leur propre développement. Je rappelle ensuite que de par la loi, dans l'agriculture, les lycées agricoles ont un devoir de coopération internationale.

Je mets aux voix ce rapport : qui est contre ?

Front National.

Mme LE GUEN. - Moi aussi, contre.

M. LE PRESIDENT. - Très bien Madame, on note.

Ce rapport est donc adopté.

N° 26

Vote sur la «Coopération internationale : accord cadre triennal de coopération décentralisée : région Nouvelle-Aquitaine / Départements de Bambey, Diorbel, Fatick, Foundiougne, Gossas, Mbacké»

- **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT,**
- **CONTRE : Front National, Madame Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite)**

ADOpte A LA MAJORITE

**PARTICIPATION REGIONALE A LA COORDINATION DU PROGRAMME 2017-2020
DE VALORISATION DES ITINERAIRES CYCLABLES EUROVELO N° 1 –
« VELODYSSÉE » ET V43 « VELOFRANCETTE »**

M. LE PRESIDENT. – Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

Il en est ainsi décidé.

N° 27

Vote sur la «Participation régionale à la coordination du programme 2017-2020 de valorisation des itinéraires cyclables Eurovélo n° 1 « Vélodyssée » et V43 « Vélofrancette »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Front National, Madame Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite)**

ADOpte A L'UNANIMITE

CREATION DE LA NOUVELLE AGENCE LIVRE CINEMA

M. LE PRESIDENT. – Je suis désolé pour Eric, nous créons en rapprochant les 3 agences, l'Agence Livre Cinéma.

Y a-t-il des demandes d'interventions à Eric CORREIA ?

S'il n'y en a pas, s'il n'y a pas d'opposition et d'abstention, ce rapport est adopté.

N° 28Vote sur la «Création de la Nouvelle Agence Livre Cinéma»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Front National, Madame Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite)**

ADOPTE A L'UNANIMITE

AUTORISATION DE PORTER PLAINTE AVEC CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE A LA SUITE DE LA DIFFUSION DE VIDEOS A CARACTERE DIFFAMATOIRE

M. LE PRESIDENT. – Cela concerne notamment l'association « AVEC »

Y a-t-il des oppositions ?

M. BLANCHE. – Simplement vous dire qu'il me semble que la délibération sera veine car le délai de prescription en diffamation est de 3 mois. La publication ayant eu lieu le 6 juillet, c'est trop tard.

M. LE PRESIDENT. – J'entends. Vous êtes avocat.

Quand on a vu les propos qui étaient tenus...

M. BLANCHE. - ...A moins qu'il y ait une publication postérieure mais si c'est 6 juillet...

M. LE PRESIDENT. – La plainte est déjà déposée, elle est validée ici.

M. BLANCHE. – Elle a été déposée dans le délai de 3 mois alors.

M. LE PRESIDENT. – Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

M. PAGES. – Monsieur le Président, nous nous abstenons.

M. LE PRESIDENT. – Quand on compare un élu de la majorité ou un élu d'Hitler, si vous pensez que ce n'est pas de la diffamation, il va falloir m'expliquer cela...

M. PAGES. Je vais vous l'expliquer Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. – Mais pas trop longtemps parce que je vais perdre patience.

M. PAGES. Je vais être bref.

Je vais quand même essayer d'expliquer pourquoi nous nous abstenons. Nous trouvons aussi que cette vidéo est absolument infâme. En revanche, nous pensons que le meilleur service que l'on puisse assurer à la mémoire des suppliciés d'Auradour est aussi de s'imposer l'oubli pour ce genre de vidéo et nous pensons qu'il ne sert à rien de remuer une affaire sur laquelle les salariés d'AVEC ont regretté qu'elle soit produite. Cette vidéo a été retirée.

Nous pensons que contrairement à ce que l'on pourrait penser, le fait d'évoquer cette vidéo - d'ailleurs, beaucoup d'élus qui n'en avaient pas entendu parler l'ont découverte avec cette délibération – va à l'encontre de l'objectif. Je pense que cette vidéo a droit à deux choses : le mépris et ensuite l'oubli par-dessus. On pense que ce n'est pas la peine de se lancer dans une action de justice et c'est la raison pour laquelle nous nous sommes abstenus, indépendamment du fond parce que nous sommes tout à fait d'accord avec les services de la Région et le travail fait par Eric CORREIA sur le fait qu'AVEC devait avoir ses services ventilés pour être plus efficace.

J'ajouterai une chose Monsieur le Président : c'est que si la vidéo qui vous incrimine a disparu, il en reste une qui est toujours en ligne et soit dit en passant, la seule personne que l'on y reconnaît, c'est moi. Je préférerais également que ce soit livré à l'oubli et que l'on cesse de parler de cette affaire. C'est la raison pour laquelle nous nous abstenons.

M. TARIS. – Simplement pour nous étonner très clairement du peu de solidarité d'un certain nombre d'élus de votre majorité vis-à-vis à la fois d'un de nos collègues et vis-à-vis de la démarche du Président qui est une démarche parfaitement justifiée. Il y a des propos qui sont absolument inadmissibles, que l'on ne peut laisser passer et que je ne sais quelle idéologie d'une fausse tolérance, peut-être un peu néo-soixante-huitarde, de votre part ne pourrait justifier.

Nous voterons cette délibération des deux mains et nous sommes à vos côtés Président dans cette démarche.

M. LE PRÉSIDENT. – D'autant qu'il s'agit d'agents qui n'avaient pas – je parle au passé – de risques de carrière et qui étaient payés par l'argent public. On ne peut pas jouer, surtout avec ces souvenirs.

Je note l'abstention.

M. COLOMBIER. – Je pose simplement une question, vous réfléchirez Messieurs du groupe écologiste. Vous êtes donc pour l'effacement de la mémoire des crimes nazis, sinon cela leur rendrait service. C'est quand même assez curieux mais je trouverais assez intéressant d'avoir une réponse de votre part là-dessus.

Nous serons brefs et clairs sur cette affaire. Vous avez été parodié par une vidéo vous représentant, ainsi que certains vice-Présidents, comme l'Etat Major d'Adolf HITLER discourant sur la disparition de l'association AVEC dont certains éléments seraient à l'origine de cette vidéo. Je prends des précautions. Ainsi qu'il est précisé dans le dossier, les représentants de la Région sont représentés comme des nazis et sont opposés à la fermeture de l'association AVEC comme des résistants. Diable, cela nous rappelle les heures les plus sombres de notre histoire n'est-ce pas ? Vous employez bien souvent

cette... Et nous convenons tout à fait qu'il est très désagréable et même diffamatoire d'être traité à l'aune du régime nazi, nous en savons quelque chose. En effet, depuis des années, cet amalgame scandaleux nous a été appliqué comme arme politique de diabolisation permanente.

Dans les rangs de vos amis politiques à gauche, comme ceux de droite, combien ne se sont pas privés d'utiliser ce stratagème totalement ignoble dans le silence politiquement correct de la classe politique entièrement réunie et vous en faites partie. Des dizaines de jugements ont souvent donné raison au Front National mais le mal était fait. Nous n'avons jamais entendu un responsable politique du parti socialiste ou d'un parti de droite s'en offusquer.

Dernièrement, quand la Présidente du Front National a été diffamée et traitée d'étroupe, je ne vous ai pas entendu, Mesdames et Messieurs, vous indigner. Ici même n'avons-nous pas entendu venant de votre majorité des adjectifs comme « fascistes » ou « vichy » nous être attribués suite à une motion que nous avons présentée sur les crèches. Ce n'était pas sur la seconde guerre mondiale. Nous sommes trop habitués aux insultes, aux injures, comme seule réponse à nos propositions nationales pour nous épouvanter d'une telle situation comme vous l'êtes. Il faut bien qu'un jour l'arroseur soit arrosé.

Nous vous reconnaissons tout à fait le droit de porter plainte mais nous vous laisserons seul juge de cette affaire et votre majorité vous suffira avec les élus de droite peut-être pour vous autoriser à porter plainte et à ester en justice. Nous ne participerons pas au vote de cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. – Il y a l'abstention des Verts, la non participation au vote du Front National et le vote des autres formations politiques.

Ce rapport est donc adopté.

Mme LE GUEN. – Monsieur le Président, ce sera très bref. Je vais voter pour cette délibération mais je tenais à aborder ce qui est écrit, ce que je lis. Plusieurs personnes non identifiées se disant appartenir à un collectif dénommé « Pas sans l'AVEC » ont fait irruption sans autorisation dans les locaux où se tenait l'Assemblée Générale. Non mais pardon, excusez-moi parce que maintenant quand je vais aller en AG, je vais faire extrêmement attention parce que si n'importe qui peut s'introduire de la sorte, cela veut donc dire qu'il n'y a pas de sécurité. J'invite vivement le Président de cette Assemblée Générale à ne pas venir me demander d'explication de vote à la fin des plénières et de s'occuper de ses Assemblées générales en premier.

M. LE PRESIDENT. – Merci Madame, je crois que c'était très utile au débat.

Je décris la non participation au vote du FN, abstention des Verts et vote de cette délibération.

N° 29

Vote sur l'«Autorisation de porter plainte avec constitution de partie civile à la suite de la diffusion de vidéos à caractère diffamatoire»

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Madame Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite)
- **ABSTENTION** : Ecologiste et Citoyen-EELV,
- **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Front National,

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**MOTION EN FAVEUR DU MAINTIEN DE L'ACTIVITE PETROLIERE
EN NOUVELLE-AQUITAINE**

M. LE PRESIDENT. – J'ai sur table une motion commune du groupe LR, PS, UDI en faveur du maintien de l'activité pétrolière en Nouvelle-Aquitaine. Ne relisons pas cette motion, vous l'avez sous les yeux.

Est-ce qu'il y a des explications de vote ?

M. COLOMBIER. – Je ne comprends pas et je pense que ce n'est pas très légal vu le règlement : vous adressez aux groupes politiques et non pas à chaque élu un dossier avec un courrier de vous/de votre Cabinet récapitulant toutes les motions et les amendements. Très bien. Or, je constate que là vous nous redistribuez... D'abord, je pose la question : normalement avec un délai avant la plénière, chaque élu doit être en possession de ces amendements. Je ne les ai pas eus. Or, ce soir vous nous redonnez les mêmes amendements, pourquoi ? Pardon, motions. Sauf les nôtres du reste, c'est quand même étonnant.

Nous avons deux motions : une sur les traditions culturelles de notre région et une autre sur la grippe aviaire. Les élus ne sont pas en possession de ces motions, c'est tout à fait anormal. Comme par hasard, cela tombe sur le groupe Front National, c'est quand même curieux.

Je suis en train de feuilleter le dossier que l'on a donné à chaque groupe, je comprends maintenant... Enfin, je comprends en partie. Les aides sur le pétrole, c'était une motion du groupe sociale je crois.

Mme NADAU. - Pas du tout, pas du tout. Je peux donner une explication ?

M. COLOMBIER. – Et tout d'un coup, cela devient le groupe de votre nouvelle majorité. Apparemment, c'est Les Républicains, CPNT, UDI...

M. LE PRESIDENT. – Très heureux d'apprendre que j'ai élargi ma majorité.

M. COLOMBIER. – J'espère que vous êtes quand même au courant de cela. Comment cela se fait que nous n'y figurons pas ?

Mme NADAU. – Je vais apporter une réponse parce qu'il n'y a rien de compliqué là-dedans. Notre groupe a présenté cette motion en faveur du maintien de l'activité pétrolière en Nouvelle-Aquitaine, notamment pour faire avancer les choses par rapport au plan climat

de M. HULOT concernant deux amendements qui ont été votés le 3 octobre et qui permettraient - par cette co-activité que nous avons chez nous à Parentis avec des serres de tomates et des éco-quartiers, également avec l'activité industrielle – de poursuivre cette activité au-delà de 2040. Le groupe socialiste est venu nous trouver pour demander à participer à cette motion qui a été suivie par...

M. COLOMBIER. - Vous étiez au courant je pense ? Je parle au Président parce qu'il a l'air de découvrir.

Mme NADAU. – Je m'étonnerais que cela se fasse dans le dos du Président. Il a l'air étonné ?

Je finis : l'UDI s'est également jointe à nous et nous nous en félicitons.

Mme NADAU. – Je n'ai demandé à personne, on est venu me voir. Voilà la démarche.

M. LE PRESIDENT. – Ne soyez pas jaloux. Ne nous faites pas une scène.

M. COLOMBIER. - C'est guignolesque Monsieur le Président ! C'est guignolesque !

M. LE PRESIDENT. – Je suppose que le groupe Verts ne va pas voter cette motion ?

Qui est d'avis de voter cette motion ?

M. COLOMBIER. – On ne va pas participer à ces motions du fait de ces combinaisons entre groupes politiques.

M. LE PRESIDENT. – Le groupe Verts vote contre ? Contre.

MOTION

Vote sur la motion «Maintien en faveur de l'activité pétrolière en Nouvelle-Aquitaine»

- **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT,**
- **CONTRE : Ecologiste et Citoyen-EELV,**
- **NON PARTICIPATION AU VOTE : Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National, Madame Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite)**

ADOpte A LA MAJORITE

M. LE PRESIDENT. – Cette motion est donc adoptée.

**MOTION SOUTENIR LA DEMANDE D'UNE INDEMNISATION COMPLETE DES
PERTES LIEES A LA GRIPPE AVIAIRE**

M. LE PRESIDENT. – On a des motions pour les indemnisations complètes des pertes liées à la grippe aviaire par LR et la survie de la filière volaille de Nouvelle-Aquitaine.

M. COLOMBIER. - C'est L'UMPS ... Allez-y Messieurs bien sûr, c'est votre sens de la démocratie représentative.

Mme NADAU. - Il faut vous intéresser à ce que l'on fait, c'est tout !

M. COLOMBIER. - Et réciproquement.

M. LE PRESIDENT. - Stéphane, sur la première motion que j'ai sous les yeux, sur l'indemnisation des pertes liées à la grippe aviaire.

Mme BEYRIS. – Chers collègues, la situation est tellement grave pour les entreprises et les agriculteurs que le 7 octobre dernier était organisée à Castelnau-Chalosse, dans les Landes, une manifestation unitaire syndicalement et politiquement à laquelle était associée notre Région.

Beaucoup de monde mais malheureusement beaucoup d'absents du côté des éleveurs. Cette démobilisation nous l'avons déjà constatée lors d'une réunion le 1^{er} septembre où 600 agriculteurs étaient attendus et 200 sont venus. Les agriculteurs ont le moral en berne, les aides ont tardé à venir et toutes ne sont pas arrivées, malgré des investissements à faire en matière de biosécurité. C'est pourquoi il est primordial que l'Etat accorde cette aide de 30 M€ pour les aider. Le manque de cannetons n'est pas de leur fait mais de la gestion de la crise par l'Etat et quand les cannetons étaient là, il a fallu au minimum 12 semaines d'élevage, ce qui donne une non production jusqu'en septembre. 30 M€, qu'est-ce que c'est à côté des cadeaux fiscaux qui se chiffrent en milliards ? Nous avons du mal à comprendre la résistance du Ministre de l'Agriculture.

Il est aussi important d'attirer l'attention de l'Etat sur les mesures à prendre si par malheur le virus de l'influenza revenait une troisième année consécutive. Il serait inconcevable de gérer cette situation de la même manière qu'en ce début d'année. Les nerfs des producteurs ont été soumis à rude épreuve. Pour l'avoir vécu, je peux vous dire que le traumatisme est grand. En une heure, tout bascule. Vous assistez à ce spectacle désolant d'abattage et puis plus rien, tout est vide.

Les éleveurs, qu'ils soient de canards ou de volailles, les entreprises amont et aval, ne résisteront pas à une nouvelle crise mal gérée. La recherche et l'innovation sont

nécessaires pour que le sud-ouest, dont la renommée n'est plus à faire sur les produits de qualité que sont le foie gras et volailles sous labels, s'en sorte et ne soit pas sacrifié pour sauver une vocation exportatrice d'autres régions.

Je voudrais aussi revenir sur ce que j'ai entendu ce matin, prononcé par le Front National. Je ne parlerai que des inepties entendues sur les canards. La bande unique que vous préconisez ne mettra pas fin au déplacement des animaux, c'est même tout le contraire. Vous êtes en train de condamner les éleveurs, gaveurs, autarciques, cible que vous voulez soit disant défendre.

La dizaine d'éleveurs qui se serait suicidée, totalement faux ! Mensonge honteux ! Jouer sur la peur n'est pas correct. La situation est assez grave pour que n'ayez pas besoin d'en rajouter. Mes collègues éleveurs des Pyrénées-Atlantiques et moi-même n'en avons jamais entendu parler.

M. DELPEYRAT-VINCENT. – Monsieur COLOMBIER, elle est éleveuse de canards donc elle sait de quoi elle parle. Merci.

M. HUSTAIX. – Je vais défendre ma motion très rapidement parce que je me suis exprimé ce matin. Je vous fais grâce de la situation de ce que l'on appelle les considérants dans les motions et je voudrais insister sur les 3 points que nous réclamons.

Nous réclamons évidemment le paiement de toutes les indemnités et certaines dates de 2016. Nous réclamons que l'on réfléchisse au concept de la bande unique et nous demandons aussi que vous nous aidiez à débloquer le droit d'utilisation du vaccin. Ce sont les 3 points que nous demandons.

M. LE PRESIDENT. – Sur le vaccin cité dans la motion présenté par LR, UDI, MODEM, groupe socialiste, Ecologie les Verts et PRG, on fait référence à la vaccination mais je vous rappelle ce que j'ai dit ce matin : pour avoir d'une certaine manière initié avec CEVA la réflexion sur la biosécurité dans ce domaine-là, le vaccin ne peut pas être présenté comme le remède unique. Il faut faire très attention là-dessus parce que sinon la profession ne suivra pas.

(Intervention hors micro inaudible). – Mais comme un remède d'urgence.

M. LE PRESIDENT. – Le remède d'urgence ne peut être qu'en-deçà de la biosécurité.

M. HUSTAIX. – Monsieur le Président, je n'ai jamais dit que c'était un remède unique. Absolument jamais. Vous pouvez demander à mes collègues de la Commission agricole. C'est un moyen complémentaire, nous sommes complètement d'accord.

M. TARIS. – Monsieur le Président, chers collègues, je vais vous annoncer que notre groupe retire sa signature à cette motion parce qu'il y a un ton tout à fait désagréable, tout à fait politicien et je dirais en plus amnésique de notre collègue dans la présentation des choses. Si vous voulez que l'on fasse le bilan d'un certain nombre de décisions, notamment des cadeaux fiscaux (vous parliez certainement du CICE du Gouvernement Hollande), on va pouvoir les faire. Nous, on s'est toujours positionné sur cette question et on l'a fait notamment très souvent par la voix de Pascale REQUENNA dans le consensus sur ce dossier. On ne cautionnera pas quelque chose qui évidemment dénote une arrière-pensée politique grossière. Nous ne participerons donc pas au vote de cette motion et nous retirons notre signature.

M. COLOMBIER. – Nous, on ne vote que la motion et pas les commentaires autour de la motion.

M. LE PRESIDENT. – Le Front National ne prend pas part au vote.

M. COLOMBIER. – mais on demande où sont nos amendements.

M. LE PRESIDENT. – LR pour, UDI pour, le MODEM ne prend pas part au vote et la majorité vote pour.

Qui est contre ?

MOTION

Vote sur la motion «Soutenir la demande d'une indemnisation complète des pertes liées à la grippe aviaire»

- **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT,**
- **NON PARTICIPATION AU VOTE : Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National, Madame Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite)**

MOTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

M. LE PRESIDENT. – Cette motion est adoptée.

MOTION POUR LA SURVIE DE LA FILIERE VOLAILLE DE NOUVELLE-AQUITAINE

Il y a ensuite la motion qui a été présentée à l'instant pour le Front National.

Quel est le vote de l'assemblée ?

Qui est pour ?

M. COLOMBIER. – On ne l'a pas. Aucun élu n'a la motion. Vous n'avez pas fait distribuer les deux motions.

M. LE PRESIDENT. – Pardon Jacques COLOMBIER, elle est sur les tablettes. Elle est dématérialisée.

M. COLOMBIER. – Le Tribunal Administratif jugera si c'est légal ou pas. Rigolez, rigolez !

M. LE PRESIDENT. – J'entends ce que dit Jacques COLOMBIER et je dis aux services...

M. COLOMBIER. – ...Vous distribuez au dernier moment, en double, vos motions réunies et nous, on n'a même pas distribué sur un papier aux élus nos propres motions ! Est-ce que vous vous rendez compte du traitement différent ?

M. LE PRESIDENT. – Jacques COLOMBIER a raison. Quand une motion est réécrite, ce qui est souhaitable pour regrouper les forces politiques de cette Assemblée et pour avoir plus de poids auprès du pouvoir d'Etat, cette motion doit être distribuée en papier sur toutes les tables.

(intervention hors micro inaudible) – C'est ce qui a été fait.

M. COLOMBIER. – Ecoutez, on verra.

(intervention hors micro inaudible) – C'est parce qu'elle n'a pas été modifiée.

M. LE PRESIDENT. – Il paraît que vous l'avez eue.

M. COLOMBIER. – Soyons précis. Nous avons eu une mouture papier de toutes les motions et amendements en un seul exemplaire donnée au groupe.

M. LE PRESIDENT. – Je maintiens ce que j'ai dit : cette motion qui regroupe, sur la crise aviaire...

M. COLOMBIER. – ...Ce n'est pas la nôtre.

M. LE PRESIDENT. – Je ne parle pas de celle-là. Cette motion sur la grippe aviaire qui regroupe LR, UDI, moins MODEM, le PS et les Verts n'a pas été distribuée...

Non, vous l'avez faite passer sur les tablettes. Vous l'avez ou vous ne l'avez pas ?

Si vous l'avez, ne me faites pas dire de bêtises.

M. COLOMBIER. – On a les tiennes mais pas les nôtres !

M. LE PRESIDENT. – Cette motion qui regroupe l'ensemble...

M. COLOMBIER. –...L'ensemble sauf nous.

M. LE PRESIDENT. – J'ai vraiment envie que l'on supprime les motions parce que c'est insupportable.

M. DELPEYRAT-VINCENT. – Juste un petit point de méthode. Il n'y a aucune difficulté dans ce débat. On cherche des arguments procéduriers, les choses sont tout à fait simples. Il y a des motions qui ont été présentées par des groupes politiques seuls qui ont été remises avant notre séance sur tablette, que tout le monde a eu, il n'y a pas de difficulté. Par contre, pour celles qui ont fait l'objet d'une réécriture entre plusieurs groupes parce que lorsque nous avons, pour notre part, déposé certaines motions, d'autres ont souhaité s'y associer et inversement, elles ont été réécrites et distribuées à l'ensemble des collègues ici présents. Il n'y a donc aucun problème dans ce débat, je ne vois pas quel est le souci.

M. LE PRESIDENT. – On va maintenant pouvoir passer à la motion du Front National qui a été distribuée à tout le monde sur les tablettes.

M. LE PRESIDENT. – Pour la survie de la filière volailles de Nouvelle-Aquitaine.

Qui est d'avis de voter cette motion ?

Qui est contre ?

MOTION

Vote sur la motion «Pour la survie de la filière volaille de Nouvelle-Aquitaine»

- **POUR : Front National,**
- **CONTRE : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT,**
- **NON PARTICIPATION AU VOTE : Mouvement Démocrate et Apparentés, Mme Le Guen (non inscrite) Madame Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite)**

MOTION REJETEE

M. LE PRESIDENT. – Cette motion est donc repoussée.

**MOTION POUR LA RECONNAISSANCE DE NOS TRADITIONS COMME
« PATRIMOINE CULTUREL DE LANOUELLE-AQUITAINE »**

M. LE PRESIDENT. – Ensuite, on a une motion du Front National sur le patrimoine culturel de la Nouvelle-Aquitaine. Vous l’avez eue.

M. COLOMBIER. – Monsieur le Président, vous l’avez lue cette motion sur la tablette ? C’est gentil, merci.

M. DUBOIS. – Je souhaite intervenir Monsieur le Président.

(Intervention hors micro inaudible) – Non !

M. DUBOIS. – Vous êtes gentils mais nous sommes tous d’accord s’il vous plait. Si vous voulez bien, je vais résumer en 3 minutes. Je vais reprendre simplement les termes de Joan TARIS, de Jean DIONIS et de Stéphane DELPEYRAT dans les délibérations que nous avons eues l’année dernière. Vous savez que c’est parti d’une grande manifestation dans les Landes avec toutes nos cultures, le sénateur Jean-Louis CARRERE en tête et nous avons tous décidé qu’il fallait que l’on défende nos identités culturelles minuscules mais qui font le cœur de notre grande région.

Nous avons voté une charte le 24 octobre 2016 qui était sur le soutien indéfectible de la Nouvelle-Aquitaine à ces identités territoriales. Le 10 octobre, nous avons voté – Jean DIONIS était très en avance sur le sujet – une harmonisation de la politique régionale de soutien aux clubs. On a essayé de dire : nous sommes la région rugby. On a dit : on va faire un groupe de travail ad hoc qui va rendre un rapport le premier trimestre 2017. Je ne sais pas si cela a été fait. Je pose la question humblement. Je voudrais donc savoir simplement si cette affaire qui nous tient à cœur, d’être la région rugby, est en cours.

Je terminerai en disant – et c’est ce que disait Stéphane DELPEYRAT – que nous voulons savoir ce que nous sommes et nous voulons passer à nos enfants ces identités minuscules et ces passions qui nous animent tous d’un côté ou pas du tout de l’autre mais aucune intolérance dans cette affaire-là s’il vous plait. C’est pour cela que cette motion je la défends avec cœur parce que tout le monde était d’accord, sauf peut-être un petit groupuscule.

Je vous remercie de m’avoir écouté Monsieur le Président.

M. DELPEYRAT-VINCENT. – Une explication de vote. Ce qui est présenté dans la motion par nos collègues est tout à fait intéressant mais nous avons déjà adopté une délibération de ce type le 24 octobre 2016 avec la non-participation au vote du groupe Front

National donc je ne comprends pas très bien pourquoi cette motion revient aujourd'hui. Elle a déjà été adoptée par le Conseil Régional en octobre 2016. Je propose que l'on vote contre cette motion puisqu'elle a déjà été votée par notre Assemblée.

M. DUBOIS. – Non, je souhaite que l'on inscrive au patrimoine culturel de la Nouvelle-Aquitaine ces identités, ce n'est pas la même chose. Nous n'avons pas participé au vote parce que, comme d'habitude, à la va-vite, de nuit, 3 motions avaient été présentées ensemble : une sur l'identité culturelle, une autre sur le rugby et une troisième sur les migrants etc. Nous n'avons donc pas participé au vote et nous avons bien dit dans le texte – j'ai les minutes si vous souhaitez – que nous étions tout à fait d'accord avec vous mon cher Stéphane DELPEYRAT, tout à fait d'accord avec vous. Je tiens à le dire.

M. DELPEYRAT-VINCENT. – Il eut fallu la voter à ce moment-là donc.

M. COLOMBIER. – Stéphane, ce sont des votes politiques, ne tournons pas autour du pot. Vous êtes incohérent aussi puisque vous venez de voter contre notre motion sur la grippe aviaire, tout cela parce qu'elle vient du Front National. Je crois qu'il faut dire ce qu'il en est et puis c'est tout. L'incohérence est partout.

M. LE PRESIDENT. – On va voter sur cette motion du patrimoine culturel pour laquelle il y a des choses qui m'intéressent mais bon, je suis ce qui a été vu.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

MOTION

Vote sur la motion «Pour la reconnaissance de nos traditions comme patrimoine culturel de la Nouvelle-Aquitaine»

- **POUR : Front National,**
- **CONTRE : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,**
- **NON PARTICIPATION AU VOTE : Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT,**

MOTION REJETEE

M. LE PRESIDENT. – Cette motion n'est pas adoptée.

**MOTION L'ARRET DES CONTRATS AIDES, UNE DECISION A CONTRE-COURANT
D'UNE POLITIQUE GLOBALE EN FAVEUR DE L'EMPLOI**

M. LE PRESIDENT. – Nous avons une motion commune du groupe socialiste, d'Europe Ecologie les Verts, du PRG, des Républicains sur les contrats aidés.

Mme REQUENNA. – Tout comme vous, nous avons été interpellés par l'arrêt brutal des signatures des contrats aidés au mois de juin dernier mais comme nous ne sommes pas des aveugles qui ne veulent pas voir, nous avons vite constaté que le précédent Gouvernement qui avait signé 459 000 contrats n'en avait budgété que 280 000 pour 2017 initiant ainsi une baisse importante de 40 % de ce type de contrat. Fin juin, 270 000 étaient déjà consommés. Pour faire face aux urgences, le Gouvernement a concédé 40 000 contrats supplémentaires dans une situation assez particulière également puisque dans le même temps, le budget a été jugé insincère donc une difficulté financière à gérer.

Vous parlez dans votre motion de suppression des emplois aidés du jour au lendemain, je cite, qui n'est ni tenable, ni réalisable. Aucune suppression n'est prévue puisque 200 000 contrats figureront dans la loi de Finances de 2018, soit une baisse nettement inférieure à celle de 2016 qui avait donc été initiée par le Président HOLLANDE et, finalement, un nombre nettement supérieur à celui qui était prévu par le candidat François FILLON lors de l'élection présidentielle. Des secteurs seront fléchés pour ces 200 000 contrats.

Pour ce qui est des évaluations que vous préconisez, celles-ci ont été faites tant par la DARES que par l'OCDE ou encore la Cour des Comptes. Voici quelques conclusions : dans le secteur marchand où ils sont pris en charge par l'Etat à hauteur de 35 % du SMIC, l'effet d'aubaine est très fort puisque 63 % des concrétisations d'emplois auraient eu lieu en l'absence d'aides de l'Etat. Ce sont donc des effets d'aubaine que nous avons tous peut-être ici utilisés. Par ailleurs, le rapport coût/efficacité est très faible car le constat est que pour créer un emploi, il faut 7 contrats aidés.

Dans le secteur non marchand, la prise en charge de l'Etat peut aller jusqu'à 75 % du SMIC voire plus dans les territoires ultramarins pour un retour à l'emploi qui ne dépasse pas les 26 %.

En conclusion, le système actuel des contrats aidés n'est pas satisfaisant. La preuve, c'est tout de même la non inversion de la courbe du chômage tant attendue par la précédente législature qui n'a d'ailleurs pas permis la nouvelle candidature du Président HOLLANDE. S'il est donc important de réduire de manière maîtrisée, il est aussi responsable

et ambitieux de bâtir une politique de l'emploi à la hauteur des défis présents et à venir qui ne peut reposer sur des dispositifs coûteux pour l'Etat qui ne constituent ni des outils efficaces de lutte contre le chômage, ni des tremplins efficaces pour l'insertion professionnelle durable.

A la lumière de ces éléments, nous voterons contre cette motion.

M. DUFORESTEL. - Simplement pour dire qu'il est fort dommage que l'on n'arrive pas à l'unanimité sur ce type de motion puisque c'est le cas dans de nombreux exécutifs locaux qui ne votent pas des blancs-seings sur le dispositif des contrats aidés. Et cela ne l'est pas puisque tout le monde s'accorde à reconnaître qu'il peut y avoir des efforts faits, notamment en termes de formations etc. En l'occurrence, l'arrêt brutal – et on le dit sobrement dans la délibération parce que l'on parle de centaines d'emplois mais ce sont des milliers sur notre région – va impacter directement des personnes et des entités qui vous sont chères je pense, comme des communes rurales, comme des associations, comme des acteurs importants de l'économie sociale et solidaire. Il aurait mieux fallu au moins s'accorder sur une année probatoire pour éventuellement réformer les contrats aidés sur l'année qui suit mais pas exécuter comme cela, un dispositif et mettre à mal de nombreux acteurs en France.

Nous devons parler à deux voix, je passe donc la parole à mon homologue du Poitou.

M. LE PRESIDENT. – On ne va pas multiplier les interventions. Ce n'est pas à un élu de la Région de passer la parole à qui que ce soit, c'est au Président. S'il vous plaît.

M. DRAPRON. – Le groupe UDI, en tout cas ce qu'il en reste, s'associe à la motion.

Mme MONCOND'HUY. – Dans la mesure où c'est une motion qui a vraiment été à l'initiative de deux groupes, il nous semblait important que les deux groupes aient l'occasion de s'exprimer.

Fort du constat qu'a eu l'occasion Pascal DUFORESTEL, je souhaitais revenir en une minute sur ce à quoi nous appelons le Gouvernement. Nous appelons le Gouvernement à revoir sa copie et à proposer une alternative qui montre une réelle prise en compte des réalités du terrain que nous connaissons dans notre région. D'une part, reconnaître que certains territoires les plus fragiles, en particulier les territoires ruraux, les territoires dits politiques de la ville, reconnaître que certains secteurs d'emplois, en particulier les secteurs porteurs d'intérêt général, ont besoin d'un soutien spécifique. Nous demandons à ce que le nombre d'emplois aidés soit maintenu en 2017 et en 2018 à un taux d'intervention équivalent. Nous demandons également un moratoire qui nous permettra de prendre le

temps d'évaluer à tête froide l'intérêt de ces emplois, d'une part pour l'insertion professionnelle à titre individuelle, mais aussi pour les secteurs qui les accueillent.

Enfin, nous demandons une concertation large sur les politiques de l'emploi parce que si notre priorité est vraiment l'emploi, nous devons sortir des idéologies, nous devons associer tous les acteurs, qu'ils soient privés mais aussi publics et associatifs, et reconnaître qu'il n'y a pas qu'un seul modèle qui marche lorsque l'on souhaite le retour à l'emploi.

M. LE PRESIDENT. – Le Front National doit voter contre, LR...

Mme NADAU. -Pour être clair sur notre vote, nous sommes unanimes pour reconnaître que ces emplois aidés ne débouchent pas sur de l'emploi comme l'a souligné...

M. LE PRESIDENT. -...Ne débouchent pas toujours.

Mme NADAU. – Pas toujours mais très peu. On a vu les retours. Il est bien évident que c'est surtout alerté par l'Association des maires de France qui fait consensus au niveau des étiquettes politiques sur la brutalité – je suis tout à fait d'accord – de cette mesure. La confiance, comme cela a été dit, cela ne se décrète pas.

M. LE PRESIDENT. – Qui est contre ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le MODEM est contre.

2 du Front National qui sont contre.

Mme DIAZ. – On ne prend pas part au vote.

MOTION

Vote sur la motion «L'arrêt des contrats aidés, une décision à contre –courant d'une politique globale en faveur de l'emploi»

- **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT,**
- **CONTRE : Mouvement Démocrate et Apparentés,**
- **NON PARTICIPATION AU VOTE : Front National, Madame Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite)**

MOTION ADOPTEE A LA MAJORITE

**MOTION LE LOGEMENT SOCIAL : DEFENDONS UN INVESTISSEMENT D'AVENIR
ET UNE POLITIQUE DE SOLIDARITE NATIONALE**

M. LE PRESIDENT. – J'ai ensuite une motion du groupe socialiste sur le logement social.

Mme LAFFORE. – Une motion pour le soutien au logement social puisque le projet de loi de Finances 2018 prévoit, dans son article 52, une forte baisse du budget logement avec un impact très fort sur les investissements, les rénovations que peuvent faire les bailleurs sociaux dans notre région, avec une perte de près de 110 M€ sur ces logements sociaux et une répercussion estimée à une perte de près de 20 000 emplois, ce qui peut être très impactant pour toute notre région Nouvelle-Aquitaine.

Nous avons besoin de ces logements de qualité. Pour cela, nous avons besoin d'un budget conséquent et nous demandons, à travers cette motion, au Gouvernement un meilleur accompagnement de nos collectivités territoriales et de nos agences publiques, de travailler un grand plan national du logement et d'abandonner la baisse des APL qui a priori est quelque chose qui ne sera pas répercuté directement sur le locataire comme on nous le laisse présager.

M. LE PRESIDENT. – Sur le logement, il faudra vraiment discuter très longuement. Je propose que l'on ait une Commission parce que les problèmes du logement, entre la défiscalisation, le logement social, les différents organismes, entraînent vraiment des dysfonctionnements et une récupération des aides de l'Etat par les promoteurs qui est proprement scandaleuse.

Qui est pour adopter cette motion ?

Mme DIAZ. – Nous ne participons pas au vote.

MOTION

Vote sur la motion «le logement social : défendons un investissement d'avenir et une politique de solidarité nationale»

- **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,**
- **ABSTENTION : Les Républicains-CPNT,**
- **NON PARTICIPATION AU VOTE : Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants, Front National, Madame Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite)**

MOTION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

M. LE PRESIDENT. - Ce rapport est donc adopté.

VŒU POUR UNE TERRITORIALISATION DE LA CONTRIBUTION CLIMAT ENERGIE

M. LE PRESIDENT. - Nous avons un vœu des Verts sur la contribution climat énergie.

Mme COUTANT. – Ce matin, nous avons tous parlé de l'urgence climatique. Ce vœu peut évidemment être partagé par l'ensemble des groupes de cette Assemblée puisque depuis la loi de la transition énergétique pour la croissance verte, toutes les intercommunalités doivent faire un PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) et la loi NOTRe impose aux régions le SRADDET avec un volet climat air/énergie. Vous savez sans doute qu'une contribution air/énergie a été mise en place en France depuis 2014, or les recettes de cette contribution n'étaient pas affectées au financement de la transition énergétique. Depuis 2017, à compter de cette année, une part des recettes est affectée à la transition énergétique et ce que demande ce vœu, avec l'ensemble des réseaux de collectivité, que ce soient les Régions, les intercommunalités, les communes mais également d'autres structures comme AMORCE par exemple, c'est que dans le cadre de la loi de Finances 2018, il soit intégré une partie de cette contribution air/énergie pour les intercommunalité, 5 € par habitant pour les Régions, 10 € par habitant pour les intercommunalités. On a des compétences supplémentaires mais on n'avait pas les recettes possibles. Aujourd'hui, avec cette contribution climat air/énergie, on pourrait percevoir des recettes supplémentaires qui nous permettraient de mettre en place les politiques ambitieuses que nous souhaitons mener les uns et les autres.

M. LE PRESIDENT. – Je trouve ce vœu très bien.

Qui est contre ?

VOEU

Vote sur le vœu «pour une territorialisation de la contribution climat énergie»

- **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés,**
- **CONTRE : Front National, Madame Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite)**
- **ABSTENTION : Les Républicains-CPNT,**

VOEU ADOPTE A LA MAJORITE

M. LE PRESIDENT. – Tout le monde moins une voix.

**QUESTION ORALE SUR LES RETARDS DE PAIEMENT
DANS LES PROGRAMMES EUROPEENS**

M. LE PRESIDENT. – Une question a été posée par le MODEM sur un problème lancinant qui est le paiement sur les programmes du FEADER etc. Dans la négociation que nous avons eue à l'époque sous la présidence de François HOLLANDE sur la récupération des fonds européens, sur le FEADER, c'est-à-dire la partie rurale, sur le deuxième pilier de la PAC, 80 % de ce FEADER était prédéterminé par l'Etat. 20 % sur le développement rural dont les programmes leaders étaient...

(Intervention inaudible hors micro)

M. LE PRESIDENT. – Et 5 % sur le développement durable non agricole.

Il y avait donc des possibilités de développer, au niveau rural, un certain nombre de projets, d'accompagner un certain nombre de programmes mais il se trouve que l'Agence de paiement de l'Etat... Parce que l'Etat ne nous a pas transférés la possibilité de payer. Nous décidons depuis 2 ou 3 ans mais ces crédits ne sont pas versés aux bénéficiaires, ni aux structures intercommunales, ni aux paysans.

Le problème ne se pose pas qu'en Nouvelle-Aquitaine mais partout en France. Il y a même eu une intervention parce que cette agence est à Limoges. Il y a un problème de logiciel. Je n'arrive pas à titre personnel à comprendre comment depuis 2 ans, on n'arrive pas à régler un problème de logiciel. C'est totalement indécent.

Qu'est-ce qu'a fait la Région ? D'abord, elle a attribué en décembre 2016 une avance au GAL LEADER associatif. On est la seule région avec l'Occitanie à l'avoir fait. Une avance pour les GAL publics fragile est à l'étude d'ici la fin de l'année et on a mis en place, deux fois par an, un Comité d'appui LEADER présidé par Isabelle BOUDINEAU qui rassemble les représentants élus et techniciens GAL de chaque département afin d'échanger sur la mise en œuvre du programme. On passe notre temps à saisir le Premier Ministre et le Ministre de l'Agriculture, cela n'avance pas grand-chose.

On a aussi un autre problème sur les équipes d'instructeurs puisque nous travaillons pour ne pas créer des doublons et réembaucher du monde avec les services de l'Etat mais les services de l'Etat se sont redéployés ailleurs. Ils ne remplacent pas les départs en retraite mais en même temps, on ne traite pas les dossiers.

Devant le désengagement continu de l'Etat et sans aucune compensation de sa part, il est proposé que la Région prenne pour sa part une prestation d'instruction des dossiers LEADER afin de rattraper le retard d'instruction. Cela signifie que comme il n'y a pas en face

des crédits d'instruction, il n'est pas impossible, pour permettre aux territoires et aux agriculteurs d'avoir leurs crédits, nous soyons obligés d'avoir quelques postes supplémentaires. Mes chers collègues, ainsi va la vie des crédits de fonctionnement et de frais de structure de la Région inside.

Je vous remercie de votre présence aussi tardive. J'espère que le repas sera à la hauteur de votre courage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

ANNEXES

PROCES VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 23 OCTOBRE 2017

et son prolongement le mardi 27 juin

Annexe - 1

Page 34 : – «Rapport sur la situation en matière de Développement Durable dans la Région Nouvelle-Aquitaine- Année 2016 »

Annexe - 2

Page 165 : – « Communication relative à la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation des actions de médiation et de valorisation conduites par les services Patrimoine et Inventaire de la Région Nouvelle-Aquitaine»

Annexe - 3

Page 223 : – « Motion en faveur de l'activité pétrolière en Nouvelle-Aquitaine»

Annexe - 4

Page 232 – « Demande d'une indemnisation complète des pertes liées à la grippe aviaire»

Annexe - 5

Page : 232 – «Motion L'arrêt des contrats aidés, une décision à contre-courant d'une politique globale en faveur de l'emploi»

Annexe - 6

Page 235 : – « Motion – le logement social : défendons un investissement d'avenir et une politique de solidarité nationale»

Annexe - 7

Page 236 – «Vœu pour une territorialisation de la contribution climat énergie»

Annexe - 8

Page – Liste des Conseillers Régionaux

ANNEXE 1

- RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE- ANNEE 2016 -

[Diaporama de présentation]

**RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE 2017
pour l'ANNEE 2016
de la REGION NOUVELLE-AQUITAINE**

Rappel : les attendus du cadre réglementaire

- L'évaluation porte sur
 - le fonctionnement de la collectivité
 - les politiques menées sur son territoire
 - et propose des axes d'amélioration
- La grille d'analyse définit **5 finalités du développement durable et 5 éléments déterminants de méthode.**

Les cinq finalités	Les cinq éléments de méthode
 1 Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	 1 Participation des acteurs
 2 Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	 2 Organisation du pilotage
 3 Cohésion sociale, solidarité entre les territoires et les générations	 3 Transversalité de l'approche
 4 Épanouissement de tous les êtres humains	 4 Dispositif d'évaluation partagé
 5 Développement économique suivant des modes de production et de consommation responsables	 5 Stratégie d'amélioration continue

Le développement durable en 2016



RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE 2017 POUR L'ANNEE 2016



Les éléments essentiels 2016

La **Région Nouvelle-Aquitaine** issue de la fusion en 2016 des trois ex-Régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes, inscrit le développement durable au cœur de ses politiques. Les actions l'illustrant :



- 9 premiers **Territoires à énergie positives** (TEPOS)
- Nouveau **Guide environnemental** de construction et de rénovation durables des lycées
- Accélération du développement des filières de **production d'énergie d'origine renouvelable**
- Dispositifs en faveur de la **performance énergétique des entreprises**



- Préservation et la valorisation des espaces naturels (Trame verte et bleue, PNR)
- Création de l'**Agence régionale de la biodiversité** Nouvelle-Aquitaine
- **Aménagement durable** des stations et des territoires touristiques du littoral
- Soutien aux **productions agricoles soutenables** (certification AB, agroforesterie...)



- Développement d'une **mobilité durable** (modernisation des pôles multimodaux...)
- Lancement d'un nouvel **AMI Tiers-Lieux** 2017-2018 pour un maillage de proximité
- Promotion de **l'égalité femmes hommes** (appel à projets Égalité 2016-2017)
- Partenariat avec la Région du Plateau Central au Burkina Faso dans le cadre d'une **coopération décentralisée**

Les éléments essentiels 2016



- Promotion d'une **politique de formation favorisant l'accès à l'emploi** (dispositif « Nouvelle Chance » et « Plan national 500 000 formations supplémentaires »)
- **Lutte contre la précarité** afin d'enrayer l'isolement social et d'améliorer les conditions de vie des populations les plus fragiles (dispositif « Aides de rentrée scolaire »)
- **Protection de la santé** des néo-aquitains (PRSE 3, ...)
- Affirmation comme priorité de la **politique jeunesse** (Direction de la jeunesse et de la citoyenneté)



- Développement des **éco-activités** et les démarches d'**écoconception** (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques, harmonisation du PCAE, démarches écoresponsables dans le tourisme ...)
- Promotion d'une **économie sociale et solidaire** (soutien à l'IAE, appui au développement des entreprises de l'ESS, expérimentation de projets socialement innovants...)
- Soutien de la **recherche et le transfert de technologies** (projet Bio Protection Fermentation, Institut des Batteries...)
- Développement d'une **économie bleue** régionale

Les éléments essentiels 2016




- Mise en place du **conseil permanent de la Transition énergétique et du climat (COPTec)** chargé du pilotage transversal de cette politique qui concerne tous les secteurs d'activités
- **Structuration de 20 comités de ligne** adaptés au nouveau contexte territorial avec des approches par ligne ou par bassin de vie



- Lancement du **projet Resonance** (Responsabilité Sociétale pour une Nouvelle-Aquitaine Novatrice, Compétitive & Exemplaire)
- « **Le carnet des suggestions COPTec** » pour le partenariat et la co-construction de solutions pour la transition énergétique et l'adaptation au climat au sein de l'administration régionale



- Mise en place de la **commission d'évaluation des politiques publiques (CEPP)**, chargée d'élaborer et de présenter, conjointement aux propositions des services, le programme d'évaluation annuel.

Motiver des améliorations dès 2017 et au delà	
OBJECTIFS	PLANS D' ACTIONS
Sur le fond	
Définir une stratégie de DD tenant compte des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies et de la SNTEDD 	Optimiser l'apport de la stratégie régionale TEC en vue de l'élaboration d'une stratégie de développement durable de la Nouvelle-Aquitaine, articulée aux autres documents stratégiques (SRADDET, etc.) ➤ définition d'objectifs DD partagés et d'indicateurs à suivre
Evaluer les politiques régionales en lien avec les évolutions de la situation du territoire régional au regard du DD	Poursuivre l'identification et la sélection amorcée d' indicateurs de suivi au regard du DD. Amorcer la préfiguration d'un profil DD du territoire de la Nouvelle-Aquitaine ➤ compléter avec des IDD (indicateurs de soutenabilité, de bien-être, en lien avec SNBC, etc.) les éléments de contexte textuels et/ou chiffrés
S'inscrire dans une démarche globale de DD, dans une optique de coresponsabilité sociétale	Evaluation au regard du DD participative intégrant progressivement les parties prenantes à moyen terme
Sur la forme et l'organisation	
Conforter la gouvernance en matière de développement durable Mettre en place les organes de réflexion, de suivi et d'animation	Poursuivre la structuration et l'animation du réseau des référents DD pour les sites de Bordeaux, Limoges et Poitiers Renforcer la synergie avec le COPTEC pour favoriser la diffusion du DD
Améliorer l'appropriation et l'utilité du Rapport DD	Poursuivre les efforts d'améliorations éditoriales et évaluatives du rapport DD

Dynamiser la démarche régionale de développement durable pour et par la transition écologique et énergétique des territoires

- Vers une responsabilité sociétale des organisations

Site de Resonance (REsponsabilité SOciétale pour une Nouvelle Aquitaine Novatrice, Compétitive et Exemplaire) : <https://www.resonancerse.com/>



- Une Région volontaire et aux côtés des acteurs régionaux et nationaux, à travers plusieurs temps forts:

➤ *Lancement du Tour de France des Objectifs de Développement Durable les 7-8 novembre 2017*

➤ *Première des Journées des Référénts DD de l'administration régionale 16 janvier 2018*



Dynamiser la démarche régionale de développement durable pour et par la transition écologique et énergétique des territoires

- *Appel à projets pour le développement de solutions technologiques et industrielles "Innovation dans les énergies marines renouvelables"*



- *Lancement du cluster "Energies et stockage" avec 150 acteurs le 12 juillet 2017*



- *Atelier des solutions "Appropriation territoriale des projets d'énergies renouvelables" les 11 octobre et 13-14 novembre 2017*



- *Fusion des deux clusters éco-habitat Limousin et Poitou-Charentes pour le développement de l'habitat durable*



- *Premier Forum de la croissance verte le 22 novembre à Angoulême pour renforcer l'écosystème filières vertes en Nouvelle-Aquitaine*

ANNEXE 2

- COMMUNICATION RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DE L'EVALUATION DES ACTIONS DE MEDIATION ET DE VALORISATION CONDUITES PAR LES SERVICES PATRIMOINE ET INVENTAIRE DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE-

[Diaporama de présentation]



**Communication relative à
l'évaluation des actions de
médiation des services
Patrimoine et Inventaire de
la Région Nouvelle-
Aquitaine**

**Séance plénière
du 23 octobre 2017**

Objectifs de l'évaluation (cabinet *In extenso*)

- . Bilan des actions de médiation des services depuis 2007
- . Eléments de prospective dans le cadre de la fusion
- . Evaluation de la prise en compte d'enjeux spécifiques : innovation, jeune public...

Conclusion et recommandations

A maintenir :

- . Programmation ambitieuse nourrie par des actions régulières et diversifiées
- . Complémentarité des compétences, des outils et des actions des trois sites : collection régionale « Visages du Patrimoine », vidéoguides, expositions itinérantes...
- . Proximité de terrain et présence sur l'ensemble des territoires régionaux

A clarifier / améliorer :

- . Définition des objectifs en terme de publics et planification à travers une programmation
- . Articulation des actions de médiation avec les autres politiques régionales (tourisme, TIC)
- . Plan de communication des actions de médiation de la Région

Actions mises en œuvre dès 2017

- . Une programmation commune amorcée dès 2017 (Journées européennes du Patrimoine, exposition itinérante)
- . Etude thématique régionale sur les patrimoines des lycées en Nouvelle-Aquitaine
- . Mutualisation des outils : collection régionale « Visages du Patrimoine », vidéoguides, expositions itinérantes, lettre d'information...
- . Un nouveau règlement d'intervention sur la politique patrimoniale de la Nouvelle-Aquitaine

Pour les années suivantes

- . Réflexion sur une nouvelle stratégie numérique (2018-2020)
- . Définition d'une stratégie en terme de publics visés (2018)
- . Expérimentation d'actions d'Education Artistique et Culturelle sur les patrimoines des lycées de la Nouvelle-Aquitaine : évaluer les moyens humains et financiers nécessaires



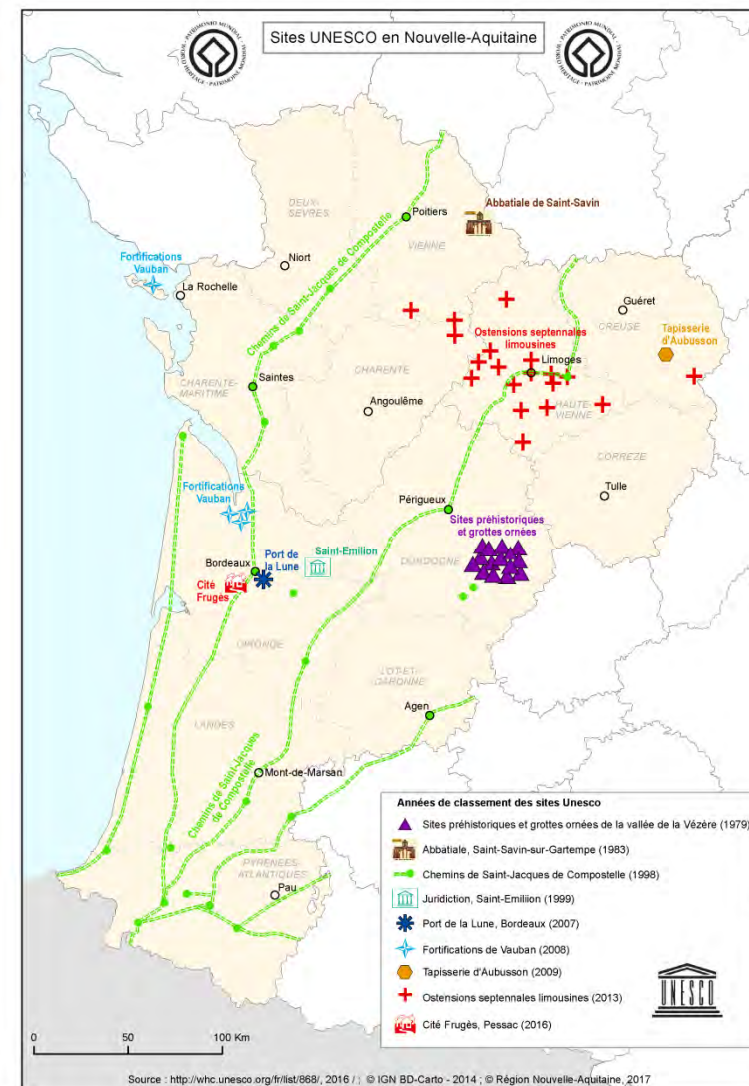
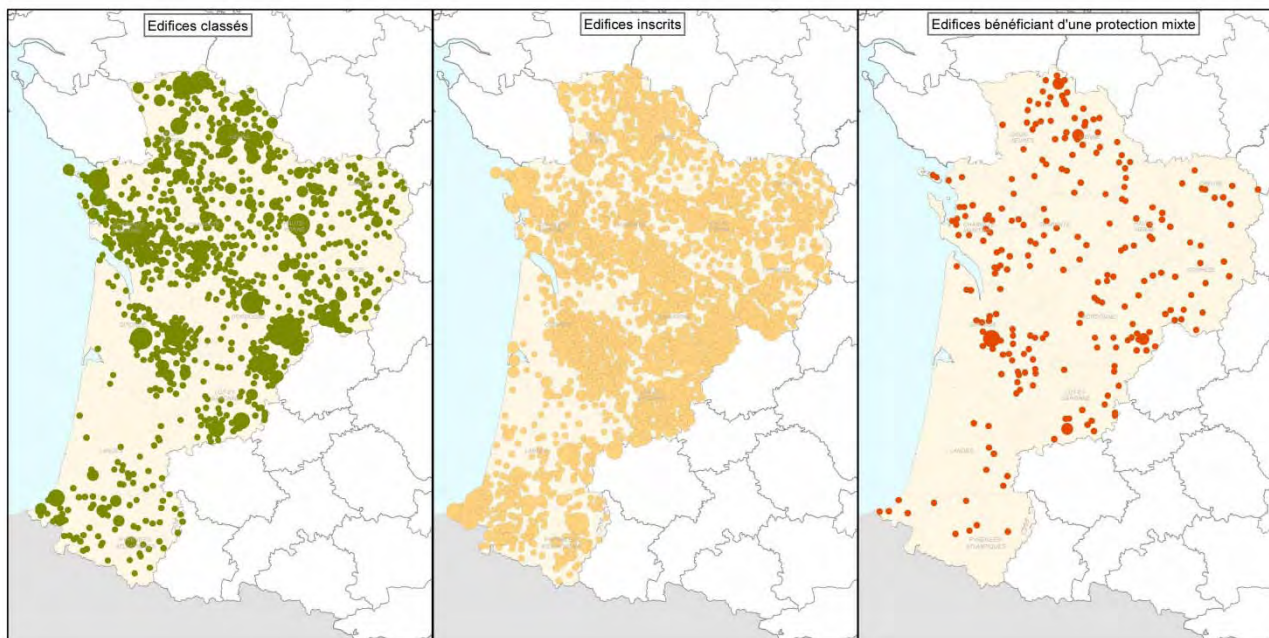
Règlement d'intervention « Patrimoine et Inventaire »

Séance plénière du 23 octobre 2017

Un patrimoine exceptionnel

La Région Nouvelle-Aquitaine se distingue par la densité, la diversité et la qualité de son patrimoine culturel :

- Sept sites ou ensembles inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO
- Deux sites inscrits sur la liste Unesco au titre du Patrimoine Culturel Immatériel



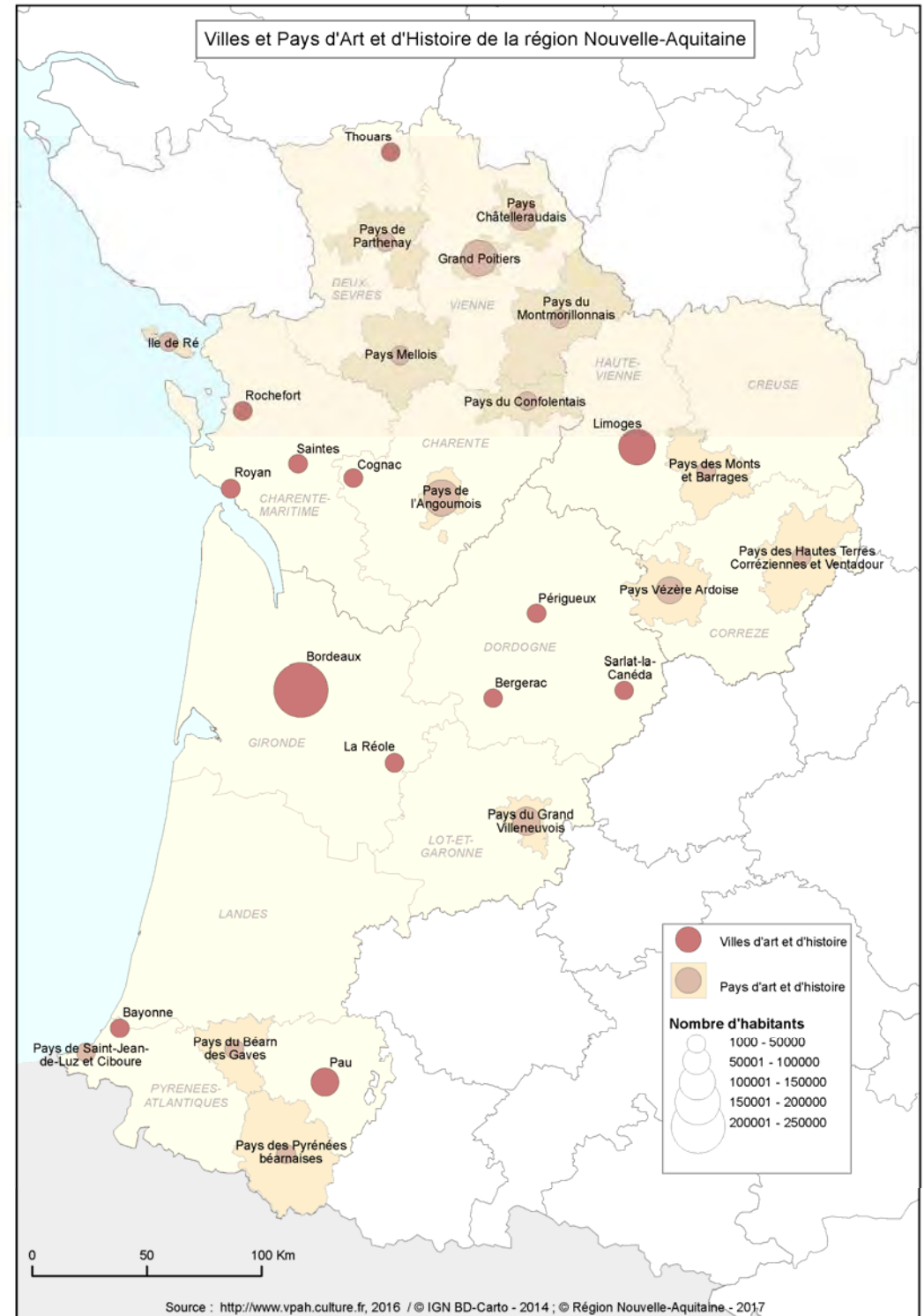
- Plus de 6000 édifices protégés au titre des Monuments historiques

Un patrimoine exceptionnel

- 28 territoires labellisés « Ville et Pays d'Art et d'Histoire »
- 109 musées labellisés « Musée de France »

Un réseau dense d'acteurs

- Plus de cent Sites Patrimoniaux Remarquables (Z.P.P.A.U.P., A.V.A.P., Secteurs Sauvegardés)
- 124 biens labellisés « patrimoine XX^e »



Les enjeux de la politique de valorisation du patrimoine

Le patrimoine : la seule ressource pour bon nombre de territoires

- Promouvoir un développement culturel et économique équitable de tous les territoires de la Nouvelle-Aquitaine : toutes les communes deviennent éligibles
- Défendre une équité territoriale plus juste en priorisant et en bonifiant les projets situés dans des territoires en situation de vulnérabilité socio-économique ou en prenant en compte le potentiel fiscal et l'effort financier de la commune
- Sensibiliser tous les publics et en particulier le jeune public
- Faire du patrimoine un facteur d'identité et de cohésion sociale
- Faire de la connaissance le moteur des politiques publiques en faveur du patrimoine pour une valorisation et une médiation raisonnées et intelligentes

Principes

- Développer la future politique régionale à **budget constant** sur la base du BP 2017 et en prenant en compte la lettre de cadrage du BP 2018
- Dans le cadre de l'harmonisation des politiques publiques, capitaliser sur les dispositifs des trois anciennes Régions ayant démontré leur réelle efficacité
- Inscrire le futur Règlement d'Intervention dans une logique de concertation dans le cadre de la Conférence Territoriale de la Culture et en interne
- Mettre en cohérence les trois maillons de la chaîne « patrimoine » :
 - . Connaissance : opérations d'Inventaire général du patrimoine
 - . Restauration des Monuments historiques et opérations globales de valorisation
 - . Médiation : transmission de la connaissance et innovation
- Inscrire le futur Règlement d'Intervention dans une logique d'évaluation

Axe 1 - Connaissance : recenser, étudier, faire connaître

Deux dispositifs proposés en parallèle des opérations d'Inventaire général conduites par la Région (compétence scientifique obligatoire de la Région depuis 2004):

- Dispositif 1.1 : opération d'inventaire menée par des collectivités partenaires, aide au recrutement de chargés d'études sous la responsabilité scientifique de la Région :
 - . Renforcer le maillage des équipes sur le territoire
 - . Etre complémentaire des partenariats scientifiques avec les universités pour intégrer d'autres champs comme le Patrimoine Culturel Immatériel
- Dispositif 1.2 : aide à la valorisation des travaux de recherche

Axe 2 - Restaurer et valoriser le patrimoine

Le patrimoine : une ressource pour les territoires, parfois la seule dans les zones rurales, à valoriser dans une perspective d'aménagement et de développement

- Dispositif 2.1 : aide à la restauration des Monuments historiques
 - . Défendre une filière économique dynamique mais néanmoins fragile
 - . Améliorer le cadre de vie des habitants et renforcer l'attractivité des territoires
 - . Transmettre un patrimoine en meilleur état de conservation
- Dispositif 2.2 : aide aux opérations globales de valorisation de sites patrimoniaux
 - . Faire du patrimoine un outil de développement des territoires
 - . Croiser plusieurs politiques publiques : tourisme, culture, TIC, patrimoine immatériel
 - . Renforcer la médiation et innover
- Dispositif 2.3 : aide aux études préalables du dispositif 2.2

Axe 3 - Développer les actions de médiation et d'éducation

Placer le citoyen au cœur de la politique patrimoniale. Outre le soutien accordé aux structures d'envergure régionale (EPCC, syndicat mixte...), deux dispositifs sont proposés :

- Dispositif 3.1 : aide aux programmes d'actions des « Villes et Pays d'Art et d'Histoire »
 - . Soutenir un réseau de professionnels de la valorisation et de la médiation
 - . Développer les projets d'éducation artistique et culturelle au plus proche des territoires
 - . Encourager l'innovation en matière de médiation

- Dispositif 3.2 : aide aux projets et programmations de médiation du patrimoine
 - . Contribuer à une meilleure compréhension et appropriation du patrimoine
 - . Soutenir les initiatives novatrices de mise en valeur du patrimoine, via le développement du numérique, l'innovation pédagogique.

Axe 4 - Fonds Régional d'Acquisition des Musées

En parallèle du soutien accordé par la Région aux musées labellisés « Musées de France » dans le cadre de la Programmation Pluriannuelle des Investissements culture :

- Dispositif 4.1 : aide à l'acquisition d'œuvres destinées à enrichir les collections des Musées de France (dispositif conduit en partenariat avec la DRAC)

ANNEXE 3

- MOTION EN FAVEUR DE L'ACTIVITE PETROLIERE EN NOUVELLE-AQUITAINE -



**GROUPE
SOCIALISTE
ET APPARENTÉS**
NOUVELLE-AQUITAINE



SEANCE PLENIERE du LUNDI 23 OCTOBRE 2017

Motion commune groupe LR/CPNT, groupe PS et apparentés et UDI en faveur du maintien de l'activité pétrolière en Nouvelle-Aquitaine

La région agit en faveur de l'emploi de la Nouvelle-Aquitaine, le temps que les acteurs économiques proposent des alternatives innovantes en faveur de la transition énergétique et du développement des Energies Renouvelables.

Le projet de loi porté par Nicolas Hulot sur la fin de l'exploitation des hydrocarbures en France a été adopté par l'Assemblée Nationale en 1^{ère} lecture le 10 octobre 2017 :

Il prévoit :

- de ne plus signer de nouveaux permis d'exploration pétrolière
- de mettre fin progressivement à la production pétrolière en France d'ici 2040.

Pendant la période de transition énergétique, durant laquelle nous aurons toujours besoin de consommer du pétrole, le Gouvernement va devoir choisir quel pétrole sera consommé par les Français : celui qui est importé ou celui qui est produit sur notre territoire (1% de sa consommation) ?

Il est démontré qu'un baril de pétrole produit en France génère en moyenne 3 fois moins de gaz à effet de serre qu'un baril importé.

Cette loi aura aussi un impact négatif pour notre Région sur plusieurs opérateurs, dont Géopétrol sur le bassin de Lacq ou la Société Vermilion, dont le siège social français est à Parentis-en-Born dans les Landes, et qui exploite 26 des 63 concessions en activité en France. L'Aquitaine, après le Bassin Parisien, est sa deuxième région d'implantation.

La société Vermilion, qui emploie 600 personnes en France, s'est engagée dans des actions en faveur de l'économie circulaire en optimisant des processus d'extraction de pétrole pour réduire l'intensité des émissions de CO2 et valoriser ses énergies secondaires (eau et gaz) au bénéfice d'autres filières.

Sa production étant destinée à des industries et entreprises locales elle favorise les circuits courts, créateurs d'emplois sur notre territoire et réducteurs d'émission de Gaz à Effet de Serre.

Le projet de loi avait été révisé le 3 octobre lors des débats à l'Assemblée Nationale avec l'adoption de 2 amendements : 207 et 206 :

L'amendement #207 reconnaît la poursuite de l'activité pétrolière si une activité industrielle bénéficie de cette ressource :

C'est le cas précis du gaz de Lacq, produit par l'opérateur pétrolier Géopétrol, utilisé pour son soufre par la société Arkéma et pour sa chaleur sous forme énergétique vendue aux sociétés industrielles sur la plateforme de Lacq. C'est le cas également du gaz produit sur la concession de Vic Bilh par Vermilion lequel gaz est utilisé à 100% par la société Sobégi au bénéfice de la plateforme de Lacq. On peut donc estimer que la concession de Vic Bilh pourra être prolongée au-delà de 2040 dès lors que le gaz pourra être utilisé par les industriels à Lacq.

L'amendement #206 permet la poursuite de l'activité pétrolière si un coproduit est valorisé issu de l'activité pétrolière.

Nous pouvons penser à la valorisation des calories en Nouvelle Aquitaine sur la concession pétrolière de Parentis-en-Born, avec le chauffage de serres de tomates TOM d'Aqui de 15 hectares (350 emplois)et sur la concession des Arbousiers en Gironde sur la commune de La Teste pour le chauffage d'un éco-quartier. Il y a également des projets à l'étude pour la valorisation des calories de l'eau associée au pétrole sur les concessions de Vic Bilh, dans les Pyrénées Atlantiques, et de Cazaux, en Gironde.

En conséquence, les Conseillers régionaux de Nouvelle Aquitaine, réunis en séance plénière le lundi 23 octobre 2017, soutiennent la poursuite des activités au-delà de 2040 en Nouvelle-Aquitaine pour les concessions liées à la présence d'activités industrielles à Lacq et de co-activité sur Parentis-en-Born, La Teste et dans le futur, Vic Bilh et Cazaux.

La Région renouvelle sa confiance aux entreprises exemplaires en termes de développement durable, d'innovation, de protection de l'environnement et de dynamique territoriale telles que la société Vermillon à Parentis-en-Born.

ANNEXE 4

**- MOTION POUR SOUTENIR LA DEMANDE
D'UNE INDEMNISATION COMPLETE DES
PERTES LIEES A LA GRIPPE AVIAIRE -**



SEANCE PLENIERE du LUNDI 23 OCTOBRE 2017

Motion de soutien pour la demande d'une indemnisation complète des pertes liées à la grippe aviaire

Lors de la crise de l'influenza aviaire, les autorités sanitaires ont décidé des mesures à mettre en œuvre pour éradiquer le virus H5N8. Ces mesures ont été appliquées par les éleveurs, accoueurs et professionnels (abattage préventif, vide sanitaire...).

Depuis le 29 mai, date à laquelle la production a repris après le vide sanitaire, de nombreux éleveurs sont sans revenus à cause du manque de canetons et de poussins (les accouvoirs ayant été décimés). Le repeuplement des élevages a pris du retard à cause des disponibilités limitées de poussins, de canetons ou de canards prêts à gaver dès la fin du vide sanitaire obligatoire.

Le retour à la normale ne peut être espéré avant la fin de l'année. Or, le **Gouvernement refuse aujourd'hui d'indemniser** au-delà du 29 mai. Beaucoup d'éleveurs sont restés sans activité jusqu'au mois d'août.

Les exploitations de ces agriculteurs sont en très grandes difficultés. Plus de **6 000 emplois sont directement dépendants** de la survie des éleveurs.

Quant aux entreprises de l'aval de la filière (transporteurs, abattoirs, découpeurs, conserveurs), bien que le dispositif de compensation de la perte d'EBE 2016 ait été

homologué par l'Union Européenne le 9 juin 2017, aucune aide n'a encore été actée par le Gouvernement.

Sans ces aides, la survie de très nombreuses entreprises, notamment les exploitations agricoles TPE et PME, sera en jeu dans les mois à venir.

En conséquence, les Conseillers régionaux de Nouvelle-Aquitaine, réunis en séance plénière le lundi 23 octobre 2017, demandent :

1°) Une indemnisation par l'Etat élargie aux pertes d'exploitation des élevages qui n'ont pu reprendre leur activité au 29 mai dernier, pour un montant complémentaire de 30 millions d'euros.

2°) La mise en œuvre effective sans délai du dispositif d'aides aux entreprises agroalimentaires et de services associés suite à une crise sanitaire sur la base du projet validé par la Commission Européenne au mois de juin.

3°) A l'Etat d'accompagner les programmes de recherche et d'innovation dans le cadre du cluster bio-sécurité.

4°) Que le Gouvernement mette en œuvre une procédure efficace et optimale de barrière sanitaire autour des foyers infectieux (vaccination, abattage systématique, blocage des mouvements de canards).

En conséquence, les Conseillers régionaux de Nouvelle-Aquitaine, réunis en séance plénière le lundi 23 octobre 2017, demandent :

1°) Une indemnisation par l'Etat élargie aux pertes d'exploitation des élevages qui n'ont pu reprendre leur activité au 29 mai dernier, pour un montant complémentaire de 30 millions d'euros.

2°) La mise en œuvre effective sans délai du dispositif d'aides aux entreprises agroalimentaires suite à une crise sanitaire sur la base du projet validé par la Commission Européenne au mois de juin.

ANNEXE 5

**- L'ARRET DES CONTRATS AIDES, UNE
DECISION A CONTRE-COURANT D'UNE
POLITIQUE GLOBALE EN FAVEUR DE
L'EMPLOI -**



L'arrêt des contrats aidés, une décision à contre-courant d'une politique globale en faveur de l'emploi

Les élu-e-s du Conseil régional de la Nouvelle-Aquitaine dénoncent la brutalité du gel des contrats aidés en 2017, et la poursuite de leur baisse pour 2018, décision appliquée sans concertation ni alternative.

D'un point de vue individuel, les contrats aidés sont certes des contrats temporaires, peu rémunérés, et qui ne garantissent pas toujours le retour pérenne à l'emploi. Toutefois, ils sont aussi le moyen d'offrir aux personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi une réelle alternative au chômage, alliant insertion professionnelle et formation.

D'un point de vue structurel, nous, élus régionaux, constatons au quotidien les conséquences de cette décision sur nos territoires, pour les associations, les petites collectivités, et même les entreprises. Les structures du territoire qui ont recours aux emplois aidés sont des partenaires essentiels pour les collectivités, et en sont complémentaires. Ce sont des centaines d'emplois que cette décision va supprimer dans notre Région, que notre collectivité ne pourra pas compenser.

Cette situation et ses conséquences révèlent l'urgence de repenser nos politiques publiques en faveur de l'emploi, en particulier dans les secteurs porteurs de missions d'intérêt général et aussi en faveur de la stabilité du milieu associatif. Les contrats précaires qui pallient des besoins permanents ne doivent plus exister. Une réelle stratégie de l'emploi doit permettre aux salarié-e-s comme aux structures qui les accueillent de bénéficier de contrats sécurisés et de qualité.

Les élu-e-s du Conseil régional de la Nouvelle-Aquitaine affirment que des alternatives sont possibles, afin de limiter les conséquences à long terme de cette décision sur la cohésion économique et sociale de nos territoires.

En conséquence, le conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, réuni en séance plénière le 23 octobre 2017 :

- **Appelle le gouvernement à prendre davantage en compte la diversité des enjeux de l'emploi en France**, à savoir :
 - les fragilités de certains territoires, qui nécessitent un soutien important et au contact des réalités du terrain ;
 - les spécificités inhérentes à certains secteurs d'emploi, en particulier le tissu associatif, qui mérite d'être soutenu au regard des missions d'intérêt général qu'il permet d'assurer, notamment dans les territoires dépourvus de services publics et d'entreprises.
- **Demande au Gouvernement que le nombre d'emplois aidés et le taux d'aide de l'Etat soit maintenu pour 2018, à son niveau initial de 2017, avec une forte priorisation envers les territoires ruraux. Nous demandons également un moratoire pour que les collectivités aient le temps d'analyser les situations au cas par cas. La suppression des emplois aidés du jour au lendemain n'est pas tenable ni réalisable.**

- **Encourage le gouvernement à s'engager dans une démarche d'évaluation solide des contrats aidés, à l'instar de la Région Nouvelle-Aquitaine.**
- **Propose une concertation avec les acteurs publics, associatifs, entrepreneuriaux et de l'ESS sur les politiques de l'emploi,** qui permettraient notamment de capitaliser sur les initiatives existant déjà sur nos territoires (la Région Nouvelle-Aquitaine compte par exemple 8 territoires volontaires pour le dispositif « territoire zéro chômeur de longue durée » dont 1 déjà habilité).

ANNEXE 6

**- LE LOGEMENT SOCIAL : DEFENDONS
UN INVESTISSEMENT D'AVENIR ET UNE
POLITIQUE DE SOLIDARITE NATIONALE**

-



**GROUPE
SOCIALISTE
ET APPARENTÉS**
NOUVELLE-AQUITAINE



PRG
Parti Radical de Gauche

Séance plénière du 23 octobre 2017

**Le logement social :
« Défendons un investissement d'avenir et
une politique de solidarité nationale ! »**

Le Gouvernement propose dans le projet de loi de finances 2018 une baisse de 1,7 milliards sur le budget logement. Cette décision met un coup d'arrêt brutal aux politiques locales de l'habitat mises en œuvre par l'ensemble des collectivités territoriales (communes, départements, EPCI et régions).

Sous couvert de lutte contre les déficits publics, l'exécutif mène une lourde offensive contre le modèle du logement social, ses 11 millions de locataires, celles et ceux qui ont ou auront besoin d'un logement social ou d'un logement à un prix inférieur à celui du marché.

Ce choix aura des impacts concrets et immédiats. Il va fragiliser les bailleurs qui ne disposeront plus des moyens nécessaires pour entretenir leur parc locatif ni le hisser en matière de performance énergétique au niveau des exigences de l'Accord de Paris ; et dégradera dès lors les conditions de vie des locataires.

Si le projet de loi de finances, actuellement débattu à l'Assemblée nationale, est adopté en l'état, les bailleurs sociaux devront donc compenser la baisse de 5 euros par mois des APL, via une baisse des loyers réglementés qui pourrait dépasser 60 euros par mois et par foyer. Soit une réduction de 10 à 15% des rentrées d'argent pour les bailleurs, supérieure à leurs capacités d'investissements.

Cela représenterait une perte de 110 millions d'euros par an pour le logement social en Nouvelle-Aquitaine, estime l'Arosha (Association Régionale des Organismes Sociaux pour l'Habitat en Aquitaine). Selon l'association, une telle diminution des moyens bloquerait chaque année l'équivalent de un milliard d'euros investis dans la construction de nouveaux logements sociaux. Elle pointe ainsi le risque de briser une dynamique forte en Nouvelle-Aquitaine : 10000 logements sociaux ont été programmés en 2016 dans la région, qui permettraient d'accueillir 20 à 30000 personnes.

Au-delà de cette remise en cause, c'est l'emploi local qui est mis à mal. L'Union Régionale des HLM en Nouvelle-Aquitaine, estime que 20 000 emplois seront directement ou indirectement menacés par l'arrêt de nouvelles constructions. En 2018, ce même organisme chiffre à 950 millions d'euros de travaux abandonnés.

Enfin, la politique en faveur du logement initiée par la Région Nouvelle-Aquitaine sera également bridée. Pour rappel, notre collectivité a investi près de 35 millions d'euros entre 2015 et 2016, soit la création de 6 500 places en faveur des étudiants. Nous continuons à construire de

nouveaux logements pour répondre à la forte demande avec un objectif de 4 300 places supplémentaires d'ici 2020, soit un effort de 25 millions d'euros complémentaires.

En conséquence, les élus régionaux réunis en Séance Plénière le lundi 23 octobre 2017 demandent au Gouvernement :

- de réfléchir à un meilleur accompagnement des agences publiques et collectivités territoriales dans la construction de logements notamment pour les personnes les plus précaires,
- de travailler à un grand plan national du logement qui prévoirait, entre autre, l'encadrement des loyers et la réduction des achats immobiliers de placement à seule visée spéculative,
- d'abandonner la baisse des APL qui priverait les bailleurs sociaux de ressources pour entretenir et rénover leur patrimoine.

ANNEXE 7

« POUR UNE TERRITORIALISATION DE LA CONTRIBUTION CLIMAT ENERGIE »

Séance plénière du 23 octobre 2017

Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine

Vœu proposé par le groupe écologiste et citoyen EELV pour une territorialisation de la contribution climat énergie

Contenir le réchauffement global en dessous du seuil de 2°C suppose une inversion rapide et drastique de l'évolution des émissions de gaz à effet de serre.

Il est absolument nécessaire qu'elles commencent à décroître dans les toutes prochaines années. Chaque année qui passe rend l'effort nécessaire plus important encore. Au-delà de la pérennité de l'Accord de Paris, il est donc urgent que les politiques climatiques suivent.

Pour montrer la voie, la France doit agir à toutes les échelles : nationalement, régionalement, localement. Derrière les engagements officiels des États, ce sont les territoires qui sont à même d'apporter les solutions au changement climatique. A l'échelle de chaque collectivité, dans l'ensemble des territoires, la lutte contre le dérèglement climatique doit être prise en compte dans chaque décision et politique publique.

Depuis la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, les Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) sont désormais obligatoires à l'échelle intercommunale et doivent décliner des objectifs cohérents avec les objectifs internationaux de la France en matière de climat (- 40 % d'émissions de gaz à effet de serre à horizon 2030). Et depuis la loi NOTRe, les Régions doivent désormais élaborer des Schémas d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET), auxquels seront intégrés les Schémas Régionaux Climat Air Energie (SRCAE).

Mais les collectivités compétentes, EPCI et Régions, se sont vues transférer ces nouvelles compétences sans aucun transfert de moyens. Sans ressources, la mise en œuvre de ces plans et schémas ne pourra s'effectuer et les plans et schémas risquent de rester en grande partie à l'état d'intention. Ce risque est aggravé par le contexte de restriction budgétaire et de réforme des finances publiques locales privant quasiment de toute marge de manœuvre les collectivités.

Si l'élaboration d'un plan ou schéma coûte environ 1 € par habitant, sa mise en œuvre à l'échelle du territoire coûte 100 à 200 € par habitant, afin d'accompagner les populations et les acteurs économiques dans la rénovation énergétique, la lutte contre la précarité énergétique, la baisse des émissions de gaz à effet de serre, le développement des énergies renouvelables électriques ou thermiques.

Une Contribution Climat Energie (CCE) a été mise en place en France en 2014 par le gouvernement de Jean-Marc Ayrault. Ce n'est pas une taxe spécifique, mais une composante des taxes intérieures de consommation, proportionnelle au contenu carbone des combustibles fossiles concernés, à savoir : TICPE (anciennement TIPP) pour les produits pétroliers, la TICGN pour le gaz naturel et la TICC pour le charbon.

D'un montant initial de 7 € par tonne de CO₂, elle a été réévaluée chaque année pour atteindre 30,50 € en 2017. Sa trajectoire d'évolution a été programmée par la loi relative à la transition énergétique de 2015 : ce sera 56 € en 2020, puis 100 € en 2030.

En 2016, les recettes de la CCE, estimées à 3,8 milliards d'euros, n'ont pas été affectées au financement de la transition énergétique. A partir de 2017, une part des recettes (1,7 milliard cette année) doit être affectée au « compte d'affectation spécial pour la transition énergétique ».

Pour donner du sens à cette fiscalité carbone, Régions de France, l'Association des Maires de France (AMF), l'Assemblée des Communautés de France (AdCF) et France Urbaine demandent aux côtés du réseau AMORCE de doter les EPCI et les Régions, en charge respectivement de l'élaboration et de la mise en œuvre des PCAET et des SRCAE puis des SRADDET, de 15 € par habitant et par an (un tiers pour les Régions et deux tiers pour les intercommunalités), en affectant une part des recettes générées par l'augmentation prévue de la Contribution Climat Energie.

En conséquence, le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, réuni le 23 octobre 2017 à Bordeaux, demande que soit attribuée à partir de 2018 une fraction du produit de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques prévue à l'article 265 du code des douanes, soit :

- **5 € par habitant et par an aux Régions ayant adopté un Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE) conformément à l'article L. 222-1 du code de l'environnement ou un Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) conformément à l'article L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales ;**
- **10 € par habitant et par an aux EPCI ayant adopté un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) conformément au I de l'article L. 229-26 du code de l'environnement, et sous réserve de la mise en compatibilité de leur PCAET avec le volet climat, air et énergie du SRADDET de leur région.**

ANNEXE 8

Liste des Conseillers régionaux avec groupes politiques d'appartenance

Répartition des groupes politiques au sein de l'Assemblée régionale :

107	- Parti Socialiste : (85)
	- Europe Ecologie Les Verts : (18)
	- Parti Radical de gauche : (4)
29	- Les Républicains: (29)
10	- Union des Démocrates et des Indépendants : (10)
8	- Mouvement Démocrate et Apparentés : (8)
27	- Front National : (27)
2	- Non inscrit à un groupe : (2)
183	TOTAL 183

CONSEIL REGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE

Liste des Conseillers Régionaux avec les groupes politiques du Conseil Régional

CONSEILLERS REGIONAUX	GROUPES POLITIQUES
ABELIN Véronique	Union des Démocrates et des Indépendants
AGUERRE Barthélémy	Mouvement Démocrate et Apparentés
ALCORTA Martine	Europe Ecologie les Verts
ALMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie	PS et Apparentés
AMMOUCHE-MILHIET Soraya	Parti Radical de Gauche
ARGENTON Xavier	Union des Démocrates et des Indépendants
ASTIER Dominique	PS et Apparentés
AUDI Antoine	Les Républicains-CPNT-CPNT
AVERLAN Joëlle	PS et Apparentés
BARAT Geneviève	PS et Apparentés
BAUDE Vital	Europe Ecologie les Verts
BAYLE Josie	Union des Démocrates et des Indépendants
BEDU Anne-Laure	PS et Apparentés
BELOT Nicolas	Les Républicains-CPNT
BERGÉ Mathieu	PS et Apparentés
BERROYER Jean-Paul	Front National
BEYRIS Maryline	PS et Apparentés
BEZIAT Françoise	Les Républicains-CPNT
BITEAU Benoît	Parti Radical de Gauche
BLANCHARD Gérard	PS et Apparentés

BLANCHÉ Hervé	Les Républicains-CPNT
BLANCO Jean-François	Europe Ecologie les Verts
BONJEAN Elisabeth	PS et Apparentés
BONNEFONT Xavier	Les Républicains-CPNT
BOUDIÉ Florent	PS et Apparentés
BOUDINEAU Isabelle	PS et Apparentés
BOULTAM Yasmina	PS et Apparentés
BOURDIN Katia	Europe Ecologie les Verts
BOUSQUET-CASSAGNE Etienne	Front National
BROUILLE Andréa	PS et Apparentés
BRUN Yveline	Front National
CALMELS Virginie	Les Républicains-CPNT
CASSIN Armelle	Les Républicains-CPNT
CATHUS Christophe	PS et Apparentés
CAVITTE Pascal	PS et Apparentés
CHADJAA Sally	Les Républicains-CPNT
CHADOURNE Sandrine	Front National
CHARAÏ Naïma	PS et Apparentés
CHARBONNEAU Jean-Romée	Front National
CHARTIER Olivier	Les Républicains-CPNT - CPNT
CHASSAGNE Christelle	Union des Démocrates et des Indépendants
CHAUMERON Lucie	Front National
CHERET Pierre	PS et Apparentés
CHEYROUX Claudie	Front National
CIBERT Cyril	PS et Apparentés

CLAVEAU-ABBADIE Charline	PS et Apparentés
COINAUD Pierre	Les Républicains-CPNT
COLOMBIER Jacques	Front National
COMBRES Maryse	Europe Ecologie les Verts
CORREIA Eric	PS et Apparentés
CORSAN Jean-Jacques	PS et Apparentés
COSTES Marie	Les Républicains-CPNT
COUTANT Françoise	Europe Ecologie les Verts
D'AMÉCOURT Yves	Les Républicains-CPNT
DARBON Alain	PS et Apparentés
DAURÉ Jean-François	PS et Apparentés
DE AZEVEDO Aurélie	Front National
DE LACOSTE-LAREYMONDIE Jean-Marc	Front National
DEGUILHEM Pascal	PS et Apparentés
DELATTRE Nathalie	Union des Démocrates et des Indépendants
DELCOUDERC-JUILLARD Nathalie	PS et Apparentés
DELPEYRAT-VINCENT Stéphane	PS et Apparentés
DELRIEUX Benjamin	PS et Apparentés
DERVILLE Sandrine	PS et Apparentés
DESHAYES Maurice-Claude	PS et Apparentés
DIAZ Edwige	Front National
DIONIS DU SÉJOUR Jean	Union des Démocrates et des Indépendants
DORTHE Philippe	PS et Apparentés
DRAPRON Bruno	Union des Démocrates et des Indépendants
DUBOIS Robert	Front National

DUFORESTEL Pascal	PS et Apparentés
DURAND Pierre	Les Républicains-CPNT
DURRUTY Sylvie	Les Républicains-CPNT
DUTARET-BORDAGARAY Claire	Les Républicains-CPNT
DUTOYA Emilie	PS et Apparentés
EMON Jacky	PS et Apparentés
ESPAGNAC Frédérique	PS et Apparentés
ESTRADE Hélène	Les Républicains-CPNT
FEKL Matthias	PS et Apparentés
FELTESSE Vincent	PS et Apparentés
FERREIRA Otilia	Mouvement Démocrate et Apparentés
FLORIAN Nicolas	Les Républicains-CPNT
FONTALIRAN Nathalie	Les Républicains-CPNT
FRANCQ Natalie	PS et Apparentés
FREL Lionel	Europe Ecologie les Verts
FROPOS Sabine	Front National
FROUSTEY Pierre	PS et Apparentés
GAMACHE Nicolas	Europe Ecologie les Verts
GENDREAU Béatrice	PS et Apparentés
GÉRARD Anne	PS et Apparentés
GERARD Vincent	Front National
GUERIN Guillaume	Les Républicains-CPNT
GUILLEMOTEAU Patrick	PS et Apparentés
HARRIBEY Laurence	PS et Apparentés
HAZOUARD Mathieu	PS et Apparentés

HÉNAUT Christelle	Front National
HÉRAUD Lydia	PS et Apparentés
HOUDET Christian	Front National
HUSTAIX Gilles	Front National
IRATCHET Jean-Michel	Front National
JACQUILLARD William	PS et Apparentés
JEANSON Françoise	PS et Apparentés
JOUBERT Florence	Front National
JUTEL Elisabeth	PS et Apparentés
LAFFORE Sandrine	PS et Apparentés
LAGRAVE Renaud	PS et Apparentés
LAINÉZ Marie-Claude	Union des Démocrates et des Indépendants
LAMARA Laurent	Front National
LAMARQUE Gisèle	PS et Apparentés
LANZI Nathalie	PS et Apparentés
LAOUANI Tarik	PS et Apparentés
LAPORTE Hélène	Front National
LAPRÉE Véronique	Les Républicains-CPNT - CPNT
LATOURNERIE Marie-Angélique	Les Républicains-CPNT - CPNT
LAURENT Patrice	PS et Apparentés
LE GUEN Nathalie	Non inscrite à un groupe
LE YONDRE Nathalie	PS et Apparentés
LEICIAGUEÇAHAR Alice	Ecologiste et Citoyen - EELV
LENOIR Laurent	PS et Apparentés
MACAIRE Jean-François	PS et Apparentés

MALHERBE Gonzague	Front National
MARCHAND Régine	Parti Radical de Gauche
MARENDAT Véronique	Union des Démocrates et des Indépendants
MARTY Christine	Front National
MESNARD Françoise	PS et Apparentés
MINVIELLE Michel	PS et Apparentés
MOEBS Christine	Europe Ecologie les Verts
MOGA Martine	Mouvement Démocrate et Apparentés
MOLIÉRAC Guillaume	PS et Apparentés
MONCOND'HUY Léonore	Europe Ecologie les Verts
MOREAU Guy	PS et Apparentés
MOTOMAN Laurence	Europe Ecologie les Verts
MUÑOZ Jonathan	PS et Apparentés
NADAU Marie-Françoise	Les Républicains-CPNT
NAUCHE Philippe	PS et Apparentés
NAYACH Laure	PS et Apparentés
NEMBRINI Jean-Louis	PS et Apparentés
ORVAIN Jérôme	Europe Ecologie les Verts
OXIBAR Marc	Les Républicains-CPNT
OZSOY Mumine	Europe Ecologie les Verts
PAGÈS Jean-Louis	Europe Ecologie les Verts
PALUTEAU Bruno	Front National
PATIER Christophe	Les Républicains-CPNT
PERREAU Thierry	Europe Ecologie les Verts
PIEUCHOT Christelle	PS et Apparentés

PINVILLE Martine	PS et Apparentés
PUYJALON Eddie	Les Républicains-CPNT
RABIT Philippe	Les Républicains-CPNT
RAYNAUD Jean-Pierre	PS et Apparentés
REQUENNA Pascale	Mouvement Démocrate et Apparentés
ROGISTER Thierry	Front National
ROUÈDE Laurence	PS et Apparentés
ROUSSET Alain - Président -	PS et Apparentés
SABAROT Henri	PS et Apparentés
SABOURIN-BENELHADJ Muriel	PS et Apparentés
SAINTE-MARIE Andde	PS et Apparentés
SAINT-PÉ Denise	Mouvement Démocrate et Apparentés
SAUVAITRE Daniel	Les Républicains-CPNT
SEBTON Aurélien	Union des Démocrates et des Indépendants
SIARRI Alexandra	Les Républicains-CPNT - CPNT
SIMONÉ Maryline	PS et Apparentés
SORE Serge	PS et Apparentés
TARIS Joan	Mouvement Démocrate et Apparentés
TARRASO Agnès	Front National
TAUZIN Arnaud	Les Républicains-CPNT
THIERRY Nicolas	Ecologiste et Citoyen - EELV
TIRANT Benoit	PS et Apparentés
TORTOSA Huguette	PS et Apparentés
TRAPY Nathalie	PS et Apparentés
TRIFILETTI Stéphane	Europe Ecologie les Verts

TRIJOULET Thierry	PS et Apparentés
TYTGAT Catherine	PS et Apparentés
UTHURRY Bernard	PS et Apparentés
VANDENBROUCKE Gérard	PS et Apparentés
VERDIN Alain	Front National
VEUNAC Michel	Mouvement Démocrate et Apparentés
VEYSSY Catherine	PS et Apparentés
VICTOR Cyril	Les Républicains-CPNT
VINCENT François	PS et Apparentés
VOLPATO Mireille	PS et Apparentés
WASZAK Reine-Marie	PS et Apparentés
WERBROUCK Séverine	Front National
WILSIUS Francis	Parti Radical de Gauche